

INTERNATIONAL COURT OF JUSTICE

REPORTS OF JUDGMENTS,
ADVISORY OPINIONS AND ORDERS

CASE CONCERNING SOVEREIGNTY OVER
PEDRA BRANCA/PULAU BATU PUTEH,
MIDDLE ROCKS AND SOUTH LEDGE
(MALAYSIA/SINGAPORE)

JUDGMENT OF 23 MAY 2008

2008

COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

RECUEIL DES ARRÊTS,
AVIS CONSULTATIFS ET ORDONNANCES

AFFAIRE RELATIVE À LA SOUVERAINETÉ
SUR PEDRA BRANCA/PULAU BATU PUTEH,
MIDDLE ROCKS ET SOUTH LEDGE
(MALAISIE/SINGAPOUR)

ARRÊT DU 23 MAI 2008

Official citation:

*Sovereignty over Pedra Branca/Pulau Batu Puteh,
Middle Rocks and South Ledge (Malaysia/Singapore),
Judgment, I.C.J. Reports 2008, p. 12*

Mode officiel de citation:

*Souveraineté sur Pedra Branca/Pulau Batu Puteh,
Middle Rocks et South Ledge (Malaisie/Singapour),
arrêt, C.I.J. Recueil 2008, p. 12*

ISSN 0074-4441
ISBN 978-92-1-071046-6

Sales number	937
N° de vente:	

23 MAY 2008

JUDGMENT

SOVEREIGNTY OVER PEDRA BRANCA/
PULAU BATU PUTEH, MIDDLE ROCKS
AND SOUTH LEDGE
(MALAYSIA/SINGAPORE)

SOUVERAINETÉ SUR PEDRA BRANCA/
PULAU BATU PUTEH, MIDDLE ROCKS
ET SOUTH LEDGE
(MALAISIE/SINGAPOUR)

23 MAI 2008

ARRÊT

TABLE OF CONTENTS

	<i>Paragraphs</i>
1. CHRONOLOGY OF THE PROCEDURE	1-15
2. GEOGRAPHICAL LOCATION AND CHARACTERISTICS	16-19
3. GENERAL HISTORICAL BACKGROUND	20-29
4. HISTORY OF THE DISPUTE	30-36
5. SOVEREIGNTY OVER PEDRA BRANCA/PULAU BATU PUTEH	37-277
5.1. Arguments of the Parties	37-42
5.2. The question of the burden of proof	43-45
5.3. Legal status of Pedra Branca/Pulau Batu Puteh before the 1840s	46-117
5.3.1. Original title to Pedra Branca/Pulau Batu Puteh	46-80
5.3.2. The legal significance of the 1824 Anglo-Dutch Treaty	81-101
5.3.3. The relevance of the 1824 Crawford Treaty	102-107
5.3.4. The legal significance of the letter "of donation" of 1825	108-116
5.3.5. Conclusion	117
5.4. Legal status of Pedra Branca/Pulau Batu Puteh after the 1840s	118-272
5.4.1. Applicable law	118-125
5.4.2. The process for the selection of the site for Horsburgh lighthouse	126-148
5.4.3. The construction and commissioning of Horsburgh lighthouse, 1850-1851	149-163
5.4.4. The conduct of the Parties, 1852-1952	164-191
(a) Straits lights system and related British and Singapore legislation	166-180
(b) Constitutional developments and official descriptions of Singapore and Malaysia	181-189
(c) Johor regulation of fisheries in the 1860s	190-191
5.4.5. The 1953 correspondence	192-230
5.4.6. The conduct of the Parties after 1953	231-272
(a) Investigation by Singapore of shipwrecks in the waters around Pedra Branca/Pulau Batu Puteh	231-234
(b) Visits to Pedra Branca/Pulau Batu Puteh	235-239
(c) Naval patrols and exercises around Pedra Branca/Pulau Batu Puteh by Malaysia and Singapore	240-243
(d) The display of the British and Singapore ensigns on Pedra Branca/Pulau Batu Puteh	244-246
(e) The installation by Singapore of military communications equipment on the island in 1977	247-248

TABLE DES MATIÈRES

	<i>paragraphes</i>
1. QUALITÉS	1-15
2. SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET CARACTÉRISTIQUES	16-19
3. LE CONTEXTE HISTORIQUE GÉNÉRAL	20-29
4. HISTORIQUE DU DIFFÉREND	30-36
5. LA SOUVERAINETÉ SUR PEDRA BRANCA/PULAU BATU PUTEH	37-277
5.1. Argumentation des Parties	37-42
5.2. La question de la charge de la preuve	43-45
5.3. Statut juridique de Pedra Branca/Pulau Batu Puteh avant les années 1840	46-117
5.3.1. Titre originaire sur Pedra Branca/Pulau Batu Puteh	46-80
5.3.2. La portée juridique du traité anglo-néerlandais de 1824	81-101
5.3.3. La pertinence du traité Crawford de 1824	102-107
5.3.4. La portée juridique de la lettre «de donation» de 1825	108-116
5.3.5. Conclusion	117
5.4. Statut juridique de Pedra Branca/Pulau Batu Puteh après les années 1840	118-272
5.4.1. Le droit applicable	118-125
5.4.2. Le processus de sélection de l'emplacement du phare Horsburgh	126-148
5.4.3. La construction et la mise en service du phare Horsburgh entre 1850 et 1851	149-163
5.4.4. Le comportement des Parties entre 1852 et 1952	164-191
a) Le système des phares des détroits et la législation britannique et singapourienne y afférente	166-180
b) Evolution constitutionnelle et descriptions officielles de Singapour et de la Malaisie	181-189
c) La réglementation de la pêche par le Johor dans les années 1860	190-191
5.4.5. La correspondance de 1953	192-230
5.4.6. Le comportement des Parties après 1953	231-272
a) Enquêtes menées par Singapour sur les naufrages survenus dans les eaux entourant Pedra Branca/Pulau Batu Puteh	231-234
b) Visites sur Pedra Branca/Pulau Batu Puteh	235-239
c) Patrouilles et exercices effectués autour de Pedra Branca/Pulau Batu Puteh par les marines malaisienne et singapourienne	240-243
d) Le déploiement des pavillons britannique et singapourien sur Pedra Branca/Pulau Batu Puteh	244-246
e) L'installation de matériel de communication militaire par Singapour sur l'île en 1977	247-248

13	PEDRA BRANCA/PULAU BATU PUTEH (JUDGMENT)	
	(f) Proposed reclamation by Singapore to extend the island	249-250
	(g) A Malaysian Petroleum Agreement 1968	251-253
	(h) The delimitation of Malaysia's territorial sea 1969	254-256
	(i) Indonesia-Malaysia Continental Shelf Agreement 1969 and Territorial Sea Agreement 1970	257-258
	(j) The Indonesia-Singapore Territorial Sea Agreement 1973	259
	(k) Inter-State co-operation in the Straits of Singapore	260
	(l) Official publications	261-266
	(m) Official maps	267-272
	5.5. Conclusion	273-277
	6. SOVEREIGNTY OVER MIDDLE ROCKS AND SOUTH LEDGE	278-299
	6.1. Arguments of the Parties	278-287
	6.2. Legal status of Middle Rocks	288-290
	6.3. Legal status of South Ledge	291-299
	7. OPERATIVE CLAUSE	300

<i>f)</i> Projet singapourien de récupération de terres en vue d'agrandir l'île	249-250
<i>g)</i> Accord pétrolier conclu par la Malaisie en 1968	251-253
<i>h)</i> La délimitation de la mer territoriale malaisienne en 1969	254-256
<i>i)</i> Accord de 1969 relatif au plateau continental et accord de 1970 relatif à la mer territoriale conclus entre l'Indonésie et la Malaisie	257-258
<i>j)</i> L'accord de 1973 entre l'Indonésie et Singapour relatif à la mer territoriale	259
<i>k)</i> Coopération interétatique dans le détroit de Singapour	260
<i>l)</i> Publications officielles	261-266
<i>m)</i> Cartes officielles	267-272
5.5. Conclusion	273-277
6. LA SOUVERAINETÉ SUR MIDDLE ROCKS ET SOUTH LEDGE	278-299
6.1. Argumentation des Parties	278-287
6.2. Statut juridique de Middle Rocks	288-290
6.3. Statut juridique de South Ledge	291-299
7. DISPOSITIF	300

INTERNATIONAL COURT OF JUSTICE

YEAR 2008

23 May 2008

2008
23 May
General List
No. 130

CASE CONCERNING SOVEREIGNTY OVER
PEDRA BRANCA/PULAU BATU PUTEH,
MIDDLE ROCKS AND SOUTH LEDGE

(MALAYSIA/SINGAPORE)

JUDGMENT

Present: Vice-President AL-KHASAWNEH, Acting President; Judges RANJEVA, SHI, KOROMA, PARRA-ARANGUREN, BUERGENTHAL, OWADA, SIMMA, TOMKA, ABRAHAM, KEITH, SEPÚLVEDA-AMOR, BENNOUNA, SKOTNIKOV; Judges ad hoc DUGARD, SREENIVASA RAO; Registrar COUVREUR.

In the case concerning sovereignty over Pedra Branca/Pulau Batu Puteh, Middle Rocks and South Ledge,

between

Malaysia,

represented by

H.E. Tan Sri Abdul Kadir Mohamad, Ambassador-at-Large, Ministry of Foreign Affairs of Malaysia, Adviser for Foreign Affairs to the Prime Minister,

as Agent;

H.E. Dato' Noor Farida Ariffin, Ambassador of Malaysia to the Kingdom of the Netherlands,

as Co-Agent;

H.E. Dato' Seri Syed Hamid Albar, Minister for Foreign Affairs of Malaysia,

COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

ANNÉE 2008

23 mai 2008

2008
23 mai
Rôle général
n° 130AFFAIRE RELATIVE À LA SOUVERAINETÉ
SUR PEDRA BRANCA/PULAU BATU PUTEH,
MIDDLE ROCKS ET SOUTH LEDGE

(MALAISIE/SINGAPOUR)

ARRÊT

Présents: M. AL-KHASAWNEH, *vice-président, faisant fonction de président en l'affaire*; MM. RANJEVA, SHI, KOROMA, PARRA-ARANGUREN, BUERGENTHAL, OWADA, SIMMA, TOMKA, ABRAHAM, KEITH, SEPÚLVEDA-AMOR, BENNOUNA, SKOTNIKOV, *juges*; MM. DUGARD, SREENIVASA RAO, *juges ad hoc*; M. COUVREUR, *greffier*.

En l'affaire relative à la souveraineté sur Pedra Branca/Pulau Batu Puteh, Middle Rocks et South Ledge,

entre

la Malaisie,

représentée par

S. Exc. M. Tan Sri Abdul Kadir Mohamad, ambassadeur en mission extraordinaire, ministre des affaires étrangères de la Malaisie, conseiller auprès du premier ministre pour les affaires étrangères,

comme agent;

S. Exc. M^{me} Dato' Noor Farida Ariffin, ambassadeur de la Malaisie auprès du Royaume des Pays-Bas,

comme coagent;

S. Exc. M. Dato' Seri Syed Hamid Albar, ministre des affaires étrangères de la Malaisie,

H.E. Tan Sri Abdul Gani Patail, Attorney-General of Malaysia,
 Sir Elihu Lauterpacht, C.B.E., Q.C., Honorary Professor of International
 Law, University of Cambridge, member of the Institut de droit interna-
 tional, member of the Permanent Court of Arbitration,
 Mr. James Crawford, S.C., F.B.A., Whewell Professor of International Law,
 University of Cambridge, member of the Institut de droit international,

Mr. Nicolaas Jan Schrijver, Professor of Public International Law, Leiden
 University, associate member of the Institut de droit international,
 Mr. Marcelo G. Kohen, Professor of International Law, Graduate Institute
 of International Studies, Geneva, associate member of the Institut de droit
 international,
 Ms Penelope Nevill, college lecturer, Downing College, University of Cam-
 bridge,
 as Counsel and Advocates;

Datuk Azailiza Mohd Ahad, Head of International Affairs Division, Cham-
 bers of the Attorney-General of Malaysia,
 Datin Almalena Sharmila Johan Thambu, Deputy Head 1, International
 Affairs Division, Chambers of the Attorney-General of Malaysia,

Ms Suraya Harun, Senior Federal Counsel, International Affairs Division,
 Chambers of the Attorney-General of Malaysia,
 Mr. Mohd Normusni Mustapa Albakri, Federal Counsel, International
 Affairs Division, Chambers of the Attorney-General of Malaysia,
 Mr. Faezul Adzra Tan Sri Gani Patail, Federal Counsel, International
 Affairs Division, Chambers of the Attorney-General of Malaysia,
 Ms Michelle Bradfield, Research Fellow, Lauterpacht Centre for Interna-
 tional Law, University of Cambridge, Solicitor (Australia),
 as Counsel;

Dato' Hamsan bin Saringat, Director, State Economic Planning Unit, Johor
 State,
 Mr. Abd. Rahim Hussin, Under-Secretary, Maritime Security Policy Divi-
 sion, National Security Council, Department of the Prime Minister of
 Malaysia,
 Mr. Raja Aznam Nazrin, Under-Secretary, Adjudication and Arbitration,
 Ministry of Foreign Affairs of Malaysia,
 Capt. Sahak Omar, Director General, Department of Hydrography, Royal
 Malaysian Navy,
 Mr. Tuan Haji Obet bin Tawil, Deputy Director 1, Land and Mines Office of
 Johor,
 Dr. Hajah Samsiah Muhamad, Director of Acquisition, Documentation and
 Audiovisual Centre, National Archives,
 Cdr. Samsuddin Yusoff, State Officer 1, Department of Hydrography, Royal
 Malaysian Navy,
 Mr. Roslee Mat Yusof, Director of Marine, Northern Region, Marine
 Department Peninsular Malaysia,
 Mr. Azmi Zainuddin, Minister-Counsellor, Embassy of Malaysia in the
 Kingdom of the Netherlands,
 Ms Sarah Albakri Devadason, Principal Assistant Secretary, Adjudication
 and Arbitration Division, Ministry of Foreign Affairs of Malaysia,

- S. Exc. M. Tan Sri Abdul Gani Patail, *Attorney-General* de la Malaisie, Sir Elihu Lauterpacht, C.B.E., Q.C., professeur honoraire de droit international à l'Université de Cambridge, membre de l'Institut de droit international, membre de la Cour permanente d'arbitrage,
- M. James Crawford, S.C., F.B.A., professeur de droit international à l'Université de Cambridge, titulaire de la chaire Whewell, membre de l'Institut de droit international,
- M. Nicolaas Jan Schrijver, professeur de droit international public à l'Université de Leyde, membre associé de l'Institut de droit international,
- M. Marcelo G. Kohen, professeur de droit international à l'Institut universitaire de hautes études internationales de Genève, membre associé de l'Institut de droit international,
- M^{me} Penelope Nevill, chargée de cours au Downing College de l'Université de Cambridge,
- comme conseils et avocats ;
- M. Datuk Azailiza Mohd Ahad, chef du département des affaires internationales, cabinet de l'*Attorney-General* de la Malaisie,
- M^{me} Datin Almalena Sharmila Johan Thambu, première adjointe au chef du département des affaires internationales, cabinet de l'*Attorney-General* de la Malaisie,
- M^{me} Suraya Harun, conseiller fédéral principal au département des affaires internationales, cabinet de l'*Attorney-General* de la Malaisie,
- M. Mohd Normusni Mustapa Albakri, conseiller fédéral au département des affaires internationales, cabinet de l'*Attorney-General* de la Malaisie,
- M. Faezul Adzra Tan Sri Gani Patail, conseiller fédéral au département des affaires internationales, cabinet de l'*Attorney-General* de la Malaisie,
- M^{me} Michelle Bradfield, *Research Fellow* au Lauterpacht Research Center for International Law de l'Université de Cambridge, *Solicitor* (Australie),
comme conseils ;
- M. Dato' Hamsan bin Saringat, directeur de l'unité de planification économique de l'Etat du Johor,
- M. Abd. Rahim Hussin, sous-secrétaire au département de la politique de sécurité maritime, conseil de la sécurité nationale, services du premier ministre de la Malaisie,
- M. Raja Aznam Nazrin, sous-secrétaire au département des affaires judiciaires et d'arbitrage, ministère des affaires étrangères de la Malaisie,
- Le capitaine Sahak Omar, directeur général du service hydrographique de la marine royale malaisienne,
- M. Tuan Haji Obet bin Tawil, premier directeur adjoint du bureau de l'aménagement du territoire et des mines du Johor,
- M^{me} Hajah Samsiah Muhamad, directrice des acquisitions, centre des ressources documentaires et audiovisuelles des archives nationales,
- Le commandant Samsuddin Yusoff, premier officier du service hydrographique de la marine royale malaisienne,
- M. Roslee Mat Yusof, directeur de la marine pour la région septentrionale, département de la marine de la Malaisie péninsulaire,
- M. Azmi Zainuddin, ministre conseiller à l'ambassade de la Malaisie aux Pays-Bas,
- M^{me} Sarah Albakri Devadason, secrétaire adjointe principale au département des affaires judiciaires et d'arbitrage, ministère des affaires étrangères de la Malaisie,

Mr. Mohamad Razdan Jamil, Special Officer to the Minister for Foreign Affairs of Malaysia,
 Ms Haznah Md. Hashim, Principal Assistant Secretary, Adjudication and Arbitration Division, Ministry of Foreign Affairs of Malaysia,

as Advisers;

Professor Dato' Dr. Shaharil Talib, Head of Special Research Unit, Chambers of the Attorney-General of Malaysia,

as Consultant;

Mr. Tan Ah Bah, Director of Survey (Boundary Affairs Section), Department of Survey and Mapping,

Professor Dr. Sharifah Mastura Syed Abdullah, Dean of the Faculty of Social Sciences and Humanities, National University of Malaysia,

Professor Dr. Nik Anuar Nik Mahmud, Director of the Institute for Malaysian and International Studies, National University of Malaysia,

Mr. Ahmad Aznan bin Zakaria, Principal Assistant Director of Survey (Boundary Affairs Section), Department of Survey and Mapping,

Mr. Hasnan bin Hussin, Senior Technical Assistant (Boundary Affairs Section), Department of Survey and Mapping,

as Technical Advisers,

and

the Republic of Singapore,

represented by

H.E. Mr. Tommy Koh, Ambassador-at-Large, Ministry of Foreign Affairs of the Republic of Singapore, Professor of Law at the National University of Singapore,

as Agent;

H.E. Mr. Anil Kumar s/o N T Nayar, Ambassador of the Republic of Singapore to the Kingdom of the Netherlands,

as Co-Agent;

H.E. Mr. S. Jayakumar, Deputy Prime Minister, Co-ordinating Minister for National Security and Minister for Law, Professor of Law at the National University of Singapore,

H.E. Mr. Chan Sek Keong, Chief Justice of the Republic of Singapore,

H.E. Mr. Chao Hick Tin, Attorney-General of the Republic of Singapore,

Mr. Ian Brownlie, C.B.E., Q.C., F.B.A., member of the English Bar, Chairman of the United Nations International Law Commission, Emeritus Chichele Professor of Public International Law, University of Oxford, member of the Institut de droit international, Distinguished Fellow, All Souls College, Oxford,

Mr. Alain Pellet, Professor at the University of Paris X-Nanterre, member and former Chairman of the United Nations International Law Commission, associate member of the Institut de droit international,

Mr. Rodman R. Bundy, avocat à la Cour d'appel de Paris, member of the New York Bar, Frere Cholmeley/Eversheds, Paris,

Ms Loretta Malintoppi, avocat à la Cour d'appel de Paris, member of the Rome Bar, Frere Cholmeley/Eversheds, Paris,

as Counsel and Advocates;

- M. Mohamad Razdan Jamil, assistant spécial du ministre des affaires étrangères de la Malaisie,
 M^{me} Haznah Md. Hashim, secrétaire adjointe principale au département des affaires judiciaires et d'arbitrage, ministère des affaires étrangères de la Malaisie,
 comme conseillers;
 M. Dato' Shaharil Talib, professeur, directeur du service des études spéciales du cabinet de l'*Attorney-General* de la Malaisie,
 comme consultant;
 M. Tan Ah Bah, directeur de la topographie, service des frontières, département de la topographie et de la cartographie,
 M^{me} Sharifah Mastura Syed Abdullah, professeur, doyenne de la faculté des sciences sociales et humaines de l'Université nationale de la Malaisie,
 M. Nik Anuar Nik Mahmud, professeur, directeur de l'Institut d'études malaisiennes et internationales de l'Université nationale de la Malaisie,
 M. Ahmad Aznan bin Zakaria, directeur adjoint principal de la topographie, service des frontières, département de la topographie et de la cartographie,
 M. Hasnan bin Hussin, assistant technique principal du service des frontières, département de la topographie et de la cartographie,
 comme conseillers techniques,

et

la République de Singapour,
 représentée par

- S. Exc. M. Tommy Koh, ambassadeur en mission extraordinaire, ministère des affaires étrangères de la République de Singapour, professeur de droit à l'Université nationale de Singapour,
 comme agent;
 S. Exc. M. Anil Kumar s/o N T Nayar, ambassadeur de la République de Singapour auprès du Royaume des Pays-Bas,
 comme coagent;
 S. Exc. M. S. Jayakumar, vice-premier ministre, ministre coordinateur pour la sécurité nationale et ministre de la justice, professeur de droit à l'Université nationale de Singapour,
 S. Exc. M. Chan Sek Keong, *Chief Justice* de la République de Singapour,
 S. Exc. M. Chao Hick Tin, *Attorney-General* de la République de Singapour,
 M. Ian Brownlie, C.B.E., Q.C., F.B.A., membre du barreau d'Angleterre, président de la Commission du droit international des Nations Unies, professeur émérite de droit international public, titulaire de la chaire Chichele à l'Université d'Oxford, membre de l'Institut de droit international, *Distinguished Fellow* de l'All Souls College d'Oxford,
 M. Alain Pellet, professeur à l'Université de Paris X-Nanterre, membre et ancien président de la Commission du droit international des Nations Unies, membre associé de l'Institut de droit international,
 M. Rodman R. Bundy, avocat à la Cour d'appel de Paris, membre du barreau de New York, cabinet Frere Cholmeley/Eversheds, Paris,
 M^{me} Loretta Malintoppi, avocat à la Cour d'appel de Paris, membre du barreau de Rome, cabinet Frere Cholmeley/Eversheds, Paris,
 comme conseils et avocats;

Mr. S. Tiwari, Principal Senior State Counsel, Chambers of the Attorney-General of the Republic of Singapore,
 Mr. Lionel Yee, Senior State Counsel, Chambers of the Attorney-General of the Republic of Singapore,
 Mr. Tan Ken Hwee, Senior Assistant Registrar, Supreme Court of Singapore,
 Mr. Pang Khang Chau, Deputy Senior State Counsel, Chambers of the Attorney-General of the Republic of Singapore,
 Mr. Daren Tang, State Counsel, Chambers of the Attorney-General of the Republic of Singapore,
 Mr. Ong Chin Heng, State Counsel, Chambers of the Attorney-General of the Republic of Singapore,
 Mr. Daniel Müller, Researcher at the Centre de droit international de Nanterre (CEDIN), University of Paris X-Nanterre,
 as Counsel;
 Mr. Parry Oei, Chief Hydrographer, Maritime and Port Authority of Singapore,
 Ms Foo Chi Hsia, Deputy Director, Ministry of Foreign Affairs, Republic of Singapore,
 Mr. Philip Ong, Assistant Director, Ministry of Foreign Affairs, Republic of Singapore,
 Ms Yvonne Elizabeth Chee, Second Secretary (Political), Embassy of the Republic of Singapore in the Netherlands,
 Ms Wu Ye-Min, Country Officer, Ministry of Foreign Affairs, Republic of Singapore,
 as Advisers,

THE COURT,

composed as above,
 after deliberation,

delivers the following Judgment :

1. By joint letter dated 24 July 2003, filed in the Registry of the Court on the same day, the Ministers for Foreign Affairs of Malaysia and the Republic of Singapore (hereinafter “Singapore”) notified to the Registrar a Special Agreement between the two States, signed at Putrajaya on 6 February 2003 and having entered into force on 9 May 2003, the date of the exchange of instruments of ratification.

2. The text of the Special Agreement reads as follows:

“The Government of Malaysia and the Government of the Republic of Singapore (hereinafter referred to as ‘the Parties’);

Considering that a dispute has arisen between them regarding sovereignty over Pedra Branca/Pulau Batu Puteh, Middle Rocks and South Ledge;

Desiring that this dispute should be settled by the International Court of Justice (hereinafter referred to as ‘the Court’);

Have agreed as follows:

M. S. Tiwari, *Principal Senior State Counsel* au cabinet de l'*Attorney-General* de la République de Singapour,
 M. Lionel Yee, *Senior State Counsel* au cabinet de l'*Attorney-General* de la République de Singapour,
 M. Tan Ken Hwee, premier greffier adjoint de la Cour suprême de Singapour,
 M. Pang Khang Chau, *Deputy Senior State Counsel* au cabinet de l'*Attorney-General* de la République de Singapour,
 M. Daren Tang, *State Counsel* au cabinet de l'*Attorney-General* de la République de Singapour,
 M. Ong Chin Heng, *State Counsel* au cabinet de l'*Attorney-General* de la République de Singapour,
 M. Daniel Müller, chercheur au centre de droit international de Nanterre (CEDIN), Université de Paris X-Nanterre,
 comme conseils;

M. Parry Oei, hydrographe en chef de l'autorité maritime et portuaire de Singapour,
 M^{me} Foo Chi Hsia, directeur adjoint au ministère des affaires étrangères de la République de Singapour,
 M. Philip Ong, sous-directeur au ministère des affaires étrangères de la République de Singapour,
 M^{me} Yvonne Elizabeth Chee, deuxième secrétaire (affaires politiques) à l'ambassade de la République de Singapour aux Pays-Bas,
 M^{me} Wu Ye-Min, chargée de mission au ministère des affaires étrangères de la République de Singapour,
 comme conseillers,

LA COUR,

ainsi composée,
 après délibéré en chambre du conseil,

rend l'arrêt suivant :

1. Par lettre conjointe en date du 24 juillet 2003, déposée au Greffe de la Cour le même jour, les ministres des affaires étrangères de la Malaisie et de la République de Singapour (ci-après dénommée «Singapour») ont notifié au greffier un compromis entre les deux Etats, signé à Putrajaya le 6 février 2003 et entré en vigueur le 9 mai 2003, date de l'échange des instruments de ratification.

2. Le texte du compromis se lit comme suit:

«Le Gouvernement de la Malaisie et le Gouvernement de la République de Singapour (ci-après dénommés les «Parties»);

Considérant qu'un différend s'est élevé entre eux concernant la souveraineté sur Pedra Branca/Pulau Batu Puteh, Middle Rocks et South Ledge;

Désirant que ce différend soit réglé par la Cour internationale de Justice (ci-après dénommée la «Cour»);

Sont convenus de ce qui suit:

*Article 1**Submission of Dispute*

The Parties agree to submit the dispute to the Court under the terms of Article 36 (1) of its Statute.

*Article 2**Subject of the Litigation*

The Court is requested to determine whether sovereignty over:

- (a) Pedra Branca/Pulau Batu Puteh;
- (b) Middle Rocks;
- (c) South Ledge,

belongs to Malaysia or the Republic of Singapore.

*Article 3**Order of Names*

For the purposes of this Special Agreement the order of the use of the names Pedra Branca/Pulau Batu Puteh or vice versa shall not be treated as having any relevance to the question of sovereignty to be determined by the Court.

*Article 4**Procedure*

1. The proceedings shall consist of written pleadings and oral hearings.
2. Without prejudice to any question as to the burden of proof, the Parties agree, having regard to Article 46 of the Rules of Court, that the written proceedings should consist of:
 - (a) a Memorial presented by each of the Parties not later than 8 months after the notification of this Special Agreement to the Registry of the International Court of Justice;
 - (b) a Counter-Memorial presented by each of the Parties not later than 10 months after the date on which each has received the certified copy of the Memorial of the other Party;
 - (c) a Reply presented by each of the Parties not later than 10 months after the date on which each has received the certified copy of the Counter-Memorial of the other Party;
 - (d) a Rejoinder, if the Parties so agree or if the Court decides *ex officio* or at the request of one of the Parties that this part of the proceedings is necessary, and the Court authorizes or prescribes the presentation of a Rejoinder.
3. The above-mentioned parts of the written proceedings and their annexes presented to the Registrar will not be transmitted to the other Party until the Registrar has received the part of the proceedings corresponding to the said Party.
4. The question of the order of speaking at the oral hearings shall be decided by mutual agreement between the Parties but in all cases the order of speaking adopted shall be without prejudice to any question of the burden of proof.

*Article premier**Soumission d'un différend*

Les Parties conviennent de soumettre le différend à la Cour conformément au paragraphe 1 de l'article 36 de son Statut.

*Article 2**Objet du litige*

La Cour est priée de déterminer si la souveraineté sur

- a) Pedra Branca/Pulau Batu Puteh;
- b) Middle Rocks;
- c) South Ledge,

appartient à la Malaisie ou à la République de Singapour.

*Article 3**Ordre des noms*

Pour les besoins du présent compromis, l'ordre dans lequel seront employés les noms Pedra Branca/Pulau Batu Puteh, ou vice versa, sera considéré comme sans importance pour la question de souveraineté sur laquelle la Cour aura été appelée à statuer.

*Article 4**Procédure*

1. La procédure comportera une phase écrite et une phase orale.
2. Sans préjuger en rien de la charge de la preuve, les Parties conviennent, conformément à l'article 46 du Règlement de la Cour, que les pièces de procédure consisteront en:
 - a) un mémoire présenté par chacune des Parties au plus tard huit mois après la date de la notification du présent compromis au Greffe de la Cour internationale de Justice;
 - b) un contre-mémoire présenté par chacune des Parties au plus tard dix mois après la date à laquelle chacune aura reçu la copie certifiée conforme du mémoire de l'autre Partie;
 - c) une réplique présentée par chacune des Parties au plus tard dix mois après la date à laquelle chacune aura reçu la copie certifiée conforme du contre-mémoire de l'autre Partie;
 - d) une duplique, si les Parties en décident ainsi d'un commun accord ou si la Cour décide d'office ou à la demande de l'une des Parties que cette pièce de procédure est nécessaire et qu'elle en autorise ou en prescrit la présentation.
3. Les pièces de procédure susmentionnées et leurs annexes, déposées auprès du greffier, ne seront pas transmises à l'autre Partie tant que le greffier n'aura pas reçu de ladite Partie la pièce de procédure correspondante.
4. La question de l'ordre de parole dans les plaidoiries sera résolue d'un commun accord entre les deux Parties, l'ordre adopté ne préjugant en rien de la charge de la preuve.

*Article 5**Applicable Law*

The principles and rules of international law applicable to the dispute shall be those recognized in the provisions of Article 38, paragraph 1, of the Statute of the International Court of Justice.

*Article 6**Judgment of the Court*

The Parties agree to accept the Judgment of the Court given pursuant to this Special Agreement as final and binding upon them.

*Article 7**Entry into Force*

1. This Special Agreement shall enter into force upon the exchange of instruments of ratification on a date to be determined through diplomatic channels.

2. This Special Agreement shall be registered with the Secretariat of the United Nations pursuant to Article 102 of the United Nations Charter, jointly or by either of the Parties.

*Article 8**Notification*

In accordance with Article 40 of the Statute of the Court, this Special Agreement shall be notified to the Registrar of the Court by a joint letter from the Parties as soon as possible after it has entered into force.

In witness whereof the undersigned, being duly authorized thereto by their respective Governments, have signed the present Special Agreement.

Done in triplicate at Putrajaya on the 6th day of February 2003.”

3. Pursuant to Article 40, paragraph 3, of the Statute of the Court, all States entitled to appear before the Court were notified of the Special Agreement.

4. By an Order dated 1 September 2003, the President of the Court, having regard to the provisions of the Special Agreement concerning the written pleadings, fixed 25 March 2004 and 25 January 2005 as the respective time-limits for the filing by each of the Parties of a Memorial and a Counter-Memorial. Those pleadings were duly filed within the time-limits so prescribed.

5. Having regard to Article 4, paragraph 2 (c), of the Special Agreement, by an Order dated 1 February 2005, the Court fixed 25 November 2005 as the time-limit for the filing by each of the Parties of a Reply. Those pleadings were duly filed within the time-limit so prescribed.

6. In view of the fact that the Special Agreement provided for the possible filing of a fourth pleading by each of the Parties, by a joint letter dated 23 January 2006, the Parties informed the Court that they had agreed that it was not necessary to exchange Rejoinders. The Court having decided that no further written pleadings were necessary, the written proceedings in the case were thus closed.

7. Since the Court included upon the Bench no judge of the nationality of either of the Parties, each Party proceeded to exercise the right conferred by Article 31, paragraph 3, of the Statute to choose a judge *ad hoc* to sit in the case: Malaysia chose Mr. Christopher John Robert Dugard and Singapore Mr. Pemmaraju Sreenivasa Rao.

*Article 5**Droit applicable*

Les principes et règles de droit international applicables au différend seront ceux reconnus dans les dispositions du paragraphe 1 de l'article 38 du Statut de la Cour internationale de Justice.

*Article 6**Arrêt de la Cour*

Les Parties s'engagent à reconnaître l'arrêt que la Cour rendra conformément au présent compromis comme définitif et obligatoire pour elles.

*Article 7**Entrée en vigueur*

1. Le présent compromis entrera en vigueur dès qu'auront été échangés les instruments de ratification, à une date qui sera fixée par la voie diplomatique.

2. Le présent compromis sera enregistré auprès du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies conformément à l'article 102 de la Charte des Nations Unies, conjointement ou par l'une des Parties.

*Article 8**Notification*

En application de l'article 40 du Statut de la Cour, le présent compromis sera notifié au greffier de la Cour par lettre conjointe des Parties dans les meilleurs délais après son entrée en vigueur.

En foi de quoi, les soussignés, dûment autorisés à cette fin par leurs gouvernements respectifs, ont signé le présent compromis.

Fait en trois exemplaires le 6 février 2003 à Putrajaya.»

3. Conformément au paragraphe 3 de l'article 40 du Statut de la Cour, tous les Etats admis à ester devant la Cour ont été informés du compromis.

4. Par ordonnance en date du 1^{er} septembre 2003, le président de la Cour, eu égard aux dispositions du compromis relatives aux pièces de procédure, a fixé au 25 mars 2004 et au 25 janvier 2005, respectivement, les dates d'expiration du délai pour le dépôt d'un mémoire et d'un contre-mémoire par chaque Partie. Ces pièces ont été dûment déposées dans le délai ainsi fixé.

5. Vu le paragraphe 2, alinéa *c)*, de l'article 4 du compromis, la Cour, par ordonnance en date du 1^{er} février 2005, a fixé au 25 novembre 2005 la date d'expiration du délai pour le dépôt d'une réplique par chaque Partie. Ces pièces ont été dûment déposées dans le délai ainsi fixé.

6. Etant donné que le compromis ménageait l'éventualité du dépôt d'une quatrième pièce de procédure par chacune des Parties, celles-ci ont, par une lettre conjointe en date du 23 janvier 2006, informé la Cour qu'elles étaient convenues qu'il n'était pas nécessaire d'échanger des dupliques. La Cour a décidé qu'aucune pièce supplémentaire n'était nécessaire et que la procédure écrite en l'affaire était donc close.

7. La Cour ne comptant sur le siège aucun juge de la nationalité des Parties, chacune d'elles s'est prévalue du droit que lui confère le paragraphe 3 de l'article 31 du Statut de procéder à la désignation d'un juge *ad hoc* pour siéger en l'affaire. La Malaisie a désigné M. Christopher John Robert Dugard et Singapour M. Pemmaraju Sreenivasa Rao.

8. Prior to her election as President of the Court, Judge Higgins, referring to Article 17, paragraph 2, of the Statute, recused herself from participating in the present case. It therefore fell upon the Vice-President, Judge Al-Khasawneh, to exercise the functions of the presidency for the purposes of the case, in accordance with Article 13, paragraphs 1 and 2, of the Rules of Court. The Vice-President, Acting President, held a meeting on 12 April 2006 with the representatives of the Parties, in conformity with Article 31 of the Rules of Court. During that meeting the Agent of Singapore and the Co-Agent of Malaysia made known the views of their Governments with regard to various aspects relating to the organization of the oral proceedings. In particular the Parties proposed to the Court an agreed calendar for hearings and requested that the Court decide the order in which they would be heard, it being understood that the decision would not imply, that one party could be considered as an applicant and the other party as a respondent, nor that the decision would have any effect on questions concerning the burden of proof.

9. By letter dated 22 September 2006, the Deputy-Registrar informed the Parties that the Court, which did not on the basis of the pleadings see any particular reason for one Party to be heard before the other, had decided to determine the question by drawing lots. On that basis Singapore was heard first.

10. On 21 August 2007, the Agent of Singapore provided the Registry with a new document which his Government wished to produce under Article 56 of the Rules of Court. On 26 September 2007, the Co-Agent of Malaysia informed the Court that Malaysia did not object to the production of the new document by Singapore on condition that Malaysia's response to the document produced by Singapore would also be admitted into the record. The Registrar, on 11 October 2007, informed the Parties that the Court had decided to authorize the production of the document requested by Singapore and that, in accordance with Article 56, paragraph 3, of the Rules of Court, the document submitted by Malaysia in support of its comments on Singapore's new document would also be added to the case file.

11. Pursuant to Article 53, paragraph 2, of the Rules of Court, the Court, after ascertaining the views of the Parties, decided that copies of the pleadings and documents annexed would be made accessible to the public on the opening of the oral proceedings.

12. Public hearings were held from 6 to 23 November 2007, at which the Court heard the oral arguments and replies of:

For Singapore: H.E. Mr. Tommy Koh,
H.E. Mr. Chao Hick Tin,
H.E. Mr. Chan Sek Keong,
Mr. Alain Pellet,
Mr. Ian Brownlie,
Mr. Rodman R. Bundy,
Ms Loretta Malintoppi,
H.E. Mr. S. Jayakumar.

For Malaysia: H.E. Tan Sri Abdul Kadir Mohamad,
H.E. Dato' Noor Farida Ariffin,
H.E. Tan Sri Abdul Gani Patail,
Sir Elihu Lauterpacht,
Mr. James Crawford,
Mr. Nicolaas Jan Schrijver,

8. Avant son élection à la présidence de la Cour, le juge Higgins, invoquant le paragraphe 2 de l'article 17 du Statut, s'est récusé en la présente instance. Il a donc incombé au vice-président, le juge Al-Khasawneh, d'exercer la présidence aux fins de la présente affaire, conformément aux paragraphes 1 et 2 de l'article 13 du Règlement de la Cour. Le 12 avril 2006, le vice-président de la Cour, faisant fonction de président en l'affaire, a tenu une réunion avec les représentants des Parties, conformément à l'article 31 du Règlement. Au cours de cette réunion, l'agent de Singapour et le coagent de la Malaisie ont fait connaître les vues de leurs gouvernements sur divers aspects de l'organisation de la procédure orale. Les Parties ont en particulier proposé à la Cour un calendrier arrêté d'un commun accord pour les audiences et prié celle-ci de déterminer l'ordre dans lequel elles comparaitraient, étant entendu que cette décision, d'une part, n'impliquerait pas que l'une d'entre elles serait considérée comme le demandeur et l'autre comme le défendeur et, d'autre part, n'aurait aucune incidence sur les questions relatives à la charge de la preuve.

9. Par lettre en date du 22 septembre 2006, le greffier adjoint a informé les Parties que la Cour, ne voyant, sur la base des pièces de procédure, aucune raison particulière pour que l'une soit entendue avant l'autre, avait décidé de trancher la question par tirage au sort. C'est ainsi que Singapour a comparu en premier.

10. Le 21 août 2007, l'agent de Singapour a communiqué au Greffe un nouveau document que son gouvernement souhaitait produire en application de l'article 56 du Règlement. Le 26 septembre 2007, le coagent de la Malaisie a fait savoir à la Cour que la Malaisie ne s'opposait pas à la production de ce nouveau document par Singapour, à condition que les observations de la Malaisie s'y rapportant soient également versées au dossier. Le 11 octobre 2007, le greffier a informé les Parties que la Cour avait décidé d'autoriser la production du document de Singapour et que, conformément au paragraphe 3 de l'article 56 du Règlement, le document soumis par la Malaisie à l'appui de ses observations sur le nouveau document de Singapour serait pareillement versé au dossier de l'affaire.

11. Conformément au paragraphe 2 de l'article 53 de son Règlement, la Cour, après s'être renseignée auprès des Parties, a décidé que des exemplaires des pièces de procédure et documents annexés seraient rendus accessibles au public à l'ouverture de la procédure orale.

12. Des audiences publiques ont été tenues entre le 6 et le 23 novembre 2007, au cours desquelles ont été entendus en leurs plaidoiries et réponses :

Pour Singapour : S. Exc. M. Tommy Koh,
S. Exc. M. Chao Hick Tin,
S. Exc. M. Chan Sek Keong,
M. Alain Pellet,
M. Ian Brownlie,
M. Rodman R. Bundy,
M^{me} Loretta Malintoppi,
S. Exc. M. S. Jayakumar.

Pour la Malaisie : S. Exc. M. Tan Sri Abdul Kadir Mohamad,
S. Exc. M^{me} Dato' Noor Farida Ariffin,
S. Exc. M. Tan Sri Abdul Gani Patail,
Sir Elihu Lauterpacht,
M. James Crawford,
M. Nicolaas Jan Schrijver,

Mr. Marcelo G. Kohen,
Ms Penelope Nevill.

13. At the hearings, a Member of the Court put questions to the Parties, to which replies were given orally and in writing, in accordance with Article 61, paragraph 4, of the Rules of Court. Pursuant to Article 72 of the Rules of Court, each of the Parties submitted comments on the written replies provided by the other and received by the Court after the closure of the oral proceedings.

*

14. In the course of the written proceedings, the following submissions were presented by the Parties:

On behalf of the Government of Malaysia,
in the Memorial, Counter-Memorial and Reply:

“In the light of the considerations set out above, Malaysia respectfully requests the Court to adjudge and declare that sovereignty over

- (a) Pedra Branca/Pulau Batu Puteh;
- (b) Middle Rocks;
- (c) South Ledge,

belongs to Malaysia.”

On behalf of the Government of the Republic of Singapore,
in the Memorial, Counter-Memorial and Reply:

“For the reasons set out in [Singapore’s Memorial, Counter-Memorial and Reply], the Republic of Singapore requests the Court to adjudge and declare that:

- (a) the Republic of Singapore has sovereignty over Pedra Branca/Pulau Batu Puteh;
- (b) the Republic of Singapore has sovereignty over Middle Rocks; and
- (c) the Republic of Singapore has sovereignty over South Ledge.”

15. At the oral proceedings, the following submissions were presented by the Parties:

On behalf of the Government of Singapore,
at the hearing of 20 November 2007:

“The Government of the Republic of Singapore requests the Court to adjudge and declare that:

- (a) the Republic of Singapore has sovereignty over Pedra Branca/Pulau Batu Puteh;
- (b) the Republic of Singapore has sovereignty over Middle Rocks; and
- (c) the Republic of Singapore has sovereignty over South Ledge.”

On behalf of the Government of Malaysia,
at the hearing of 23 November 2007:

“In accordance with Article 60, paragraph 2, of the Rules of Court, [Malaysia] respectfully request[s] the Court to adjudge and declare that sovereignty over:

M. Marcelo G. Kohen,
M^{me} Penelope Nevill.

13. A l'audience, des questions ont été posées aux Parties par un membre de la Cour, auxquelles il a été répondu oralement et par écrit, conformément au paragraphe 4 de l'article 61 du Règlement. En vertu de l'article 72 du Règlement, chacune des Parties a présenté des observations sur les réponses écrites qui avaient été fournies par l'autre Partie et reçues par la Cour après la clôture de la procédure orale.

*

14. Au cours de la procédure écrite, les conclusions ci-après ont été présentées par les Parties :

Au nom du Gouvernement de la Malaisie,

dans le mémoire, le contre-mémoire et la réplique :

«A la lumière des considérations exposées ci-dessus, la Malaisie prie respectueusement la Cour de dire et juger que la souveraineté sur

- a) Pedra Branca/Pulau Batu Puteh ;
- b) Middle Rocks ;
- c) South Ledge,

appartient à la Malaisie.»

Au nom du Gouvernement de la République de Singapour,

dans le mémoire, le contre-mémoire et la réplique :

«Pour les raisons exposées dans [le mémoire, le contre-mémoire et la réplique de Singapour], la République de Singapour prie la Cour de dire et juger que :

- a) la République de Singapour a souveraineté sur Pedra Branca/Pulau Batu Puteh ;
- b) la République de Singapour a souveraineté sur Middle Rocks ; et
- c) la République de Singapour a souveraineté sur South Ledge.»

15. Lors de la procédure orale, les conclusions finales ci-après ont été présentées par les Parties :

Au nom du Gouvernement de Singapour,

à l'audience du 20 novembre 2007,

«Le Gouvernement de la République de Singapour prie la Cour de dire et juger que :

- a) la République de Singapour a souveraineté sur Pedra Branca/Pulau Batu Puteh ;
- b) la République de Singapour a souveraineté sur Middle Rocks ; et
- c) la République de Singapour a souveraineté sur South Ledge.»

Au nom du Gouvernement de la Malaisie,

à l'audience du 23 novembre 2007,

«Conformément au paragraphe 2 de l'article 60 du Règlement de la Cour, [la Malaisie] prie respectueusement la Cour de dire et juger que la souveraineté sur

- (a) Pedra Branca/Pulau Batu Puteh;
 - (b) Middle Rocks;
 - (c) South Ledge,
- belongs to Malaysia.”

* * *

2. GEOGRAPHICAL LOCATION AND CHARACTERISTICS

16. Pedra Branca/Pulau Batu Puteh is a granite island, measuring 137 m long, with an average width of 60 m and covering an area of about 8,560 sq. m at low tide. It is situated at the eastern entrance of the Straits of Singapore, at the point where the Straits open up into the South China Sea. Pedra Branca/Pulau Batu Puteh is located at 1° 19' 48" N and 104° 24' 27" E. It lies approximately 24 nautical miles to the east of Singapore, 7.7 nautical miles to the south of the Malaysian State of Johor and 7.6 nautical miles to the north of the Indonesian island of Bintan.

17. The names Pedra Branca and Batu Puteh mean “white rock” in Portuguese and Malay respectively. On the island stands Horsburgh lighthouse, which was erected in the middle of the nineteenth century.

18. Middle Rocks and South Ledge are the two maritime features closest to Pedra Branca/Pulau Batu Puteh. Middle Rocks is located 0.6 nautical miles to the south and consists of two clusters of small rocks about 250 m apart that are permanently above water and stand 0.6 to 1.2 m high. South Ledge, at 2.2 nautical miles to the south-south-west of Pedra Branca/Pulau Batu Puteh, is a rock formation only visible at low-tide.

19. At the eastern entrance to the Straits of Singapore there are three navigational channels, namely North Channel, Middle Channel (which is the main shipping channel) and South Channel. Pedra Branca/Pulau Batu Puteh, Middle Rocks and South Ledge lie between Middle Channel and South Channel. (For the general geography of the area, see sketch-map No. 1, p. 23, and for the location of Pedra Branca/Pulau Batu Puteh, Middle Rocks and South Ledge, see sketch-map No. 2, p. 24.)

3. GENERAL HISTORICAL BACKGROUND

20. The Sultanate of Johor was established following the capture of Malacca by the Portuguese in 1511. Portugal's dominance in the 1500s as a colonial Power in the East Indies began to wane in the 1600s. By the mid-1600s the Netherlands had wrested control over various regions in the area from Portugal. In 1795, France occupied the Netherlands which prompted the British to establish rule over several Dutch possessions in the Malay archipelago. In 1813, the French left the Netherlands. Under the terms of the Anglo-Dutch Treaty of 1814 (also known as the Conven-

- a) Pedra Branca/Pulau Batu Puteh;
 - b) Middle Rocks;
 - c) South Ledge,
- appartient à la Malaisie.»

* * *

2. SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET CARACTÉRISTIQUES

16. Pedra Branca/Pulau Batu Puteh est une île granitique d'une longueur de 137 mètres et d'une largeur moyenne de 60 mètres; sa superficie est d'environ 8 560 mètres carrés à marée basse. Située à l'entrée est du détroit de Singapour, à l'endroit où celui-ci s'ouvre sur la mer de Chine méridionale, Pedra Branca/Pulau Batu Puteh a pour coordonnées 1° 19' 48" de latitude nord et 104° 24' 27" de longitude est. Elle se trouve à environ 24 milles marins à l'est de Singapour, 7,7 milles marins au sud de l'Etat malaisien du Johor et 7,6 milles marins au nord de l'île indonésienne de Bintan.

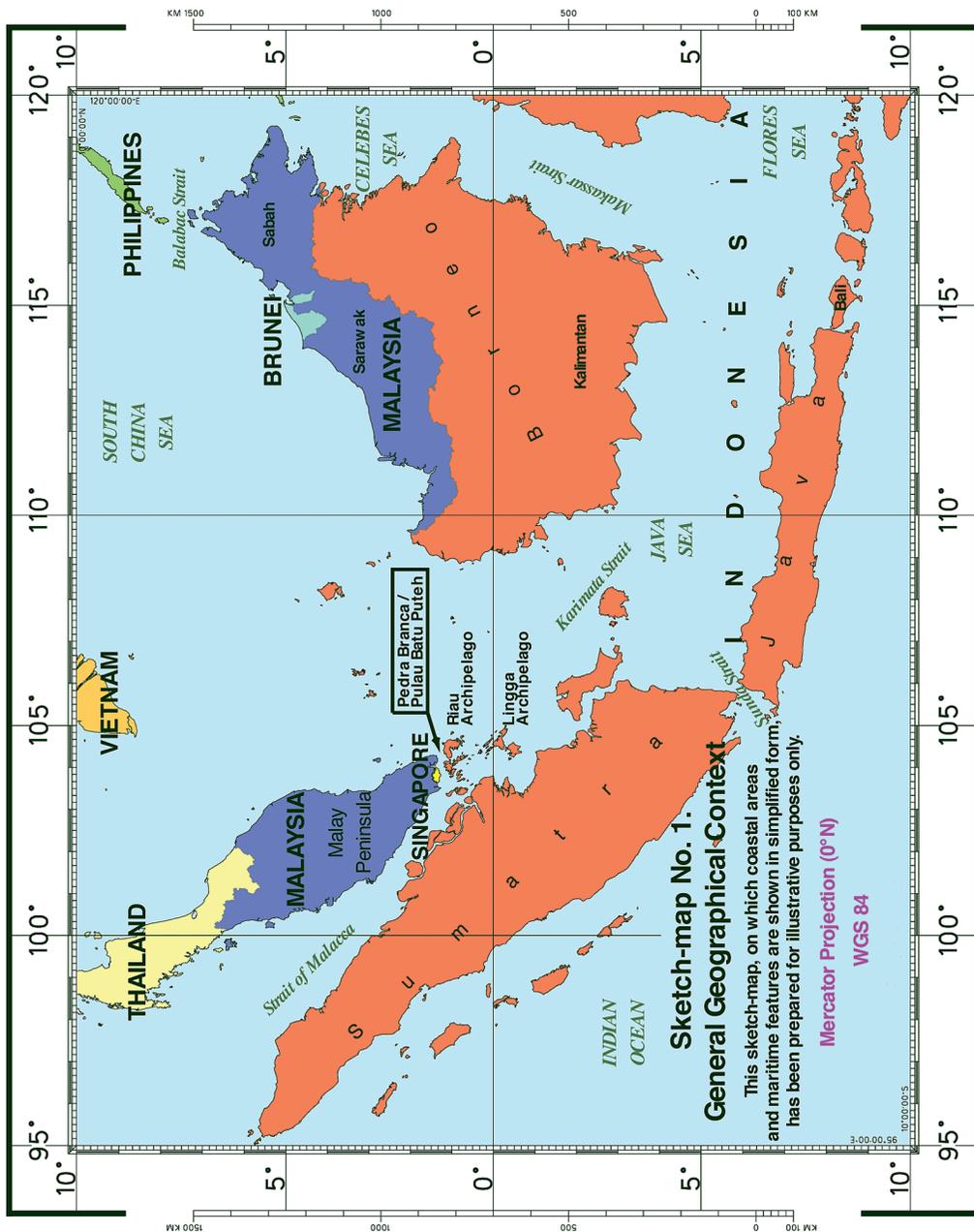
17. Les noms de Pedra Branca et de Batu Puteh signifient «pierre blanche», respectivement en portugais et en malais. Un phare, le phare Horsburgh, y a été érigé au milieu du XIX^e siècle.

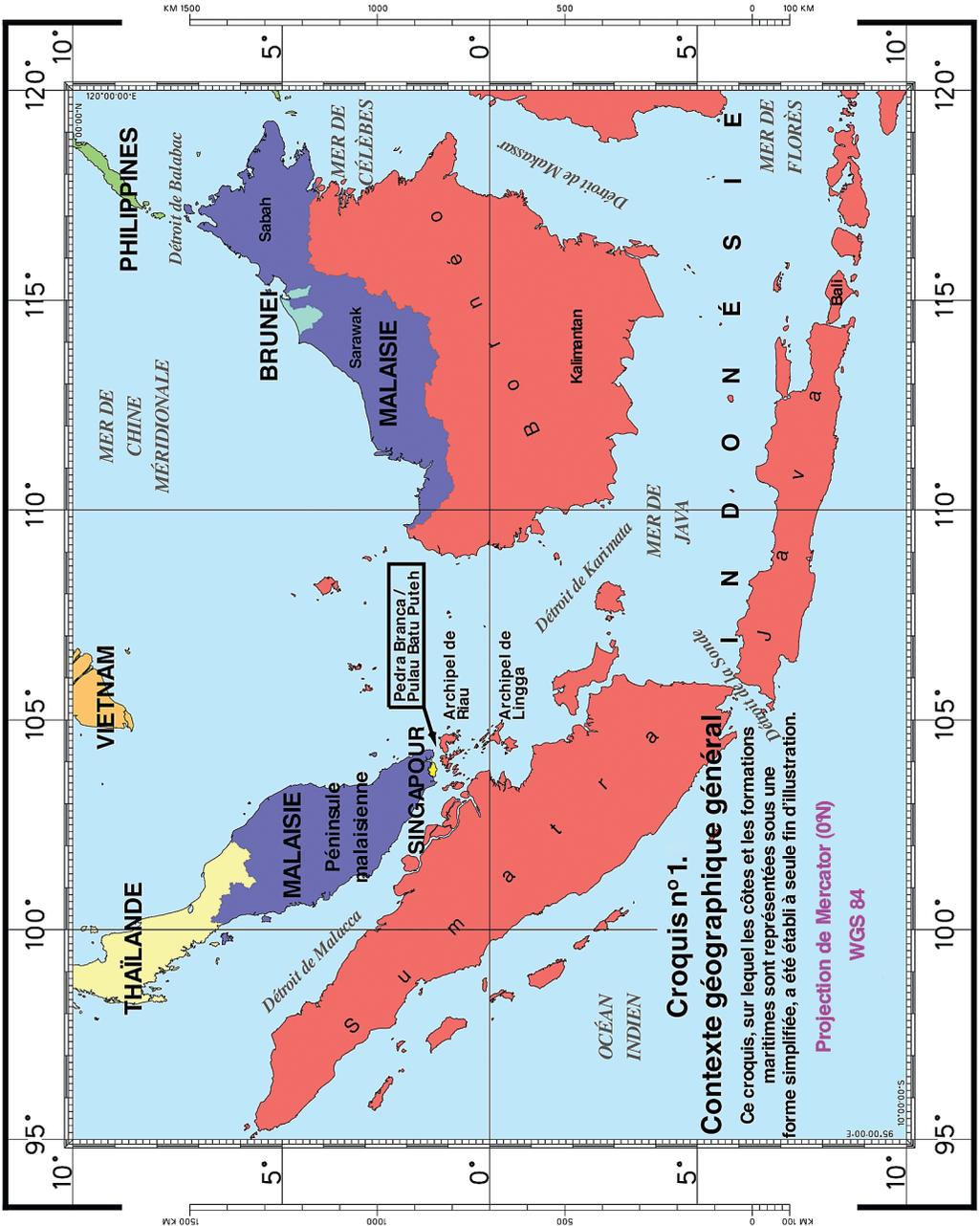
18. Middle Rocks et South Ledge sont les deux formations maritimes les plus proches de Pedra Branca/Pulau Batu Puteh. Middle Rocks, à 0,6 mille marin au sud, est constituée de deux ensembles de petits rochers distants d'environ 250 mètres l'un de l'autre et découverts de manière permanente; leur élévation est comprise entre 0,6 et 1,2 mètre. South Ledge, à 2,2 milles marins au sud-sud-ouest de Pedra Branca/Pulau Batu Puteh, est une formation rocheuse uniquement visible à marée basse.

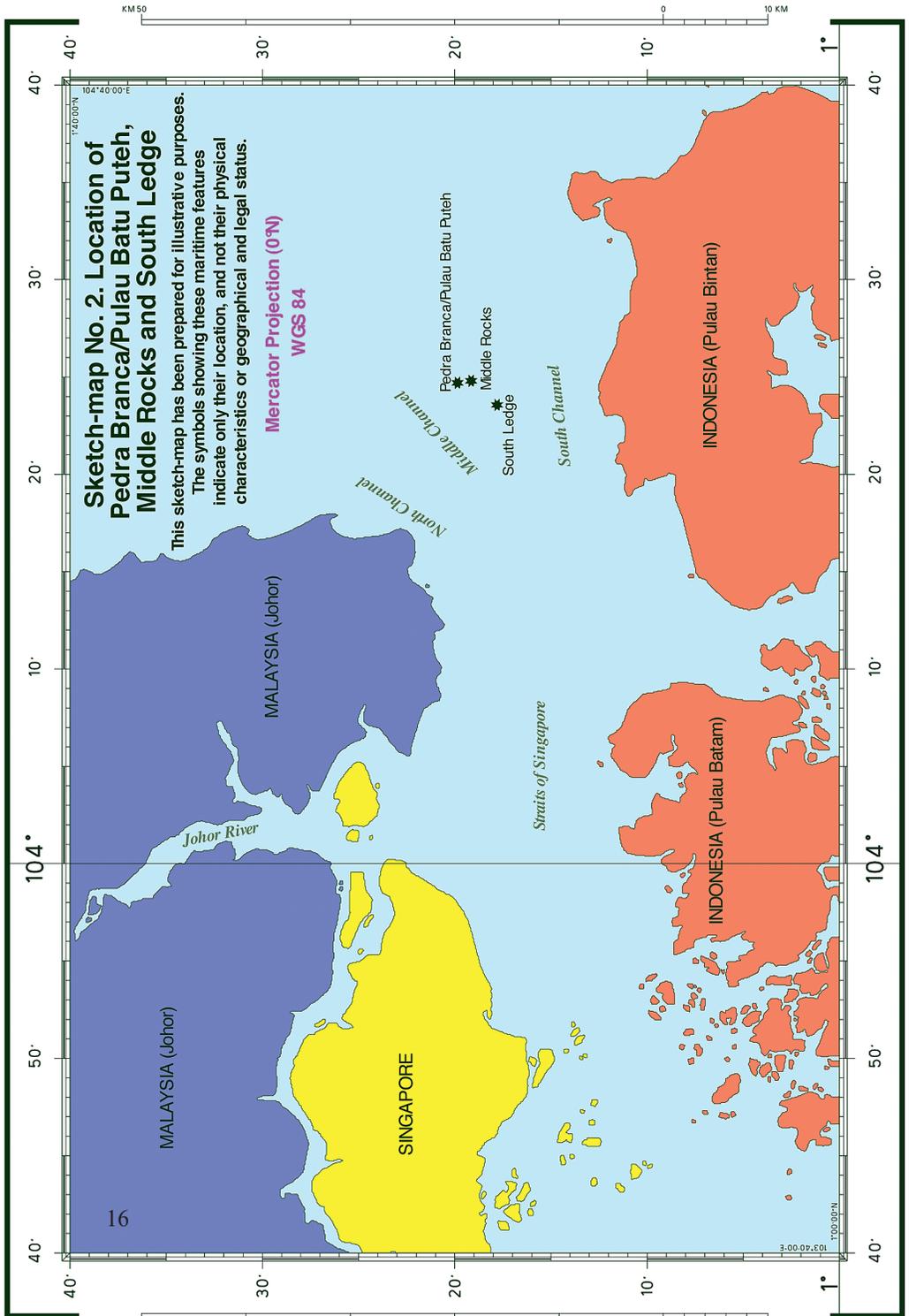
19. L'entrée est du détroit de Singapour compte trois chenaux navigables, à savoir North Channel, Middle Channel (qui constitue le chenal navigable principal) et South Channel. Pedra Branca/Pulau Batu Puteh, Middle Rocks et South Ledge se situent entre Middle Channel et South Channel. (Pour la géographie générale de la zone, voir le croquis n° 1, p. 23, et, pour la situation de Pedra Branca/Pulau Batu Puteh, Middle Rocks et South Ledge, voir le croquis n° 2, p. 24.)

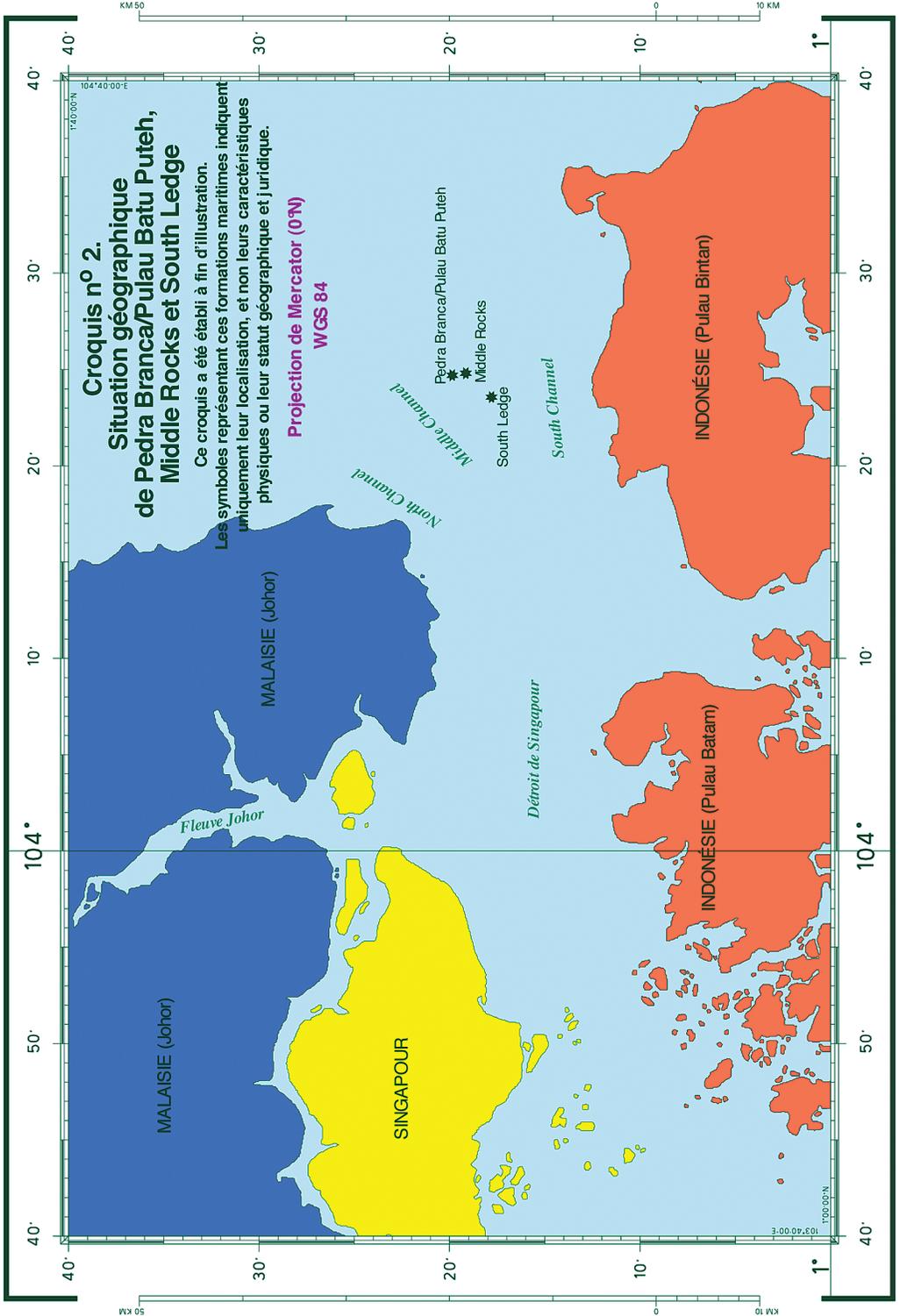
3. LE CONTEXTE HISTORIQUE GÉNÉRAL

20. Le Sultanat de Johor fut établi à la suite de la prise de Malacca par les Portugais en 1511. Le Portugal, principale puissance coloniale dans les Indes orientales au cours du XVI^e siècle, commença à perdre de son influence au XVII^e siècle et, vers le milieu de celui-ci, les Pays-Bas lui avaient ravi le contrôle sur différentes zones de la région. En 1795, la France occupa les Pays-Bas, ce qui incita les Britanniques à établir leur autorité sur plusieurs possessions néerlandaises de l'archipel malais. En 1813, les Français quittèrent les Pays-Bas, et, par le traité









tion of London) the United Kingdom agreed to return the former Dutch possessions in the Malay archipelago to the Netherlands.

21. In 1819, on the initiative of Sir Stamford Raffles (Governor-General of Bengkulu), a British “factory” (a term used for trading stations established by the British in India and south-east Asia) was established on Singapore island (which belonged to Johor) by the East India Company, which acted as an agent of the British Government in various British possessions from the second half of the seventeenth century to the second half of the nineteenth century. Two treaties were entered into establishing this “factory”, one dated 30 January 1819 between the East India Company and the Temenggong of Johor and the other dated 6 February 1819 between Sir Stamford Raffles and Sultan Hussein of Johor and the Temenggong¹ of Johor. These two Treaties further exacerbated the tension between the United Kingdom and the Netherlands arising out of their competing colonial ambitions in the region. This situation led to negotiations beginning in 1820 which culminated in the signing, on 17 March 1824, of a treaty between the United Kingdom and the Netherlands (entitled “Treaty between His Britannic Majesty and the King of the Netherlands, Respecting Territory and Commerce in the East Indies” and hereinafter referred to as “the 1824 Anglo-Dutch Treaty”). Under the terms of this Treaty, the Dutch withdrew their opposition to the occupation of Singapore by the United Kingdom and the latter agreed not to establish any trading post on any islands south of the Straits of Singapore. The Treaty had the practical effect of broadly establishing the spheres of influence of the two colonial Powers in the East Indies. As a consequence, one part of the Sultanate of Johor fell within a British sphere of influence while the other fell within a Dutch sphere of influence.

22. On 2 August 1824 a Treaty of Friendship and Alliance was signed between the East India Company and the Sultan of Johor and Temenggong of Johor (hereinafter “the Crawford Treaty”, named after the British Resident of Singapore), providing for the full cession of Singapore to the East India Company, along with all islands within 10 geographical miles of Singapore (see paragraph 102 below).

23. Since the death of Sultan Mahmud III in 1812, his two sons, Hussein and Abdul Rahman had held competing claims to succession to the Johor Sultanate. The United Kingdom had recognized as the heir the elder son Hussein (who was based in Singapore), whereas the Netherlands had recognized as the heir the younger son Abdul Rahman (who

¹ A “Temenggong” was a high-ranking official in traditional Malay states. In Johor, in the first half of the nineteenth century, as a result of the internal rivalry between the Sultan and the Temenggong, third states wishing to enter into important transactions tended to seek the consent of both. In 1855, full authority in Johor was transferred by the Sultan to the Temenggong.

anglo-néerlandais de 1814 (également appelé convention de Londres), le Royaume-Uni accepta de restituer aux Pays-Bas leurs anciennes possessions dans l'archipel malais.

21. En 1819, à l'initiative de sir Stamford Raffles (gouverneur général de Bengkulu), une «factorerie» (le terme anglais «factory» servant à désigner un comptoir britannique aux Indes et en Asie du Sud-Est) fut établie par les Britanniques sur l'île de Singapour (laquelle appartenait au Johor) par la Compagnie des Indes orientales, agent du Gouvernement britannique dans plusieurs possessions britanniques de la seconde moitié du XVII^e siècle à la seconde moitié du XIX^e siècle. Deux traités furent à l'origine de la création de cette «factorerie», le premier conclu le 30 janvier 1819 entre la Compagnie des Indes orientales et le *temenggong* de Johor, le second conclu le 6 février 1819 entre, d'une part, sir Stamford Raffles et, d'autre part, le sultan Hussein de Johor et le *temenggong*¹ de Johor. Les deux traités exacerbèrent les tensions entre le Royaume-Uni et les Pays-Bas, nées de leurs ambitions coloniales concurrentes dans la région. Cette situation conduisit en 1820 à l'ouverture de négociations qui débouchèrent sur la signature, le 17 mars 1824, d'un traité entre le Royaume-Uni et les Pays-Bas (le «traité de commerce et d'échange signé à Londres le 17 mars 1824 entre Sa Majesté de Grande-Bretagne et le roi des Pays-Bas», ci-après dénommé le «traité anglo-néerlandais de 1824»). Aux termes de ce traité, les Néerlandais cessaient de s'opposer à l'occupation de Singapour par le Royaume-Uni, cependant que celui-ci acceptait de ne pas établir de comptoir sur les îles situées au sud du détroit de Singapour. Ce traité eut pour conséquence concrète de fixer, dans les grandes lignes, les sphères d'influence des deux puissances coloniales aux Indes orientales : une partie du Sultanat de Johor se trouva ainsi placée dans la sphère d'influence britannique, l'autre dans la sphère d'influence néerlandaise.

22. Le 2 août 1824, un traité d'amitié et d'alliance fut signé entre, d'une part, la Compagnie des Indes orientales et, d'autre part, le sultan de Johor et le *temenggong* de Johor (ci-après dénommé «le traité Crawford»), du nom du résident britannique à Singapour), qui prévoyait la cession pleine et entière à la Compagnie des Indes orientales de Singapour et de toutes les îles situées dans un rayon de 10 milles géographiques de celle-ci (voir paragraphe 102 ci-dessous).

23. La mort, en 1812, du sultan Mahmud III avait donné lieu au sein du Sultanat de Johor à un conflit de succession entre ses deux fils, Hussein et Abdul Rahman. Alors que le Royaume-Uni avait reconnu l'aîné, Hussein (qui était installé à Singapour), comme héritier, les Pays-Bas considéraient comme tel le cadet, Abdul Rahman (installé à Riau

¹ Le *temenggong* était, dans les anciens Etats malais, un haut fonctionnaire. Au Johor, durant la première moitié du XIX^e siècle, en raison des rivalités internes entre le sultan et le *temenggong*, les Etats souhaitant effectuer des transactions importantes tendaient à rechercher l'approbation de l'un et de l'autre. En 1855, le sultan transféra au *temenggong* l'ensemble de son autorité au Johor.

was based in Riau, present day Pulau Bintan in Indonesia). Following the signing of the 1824 Anglo-Dutch Treaty, Sultan Abdul Rahman sent a letter dated 25 June 1825 to his brother, in which, “in complete agreement with the spirit and the content of the treaty concluded between their Majesties, the Kings of the Netherlands and Great Britain” whereby “the division of the lands of Johor, Pahang, Riau and Lingga [was] stipulated”, he donated to Sultan Hussein “[t]he part of the lands assigned to [the latter]”. Sultan Abdul Rahman wrote to his brother that:

“Your territory, thus, extends over Johor and Pahang on the mainland or on the Malay Peninsula. The territory of Your Brother [Abdul Rahman] extends out over the islands of Lingga, Bintan, Galang, Bulan, Karimon and all other islands. Whatsoever may be in the sea, this is the territory of Your Brother, and whatever is situated on the mainland is yours.”

24. In 1826 the East India Company established the Straits Settlements, a grouping of the company’s territories consisting, *inter alia*, of Penang, Singapore and Malacca.

25. Between March 1850 and October 1851 a lighthouse was constructed on Pedra Branca/Pulau Batu Puteh. The circumstances of its construction will be considered later in this Judgment.

26. In 1867 the Straits Settlements became a British crown colony, making the Settlements answerable directly to the Colonial Office in London. In 1885 the British Government and the State of Johor concluded the Johor Treaty which gave the United Kingdom overland trade and transit rights through the State of Johor and responsibility for its foreign relations, as well as providing for British protection of its territorial integrity. In 1895 the British Government established the Federated Malay States, a federation of four protectorates (Selangor, Perak, Negeri Sembilan and Pahang) on the Malay peninsula. Johor formed part of the “Unfederated Malay States”, an expression used not to denote a single entity but rather to describe those States which were not comprised within the Federated Malay States or the Straits Settlements.

27. In 1914, British influence in Johor was formalized and increased through the appointment of a British Adviser.

28. On 19 October 1927 the Governor of the Straits Settlements and the Sultan of Johor signed the “Straits Settlement and Johor Territorial Waters Agreement” (hereinafter “the 1927 Agreement”). This Agreement provided for the retrocession of certain “seas, straits and islets” that had originally been ceded by Johor to the East India Company under the Crawford Treaty.

29. The Straits Settlements were dissolved in 1946; that same year the Malayan Union was created, comprising part of the former Straits Settlements (excluding Singapore), the Federated Malay States and five Unfederated Malay States (including Johor). From 1946, Singapore was

— aujourd’hui Pulau Bintan, en Indonésie). A la suite de la signature du traité anglo-néerlandais de 1824, le sultan Abdul Rahman envoya le 25 juin 1825 une lettre à son frère aux termes de laquelle, «conformément à l’esprit et au contenu du traité conclu entre Leurs Majestés le roi des Pays-Bas et le roi d’Angleterre», par lequel avaient été «partagés les territoires du Johor et du Pahang, de Riau et de Lingga», il cédait au sultan Hussein «les parties de territoire qui ... [avaient] été attribuées» à ce dernier. Il y indiquait :

«Votre territoire, donc, s’étend sur le Johor et le Pahang, sur le continent, ou la péninsule malaise. Le territoire de votre frère [Abdul Rahman] s’étend au large des côtes sur les îles de Lingga, Bintan, Galang, Bulan, Karimou et toutes les autres îles. Tout ce qui se trouve en mer appartient à votre frère et tout ce qui se trouve sur le continent vous appartient.»

24. En 1826, la Compagnie des Indes orientales créa les Etablissements des détroits, un regroupement de territoires de la Compagnie constitué notamment de Penang, Singapour et Malacca.

25. Entre mars 1850 et octobre 1851, un phare fut érigé sur Pedra Branca/Pulau Batu Puteh. Les circonstances de sa construction seront examinées plus loin.

26. En 1867, les Etablissements des détroits devinrent une colonie de la Couronne britannique; ils relevaient donc désormais directement du Colonial Office (ministère britannique des colonies) à Londres. En 1885, le Gouvernement britannique et l’Etat du Johor conclurent le traité de Johor, qui reconnaissait au Royaume-Uni des droits de transit et de commerce terrestres dans l’Etat du Johor, lui conférait la responsabilité des relations extérieures de ce dernier et lui confiait la tâche de protéger l’intégrité du territoire. En 1895, le Gouvernement britannique créa les Etats malais fédérés, fédération de quatre protectorats (Selangor, Perak, Negeri Sembilan et Pahang) de la péninsule malaise. Le Johor pour sa part relevait des «Etats malais non fédérés», expression désignant non pas une entité en tant que telle, mais simplement ceux des Etats qui ne faisaient partie ni des Etats malais fédérés ni des Etablissements des détroits.

27. En 1914, l’influence britannique au Johor fut officialisée et renforcée par la nomination d’un conseiller britannique.

28. Le 19 octobre 1927, le gouverneur des Etablissements des détroits et le sultan de Johor signèrent un «accord relatif aux eaux territoriales des Etablissements des détroits et du Johor» (ci-après l’«accord de 1927»). Cet accord prévoyait la rétrocession au Johor d’une partie des «eaux, détroits et îlots» que celui-ci avait initialement cédés à la Compagnie anglaise des Indes orientales par le traité Crawford.

29. Les Etablissements des détroits furent dissous en 1946. Cette même année fut créée l’Union malaise, qui comprenait une partie des anciens Etablissements des détroits (à l’exception de Singapour), les Etats malais fédérés et cinq Etats malais non fédérés (dont le Johor). A partir de 1946,

administered as a British Crown Colony in its own right. In 1948 the Malayan Union became the Federation of Malaya, a grouping of British colonies and Malay States under the protection of the British. The Federation of Malaya gained independence from Britain in 1957, with Johor as a constituent state of the Federation. In 1958 Singapore became a self-governing colony. In 1963 the Federation of Malaysia was established, formed by the merger of the Federation of Malaya with the former British colonies of Singapore, Sabah (then North Borneo) and Sarawak. In 1965 Singapore left the Federation and became a sovereign and independent State.

4. HISTORY OF THE DISPUTE

30. On 21 December 1979 Malaysia published a map entitled “Territorial Waters and Continental Shelf Boundaries of Malaysia” (published by the Director of National Mapping, Malaysia) (hereinafter “the 1979 map”), which showed the outer limits and co-ordinates of the territorial sea and continental shelf claimed by Malaysia. The map depicted the island of Pedra Branca/Pulau Batu Puteh as lying within Malaysia’s territorial waters. By a diplomatic Note dated 14 February 1980 Singapore rejected Malaysia’s “claim” to Pedra Branca/Pulau Batu Puteh and requested that the 1979 map be corrected.

31. Singapore’s Note of 14 February 1980 led to an exchange of correspondence and subsequently to a series of intergovernmental talks in 1993-1994 which did not bring a resolution of the matter. During the first round of talks in February 1993 the question of the appurtenance of Middle Rocks and South Ledge was also raised. In view of the lack of progress in the bilateral negotiations, the Parties agreed to submit the dispute for resolution by the International Court of Justice. The Special Agreement was signed in February 2003, and notified to the Court in July 2003 (see paragraph 1 above).

*

32. The Court recalls that, in the context of a dispute related to sovereignty over land such as the present one, the date upon which the dispute crystallized is of significance. Its significance lies in distinguishing between those acts which should be taken into consideration for the purpose of establishing or ascertaining sovereignty and those acts occurring after such date,

“which are in general meaningless for that purpose, having been carried out by a State which, already having claims to assert in a legal dispute, could have taken those actions strictly with the aim of buttressing those claims” (*Territorial and Maritime Dispute between Nicaragua and Honduras in the Caribbean Sea (Nicaragua v. Honduras)*, Judgment, I.C.J. Reports 2007, pp. 697-698, para. 117).

Singapour fut gouvernée comme une colonie de la Couronne britannique à part entière. En 1948, l'Union malaise devint la Fédération de Malaya, un groupement de colonies britanniques et d'Etats malais sous protection britannique. La Fédération de Malaya obtint son indépendance de la Grande-Bretagne en 1957, le Johor constituant l'un des Etats membres de la Fédération. En 1958, Singapour devint une colonie autonome. En 1963 fut créée la Fédération de Malaisie, issue d'une fusion entre la Fédération de Malaya et les anciennes colonies britanniques de Singapour, du Sabah (qui était alors le Nord-Bornéo) et du Sarawak. En 1965, Singapour abandonna la Fédération pour devenir un Etat souverain et indépendant.

4. HISTORIQUE DU DIFFÉREND

30. Le 21 décembre 1979, la Malaisie a publié une carte intitulée «Eaux territoriales et limites du plateau continental de la Malaisie» (éditée par le directeur de l'Institut national de cartographie de la Malaisie) (dénommée ci-après la «carte de 1979») et représentant les limites extérieures de la mer territoriale et du plateau continental revendiqués par la Malaisie ainsi que les coordonnées de leurs points d'inflexion. La carte situe l'île de Pedra Branca/Pulau Batu Puteh dans les eaux territoriales de la Malaisie. Par une note diplomatique datée du 14 février 1980, Singapour a rejeté la «revendication» de la Malaisie sur Pedra Branca/Pulau Batu Puteh et a demandé que la carte de 1979 soit corrigée.

31. La note de Singapour du 14 février 1980 a conduit à un échange de correspondance puis, entre 1993 et 1994, à une série de pourparlers entre les deux gouvernements, qui n'ont pas permis de régler la question. La question de l'appartenance de Middle Rocks et de South Ledge a également été soulevée lors des premiers pourparlers, en février 1993. Par suite de l'échec des négociations bilatérales, les Parties sont convenues de soumettre le différend à la Cour internationale de Justice. Le compromis a été signé en février 2003 et notifié à la Cour en juillet 2003 (voir paragraphe 1 ci-dessus).

*

32. La Cour rappelle que, dans le contexte d'un différend relatif, comme en l'espèce, à la souveraineté sur un territoire, la date à laquelle le différend s'est cristallisé est importante. Cette importance réside en ceci qu'elle permet de faire la part entre les actes qui doivent être pris en considération aux fins d'établir ou de prouver la souveraineté et ceux qui sont postérieurs à cette date,

«lesquels ne sont généralement pas pertinents en tant qu'ils sont le fait d'un Etat qui, ayant déjà à faire valoir certaines revendications dans le cadre d'un différend juridique, pourrait avoir accompli les actes en question dans le seul but d'étayer celles-ci» (*Différend territorial et maritime entre le Nicaragua et le Honduras dans la mer des Caraïbes (Nicaragua c. Honduras)*, arrêt, C.I.J. Recueil 2007, p. 697-698, par. 117).

As the Court explained in the *Indonesia/Malaysia* case,

“it cannot take into consideration acts having taken place after the date on which the dispute between the Parties crystallized unless such acts are a normal continuation of prior acts and are not undertaken for the purpose of improving the legal position of the Party which relies on them” (*Sovereignty over Pulau Ligitan and Pulau Sipadan (Indonesia/Malaysia)*, Judgment, *I.C.J. Reports 2002*, p. 682, para. 135).

*

33. The Parties are agreed that, with regard to Pedra Branca/Pulau Batu Puteh, the dispute crystallized in 1980, when Singapore and Malaysia formally opposed each other’s claims to the island. According to Malaysia, “[t]he Protest Note of 14 February 1980 crystallized the dispute. On this basis the critical date for the dispute over Pulau Batu Puteh is 14 February 1980.” For its part, Singapore claims that “it was only in 1979 that Malaysia made a formal claim to the island through the publication of its map”, which Singapore protested against through its diplomatic Note of 14 February 1980. Singapore thus refers to “the 1979-1980 critical date”.

34. In the view of the Court, it was on 14 February 1980, the time of Singapore’s protest in response to Malaysia’s publication of the 1979 map, that the dispute as to sovereignty over Pedra Branca/Pulau Batu Puteh crystallized.

35. With regard to Middle Rocks and South Ledge, the Court notes that the Parties disagree as to the date when the dispute crystallized. According to Malaysia, it was on 6 February 1993, when Singapore allegedly “for the first time during the first round of bilateral discussions between the Parties . . . included Middle Rocks and South Ledge in addition to its claim to Pulau Batu Puteh”. Singapore does not deny that it asserted a claim to Middle Rocks and South Ledge on 6 February 1993 but explains that this “claim” was made in “response to *Malaysia’s* statement made a day earlier describing Middle Rocks and South Ledge as two Malaysian islands” (emphasis in the original). Singapore stresses that its long held position is that Middle Rocks and South Ledge cannot be considered as distinct from Pedra Branca/Pulau Batu Puteh and thus “[i]t follows that the critical date for all three features must naturally be the same”.

36. The Court observes that Singapore’s Note of 14 February 1980 refers explicitly only to Pedra Branca/Pulau Batu Puteh. Moreover, Singapore has not provided any contemporaneous evidence that it intended to include Middle Rocks and South Ledge within the scope of this Note. In the circumstances, the Court concludes that the dispute as to sovereignty over Middle Rocks and South Ledge crystallized on 6 February 1993.

Ainsi qu'elle l'a expliqué dans l'affaire *Indonésie/Malaisie*, la Cour

«ne saurait prendre en considération des actes qui se sont produits après la date à laquelle le différend entre les Parties s'est cristallisé, à moins que ces activités ne constituent la continuation normale d'activités antérieures et pour autant qu'elles n'aient pas été entreprises en vue d'améliorer la position juridique des Parties qui les invoquent» (*Souveraineté sur Pulau Ligitan et Pulau Sipadan (Indonésie/Malaisie)*, arrêt, C.I.J. Recueil 2002, p. 682, par. 135).

*

33. Les Parties conviennent que, s'agissant de Pedra Branca/Pulau Batu Puteh, le différend s'est cristallisé en 1980, lorsque Singapour et la Malaisie ont formellement contesté leurs revendications respectives sur l'île. Selon la Malaisie, «[c]'est [la] note de protestation du 14 février 1980 qui [a] cristallisé le différend. La date critique pour le différend sur Pulau Batu Puteh est donc le 14 février 1980». Singapour, pour sa part, prétend que «ce n'est qu'en 1979 [que la Malaisie] a officiellement formulé une revendication sur l'île en publiant la carte» contre laquelle Singapour a protesté dans sa note diplomatique du 14 février 1980. Singapour parle donc de «la date critique de 1979-1980».

34. De l'avis de la Cour, c'est le 14 février 1980, date à laquelle Singapour a protesté contre la publication par la Malaisie de la carte de 1979, que s'est cristallisé le différend relatif à la souveraineté sur Pedra Branca/Pulau Batu Puteh.

35. S'agissant de Middle Rocks et de South Ledge, la Cour constate que les Parties sont en désaccord sur la date à laquelle le différend s'est cristallisé. La Malaisie estime qu'il s'agit du 6 février 1993, date à laquelle Singapour aurait «pour la première fois, pendant la première série de discussions bilatérales entre les Parties, ... ajout[é] Middle Rocks et South Ledge à ses prétentions sur Pulau Batu Puteh». Singapour ne conteste pas avoir formulé des prétentions sur Middle Rocks et South Ledge le 6 février 1993, mais précise que ces «prétentions» constituaient «[s]a réponse à la déclaration faite la veille par la *Malaisie* et présentant Middle Rocks et South Ledge comme deux îles malaisiennes» (les italiennes sont dans l'original). Singapour fait valoir qu'elle a toujours soutenu que Middle Rocks et South Ledge ne sauraient être considérées comme des formations distinctes de Pedra Branca/Pulau Batu Puteh et qu'«[i]l en résulte que la date critique pour chacune de ces trois formations doit naturellement être la même».

36. La Cour fait observer que la note de Singapour du 14 février 1980 ne mentionne explicitement que Pedra Branca/Pulau Batu Puteh. En outre, Singapour n'a produit aucun élément de l'époque prouvant qu'elle entendait couvrir par cette note Middle Rocks et South Ledge. Dans ces circonstances, la Cour conclut que le différend relatif à la souveraineté sur Middle Rocks et South Ledge s'est cristallisé le 6 février 1993.

5. SOVEREIGNTY OVER PEDRA BRANCA/PULAU BATU PUTEH

5.1. *Arguments of the Parties*

37. Malaysia states its position on the question of title to Pedra Branca/Pulau Batu Puteh in its Memorial as follows:

“Malaysia has an original title to Pulau Batu Puteh of long standing. Pulau Batu Puteh is, and has always been, part of the Malaysian State of Johor. Nothing has happened to displace Malaysia’s sovereignty over it. Singapore’s presence on the island for the sole purpose of constructing and maintaining a lighthouse there — with the permission of the territorial sovereign — is insufficient to vest sovereignty in it.”

38. According to Malaysia,

“PBP could not at any relevant time be considered as *terra nullius* and hence susceptible to acquisition through occupation. There is nothing to demonstrate that Johor had lost its title since there is no evidence that at any time it had the intention of ceding, let alone abandoning its sovereignty over the island.”

39. In its Memorial Singapore formulates its case on the question of title to Pedra Branca/Pulau Batu Puteh in the following terms:

“Singapore’s case is that the events of 1847 to 1851 . . . constituted a taking of lawful possession of Pedra Branca by agents of the British Crown. In the years that followed, the British Crown, and subsequently, Singapore continually exercised acts of State authority in respect of Pedra Branca. This effective and peaceful exercise of State authority confirmed and maintained the title gained in the period 1847 to 1851 by the taking of lawful possession on behalf of the Crown.”

Singapore sums up its position as follows:

“The basis of Singapore’s title to Pedra Branca can be analysed as follows:

- (a) The selection of Pedra Branca as the site for building of the lighthouse with the authorization of the British Crown constituted a classic taking of possession *à titre de souverain*.
- (b) Title was acquired by the British Crown in accordance with the legal principles governing acquisition of territory in 1847-1851.
- (c) The title acquired in 1847-1851 has been maintained by the British Crown and its lawful successor, the Republic of Singapore.”

40. It is to be noted that, initially, in Singapore’s Memorial and Coun-

5. LA SOUVERAINETÉ SUR PEDRA BRANCA/PULAU BATU PUTEH

5.1. Argumentation des Parties

37. La Malaisie, dans son mémoire, expose en ces termes sa position quant à la question du titre sur Pedra Branca/Pulau Batu Puteh :

«[L]a Malaisie a sur Pulau Batu Puteh un titre originaire ancien. Pulau Batu Puteh fait partie, et a toujours fait partie, de l'Etat malaisien du Johor. Il ne s'est rien passé qui ait entraîné un transfert du titre détenu par la Malaisie. La présence de Singapour sur l'île à seule fin d'y construire et d'y entretenir un phare — avec l'autorisation du souverain territorial — ne suffit pas à lui conférer la souveraineté sur celle-ci.»

38. Selon la Malaisie,

«PBP n'a à aucun moment pertinent pu être considérée comme *terra nullius* ni, en conséquence, comme susceptible d'acquisition par voie d'occupation. Rien ne permet d'établir que le Johor a perdu son titre puisque rien n'atteste qu'il ait jamais eu l'intention de céder, ni à plus forte raison d'abandonner, sa souveraineté sur l'île.»

39. Singapour, dans son mémoire, développe son argumentation concernant la question du titre sur Pedra Branca/Pulau Batu Puteh dans les termes suivants :

«Singapour considère les faits survenus entre 1847 et 1851 ... comme constituant une prise de possession licite de Pedra Branca par les agents de la Couronne britannique. Dans les années qui suivirent, la Couronne britannique et, par la suite, Singapour ne cessèrent d'accomplir des actes d'autorité étatique à l'égard de Pedra Branca. Cet exercice effectif et pacifique de l'autorité étatique confirma et préserva le titre acquis entre 1847 et 1851 par la prise de possession licite au nom de la Couronne.»

Singapour résume ainsi sa position :

«Le fondement du titre de Singapour sur Pedra Branca peut être analysé comme suit :

- a) Le choix, avec l'autorisation de la Couronne britannique, de Pedra Branca comme site pour la construction du phare constituait une prise de possession classique à titre de souverain.
- b) Le titre fut acquis par la Couronne britannique conformément aux principes juridiques régissant l'acquisition territoriale dans la période allant de 1847 à 1851.
- c) Le titre acquis entre 1847 et 1851 a depuis été conservé par la Couronne britannique et son successeur, la République de Singapour.»

40. Il est à noter qu'au départ, dans le mémoire et le contre-mémoire

ter-Memorial, no reference is made expressly to the status of Pedra Branca/Pulau Batu Puteh as *terra nullius*. In its Reply Singapore expressly indicated that “[i]t is obvious that the status of Pedra Branca in 1847 was that of *terra nullius*”. At the stage of the oral pleadings Singapore also referred to the legal status of Pedra Branca/Pulau Batu Puteh as *terra nullius*. In his statement, the Agent of Singapore contended as follows:

“Singapore’s title to Pedra Branca is based upon the taking of lawful possession of the island by the British authorities in Singapore during the period 1847 to 1851. Malaysia claims that, prior to 1847, Pedra Branca was under the sovereignty of Johor. However, there is absolutely no evidence to support Malaysia’s claim. Mr. President, the truth is that, prior to 1847, Pedra Branca was *terra nullius*, and had never been the subject of a prior claim, or any manifestation of sovereignty by any sovereign entity.”

41. In its oral pleadings Singapore advanced, as an alternative to its claim that Pedra Branca/Pulau Batu Puteh was *terra nullius*, the argument that the legal status of the island was indeterminate at the time of the United Kingdom’s taking possession of it. It did not pursue this further.

42. However put, Singapore’s contentions, including its alternative argument mentioned above, are premised on its view that Malaysia’s claim of title to Pedra Branca/Pulau Batu Puteh, based on its alleged ancient original title to the island since the days of the Sultanate of Johor, cannot stand. The Court notes therefore that the issue is reduced to whether Malaysia can establish its original title dating back to the period before Singapore’s activities of 1847 to 1851, and conversely whether Singapore can establish its claim that it took “lawful possession of Pedra Branca/Pulau Batu Puteh” at some stage from the middle of the nineteenth century when the construction of the lighthouse by agents of the British Crown started.

5.2. *The question of the burden of proof*

43. On the question of the burden of proof, Singapore states:

“The burden remains at all times on Malaysia to produce specific proof that old Johor had sovereignty over Pedra Branca and carried out acts of a sovereign nature on or over the island. Malaysia has produced no evidence whatever in this regard.”

Further, citing the Judgment of this Court in the *Temple of Preah Vihear* case, Singapore argues as follows:

de Singapour, il n'est pas expressément affirmé que Pedra Branca/Pulau Batu Puteh aurait été *terra nullius*. Dans sa réplique, Singapour déclare expressément qu'«[i]l est évident que, en 1847, Pedra Branca était *terra nullius*». A l'audience, Singapour a également employé l'expression *terra nullius* pour qualifier le statut juridique de Pedra Branca/Pulau Batu Puteh. Dans son exposé, l'agent de Singapour a présenté la thèse suivante :

«Singapour fonde son titre sur Pedra Branca sur la prise de possession licite de l'île par les autorités britanniques de Singapour au cours de la période allant de 1847 à 1851. La Malaisie affirme que, jusqu'en 1847, Pedra Branca relevait de la souveraineté du Johor. Il n'existe cependant aucun élément de preuve qui vienne appuyer cette affirmation. En réalité, monsieur le Président, Pedra Branca était jusqu'en 1847 *terra nullius* et aucune entité souveraine ne l'avait jamais revendiquée ou n'avait accompli d'actes attestant sa souveraineté sur elle.»

41. A l'audience, Singapour a fait valoir, à titre subsidiaire par rapport à sa prétention selon laquelle Pedra Branca/Pulau Batu Puteh était *terra nullius*, l'argument selon lequel le statut juridique de l'île était indéterminé à l'époque où le Royaume-Uni en prit possession. Elle n'a pas développé davantage cet argument.

42. De quelque manière qu'ils soient formulés, les arguments de Singapour, y compris celui qu'elle a fait valoir à titre subsidiaire et dont il vient d'être fait état, reposent sur la thèse singapourienne qui voudrait que ne puisse être retenue la revendication par la Malaisie de la souveraineté sur Pedra Branca/Pulau Batu Puteh fondée sur le titre originaire ancien que celle-ci aurait détenu sur l'île depuis l'époque du Sultanat de Johor. La Cour note par conséquent que la question se limite à savoir si la Malaisie peut établir son titre originaire à compter de la période qui a précédé les activités de Singapour entre 1847 et 1851 et si, inversement, Singapour peut apporter la preuve de son affirmation selon laquelle il y aurait eu de sa part prise de «possession licite de Pedra Branca/Pulau Batu Puteh» à un moment ou à un autre à partir du milieu du XIX^e siècle, époque à laquelle les agents de la Couronne britannique entreprirent la construction du phare.

5.2. La question de la charge de la preuve

43. Sur la question de la charge de la preuve, Singapour déclare :

«La Malaisie est en tout état de cause tenue d'apporter la preuve spécifique que l'ancien Johor avait souveraineté sur Pedra Branca et qu'il a exercé des actes à caractère souverain sur cette île ou à son égard. La Malaisie n'a produit aucune preuve en ce sens.»

Citant l'arrêt de la Cour en l'affaire du *Temple de Préah Vihéar*, Singapour déclare en outre que :

“Malaysia appears to forget that ‘the burden of proof in respect of [the facts and contentions on which the respective claims of the Parties are based] will of course lie on the Party asserting or putting them forward’ (*Temple of Preah Vihear (Cambodia v. Thailand)*, *Merits, Judgment, I.C.J. Reports 1962*, p. 16); it is thus for Malaysia to show that Johor could demonstrate some title to Pedra Branca, yet it has done no such thing.”

44. Malaysia agrees that the burden of proof lies with the Party asserting a fact. It therefore contends that Singapore must establish that the taking of possession of Pedra Branca/Pulau Batu Puteh was possible because Pedra Branca/Pulau Batu Puteh was *terra nullius* at the relevant time. Malaysia further asserts that Singapore’s “*terra nullius* claim” rests on inference and that Singapore remained silent or failed to produce the “inconvertible legal evidence” in support of its claim.

45. It is a general principle of law, confirmed by the jurisprudence of this Court, that a party which advances a point of fact in support of its claim must establish that fact (*Application of the Convention on the Prevention and Punishment of the Crime of Genocide (Bosnia and Herzegovina v. Serbia and Montenegro)*, *Judgment, I.C.J. Reports 2007*, p. 75, para. 204, citing *Military and Paramilitary Activities in and against Nicaragua (Nicaragua v. United States of America)*, *Jurisdiction and Admissibility, Judgment, I.C.J. Reports 1984*, p. 437, para. 101).

5.3. *Legal status of Pedra Branca/Pulau Batu Puteh before the 1840s*

5.3.1. *Original title to Pedra Branca/Pulau Batu Puteh*

46. In light of the respective claims of the Parties in the present case, the Court will first examine whether Malaysia, which contends that its predecessor — the Sultanate of Johor — held original title to Pedra Branca/Pulau Batu Puteh and retained it up to the 1840s, has established its claim.

47. Malaysia argues that

“[t]he Sultanate [of Johor] covered all the islands within this large area, including all those in the Singapore Straits, such as Pulau Batu Puteh and the islands to the north and south of the Straits, taking in Singapore Island and the adjacent islands”

and points to the fact that “Pulau Batu Puteh, sitting at the eastern entrance of the Singapore Straits, lies right in the middle of the old Sultanate of Johor”.

48. In support of its claim, Malaysia asserts that the island in question had always been part of the territory of the Sultan of Johor since the kingdom came into existence and could not at any relevant time be considered as *terra nullius* and hence susceptible of acquisition through occu-

«la Malaisie semble oublier que «la charge de ... prouver [les faits et allégations qui fondent les prétentions respectives des Parties] incombe évidemment à la Partie qui les affirme ou les avance» (*Temple de Préah Vihéar (Cambodge c. Thaïlande)*, fond, arrêt, C.I.J. Recueil 1962, p. 16); c'est donc à la Malaisie de montrer que Johor pouvait faire état d'un titre quelconque sur Pedra Branca, or elle n'a rien fait de tel».

44. La Malaisie convient qu'il incombe à la Partie qui allègue un fait d'en rapporter la preuve. Elle soutient donc que Singapour doit établir que la prise de possession de Pedra Branca/Pulau Batu Puteh était possible parce que Pedra Branca/Pulau Batu Puteh était *terra nullius* à l'époque pertinente. La Malaisie affirme en outre que l'argument de Singapour selon lequel l'île était *terra nullius* repose sur une présomption et que Singapour est à cet égard restée muette ou n'a pas produit de «preuve juridique irréfutable» étayant sa prétention.

45. Il est un principe général de droit, confirmé par la jurisprudence de la Cour, selon lequel une partie qui avance un élément de fait à l'appui de sa prétention doit établir celui-ci (*Application de la convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (Bosnie-Herzégovine c. Serbie-et-Monténégro)*, arrêt, C.I.J. Recueil 2007, p. 75, par. 204, citant l'affaire relative aux *Activités militaires et paramilitaires au Nicaragua et contre celui-ci (Nicaragua c. Etats-Unis d'Amérique)*, compétence et recevabilité, arrêt, C.I.J. Recueil 1984, p. 437, par. 101).

5.3. Statut juridique de Pedra Branca/Pulau Batu Puteh avant les années 1840

5.3.1. Titre originaire sur Pedra Branca/Pulau Batu Puteh

46. Au vu des prétentions respectives des Parties en l'espèce, la Cour recherchera tout d'abord si la Malaisie, qui affirme que son prédécesseur — le Sultanat de Johor — détenait un titre originaire sur Pedra Branca/Pulau Batu Puteh et le conserva jusque dans les années 1840, a démontré le bien-fondé de sa prétention.

47. La Malaisie soutient que

«[l]e Sultanat [de Johor] englobait toutes les îles comprises dans cette vaste zone, y compris toutes celles situées dans le détroit de Singapour, comme Pulau Batu Puteh, et celles situées au nord et au sud du détroit, dont l'île de Singapour et les îles adjacentes»,

et fait observer que «Pulau Batu Puteh, qui est située à l'entrée est du détroit de Singapour, se trouve en plein cœur de l'ancien Sultanat de Johor».

48. A l'appui de sa prétention, la Malaisie affirme que, depuis que le royaume a vu le jour, l'île en question a toujours fait partie du territoire du sultan de Johor et n'a à aucun moment pertinent pu être considérée comme *terra nullius* ni, partant, comme susceptible d'acquisition par voie

pation. It claims that “rather it is the case that from time immemorial Pedra Branca/Pulau Batu Puteh was under the sovereignty of the Sultanate of Johor”. According to Malaysia, its situation is similar to that depicted in the award rendered in the *Meerauge* arbitration, from which it quotes the following:

“Possession immemorial is that which has lasted for such a long time that it is impossible to provide evidence of a different situation and of which anybody recalls having heard talk.” (*Meerauge Arbitral Award (AustrialHungary)*, 13 September 1902, German original text in *Nouveau recueil général de traités*, 3rd Series, Vol. III, p. 80; translation into English provided by Malaysia from the French translation in *Revue de droit international et de législation comparée*, Tome VIII, 2nd Series (1906), p. 207.)

49. By contrast, Singapore advances its contention that Pedra Branca/Pulau Batu Puteh, prior to 1847, had been *terra nullius* susceptible of the lawful taking of possession by the United Kingdom in 1847-1851. As for Malaysia’s position that Pedra Branca/Pulau Batu Puteh was part of the Sultanate of “Old Johor”, Singapore contends that there is no evidence that the Johor Sultanate claimed or exercised authority over Pedra Branca/Pulau Batu Puteh, during its first period (1512-1641) which began in 1512 with the fall of the Malacca Sultanate to the Portuguese, and during which Old Johor was constantly harried by the Portuguese and the Kingdom of Aceh, during its second period (1641-1699), when the Dutch, in alliance with Johor drove the Portuguese out of Malacca and when the power and influence of Johor was at its height, during its third period (1699-1784) when the death of Sultan Mahmud II without a clear heir led to a period of internal strife and instability during which many vassals broke away from the Johor Sultanate, or during the fourth period (1784-1824), when “the old empire was in a state of dissolution”.

50. Thus Singapore concludes that “there is no evidence that Pedra Branca belonged to the Johor Sultanate at any point in its history and certainly not at the beginning of the nineteenth century”.

51. Singapore has offered no further specific evidence to substantiate its claim relating to the status of Pedra Branca/Pulau Batu Puteh as *terra nullius* prior to the construction of the lighthouse on it in 1847. Instead, it emphasizes that Malaysia, for its part, has submitted hardly any evidence to prove that the Sultanate of Johor had indeed effective control in the region, and specifically over the island of Pedra Branca/Pulau Batu Puteh. Singapore, quoting from the official 1949 Annual Report published by the Government of the State of Johor, according to which by the beginning of the nineteenth century “the old empire was in a state of dissolution”, concludes that “[t]his was the political condition

d'occupation. Elle affirme que, «en réalité, Pedra Branca/Pulau Batu Puteh se trouvait sous la souveraineté du Sultanat de Johor depuis des temps immémoriaux». Selon la Malaisie, sa situation s'apparente à celle décrite dans la sentence rendue en l'affaire *Meerauge*, dont elle cite le passage suivant :

«La possession immémoriale est celle qui dure depuis si longtemps qu'il est impossible de fournir la preuve d'une situation différente et qu'aucune personne ne se souvient d'en avoir entendu parler.» (Sentence arbitrale *Meerauge (Autriche/Hongrie)*, 13 septembre 1902, texte original allemand dans *Nouveau recueil général de traités*, 3^e série, vol. III, p. 80; traduction française in *Revue de droit international et de législation comparée*, 2^e série, t. VIII, 1906, p. 207.)

49. Singapour soutient quant à elle que Pedra Branca/Pulau Batu Puteh était, avant 1847, une *terra nullius* dont il était loisible au Royaume-Uni de prendre possession de manière licite entre 1847 et 1851. A l'allégation de la Malaisie selon laquelle Pedra Branca/Pulau Batu Puteh faisait partie de l'«ancien» Sultanat de Johor, Singapour répond qu'il n'existe aucune preuve que le Sultanat de Johor ait revendiqué ou exercé une autorité sur Pedra Branca/Pulau Batu Puteh durant la première période (1512-1641) — qui débuta lorsque le Sultanat de Malacca tomba aux mains des Portugais, et au cours de laquelle l'ancien Johor fut constamment en butte aux attaques des Portugais et du royaume d'Aceh —, pas davantage que durant la deuxième période (1641-1699) — qui vit, après que les Néerlandais, alliés au Johor, eurent chassé les Portugais de Malacca, la puissance et l'influence du Sultanat atteindre leur apogée —, la troisième période (1699-1784) — époque d'instabilité et de luttes internes provoquées par la mort du sultan Mahmud II sans héritier clairement désigné, durant laquelle de nombreux vassaux se détournèrent du Sultanat de Johor — ou la quatrième période (1784-1824) — quand «l'ancien empire se trouvait en état de déliquescence».

50. Singapour conclut en conséquence qu'«[a]ucun élément de preuve n'atteste que Pedra Branca ait appartenu, à une époque quelconque, et certainement pas au début du XIX^e siècle, au Sultanat de Johor».

51. Singapour n'a fourni aucun autre élément spécifique à l'appui de la thèse selon laquelle Pedra Branca/Pulau Batu Puteh était *terra nullius* avant la construction du phare en 1847. Elle souligne en revanche que la Malaisie n'a guère présenté, pour sa part, d'éléments tendant à prouver que le Sultanat de Johor exerçait bien un contrôle réel sur la région, et en particulier sur l'île de Pedra Branca/Pulau Batu Puteh. Singapour, citant le rapport annuel officiel de 1949 publié par le gouvernement de l'Etat du Johor, selon lequel, au début du XIX^e siècle, «l'ancien empire se trouvait en état de déliquescence», conclut que «[t]elle était la situation politique du Sultanat en 1819 lorsque les Britanniques débarquèrent à

of the Sultanate in 1819 when the British arrived in Singapore, and on the eve of the signing of the Anglo-Dutch Treaty of 1824”.

*

52. Regarding the question as to whether “[t]he Sultanate [of Johor] covered all the islands within this large area [of its territory], including all those in the Singapore Straits, such as Pulau Batu Puteh . . .”, the Court starts by observing that it is not disputed that the Sultanate of Johor, since it came into existence in 1512, established itself as a sovereign State with a certain territorial domain under its sovereignty in this part of southeast Asia.

53. Thus already at the beginning of the seventeenth century, Hugo Grotius, commenting on the military conflict between the Sultanate of Johor and Portugal, stated that:

“There is in India a kingdom called Johore, which has long been considered a sovereign principality [*supremi principatus*], so that its ruler clearly possessed the authority necessary to conduct a public war [against the Portuguese].” (Hugo Grotius, *De Jure Praedae*, Vol. I Translation, 1950 (Gwladys L. Williams), *Classics of International Law*, p. 314.)

54. In the middle of the seventeenth century, the Dutch Governor of Malacca wrote a letter to the Dutch East India Company proposing that the Dutch East India Company send two boats to the Straits of Singapore to “cruise to the south of Singapore Straits under the Hook of Barbukit and in the vicinity of Pedra Branca” in order to prevent Chinese traders from entering Johor River. The proposal made in the letter was pursued, and two junks were taken in the Straits and diverted to Malacca. However, this incident led to a protest from the Sultan. According to the report of the Governor-General in Batavia to the Dutch East India Company in Amsterdam:

“The king of Johor ha[d] sent an envoy to the governor of Melaka to indicate his great displeasure regarding the seizure of the above-mentioned two junks, not without using offensive and threatening terms in the event that the same thing occurs in the future.”

55. It is the view of the Court that this incident is a clear indication of the Sultan of Johor’s position that the seizure of the junks in the waters in question was an infringement of his right as sovereign in the area concerned.

56. Coming to the early decades of the nineteenth century, the Court notes that three letters, all from 1824, written by the British Resident in Singapore, John Crawford, are of particular relevance. First, in his report of 10 January 1824 to the Government of India, John Crawford recalled that in 1819, when the Settlement of Singapore was established, the Sultanate of Johor extended on the Continent from Malacca to the extrem-

Singapour, ainsi qu'à la veille de la signature du traité anglo-néerlandais de 1824».

*

52. En ce qui concerne la question de savoir si «[l]e Sultanat [de Johor] englobait toutes les îles comprises dans [la] vaste zone [correspondant à son territoire], y compris toutes celles situées dans le détroit de Singapour comme Pulau Batu Puteh», la Cour commencera par faire observer qu'il n'est pas contesté que le Sultanat de Johor, après sa naissance en 1512, se soit constitué en un Etat souverain doté d'un domaine territorial spécifique dans cette partie de l'Asie du Sud-Est.

53. Ainsi, au début du XVII^e siècle déjà, en commentant le conflit militaire qui opposait le Sultanat de Johor au Portugal, Hugo Grotius écrivait :

«Il y a aux Indes un empire qui se nomme Johore, considéré depuis longtemps comme une principauté importante [*supremi principatus*], d'où il résulte que le roi a le pouvoir de faire officiellement la guerre [contre les Portugais].» (Hugo Grotius, *Le droit de prise*, traduction française de H. Houwens Post, 1936, p. 341.)

54. Au milieu du XVII^e siècle, le gouverneur néerlandais de Malacca, dans une lettre adressée à la Compagnie néerlandaise des Indes orientales, proposa à celle-ci d'envoyer deux navires «croiser au sud du détroit de Singapour sous le «Hook of Barbukit» et au voisinage de Pedra Branca» pour empêcher les commerçants chinois de s'engager sur le fleuve Johor. Cette proposition fut suivie et deux jonques furent saisies dans le détroit et déroutées vers Malacca, mais cet incident amena le sultan à protester. Le rapport du gouverneur général à Batavia adressé à la Compagnie néerlandaise des Indes orientales à Amsterdam indiquait :

«Le roi de Johor a dépêché un envoyé auprès du gouverneur de Melaka pour faire état du profond déplaisir que lui a causé la saisie des deux jonques susmentionnées, non sans user d'invectives et de menaces pour le cas où la même chose se reproduirait.»

55. La Cour estime que cet incident est une indication claire de la position du sultan de Johor, selon laquelle la saisie desdites jonques dans les eaux en question portait atteinte à ses droits en qualité de souverain dans la zone considérée.

56. S'agissant des premières décennies du XIX^e siècle, la Cour relève que trois lettres — toutes datées de 1824 — du résident britannique à Singapour, John Crawford, revêtent une importance particulière. Premièrement, dans un rapport en date du 10 janvier 1824 adressé au Gouvernement des Indes, John Crawford indiquait que, en 1819 — lorsque fut créé l'Etablissement de Singapour —, le Sultanat de Johor couvrait l'ensemble

ity of the peninsula on both coasts and embraced “*all* the islands in the Mouth of the Straits of Malacca with all those in the China Seas as far as the Natunas” (emphasis added). The Natunas islands are a long way to the east of the Straits of Singapore, at approximately 4° North and 109° East or roughly north of the west coast of Borneo. Second, in a letter of 3 August 1824 reporting on the Treaty signed the previous day, Crawford stated that the cession by Johor was not only of the main island “but extends to the *Seas, Straits* and Islets (the latter probably not less than 50 in number) within ten geographical miles of its coasts . . .” (emphasis in the original). Third, in a letter of 1 October 1824 to the Government of India, he commented on the possible inconvenience of the exclusion imposed by the 1824 Anglo-Dutch Treaty on the British Government from entering into political relations with the chiefs of all the islands lying South to the Straits of Singapore, in the following terms:

“It does not upon the whole appear to me that the occupation of Rhio could be beneficial to the British Government, yet its retention on the part of the Netherlands Government, and our exclusion from entering into political relations with the Chiefs of *all* the islands lying South to the Straits of Singapore and between the peninsula and Sumatra may prove a matter of some inconvenience to us, as it is in fact virtually amounts to a dismemberment of the Principality of Johor, and must thus be productive of some embarrassment and confusion. This may be easily illustrated by an example. The Carimon Islands and the Malayan Settlement of Bulang are two of the principal possessions of the Tumongong of Johor or Singapore, and his claim to them is not only allowed by the rival chiefs but satisfactorily ascertained by the voluntary and cheerful allegiance yielded to him by the inhabitants. By the present Treaty, however, he must either forego all claims to these possessions, or removing to them, renounce his connection with the British Government.” (Emphasis added.)

The Court observes that, as confirmed by the above documents, the senior British official in the region understood that, before it was divided, the Sultanate of Johor had an extensive maritime component which included “all” the islands in the region of the Straits of Singapore.

57. In an article from the *Singapore Free Press*, dated 25 May 1843 and reporting on “[t]he frequent and regular occurrence of acts of Piracy in the immediate neighbourhood of Singapore”, it was stated as follows:

“The places and Islands near which these piracies are most frequently committed and where the pirates go for shelter and concealment, such as Pulo Tinghie, Batu Puteh, Point Romania & c, are all

de la péninsule, de la latitude de Malacca jusqu'à son extrémité, et comprenait «*toutes* les îles situées au débouché du détroit de Malacca ainsi que toutes celles des mers de Chine, jusqu'aux Natuna» (les italiques sont de la Cour), lesquelles se trouvent très à l'est du détroit de Singapour, par environ 4° de latitude nord et 109° de longitude est, soit approximativement au nord de la côte occidentale de Bornéo. Deuxièmement, dans une lettre en date du 3 août 1824 relative au traité signé la veille, John Crawfurd indiquait que la cession effectuée par le Johor ne se limitait pas à l'île principale, mais «s'étend[ait] aux *eaux, détroits* et îlots (qui n'[étaient] probablement pas moins de cinquante), dans les 10 milles géographiques de ses côtes» (les italiques sont dans l'original). Troisièmement, dans une lettre en date du 1^{er} octobre 1824 adressée au Gouvernement des Indes, John Crawfurd évoquait comme suit les inconvénients susceptibles de découler de l'interdiction imposée au Gouvernement britannique par le traité anglo-néerlandais de 1824 de nouer des relations politiques avec les chefs de toute île située au sud du détroit de Singapour :

«D'une façon générale, je n'ai pas le sentiment que l'occupation de Rhio pourrait être utile au Gouvernement britannique. Toutefois, que le Gouvernement néerlandais conserve ce territoire et que nous soyons exclus de relations politiques avec les chefs de *toutes* les îles situées au sud du détroit de Singapour ainsi qu'entre la péninsule et Sumatra pourrait se révéler gênant pour nous. En effet, cela reviendrait presque à un démembrement de la principauté de Johor, ce qui ne pourrait que causer embarras et confusion. L'exemple suivant le montre bien : les îles Carimon et l'établissement malais de Bulang sont deux des principales possessions du *tumungong* de Johor ou Singapour, et sa revendication sur ces territoires est non seulement vue d'un bon œil par les chefs rivaux, mais surtout acceptée par les habitants, qui se sont volontairement ralliés à lui, avec enthousiasme. En vertu du présent traité, toutefois, le *tumungong* devrait soit renoncer à toute prétention sur ces possessions, soit renoncer à ses liens avec le Gouvernement britannique.» (Les italiques sont de la Cour.)

La Cour observe que, ainsi que les documents susmentionnés le confirment, le plus haut responsable britannique dans la région considérerait que, avant d'être scindé, le Sultanat de Johor comportait une importante composante maritime comprenant «*toutes*» les îles de la région du détroit de Singapour.

57. Dans un article du *Singapore Free Press* en date du 25 mai 1843 qui portait sur «le caractère fréquent et régulier des actes de piraterie dans les environs immédiats de Singapour», il était exposé ce qui suit :

«Les lieux et îles dans le voisinage desquels ces actes de piraterie sont le plus fréquemment commis et qui servent de repaires aux pirates, tels que Pulo Tinghie, Batu Puteh, Point Romania, etc., sont

within the territories of our well beloved ally and pensionary, the Sultan of Johore, or rather of the Tomungong of Johore, for he is the real Sovereign.”

58. The Court notes that Singapore rejects this last piece of evidence on the grounds that “its probative value is highly suspect considering it does not indicate the source of the information or even the name of its author”. However, the Court considers the probative value of this report to lie in the fact that it corroborates other evidence that Johor had sovereignty over the area in question.

59. Thus from at least the seventeenth century until early in the nineteenth it was acknowledged that the territorial and maritime domain of the Kingdom of Johor comprised a considerable portion of the Malaya Peninsula, straddled the Straits of Singapore and included islands and islets in the area of the Straits. Specifically, this domain included the area where Pedra Branca/Pulau Batu Puteh is located.

*

60. It now falls to the Court, after having described the general understanding at the relevant time of the extent of Johor, to ascertain whether the original title to Pedra Branca/Pulau Batu Puteh claimed by Malaysia is founded in law.

61. Of significance in the present context is the fact that Pedra Branca/Pulau Batu Puteh had always been known as a navigational hazard in the Straits of Singapore, an important channel for international navigation in east-west trade connecting the Indian Ocean with the South China Sea. It is therefore impossible that the island could have remained unknown or undiscovered by the local community. Pedra Branca/Pulau Batu Puteh evidently was not *terra incognita*. It is thus reasonable to infer that Pedra Branca/Pulau Batu Puteh was viewed as one of the islands lying within the general geographical scope of the Sultanate of Johor.

62. Another factor of significance which the Court has to take into consideration in assessing the issue of the original title in the present case is the fact that throughout the entire history of the old Sultanate of Johor, there is no evidence that any competing claim had ever been advanced over the islands in the area of the Straits of Singapore.

63. It is appropriate to recall the pronouncement made by the Permanent Court of International Justice in the case concerning the *Legal Status of Eastern Greenland*, on the significance of the absence of rival claims. In that case it was the Danish contention that “Denmark possessed full and entire sovereignty over the whole of Greenland and that Norway had recognized that sovereignty”, whereas the Norwegian contention was that all the parts of Greenland “which had not been occupied in such a manner as to bring them effectively under the administration of the Danish Government” were “*terrae nullius*, and that if they ceased to

tous situés dans les territoires de notre bien-aimé allié et pensionnaire, le sultan de Johore, ou plutôt le *tomungong* de Johore, car c'est lui le véritable souverain.»

58. La Cour note que Singapour conteste ce dernier élément de preuve au motif que «sa valeur probante est fort douteuse étant donné qu'il n'indique ni la source de l'information ni même le nom de son auteur». La Cour estime cependant que la valeur probante de cet article réside dans le fait qu'il corrobore d'autres éléments montrant que le Johor détenait la souveraineté sur la zone en question.

59. Ainsi, à partir du XVII^e siècle au moins et jusqu'au début du XIX^e siècle, il était reconnu que le domaine terrestre et maritime du royaume de Johor englobait une portion considérable de la péninsule malaise, s'étendait de part et d'autre du détroit de Singapour et comprenait des îles et îlots situés dans la zone du détroit. Ce domaine couvrait en particulier la zone dans laquelle se trouve Pedra Branca/Pulau Batu Puteh.

*

60. La Cour ayant rapporté ci-dessus quelle était la perception générale, à l'époque pertinente, quant à l'étendue du Johor, il lui appartient à présent de vérifier si le titre originaire sur Pedra Branca/Pulau Batu Puteh que revendique la Malaisie est fondé en droit.

61. Il est révélateur, dans le présent contexte, que Pedra Branca/Pulau Batu Puteh ait toujours été considérée comme un danger pour la navigation dans le détroit de Singapour, chenal important reliant l'océan Indien à la mer de Chine méridionale et utilisé par la navigation internationale pour le commerce entre l'Orient et l'Occident. Il est donc impossible que l'île soit demeurée inconnue de la communauté locale ou que celle-ci ne l'ait pas découverte. Pedra Branca/Pulau Batu Puteh n'était pas, à l'évidence, *terra incognita*. Il est donc raisonnable d'en déduire que Pedra Branca/Pulau Batu Puteh était considérée comme l'une des îles situées dans les limites géographiques générales du Sultanat de Johor.

62. Un autre facteur d'importance dont la Cour doit tenir compte lorsqu'elle analyse la question du titre originaire en l'espèce réside en ceci que rien n'atteste que, pendant toute l'histoire de l'ancien Sultanat de Johor, une revendication concurrente ait jamais été formulée sur les îles situées dans la région du détroit de Singapour.

63. Il convient de rappeler ce qu'a déclaré la Cour permanente de Justice internationale dans son arrêt rendu en l'affaire du *Statut juridique du Groënland oriental* au sujet des conséquences à tirer d'une absence de prétentions concurrentes. Dans cette affaire, la thèse du Danemark était que «le Gouvernement danois [avait] la souveraineté pleine et entière sur l'ensemble du Groënland et [que] ... la Norvège [avait] reconnu cette souveraineté», tandis que, selon la thèse norvégienne, «toutes les parties du Groënland qui n'avaient pas été occupées de manière à être effectivement placées sous l'administration du Gouvernement danois» étaient

be *terrae nullius* they must pass under Norwegian sovereignty” (*Legal Status of Eastern Greenland, Judgment, 1933, P.C.I.J., Series A/B, No. 53, p. 39*).

64. Against this background the Court stated:

“Another circumstance which must be taken into account by any tribunal which has to adjudicate upon a claim to sovereignty over a particular territory, is the extent to which the sovereignty is also claimed by some other Power. In most of the cases involving claims to territorial sovereignty which have come before an international tribunal, there have been two competing claims to the sovereignty, and the tribunal has had to decide which of the two is the stronger. One of the peculiar features of the present case is that up to 1931 there was no claim by any Power other than Denmark to the sovereignty over Greenland. Indeed, up till 1921, no Power disputed the Danish claim to sovereignty.” (*Ibid.*, p. 46.)

65. On this basis, the Court came to the following conclusion:

“bearing in mind the absence of any claim to sovereignty by another Power, and the Arctic and inaccessible character of the uncolonized parts of the country, the King of Denmark and Norway displayed . . . in 1721 to 1814 his authority to an extent sufficient to give his country a valid claim to sovereignty, and that his rights over Greenland were not limited to the colonized area” (*ibid.*, pp. 50-51).

66. If this conclusion was valid with reference to the thinly populated and unsettled territory of Eastern Greenland, it should also apply to the present case involving a tiny uninhabited and uninhabitable island, to which no claim of sovereignty had been made by any other Power throughout the years from the early sixteenth century until the middle of the nineteenth century.

67. The Court further recalls that, as expounded in the *Eastern Greenland* case (see paragraph 64 above), international law is satisfied with varying degrees in the display of State authority, depending on the specific circumstances of each case.

Moreover, as pointed out in the *Island of Palmas* case, State authority should not necessarily be displayed “in fact at every moment on every point of a territory” (*Island of Palmas Case (Netherlands/United States of America)*, Award of 4 April 1928, *RIAA*, Vol. II (1949), p. 840). It was further stated in the Award that:

“[I]n the exercise of territorial sovereignty there are necessarily gaps, intermittence in time and discontinuity in space . . . The fact that a state cannot prove display of sovereignty as regards such a portion of territory cannot forthwith be interpreted as showing that

«*terrae nullius* et, cessant d'être *terrae nullius*, devaient passer sous la souveraineté norvégienne» (*Statut juridique du Groënland oriental, arrêt, 1933, C.P.J.I. série A/B n° 53, p. 39*).

64. A ce sujet, la Cour s'est ainsi exprimée :

«Une autre circonstance, dont doit tenir compte tout tribunal ayant à trancher une question de souveraineté sur un territoire particulier, est la mesure dans laquelle la souveraineté est également revendiquée par une autre Puissance. Dans la plupart des cas comportant des prétentions de souveraineté territoriale sur lesquelles un tribunal international ait eu auparavant à se prononcer, deux prétentions concurrentes à la souveraineté ont été soumises au tribunal, et ce dernier avait à décider quelle était celle des deux qui était fondée. Une des caractéristiques de la présente affaire est que, jusqu'en 1931, aucune autre Puissance que le Danemark n'a revendiqué la souveraineté sur le Groënland. Par ailleurs, jusqu'en 1921, aucune Puissance n'a contesté la prétention du Danemark à la souveraineté.» (*Ibid.*, p. 46.)

65. La Cour est alors parvenue à la conclusion que,

«si l'on garde présentes à l'esprit l'absence de toute prétention à la souveraineté de la part d'une autre Puissance et la nature arctique et inaccessible des régions non colonisées du pays, le roi de Danemark et de Norvège, ... [entre] 1721 [et] 1814, manifesta son autorité dans une mesure qui suffit à conférer à son pays un titre valable de souveraineté, et que ses droits sur le Groënland n'ont pas été limités à la région colonisée» (*ibid.*, p. 50-51).

66. Si cette conclusion vaut s'agissant du territoire peu peuplé et non occupé par des habitants à demeure du Groënland oriental, elle devrait aussi s'appliquer dans la présente affaire, qui porte sur une île minuscule inhabitée et inhabitable, dont aucune autre puissance n'a revendiqué la souveraineté durant toute la période allant du début du XVI^e siècle au milieu du XIX^e siècle.

67. La Cour rappelle par ailleurs que, ainsi qu'exposé dans l'arrêt rendu en l'affaire relative au *Groënland oriental* (voir paragraphe 64 ci-dessus), le droit international admet des degrés variables de manifestation de l'autorité étatique, selon les circonstances propres à chaque espèce.

De surcroît, comme souligné dans la sentence rendue en l'affaire relative à l'*Ile de Palmas*, il n'est pas nécessaire que cette autorité étatique se manifeste «en fait à tout moment sur tout point du territoire» (*Ile de Palmas (Pays-Bas/Etats-Unis d'Amérique)*, sentence, 4 avril 1928, *Revue générale de droit international public (RGDIP)*, t. XLII, 1935, p. 165 [traduction française]). Cette sentence précise par ailleurs :

«[D]ans l'exercice de la souveraineté territoriale, il y a nécessairement des lacunes, une intermittence dans le temps et une discontinuité dans l'espace... Le fait qu'un Etat ne peut prouver l'exercice de sa souveraineté sur une telle partie de territoire ne saurait être inter-

sovereignty is in-existent. Each case must be appreciated in accordance with the particular circumstances.” (*Island of Palmas Case (Netherlands/United States of America)*, Award of 4 April 1928, *RIAA*, Vol. II (1949), p. 855.)

68. Having considered the actual historical and geographical context of the present case relating to the old Sultanate of Johor, the Court concludes that as far as the territorial domain of the Sultanate of Johor was concerned, it did cover in principle all the islands and islets within the Straits of Singapore, which lay in the middle of this kingdom, and did thus include the island of Pedra Branca/Pulau Batu Puteh. This possession of the islands by the old Sultanate of Johor was never challenged by any other Power in the region and can in all the circumstances be seen as satisfying the condition of “continuous and peaceful display of territorial sovereignty (peaceful in relation to other States)” (*ibid.*, p. 839).

69. The Court thus concludes that the Sultanate of Johor had original title to Pedra Branca/Pulau Batu Puteh.

*

70. Malaysia further argues that the title of the Sultanate of Johor to Pedra Branca/Pulau Batu Puteh is confirmed by the ties of loyalty that existed between the Sultanate and the Orang Laut, “the people of the sea”. The Orang Laut were engaged in various activities such as fishing and piratical activities in the waters in the Straits of Singapore, including in the area of Pedra Branca/Pulau Batu Puteh.

71. Malaysia has provided evidence from the nineteenth century which shows that the Orang Laut, a nomadic people of the sea, made the maritime areas in the Straits of Singapore their habitat and quite frequently visited the island, as appears from the following letter from J. T. Thomson, the Government Surveyor of Singapore, reporting in November 1850 after the first year of construction of Horsburgh lighthouse on the need to exclude the Orang Laut from the construction site:

“strict rules should be carried out against those half fishing half piratical sect the orang Ryot or Laut, being allowed to obtain admittance into the building — they frequently visit the rock so their visits should never be encouraged nor any trust put in them . . . In the straits and islets of the neighbouring shores and islands many lives are taken by these people.”

72. Furthermore John Crawford, the British Resident of Singapore, recorded in his journal of 1828 a visit he had received from “some individuals of the race of Malays, called Orang Laut, — that is, ‘men of the sea’”, and stated as follows:

“They have a rough exterior, and their speech is awkward and un-

prété comme démontrant l'inexistence de cette souveraineté. Chaque cas particulier doit être apprécié à la lumière des circonstances de l'espèce.» (*Ile de Palmas (Pays-Bas/États-Unis d'Amérique)*, sentence, 4 avril 1928, *RGDIP*, t. XLII, 1935, p. 182-183 [traduction française].)

68. Ayant examiné le contexte géographique et historique spécifique de la présente instance s'agissant de l'ancien Sultanat de Johor, la Cour conclut que, en ce qui concerne le domaine territorial du Sultanat de Johor, celui-ci englobait bien en principe l'ensemble des îles et îlots situés dans le détroit de Singapour, lequel se trouvait au milieu de ce royaume, et comprenait donc l'île de Pedra Branca/Pulau Batu Puteh. Que ces îles aient été en la possession de l'ancien Sultanat de Johor n'a jamais été contesté par aucune autre puissance de la région et peut, en tout état de cause, être considéré comme satisfaisant à la condition d'un «exercice continu et pacifique de la souveraineté territoriale (pacifique par rapport aux autres États)» (*ibid.*, p. 164).

69. La Cour conclut ainsi que le Sultanat de Johor détenait un titre originaire sur Pedra Branca/Pulau Batu Puteh.

*

70. La Malaisie soutient en outre que le titre du Sultanat de Johor sur Pedra Branca/Pulau Batu Puteh est confirmé par la nature des liens d'allégeance qui existaient entre le Sultanat et les Orang Laut, le «peuple de la mer». Ces derniers se livraient à diverses activités comme la pêche et la piraterie dans les eaux du détroit de Singapour, y compris dans la zone de Pedra Branca/Pulau Batu Puteh.

71. La Malaisie a produit des éléments de preuve datant du XIX^e siècle qui montrent que les Orang Laut, un peuple nomade de la mer, s'étaient établis dans les espaces maritimes du détroit de Singapour et se rendaient souvent sur l'île, comme il ressort de la lettre citée ci-après de J. T. Thomson, géomètre du gouvernement à Singapour, dans laquelle celui-ci exposait en novembre 1850, soit un an après le début des travaux du phare Horsburgh, la nécessité d'interdire aux Orang Laut l'accès du site :

«il faudrait interdire strictement aux membres de cette secte de mi-pêcheurs mi-pirates qu'on appelle Orang Ryot ou Laut tout accès à l'édifice: ils se rendent fréquemment sur le rocher, aussi leur visite ne devrait-elle jamais être encouragée ni eux-mêmes se voir accorder la moindre confiance... Ces gens ont semé la mort dans les détroits et les anses des rivages et îles environnants.»

72. En outre, John Crawford, le résident britannique à Singapour, relate dans son journal de 1828 une visite que lui ont faite «plusieurs personnes de la race des Malais, appelés Orang Laut — c'est-à-dire «hommes de la mer»», et déclare ce qui suit :

«Leur aspect est rude, et leur parler maladroit et fruste; mais, à

couth, but, in other respects, I could observe little essential difference between them and other Malays. These people have adopted the Mohammedan religion. They are divided into, at least, twenty tribes, distinguished usually by the straits or narrow seas they principally frequent. A few of them have habitations on shore, but by far the greater number live constantly in their boats, and nearly their sole occupation is fishing . . . *They are subjects of the King of Johore*, and the same people who have been called Orang Selat or, ‘men of the Straits’ — the straits here alluded to being, not the great Straits of Malacca, which are extensive beyond their comprehension, but the narrow guts running among the little islets that are so abundantly strewn over its eastern entrance. Under this appellation they have been notorious for their piracies, from the earliest knowledge of Europeans respecting these countries.” (Emphasis added.)

73. Another British official in Singapore and contemporary of John Crawford, Edward Presgrave, the Registrar of Imports and Exports of the British administration in Singapore, also stated in his Report of 1828 on the subject of piracy to the Resident Counsellor as follows:

“The subjects of the Sultan of Johor who inhabit the Islands are usually by the Malays termed Orang Rayat — the common oriental word signifying a subject generally, but is here restricted to *one class of the Sultan’s subjects*. They live in small and detached communities or settlements on the several islands under the immediate control of two officers called Orang Kaya and Batin, the latter being subordinate to the former, *these officers are appointed by the Sultan of Johore*.

.
Differences arising among the parties which cannot be settled by the Panglima [i.e., Captain] are reserved for the decision of the Chief, or of the Sultan himself on their return . . .

Such are the habits and mode of life of the Rayats of Johor. *The Sultan of Johor can on emergency (such as a war with a neighbouring Chief) command their services*. On such an occasion it is said he can assemble from the several Islands and places under his authority from three hundred to four hundred prows.” (Emphasis added.)

74. The Court considers that these descriptions of the nature and the level of the ties of relationship between the Sultan of Johor and the Orang Laut in contemporary official reports by British officials operating in the region have a high probative value in establishing the existence of sufficient political authority by the Sultan of Johor to qualify him as exercising sovereign authority over the Orang Laut. The Court observes that these statements showed an understanding by the responsible British

d'autres égards, je n'ai guère observé de différence fondamentale entre eux et les autres Malais. Ces hommes ont embrassé la religion mahométane. Ils se divisent en une vingtaine de tribus au moins, lesquelles se distinguent généralement par les détroits ou bras de mer qu'elles fréquentent habituellement. Quelques-uns d'entre eux ont une habitation sur la côte, mais le plus grand nombre, et de loin, vivent en permanence sur leur bateau et la pêche est presque leur unique occupation... *Ce sont des sujets du roi de Johor*, et ils appartiennent à ce peuple que l'on appelle «Orang Sallat» ou «hommes des détroits»; les détroits en question ne sont pas le grand détroit de Malacca, dont l'immensité dépasse leur compréhension, mais les goulets étroits qui séparent les innombrables petits îlots éparpillés à l'extrémité orientale de celui-ci. Sous ce nom, ils sont bien connus comme auteurs d'actes de piraterie depuis les premiers temps où les Européens ont découvert ces contrées.» (Les italiques sont de la Cour.)

73. Un autre fonctionnaire britannique à Singapour et contemporain de John Crawfurd, Edward Presgrave, le directeur de l'enregistrement des importations et des exportations de l'administration britannique à Singapour, indique pour sa part, dans un rapport adressé en 1828 au conseiller résident au sujet de la piraterie :

«Les Malais appellent généralement les sujets du sultan de Johor qui habitent les îles les Orang Rayat (terme oriental couramment employé pour désigner un sujet, mais qui désigne ici *une seule catégorie des sujets du sultan*). Les Orang Rayat vivent en petites communautés ou établissements isolés situés sur différentes îles placées sous le contrôle direct de deux officiers, appelés *orang kaya* et *batin*, le second étant subordonné au premier. *C'est le sultan de Johor qui les nomme.*

Les différends survenant entre les membres d'équipage que le *pan-
glima* [c'est-à-dire le capitaine] ne peut résoudre sont soumis au chef, voire au sultan lui-même, au retour du navire...

Voilà les habitudes et le mode de vie des Rayat de Johor. *Le sultan de Johor peut, en cas d'urgence (par exemple en cas de guerre avec un chef voisin), faire appel à leurs services.* On dit que, dans de tels cas, le sultan peut rassembler 300 à 400 pirogues dans les différentes îles et autres lieux placés sous son autorité.» (Les italiques sont de la Cour.)

74. La Cour considère que ces descriptions de la nature et de l'intensité des liens entre le sultan de Johor et les Orang Laut qui figurent dans des rapports officiels établis à cette époque par des fonctionnaires britanniques en poste dans la région sont d'une valeur probante élevée s'agissant d'établir que le sultan de Johor exerçait sur les Orang Laut une autorité politique suffisante pour être qualifiée de souveraine. La Cour relève que ces déclarations montrent que les fonctionnaires britanniques compétents

officials in Singapore that the Orang Laut were subjects of the Sultan of Johor and acted under his authority when need arose.

75. Given the above, the Court finds that the nature and degree of the Sultan of Johor's authority exercised over the Orang Laut who inhabited the islands in the Straits of Singapore, and who made this maritime area their habitat, confirms the ancient original title of the Sultanate of Johor to those islands, including Pedra Branca/Pulau Batu Puteh.

*

76. Singapore, in support of its assertion that the Sultan of Johor did not have sovereignty over Pedra Branca/Pulau Batu Puteh, advances another argument based on what it describes as "the traditional Malay concept of sovereignty". Thus it contends:

"Malaysia has glossed over . . . the traditional Malay concept of sovereignty. This concept undermines Malaysia's claim to an original title. It is based mainly on control over people, and not control over territory. Traditional Malay sovereignty is people-centric and not territory-centric."

77. Relying on some writings of scholars on Malay political culture, Singapore develops this argument into the following assertion:

"What it means is that the only reliable way to determine whether a particular territory belonged to a ruler is to find out whether the inhabitants pledged allegiance to that ruler . . .

. . . the concept also means that it was difficult to determine with accuracy the territorial extent of the Johor Sultanate at any time . . .

This would certainly be the case with regard to barren, isolated and uninhabited islands, such as Pedra Branca. Therefore, unless Malaysia can produce clear evidence of a direct claim to or the actual exercise of sovereign authority over Pedra Branca, any attempt to argue that the island belonged to old Johor is totally devoid of merit."

78. Malaysia disputes this argument even as a valid theory applicable to Malay political history. It states as follows:

"Authority in States throughout the world has characteristically been based on a combination of control over people and over territory. This applies to the Malay States as well as any other. The fact that Singapore can demonstrate shifting political fortunes and even division within the royal household of Johor does not undermine conceptions of continuity in a Malay polity . . . Ever since the estab-

de Singapour considéraient les Orang Laut comme des sujets du sultan de Johor qui, en cas de besoin, agissaient sous l'autorité de celui-ci.

75. Compte tenu de ce qui précède, la Cour conclut que, de par sa nature et son degré, l'autorité souveraine exercée par le sultan de Johor sur les Orang Laut, qui vivaient sur les îles du détroit de Singapour et s'étaient établis dans cet espace maritime, confirme le titre originaire ancien du Sultanat de Johor sur ces îles, dont Pedra Branca/Pulau Batu Puteh.

*

76. A l'appui de son affirmation selon laquelle le sultan de Johor ne possédait pas la souveraineté sur Pedra Branca/Pulau Batu Puteh, Singapour avance un autre argument, reposant sur ce qu'elle qualifie de «conception traditionnelle malaise de la souveraineté». C'est ainsi qu'elle fait valoir que :

«la Malaisie passe sous silence ... la conception traditionnelle malaise de la souveraineté. Cette conception affaiblit la prétention de la Malaisie à un titre originaire, car c'est l'autorité exercée sur les personnes, et non l'autorité exercée sur le territoire, qui en constitue le fondement. La conception traditionnelle malaise de la souveraineté est axée sur l'élément humain et non sur le territoire.»

77. Citant des écrits de spécialistes de la culture politique malaise, Singapour développe cet argument comme suit :

«Ce qu'elle signifie, c'est que le seul moyen fiable de déterminer si tel territoire appartenait à un souverain est de rechercher si ses habitants faisaient allégeance à ce souverain...

... cette conception signifie aussi qu'il était difficile de déterminer avec précision quelle était, à telle ou telle époque, l'étendue territoriale du Sultanat de Johor...

Cela valait assurément pour des îles arides, isolées et inhabitées telles que Pedra Branca. Par conséquent, à moins que la Malaisie ne puisse présenter des éléments de preuve clairs d'une revendication directe de souveraineté sur Pedra Branca — ou de l'exercice effectif de cette souveraineté —, toute tentative d'affirmer que l'île appartenait à l'ancien Johor est totalement dénuée de fondement.»

78. La Malaisie, rejetant cet argument en tant qu'il ne constituerait pas même une théorie rendant correctement compte de l'histoire politique malaise, affirme :

«Dans les Etats du monde entier, l'autorité repose classiquement sur un contrôle combiné du peuple et du territoire. Cela vaut pour les Etats malais comme pour tout autre Etat. Le fait que Singapour puisse démontrer des vicissitudes politiques et même des divisions au sein de la famille royale du Johor ne va nullement à l'encontre d'une continuité de l'Etat malais... Depuis la création du Sultanat de Johor

lishment of the Sultanate of Johor in the early 16th century, there have always been rulers who were recognized as such and who commanded the allegiance of the people accordingly and thereby held sway over the territory where those people lived.”

79. With regard to Singapore’s assertion about the existence of a “traditional Malay concept of sovereignty” based on control over people rather than on control over territory, the Court observes that sovereignty comprises both elements, personal and territorial. In any event, it need not deal with this matter any further as the Court has already found that Johor had territorial sovereignty over Pedra Branca/Pulau Batu Puteh (see paragraph 69 above), and has found confirmation of this title in the Sultan of Johor’s exercise of authority over the Orang Laut, who inhabited or visited the islands in the Straits of Singapore, including Pedra Branca/Pulau Batu Puteh (see paragraph 75 above).

*

80. The Court, having found that in 1824 the Sultan of Johor had title to Pedra Branca/Pulau Batu Puteh, will now turn to the question whether this title was affected by the developments in the period 1824 to 1840.

5.3.2. The legal significance of the 1824 Anglo-Dutch Treaty

81. An argument advanced by Singapore against Johor’s sovereignty over Pedra Branca/Pulau Batu Puteh is that “in the period relevant to Malaysia’s claim, there were two different political entities in the region that were called ‘Johor’”.

82. Singapore argues that Malaysia’s claim to Pedra Branca/Pulau Batu Puteh, which is based on two propositions — the first that Pedra Branca/Pulau Batu Puteh had belonged to old Johor, and the second that Pedra Branca/Pulau Batu Puteh became part of new Johor — cannot be accepted, since “[t]he first proposition is not supported by any evidence”, and “[t]he second proposition is therefore irrelevant”.

83. On this second proposition of Malaysia, namely that Pedra Branca/Pulau Batu Puteh became part of the new Johor, Singapore contends that:

“Malaysia tries to prove this proposition by arguing that the effect of the Anglo-Dutch Treaty was to split the Johor Sultanate into two parts and to place Pedra Branca in the northern part within the British sphere of influence, thus allocating it to new Johor. This is a misrepresentation of the Treaty.”

au début du XVI^e siècle, il y eut toujours des souverains reconnus comme tels, qui s'attirèrent l'allégeance de la population et contrôlèrent de ce fait le territoire sur lequel cette dernière était établie.»

79. En ce qui concerne la thèse de Singapour relative à l'existence d'une «conception traditionnelle malaise de la souveraineté» qui associerait cette dernière à un contrôle exercé sur la population plutôt que sur le territoire, la Cour fait observer que la souveraineté recouvre ces deux éléments d'allégeance personnelle et de territorialité. En tout état de cause, point n'est besoin pour la Cour d'approfondir cette question puisqu'elle a déjà conclu que le Johor détenait le titre territorial sur Pedra Branca/Pulau Batu Puteh (voir paragraphe 69 ci-dessus), et trouvé confirmation de ce titre dans l'autorité exercée par le sultan de Johor sur les Orang Laut, qui habitaient ou fréquentaient les îles du détroit de Singapour, notamment Pedra Branca/Pulau Batu Puteh (voir paragraphe 75 ci-dessus).

*

80. La Cour, ayant conclu que, en 1824, le sultan de Johor détenait un titre sur Pedra Branca/Pulau Batu Puteh, se penchera maintenant sur la question de savoir si les faits survenus entre 1824 et 1840 ont eu quelque incidence sur ce titre.

5.3.2. *La portée juridique du traité anglo-néerlandais de 1824*

81. A la thèse d'une souveraineté du Johor sur Pedra Branca/Pulau Batu Puteh, Singapour oppose un argument selon lequel, «pendant la période pertinente pour la revendication de la Malaisie, il y a eu dans cette région deux entités politiques distinctes portant toutes deux le nom de «Johor»».

82. Singapour soutient que la revendication de la Malaisie à l'égard de Pedra Branca/Pulau Batu Puteh, qui est fondée sur deux propositions — l'une étant que Pedra Branca/Pulau Batu Puteh appartenait à l'ancien Johor, l'autre que Pedra Branca/Pulau Batu Puteh a ensuite fait partie du Johor moderne —, ne saurait être retenue, parce que «[l]a première ... n'est appuyée par aucun élément de preuve» et que «[l]a seconde est donc dénuée de pertinence».

83. En ce qui concerne la seconde proposition de la Malaisie, à savoir que Pedra Branca/Pulau Batu Puteh s'est trouvée rattachée au Johor moderne, Singapour allègue que :

«La Malaisie tente d[é] l'jétayer ... en faisant valoir que le traité anglo-néerlandais a eu pour conséquence de scinder le Sultanat de Johor en deux et de placer Pedra Branca dans la partie septentrionale, c'est-à-dire dans la sphère d'influence britannique, l'attribuant ainsi au nouveau Johor. Il s'agit là d'une interprétation erronée du traité.»

84. Thus, Singapore disputes that the Sultanate of Johor had continued since 1512 through the whole period relevant to the present case as the same sovereign entity. It claims that the “new Sultanate of Johor”, which came into existence in the context of the division of the “old Sultanate of Johor”, is to be distinguished from the “old Sultanate of Johor” (alias the “Sultanate of Johor-Riau-Lingga”). In support of this argument, Singapore, quoting a historian of the region, argues that old Johor, the maritime Malay empire that succeeded Malacca, began in 1512 when the defeated Sultan of Malacca established a capital on the Johor River, and gradually disintegrated in the eighteenth century, whereas modern Johor occupies the southern tip of the Malay Peninsula, is one of the 11 states of the Federation of Malaysia, and dates from the mid-nineteenth century.

85. In assessing the relevance of the argument thus presented by Singapore to the issue of title to Pedra Branca/Pulau Batu Puteh, it is necessary to distinguish two different issues: one is whether the sovereign entity of the Sultanate of Johor continued to exist as the same legal entity after the division; and the other whether the territorial domain of the “new Sultanate of Johor” included Pedra Branca/Pulau Batu Puteh.

86. In relation to the first question, the Court concludes from the documentary evidence submitted by Malaysia, that the Sultanate of Johor continued to exist as the same sovereign entity throughout the period 1512 to 1824, in spite of changes in the precise geographical scope of its territorial domain and vicissitudes of fortune in the Sultanate through the ages, and that these changes and vicissitudes did not affect the legal situation in relation to the area of the Singapore Straits, which always remained within the territorial domain of the Sultanate of Johor.

87. On that basis the Court observes that as long as it is established that the old Sultanate of Johor continued as the same legal entity that became the subject of the division in 1824, the issue of whether the new Sultanate of Johor under Sultan Hussein and the Temenggong or the new Sultanate in Riau under Sultan Abdul Rahman was the legal continuator in title of the “old Sultanate of Johor” before the break, is immaterial in the present case. Whatever position the Parties may take in this respect, the island in question, i.e., Pedra Branca/Pulau Batu Puteh, had to come under the sovereignty of one or other of the Sultanates (see paragraph 100 below).

88. In relation to the second question, the Court notes that it is common ground between the Parties that the “old Sultanate of Johor” came to be divided in the context of the dynastic rivalry between the two sons of the late Sultan Mahmud III (see paragraph 23 above) and the competing interests of the United Kingdom and the Netherlands in the region.

89. It is also common ground between Singapore and Malaysia that

84. Singapour conteste donc que le Sultanat de Johor se soit perpétué comme une seule et même entité souveraine de 1512 jusqu'à la fin de la période pertinente pour la présente espèce. Elle affirme que le «nouveau Sultanat de Johor», né de la scission de l'«ancien Sultanat de Johor», est à distinguer de celui-ci (autrement dit, du «Sultanat de Johor-Riau-Lingga»). A l'appui de cette thèse, et citant un historien de la région, elle soutient que l'ancien Johor, c'est-à-dire l'empire maritime malais qui succéda à Malacca, vit le jour en 1512 lorsque, vaincu, le sultan de Malacca établit une capitale sur le fleuve Johor, et se désagrégea progressivement au cours du XVIII^e siècle; alors que le Johor moderne, occupant la pointe méridionale de la péninsule malaise et constituant l'un des onze Etats de la Fédération de Malaisie, remonte au milieu du XIX^e siècle.

85. Aux fins de l'examen de cet argument présenté par Singapour concernant le titre sur Pedra Branca/Pulau Batu Puteh, il convient de faire la part entre deux questions distinctes, l'une étant celle de savoir si, après la scission, il y a eu continuité de la personnalité juridique de l'entité souveraine que constituait le Sultanat de Johor, et l'autre, celle de savoir si le domaine territorial du «nouveau Sultanat de Johor» englobait Pedra Branca/Pulau Batu Puteh.

86. En ce qui concerne la première question, la Cour conclut à partir des preuves documentaires soumises par la Malaisie que le Sultanat de Johor a constitué une seule et même entité souveraine tout au long de la période s'étendant de 1512 à 1824, en dépit des variations de l'étendue géographique exacte de son domaine territorial et des vicissitudes qu'il a connues au fil des ans, et que ces changements et aléas n'ont pas eu d'incidence sur la situation juridique en ce qui concerne la région du détroit de Singapour, qui a toujours relevé du domaine territorial du Sultanat de Johor.

87. Sur cette base, la Cour relève que, dès lors qu'il est établi que l'ancien Sultanat de Johor s'est perpétué dans l'entité juridique qui a fait l'objet de la scission de 1824, la question de savoir si le continuateur juridique en titre de ce qui constituait, avant cette séparation, l'«ancien Sultanat de Johor» fut le nouveau Sultanat de Johor, sur lequel régnaient le sultan Hussein et le *temenggong*, ou le nouveau Sultanat, à Riau, sur lequel régnait le sultan Abdul Rahman, n'est pas pertinente en l'espèce: quelle que soit la position adoptée par les Parties à cet égard, l'île en question — Pedra Branca/Pulau Batu Puteh — s'est nécessairement trouvée placée sous la souveraineté de l'un ou de l'autre des sultanats (voir paragraphe 100 ci-dessous).

88. En ce qui concerne la seconde question, la Cour note que les Parties admettent toutes deux que l'«ancien Sultanat de Johor» en est venu à se scinder par suite de la querelle opposant les deux fils du défunt sultan Mahmud III (voir paragraphe 23 ci-dessus) et des intérêts concurrents du Royaume-Uni et des Pays-Bas dans la région.

89. Singapour et la Malaisie admettent également l'une et l'autre que

the 1824 Treaty had the effect, according to Singapore, of “divid[ing] the region into two spheres of influence” or, according to Malaysia, of “divid[ing] the Sultanate of Johor into two separate spheres of influence” — one belonging to the Dutch sphere of influence covering the territorial domain of the Riau-Lingga Sultanate under Abdul Rahman, and the other falling under the British sphere of influence covering the territorial domain of the Sultanate of Johor under Hussein.

90. However, upon closer examination of this apparent agreement between Malaysia and Singapore, there emerges a fundamental divergence of views between them concerning the legal significance of the relevant provisions of the 1824 Treaty.

91. The 1824 Anglo-Dutch Treaty, concluded on 17 March 1824, provided in its Article 12 as follows:

“His Netherlands Majesty withdraws the objections which have been made to the occupation of the Island of Singapore, by the Subjects of His Britannick Majesty.

His Britannick Majesty, however, engages, that no British Establishment shall be made on the Carimon Isles, or on the Islands of Battam, Bintang, Lingin, or on any of the other Islands south of the Straights of Singapore, nor any Treaty concluded by British Authority with the Chiefs of those Islands.”

92. The conclusion to be drawn from this provision, according to counsel for Malaysia, is that:

“The Anglo-Dutch Treaty of 17 March 1824 resulted in the split of the Johor-Riau-Lingga Sultanate. It divided the Sultanate of Johor into two separate spheres of influence: islands south of the Straits of Singapore were left within the Dutch sphere of influence — that was the Riau-Lingga Sultanate — while the territory and all islands in the Straits of Singapore and to the north of the Straits were placed within the British sphere of influence — and that was the Johor Sultanate.”

93. By contrast, the interpretation advanced by Singapore of Article 12 is the following:

“the Anglo-Dutch Treaty did not contemplate any demarcation line. This is clear from the negotiating history of the Treaty. An earlier draft of the Treaty inserted an article providing for a demarcation line. But this article was omitted when the text of the Treaty was finalized.

The text of the Anglo-Dutch Treaty also confirms that there is no line . . . Article X excludes the Dutch from ‘any part of the Peninsula of Malacca’, that is the Malay Peninsula, while Article XII excludes the British from ‘any of the islands South of the Straights of Singapore’. There is no provision excluding either State from any part of the straits or any islands within the Strait. In other words, the Treaty did not divide up the Strait between the two Powers. The width of

le traité de 1824 a eu pour effet, selon Singapour, de «scinder la région en deux sphères d'influence» ou, selon la Malaisie, de «scind[er] le Sultanat de Johor en deux sphères d'influence distinctes» — l'une, la sphère d'influence néerlandaise, couvrant le domaine territorial du Sultanat de Riau-Lingga, gouverné par Abdul Rahman, et l'autre, la sphère d'influence britannique, couvrant celui du Sultanat de Johor, gouverné par Hussein.

90. Toutefois, un examen approfondi de cet apparent accord entre la Malaisie et Singapour révèle en fait entre celles-ci une divergence fondamentale quant à la portée juridique des dispositions pertinentes du traité de 1824.

91. Le traité anglo-néerlandais de 1824, conclu le 17 mars 1824, énonce, à son article XII :

«S. M. le roi des Pays-Bas se désiste des objections qui ont été faites contre l'occupation de l'île de Sincapore par les sujets de S. M. britannique.

Cependant, S. M. britannique promet qu'il ne sera pas formé d'établissement britannique dans les îles de Carimon ou dans les îles de Battam, Bintang, Lingin ou dans aucune des autres îles situées au sud du détroit de Sincapore, et qu'aucun traité ne sera conclu sous l'autorité britannique avec les chefs de ces îles.»

92. La conclusion qu'il convient d'en tirer, selon le conseil de la Malaisie, est que :

«[l]e traité anglo-néerlandais du 17 mars 1824 aboutit à la division du Sultanat de Johor-Riau-Lingga. Il divisa le Sultanat de Johor en deux sphères d'influence distinctes : les îles situées au sud du détroit de Singapour restèrent sous l'influence des Néerlandais — c'était le Sultanat de Riau-Lingga —, tandis que le territoire continental et toutes les îles situées au sein du détroit de Singapour et au nord de celui-ci furent placés sous l'influence des Britanniques — c'était le Sultanat de Johor.»

93. L'interprétation de l'article XII avancée par Singapour, en revanche, est la suivante :

«le traité anglo-néerlandais n'a établi aucune ligne de séparation. Cela ressort clairement de l'histoire des négociations de cet instrument. Une ébauche antérieure du traité contenait un article prévoyant une ligne de séparation. Mais cet article fut omis lors de l'élaboration de la version finale du texte.

Le libellé du traité anglo-néerlandais confirme également l'absence de ligne... L'article X n'autorise la présence des Néerlandais dans «aucune partie de la presqu'île de Malacca», c'est-à-dire de la péninsule malaise, tandis que l'article XII n'autorise celle des Britanniques dans «aucune des ... îles situées au sud du détroit de Sincapore». Le traité ne renferme aucune disposition excluant l'un ou l'autre Etat d'une quelconque partie du détroit ou d'une quelconque des îles

the entire Strait was left open for access by both States, as was intended.”

94. In sum, the argument that Singapore is advancing is that the 1824 Anglo-Dutch Treaty left the entire Straits, including the islands and islets therein, except for the islands specifically referred to in Article 12, open for access, and that since Pedra Branca/Pulau Batu Puteh, according to Singapore, had always remained *terra nullius* or had become *terra nullius* as a result of the disappearance of the “old Sultanate of Johor” by the division of the kingdom, there was a legal vacuum with regard to sovereignty over Pedra Branca/Pulau Batu Puteh, thus leaving room for the “lawful possession” of Pedra Branca/Pulau Batu Puteh by the British during the period 1847-1851.

95. The object and purpose of the 1824 Anglo-Dutch Treaty are stated in its Preamble. The two Sovereigns of the United Kingdom and the Netherlands,

“desiring to place upon a footing, mutually beneficial, *Their respective Possessions and the Commerce* of Their Subjects in the East Indies, so that the welfare and prosperity of both Nations may be promoted, in all time to come, without those differences and jealousies which have, in former times, interrupted the harmony which ought always to subsist between Them; . . . and *in order to determine certain questions which have occurred in the execution of the Convention* made at London on the 13th of August, 1814, *in so far as it respects the Possessions His Netherlands Majesty in the East*” (emphasis added),

came to conclude this Treaty.

In the view of the Court it is difficult to read this language to signify that the Parties intended the 1824 Anglo-Dutch Treaty to leave certain areas of the Straits of Singapore, which had been part of the territorial and maritime domain of the old Sultanate of Johor, undetermined in their legal status and thus open for occupation.

96. The Court observes from the reading of this preambular language, as well as the substantive provisions of Articles 8 to 12 which provide for a set of mutual territorial adjustments, that the 1824 Anglo-Dutch Treaty was concluded to settle once and for all the disputes that had developed between the United Kingdom and the Netherlands relating to their respective possessions as well as commercial interests in the East Indies during and in the aftermath of the Napoleonic Wars in Europe. What emerges from this overall picture is that whereas the earlier Convention of 13 August 1814 between the United Kingdom and the Netherlands relative to the Dutch Colonies was somewhat general in its treatment of the territorial possessions of the two Powers, the settlement reached in this 1824 Treaty is much more specific, covering all the territories thus far

situées à l'intérieur de celui-ci. Autrement dit, le traité ne partagea pas le détroit entre les deux puissances. Le détroit resta comme prévu libre d'accès pour les deux Etats sur toute sa largeur.»

94. En somme, la thèse avancée par Singapour consiste à affirmer que le traité de 1824 laissa libre d'accès l'ensemble du détroit, y compris ses îles et îlots, à l'exception des îles expressément visées à l'article XII, et que, Pedra Branca/Pulau Batu Puteh étant, selon Singapour, toujours restée *terra nullius* ou l'étant devenue après que la scission du royaume eut entraîné la disparition de l'«ancien Sultanat de Johor», il existait, concernant la souveraineté sur Pedra Branca/Pulau Batu Puteh, un vide juridique ouvrant la voie à une «prise de possession licite» de l'île par les Britanniques au cours de la période comprise entre 1847 et 1851.

95. L'objet et le but du traité anglo-néerlandais de 1824 sont énoncés dans son préambule, lequel indique que les souverains du Royaume-Uni et des Pays-Bas ont été amenés, en vue de

«placer sur un pied réciproquement avantageux *leurs possessions respectives et le commerce* de leurs sujets aux grandes Indes, de manière que le bien-être et la prospérité des deux nations y puissent être favorisés dorénavant en toute occasion, sans exciter ces dissensions et cette jalousie qui, à des époques antérieures, ont troublé la bonne intelligence qu'il importe de toujours maintenir entr'elles ... comme aussi à l'effet de décider quelques questions qui se sont présentées dans l'exécution de la convention faite à Londres le 13 août 1814, en tant qu'elle concerne les possessions orientales de S.M. le roi des Pays-Bas» (les italiques sont de la Cour),

à conclure cet instrument.

De l'avis de la Cour, il est difficile d'interpréter le libellé du préambule comme signifiant que, dans l'esprit des parties contractantes, le traité anglo-néerlandais de 1824 était censé laisser certaines zones du détroit de Singapour, qui avaient appartenu au domaine territorial et maritime de l'ancien Sultanat de Johor, sans statut juridique déterminé et donc susceptibles d'occupation.

96. La Cour observe que la lecture du préambule ainsi libellé et des dispositions de fond énoncées aux articles VIII à XII, lesquels prévoient un ensemble d'ajustements territoriaux mutuels, montre bien que le traité anglo-néerlandais de 1824 fut conclu pour régler définitivement tous les différends nés au cours et à la suite des guerres napoléoniennes en Europe entre le Royaume-Uni et les Pays-Bas au sujet de leurs possessions et intérêts commerciaux respectifs aux Indes orientales. Il ressort de ce tableau d'ensemble que, alors que la précédente convention du 13 août 1814 entre le Royaume-Uni et les Pays-Bas relative aux colonies néerlandaises évoquait les possessions territoriales des deux puissances en des termes assez généraux, l'arrangement arrêté dans ce traité de 1824 était sensiblement plus précis, puisqu'il couvrait tous les territoires dont ces puissances

claimed to be in the possession or under the sphere of influence of one or the other of these two Powers and identifying their respective spheres of influence in this part of the East Indies. Against this background, it is most unlikely that the parties intentionally left these maritime features within the Straits of Singapore outside the sphere of influence of either of the two parties and open for eventual occupation by one of the parties or another power.

97. Furthermore, when the whole arrangement contained in this Treaty is read against the background of the feud which had developed between the two brothers, sons of the late Sultan Mahmud III of the old Sultanate of Johor, it is contrary to common sense to suppose that the two rival Sultanates of Johor and of Riau-Lingga, competing for sovereignty over certain territories in the region, decided to leave this area in the Straits on their border undivided and unclaimed. The Court is of the view that whatever may have been the legal effect of the 1824 Anglo-Dutch Treaty upon the concrete issue of where the dividing line between the respective spheres of influence of the United Kingdom and the Netherlands might lie in the region, it is impossible to accept that the treaty had left the issue of the territorial title to the islands lying in the Straits totally unaffected.

98. In light of this analysis, in the context of the history surrounding the conclusion of the 1824 Anglo-Dutch Treaty, the Court is led to conclude that the division of the old Sultanate of Johor and the creation of the two Sultanates of Johor and of Riau-Lingga were part of the overall scheme agreed upon by the United Kingdom and the Netherlands that came to be reflected in the 1824 Anglo-Dutch Treaty. In other words, the Treaty was the legal reflection of a political settlement reached between the two colonial Powers, vying for hegemony for many years in this part of the world, to divide the territorial domain of the old Sultanate of Johor into two sultanates to be placed under their respective spheres of influence. Thus in this scheme there was no possibility for any legal vacuum left for freedom of action to take lawful possession of an island in between these two spheres of influence. This political settlement signified at the same time that the territorial division between the two Sultanates of Johor and of Riau-Lingga was made definitive by the conclusion of this Anglo-Dutch Treaty.

99. The question as to which side of the dividing line any particular island or other maritime feature in the Straits of Singapore came to fall as a result was a matter that the 1824 Anglo-Dutch Treaty did not find it necessary to specify, other than those islands expressly mentioned in Article 12 of the Treaty.

100. The general reference in Article 12 of the 1824 Anglo-Dutch Treaty to “the other Islands south of the Straights of Singapore” would suggest that all the islands and islets within the Straits fell on the British side of the dividing line of the spheres of influence. This naturally covered the island of Pedra Branca/Pulau Batu Puteh whose legal status thus

prétendaient qu'ils se trouvaient en leur possession ou dans leur sphère d'influence et définissait leurs sphères d'influence respectives dans cette partie des Indes orientales. Il est dès lors fort improbable que lesdites puissances aient pu intentionnellement laisser ces formations maritimes situées dans le détroit de Singapour hors de l'une ou de l'autre de leurs sphères d'influence, et susceptibles d'occupation, à terme, par l'une d'elles ou par une puissance tierce.

97. En outre, une fois replacée l'intégralité de l'arrangement prévu par ce traité dans le contexte de la querelle qui en était venue à opposer les deux fils du défunt souverain Mahmud III de l'ancien Sultanat de Johor, il n'apparaît guère sensé de supposer que les deux Sultanats rivaux de Johor et de Riau-Lingga, qui se disputaient la souveraineté sur certains territoires de la région, aient pu décider de laisser indivise et non revendiquée cette zone du détroit située à leur frontière. La Cour est d'avis que, quel qu'ait pu être l'effet juridique du traité de 1824 en ce qui concerne la question de savoir où, concrètement, pouvait passer la ligne de séparation entre les sphères d'influence respectives du Royaume-Uni et des Pays-Bas, il est impossible d'admettre que le traité n'ait pas eu la moindre incidence quant à la question du titre territorial sur les îles situées dans le détroit.

98. A la lumière de cette analyse, la Cour est amenée à déduire, dans le contexte des événements historiques ayant entouré la conclusion du traité anglo-néerlandais de 1824, que la scission de l'ancien Sultanat de Johor et la création des deux sultanats, celui de Johor et celui de Riau-Lingga, participaient du dispositif d'ensemble décidé d'un commun accord par le Royaume-Uni et les Pays-Bas et reflété par ce traité. Autrement dit, ce dernier représentait le pendant juridique du règlement politique auquel étaient parvenues les deux puissances coloniales — qui, depuis des années, rivalisaient pour asseoir leur hégémonie dans cette partie du monde —, règlement consistant à scinder le domaine territorial de l'ancien Sultanat de Johor en deux sultanats qui relèveraient de leurs sphères d'influence respectives. Ce dispositif excluait ainsi toute possibilité de vide juridique susceptible de laisser une marge de manœuvre permettant la prise de possession licite d'une île située entre ces deux sphères d'influence. Ce règlement politique eut également pour effet de sceller, par la conclusion du traité anglo-néerlandais, la scission entre les deux Sultanats de Johor et de Riau-Lingga.

99. Le point de savoir de quel côté de la ligne de séparation s'est alors trouvée telle ou telle île ou autre formation maritime du détroit de Singapour est une question que les auteurs du traité anglo-néerlandais de 1824 n'ont pas jugé nécessaire de préciser, si ce n'est dans le cas des îles expressément visées à son article XII.

100. La référence générale, à l'article XII du traité anglo-néerlandais de 1824, aux « autres îles situées au sud du détroit de Sincapore » donne plutôt à penser que toutes les îles et tous les îlots du détroit se sont trouvés du côté britannique de la ligne séparant les sphères d'influence. Cela valait naturellement pour l'île de Pedra Branca/Pulau Batu Puteh, dont le

remained as it had been, i.e. part of the territorial domain of what continued to be called the “Sultanate of Johor” after the division of the old Sultanate.

101. A letter from the Government of India to John Crawfurd dated 4 March 1825, following the conclusion of the Crawfurd Treaty of 1824, can be taken as a confirmation by the British side of this interpretation, namely that all the islands within the Straits of Singapore fell within the British sphere of influence and not of the Dutch. The letter states as follows:

“[O]ur acquisition of these Islets [under the Crawfurd Treaty] is not at variance with the obligations of the Treaty concluded at London in March last [i.e., the Anglo-Dutch Treaty of 1824], as *they are all situated North of the Southern limits of the Straights of Singapore . . .*” (Emphasis added.)

It is clear from this sentence that the British Government of India thought that the dividing line between what belonged to the sphere of influence of the United Kingdom and what belonged to that of the Netherlands in accordance with the 1824 Anglo-Dutch Treaty was “the Southern limits of the Straits of Singapore” (emphasis added) and that every island north of that line came within the territorial domain belonging to the sphere of influence of the United Kingdom.

5.3.3. *The relevance of the 1824 Crawfurd Treaty*

102. A few months after the conclusion of the 1824 Anglo-Dutch Treaty, the East India Company and the Sultan and the Temenggong of Johor entered into a new Treaty of Friendship and Alliance of 2 August 1824, known as the “Crawfurd Treaty”. By this Treaty the Sultan and Temenggong of Johor ceded the island of Singapore to the East India Company. The Crawfurd Treaty specifies the geographical scope of the cession of the island of Singapore, together with adjacent seas, straits and islets, to the extent of 10 geographical miles from the coast of Singapore.

103. Specifically, Article II of the Crawfurd Treaty provided as follows:

“Their Highnesses the Sultan Hussain Mahomed Shah and Datu Tumungong Abdul Rahman Sri Maharajah hereby cede in full sovereignty and property to the Honourable the English East India Company, their heirs and successors for ever, the Island of Singapore, situated in the Straits of Malacca, together with the adjacent seas, straits, and islets, to the extent of ten geographical miles, from the coast of the said main Island of Singapore.”

104. On the basis of this provision, Malaysia argues that “Johor could not have ceded the territory of Singapore Island and islets situated within ten geographical (i.e. nautical) miles to the English East India Company

statut juridique demeurait ainsi inchangé: elle appartenait au domaine territorial de ce qui, après la scission de l'ancien sultanat, continua d'être appelé le «Sultanat de Johor».

101. Une lettre que le gouvernement des Indes adressa à John Crawfurd le 4 mars 1825, après la conclusion du traité Crawfurd de 1824, peut être considérée comme une confirmation par les Britanniques de cette interprétation selon laquelle toutes les îles du détroit se trouvaient dans la sphère d'influence britannique, et non néerlandaise. Cette lettre indique ce qui suit:

«notre acquisition de ces îlots [aux termes du traité Crawfurd] ne va pas à l'encontre des obligations figurant dans le traité conclu à Londres au mois de mars de l'an dernier [à savoir le traité anglo-néerlandais de 1824], les îlots en question étant *tous situés au nord des limites méridionales du détroit de Singapour*» (les italiques sont de la Cour).

Il ressort clairement de cette phrase que le Gouvernement britannique des Indes estimait que la ligne de séparation entre ce qui faisait partie de la sphère d'influence du Royaume-Uni et ce qui faisait partie de celle des Pays-Bas conformément au traité anglo-néerlandais de 1824 correspondait aux «limites méridionales *du détroit de Singapour*» (les italiques sont de la Cour) et que toute île située au nord de cette ligne se trouvait dans le domaine territorial ressortissant à la sphère d'influence du Royaume-Uni.

5.3.3. *La pertinence du traité Crawfurd de 1824*

102. Le 2 août 1824, quelques mois après la conclusion du traité anglo-néerlandais de 1824, la Compagnie des Indes orientales, d'une part, et le sultan et le *temenggong* de Johor, d'autre part, conclurent un nouveau traité d'amitié et d'alliance, dit «traité Crawfurd». Aux termes de ce traité, le sultan et le *temenggong* de Johor cédaient l'île de Singapour à la Compagnie des Indes orientales. Le traité circoncrivait le territoire cédé, y compris les eaux, détroits et îlots adjacents à l'île de Singapour, à une distance de 10 milles géographiques à partir des côtes de Singapour.

103. Plus précisément, l'article II du traité Crawfurd disposait:

«Par le présent traité, Leurs Altesses le sultan Hussain Mahomed Shah et le *datu tumungong* Abdul Rahman Sri Maharajah cèdent en pleine souveraineté et propriété, à titre définitif, à l'honorable Compagnie anglaise des Indes orientales, à ses héritiers et successeurs l'île de Singapour, située dans le détroit de Malacca, ainsi que les eaux, détroits et îlots adjacents sur une distance de 10 milles géographiques à partir de la côte de ladite île principale de Singapour.»

104. Sur la base de cette disposition, la Malaisie prétend que «[l]e Johor n'aurait ... pu céder à la Compagnie anglaise des Indes orientales le territoire de l'île de Singapour et des îlots situés dans un rayon de 10 milles

if Johor did not have title to it". Thus, according to Malaysia, "the fact that it had a title which it was capable of ceding shows that the Johor title to the area before 1824 included both PBP and sovereignty over Singapore".

105. In the view of Malaysia, even though Singapore agrees that the cession of Singapore by the Sultan and Temenggong of Johor was effected by the Crawford Treaty, Singapore nevertheless fails to appreciate that this important constitutive document on the establishment of Singapore also confirms formal British recognition of prior and continuing sovereignty of the Sultanate of Johor over all other islands in and around the Straits of Singapore. The Crawford Treaty provides, in unequivocal terms, that the cession is confined to the islands of Singapore itself and the area, including seas, straits and islets, within 10 geographical miles of the mainland of Singapore. Malaysia thus contends that title to other territories and sea areas remained where it was, namely with the Sultanate of Johor.

106. Singapore accepts that its claim to sovereignty over Pedra Branca/Pulau Batu Puteh "is *not* based on the Treaty of Cession of 1824" since "[t]hat Treaty dealt only with the main island of Singapore and its immediate vicinity [and] did not extend to the area around Pedra Branca" (emphasis in the original). However, Singapore dismisses the Crawford Treaty of 1824 as simply "irrelevant" to the issue of title to Pedra Branca/Pulau Batu Puteh, rejecting the argument advanced by Malaysia that by accepting this cession the British recognized the authority of the Sultan and the Temenggong of Johor to effect a transfer of title in relation to islands in the Straits of Singapore.

107. The Court agrees that the Crawford Treaty cannot be relied on as establishing "British recognition of prior and continuing sovereignty of the Sultanate of Johor over all other islands in and around the Strait of Singapore" as Malaysia claims. Article II speaks only of the cession of "the Island of Singapore . . . together with the adjacent seas, straits, and islets to the extent of ten geographical miles" and cannot, in and by itself, be interpreted as formal recognition by the United Kingdom that the Sultan and the Temenggong of Johor had "prior and continuing sovereignty" over any and all of the islands in the Straits of Singapore, including Pedra Branca/Pulau Batu Puteh. On the other hand neither does this finding signify *a contrario* that the islands in the Straits of Singapore falling outside the scope of Article II of this Treaty were *terrae nullius* and could be subject to appropriation through "lawful occupation". This latter point can only be judged in the context of what legal effect the division of the old Sultanate of Johor had upon the islands in the area of the Straits of Singapore, in particular in light of the 1824 Anglo-Dutch Treaty (see above, paragraphs 95-101) and in light of the legal relevance, *vel non*, of the so-called letter "of donation" of 1825 sent from Sul-

géographiques (c'est-à-dire marins) s'il n'avait détenu sur lui un titre». Dès lors, selon la Malaisie, «le fait que le Johor ait détenu un titre qui était susceptible de cession prouve que la souveraineté qu'il exerçait avant 1824 sur la région couvrait aussi bien PBP que Singapour».

105. Selon la Malaisie, Singapour, tout en admettant que c'est par le traité Crawford qu'il a été procédé à la cession de Singapour par le sultan et le *temenggong* de Johor, manque toutefois d'apercevoir que cet important document constitutif de l'établissement de Singapour confirme également la reconnaissance officielle, par les Britanniques, de la souveraineté qu'exerçait auparavant et qu'a continué d'exercer le Sultanat de Johor sur toutes les autres îles situées dans le détroit de Singapour et ses environs. Le traité Crawford dispose, en des termes dénués d'équivoque, que la cession est limitée à l'île de Singapour proprement dite ainsi qu'aux eaux, détroits et îlots situés dans un rayon de 10 milles géographiques de celle-ci. La Malaisie soutient donc que le détenteur du titre sur les autres territoires et zones maritimes restait le même: le Sultanat de Johor.

106. Singapour reconnaît que «[s]a revendication [de souveraineté sur Pedra Branca/Pulau Batu Puteh] ne repose pas sur le traité de cession de 1824», étant donné que «la portée de ce traité ne concerne que l'île principale de Singapour et ses environs immédiats [et] ne s'étend pas jusqu'à la zone située autour de Pedra Branca» (les italiques sont dans l'original). Cependant, Singapour écarte le traité Crawford de 1824 comme étant tout simplement «dénué de pertinence» aux fins de la question du titre sur Pedra Branca/Pulau Batu Puteh et rejette l'argument avancé par la Malaisie selon lequel, en acceptant cette cession, les Britanniques auraient reconnu au sultan et au *temenggong* de Johor le pouvoir de transférer un titre sur des îles situées dans le détroit de Singapour.

107. La Cour convient qu'une «reconnaissance, par les Britanniques, de la souveraineté qu'avait exercée auparavant et que continu[a] d'exercer le Sultanat de Johor sur toutes les autres îles situées dans le détroit de Singapour et ses environs» ne saurait être déduite du traité Crawford, contrairement à ce que soutient la Malaisie. L'article II ne prévoit rien d'autre que la cession de «l'île de Singapour ... ainsi que [des] eaux, détroits et îlots adjacents situés dans les 10 milles géographiques de celle-ci» et ne saurait, en soi, être interprété comme une reconnaissance formelle par le Royaume-Uni «de la souveraineté qu'avai[en]t exercée auparavant et que continu[èrent] d'exercer» le sultan et le *temenggong* de Johor sur toutes les îles situées dans le détroit de Singapour, dont Pedra Branca/Pulau Batu Puteh. Mais cette conclusion ne signifie pas non plus *a contrario* que les îles du détroit de Singapour ne relevant pas de l'article II dudit traité étaient *terrae nullius* ni qu'elles pouvaient faire l'objet d'une appropriation par «occupation licite». Ce dernier point ne peut être apprécié qu'au regard de l'effet juridique qu'eut la scission de l'ancien Sultanat de Johor sur les îles situées dans le détroit de Singapour, notamment à la lumière du traité anglo-néerlandais de 1824 (voir paragra-

tan Abdul Rahman of Riau-Lingga to his brother Sultan Hussein of Johor (see below, paragraphs 108-116).

5.3.4. *The legal significance of the letter “of donation” of 1825*

108. Singapore claims that “The Anglo-Dutch Treaty did not, by its terms, effect a division of the Johor-Riau-Lingga Sultanate.” According to Singapore,

“the subsequent dismemberment of the Sultanate resulted from the practical fact that Sultan Abdul Rahman (who in the eyes of the locals was the legitimate ruler of the Johor-Riau-Lingga Sultanate) . . . could no longer exert effective power in the Malay Peninsula (which had fallen within the British sphere) . . . The territorial extent of the northern breakaway fragments (i.e., peninsular Johor and Pahang) is not determined by the terms of the Anglo-Dutch Treaty but by subsequent acts of and dealings amongst the relevant Malay rulers.”

109. Singapore argues that instead of the 1824 Anglo-Dutch Treaty, it was the letter “of donation” (see paragraph 23 above) from Sultan Abdul Rahman to his brother Hussein which had the legal effect of transferring the title to the territory included in that letter “of donation”. Thus it claims:

“One example of such dealing was the express donation of territory by Sultan Abdul Rahman to Sultan Hussein one year after the Anglo-Dutch Treaty was signed. This donation was made on the advice of the Dutch, who wished to avoid any confusion over which territories remained under the control of Sultan Abdul Rahman in the post Anglo-Dutch Treaty period. In 1825, they sent an official . . . to explain to the Sultan the implications of the Anglo-Dutch Treaty and to advise him to formally cede the mainland territories of Johor and Pahang to his brother Hussein.”

110. Sultan Abdul Rahman’s letter reads as follows:

“Your brother sends you this letter . . . to give you notice of the conclusion of a treaty between His Majesty the King of the Netherlands and His Majesty the King of Great Britain, whereby the division of the lands of Johor, Pahang, Riau and Lingga is stipulated. The part of the lands assigned to you, My Brother, I donate to you with complete satisfaction, and sincere affection, for we are brothers and the only children left behind by our father.

.

Your territory, thus, extends over Johor and Pahang on the mainland or on the Malay Peninsula. The territory of Your Brother

phes 95-101 ci-dessus) et de la valeur juridique à accorder ou non à la lettre de 1825, dite lettre «de donation», que le sultan Abdul Rahman de Riau-Lingga adressa à son frère le sultan Hussein de Johor (voir paragraphes 108-116 ci-dessous).

5.3.4. *La portée juridique de la lettre «de donation» de 1825*

108. Singapour affirme que «[l]e traité anglo-néerlandais n'a pas lui-même opéré une partition du Sultanat de Johor-Riau-Lingga». Selon elle,

«le Sultanat fut démembré par la suite ... pour la raison pratique que le sultan Abdul Rahman (qui, aux yeux de la population locale, était le souverain légitime du Sultanat de Johor-Riau-Lingga) ... ne pouvait plus exercer de pouvoir effectif dans la péninsule malaise (tombee dans la sphère d'influence britannique)... L'étendue territoriale des fragments qui se sont détachés au nord (le Johor péninsulaire et le Pahang) est déterminée non pas par les termes du traité anglo-néerlandais, mais par les actes ultérieurs des souverains malais intéressés et les arrangements qu'ils conclurent entre eux.»

109. Singapour prétend que ce fut la lettre «de donation» (voir paragraphe 23 ci-dessus) du sultan Abdul Rahman à son frère Hussein, et non le traité anglo-néerlandais de 1824, qui eut pour effet juridique de transférer le titre sur le territoire mentionné dans ladite lettre. Elle affirme ainsi:

«Un exemple de ces arrangements est le don exprès de territoire que le sultan Abdul Rahman consentit au sultan Hussein un an après la signature du traité anglo-néerlandais. Ce don fut fait sur le conseil des Néerlandais, qui voulaient éviter toute confusion sur la question de savoir quels territoires demeuraient sous le contrôle du sultan Abdul Rahman après la conclusion du traité anglo-néerlandais. En 1825, ils dépêchèrent un représentant ... pour expliquer au sultan les incidences du traité anglo-néerlandais et lui conseiller de céder formellement les territoires continentaux du Johor et du Pahang à son frère Hussein.»

110. La lettre du sultan Abdul Rahman se lit comme suit:

«Votre frère vous envoie cette lettre ... pour vous informer de la conclusion d'un traité entre S. M. le roi des Pays-Bas et S. M. le roi d'Angleterre, par lequel sont partagés les territoires du Johor et du Pahang, de Riau et de Lingga. Les parties de territoire qui vous ont été attribuées, mon frère, je vous les donne en toute satisfaction et avec ma sincère affection, car nous sommes frères et les seuls enfants laissés par notre père.

.

Votre territoire, donc, s'étend sur le Johor et le Pahang sur le continent, ou péninsule malaise. Le territoire de votre frère s'étend

extends out over the Islands of Lingga, Bintan, Galang, Bulan, Karimon and all other islands. Whatsoever may be in the sea, this is the territory of Your Brother, and whatever is situated on the mainland is yours. On the basis of these premises I earnestly beseech you that your notables, the Paduka Bendahara of Pahang and Temenggong Abdul Rahman, will not in the slightest concern themselves with the islands that belong to Your Brother.”

111. On this basis, Singapore argues that

“[t]he nature and terms of Sultan Abdul Rahman’s donation of territories to Sultan Hussein is another impediment to Malaysia’s claim that original title to Pedra Branca is derived from the Johor-Riau-Lingga Sultanate”.

The argument of Singapore is that from the terms of that letter, it is clear that Sultan Abdul Rahman donated only the mainland territories to his brother Sultan Hussein, and retained for himself all islands in the sea. Singapore further argues that “even if Pedra Branca was a possession of the Johor-Riau-Lingga Sultanate (which it was not), it would have been retained by Sultan Abdul Rahman and not become part of the State of Johor”.

112. Malaysia challenges this argument as follows:

“In its Counter-Memorial Singapore suggests that it was not the Anglo-Dutch Treaty that determined the extent of the Johor Sultanate but instead the donation by Sultan Abdul Rahman by letter of 25 June 1825 of mainland territories in peninsular Malaya to his brother Sultan Hussain in 1825 . . .

The ‘donation’ of Sultan Abdul Rahman must be read in the context of what is stipulated under Article XII of the Anglo-Dutch Treaty of 1824. By no means does it serve as Johor’s title to its territory. The territories specified by Sultan Abdul Rahman to be his own (the one under the Dutch sphere of influence) in the letter of 25 June 1825 comprise ‘the Islands of Lingga, Bintan, Galang, Bulan, Karimon and all other islands’. Out of these five specified islands, three were mentioned in Article XII of the Anglo-Dutch Treaty of 1824 (namely, the Carimon Islands, Bintang and Lingga) while the remaining two (Galang and Bulan) are islands clearly lying south of the Strait of Singapore. The phrase ‘all other islands’ refers to all other islands lying within the Dutch sphere of influence and not named explicitly in the letter, e.g. Batam and Singkep. To sum up, this letter was not a ‘donation’ but was instead a formal recognition that Sultan Abdul Rahman did not claim sovereignty over Johor.”

113. The Court considers the fundamental question to be whether the “donation” described in the letter of Sultan Abdul Rahman can be

sur les îles de Lingga, Bintan, Galang, Bulan, Karimon et toutes les autres îles. Tout ce qui se trouve en mer appartient à votre frère et tout ce qui se trouve sur le continent vous appartient. Sur cette base, je vous demande instamment de faire en sorte que vos notables, le *paduka bendahara* du Pahang et le *temenggong* Abdul Rahman, ne s'occupent en rien des îles appartenant à votre frère.»

111. Singapour se fonde sur cette lettre pour affirmer que

«[L]a nature de cette donation de territoire faite par le sultan Abdul Rahman au sultan Hussein et les termes dans lesquels elle fut consentie font aussi obstacle à l'argument de la Malaisie selon lequel son titre originaire sur Pedra Branca dériverait de celui détenu par le Sultanat de Johor-Riau-Lingga».

Pour Singapour, il ressort clairement des termes de cette lettre que le sultan Abdul Rahman ne céda à son frère le sultan Hussein que les territoires continentaux, se réservant toutes les îles situées en mer. Singapour fait en outre valoir que, «quand bien même Pedra Branca aurait été une possession du Sultanat de Johor-Riau-Lingga (ce qu'elle n'était pas), elle serait restée au sultan Abdul Rahman et n'aurait pas été incorporée à l'Etat du Johor».

112. La Malaisie conteste cet argument de la manière suivante:

«Dans son contre-mémoire, Singapour laisse entendre que ce ne fut pas le traité anglo-néerlandais qui détermina l'étendue du Sultanat de Johor, mais plutôt la lettre du 25 juin 1825 par laquelle le sultan Abdul Rahman aurait fait don à son frère le sultan Hussain des territoires continentaux situés dans la péninsule malaise...

La «donation» du sultan Abdul Rahman doit être envisagée dans le cadre des dispositions de l'article XII du traité anglo-néerlandais de 1824. Elle ne constitue en aucun cas le titre du Johor sur son territoire. Les territoires que le sultan Abdul Rahman précise être les siens (ceux qui étaient situés au sein de la sphère d'influence néerlandaise) dans la lettre du 25 juin 1825 comprennent «les îles de Lingga, Bintan, Galang, Bulan, Karimon et toutes les autres îles». Trois de ces cinq îles nommément désignées étaient mentionnées à l'article XII du traité anglo-néerlandais de 1824 (à savoir les îles Carimon et celles de Bintang et de Lingga), les deux autres (Galang et Bulan) étant clairement situées au sud du détroit de Singapour. L'expression «toutes les autres îles» vise toutes les autres îles situées au sein de la sphère d'influence néerlandaise et non désignées expressément dans la lettre, par exemple Batam et Singkep. Pour résumer, cette lettre constituait non pas une «donation» mais une reconnaissance formelle du fait que le sultan Abdul Rahman ne revendiquait pas la souveraineté sur le Johor.»

113. La Cour estime que la question essentielle est celle de savoir si la «donation» dont il s'agit dans la lettre du sultan Abdul Rahman peut

regarded as having the legal effect of conveying title to the territories referred to therein. In order for this to be the case, it has to be established that the territories in question had been under the sovereignty of the Sultan of Riau-Lingga. In this respect, Singapore claims that Sultan Abdul Rahman “in the eyes of the locals was the legitimate ruler of the Johor-Riau-Lingga Sultanate” and that he followed the advice of a Dutch official “to formally cede the mainland territories of Johor and Pahang to his brother Hussein”.

114. The letter no doubt was an expression of Sultan Abdul Rahman’s definitive intention to renounce his claim to title to these territories and as such could produce that legal effect. However, with regard to territories referred to expressly or by implication in his letter “of donation”, but over which he held no title proven to the satisfaction of the Court, his donation was without effect.

115. The Court concludes that the old Sultanate of Johor was divided in 1824 into the Sultanate of Johor with Sultan Hussein as its sovereign and the Sultanate of Riau-Lingga with Sultan Abdul Rahman as its sovereign although the dividing line between them remained somewhat unclear. The 1824 Anglo-Dutch Treaty reflected the division as between the United Kingdom and the Netherlands in the form of their respective spheres of influence (see paragraphs 81-101 above). The so-called letter “of donation” from Sultan Abdul Rahman to his brother Hussein confirmed that division.

116. Moreover, the cession of Singapore and the other islands by the Sultan and the Temenggong of Johor in 1824 would have been possible only if the Sultanate of Johor had had valid title to them. This act of cession took place soon after the conclusion of the 1824 Anglo-Dutch Treaty, but before the act of “donation” of the territories that included those referred to in the Crawford Treaty as the object of the cession. This sequence of events can only be understood as reinforcing the interpretation of the act of “donation” given above. Were the Court to accept Singapore’s argument (see paragraph 109 above) there would have been no legal basis on which Sultan Hussein and the Temenggong of Johor could have ceded the island of Singapore to the East India Company in 1824.

5.3.5. Conclusion

117. In the light of the foregoing, the Court concludes that Malaysia has established to the satisfaction of the Court that as of the time when the British started their preparations for the construction of the lighthouse on Pedra Branca/Pulau Batu Puteh in 1844, this island was under the sovereignty of the Sultan of Johor.

être considérée comme ayant eu pour effet juridique de transférer au sultan de Johor le titre sur les territoires qui y sont mentionnés. Pour qu'il en soit ainsi, il doit être établi que les territoires en question relevaient de la souveraineté du sultan de Riau-Lingga. A cet égard, Singapour fait valoir que, «aux yeux de la population locale», le sultan Abdul Rahman «était le souverain légitime du Sultanat de Johor-Riau-Lingga» et que c'est sur le conseil d'un représentant néerlandais qu'il avait «céd[é] formellement les territoires continentaux du Johor et du Pahang à son frère Hussein».

114. Cette lettre représentait, à n'en pas douter, l'expression de l'intention du sultan Abdul Rahman de renoncer définitivement à toute prétention au titre sur ces territoires et pourrait, en tant que telle, avoir produit cet effet juridique. Toutefois, s'agissant des territoires explicitement ou implicitement visés dans sa lettre «de donation», mais sur lesquels il ne détenait aucun titre qui ait été établi à la satisfaction de la Cour, sa donation fut sans effet.

115. La Cour conclut que l'ancien Sultanat de Johor fut scindé en 1824 entre un Sultanat de Johor gouverné par le sultan Hussein et un Sultanat de Riau-Lingga gouverné par le sultan Abdul Rahman, bien que la ligne de séparation entre les deux sultanats soit restée un peu floue. Dans le traité anglo-néerlandais de 1824, on retrouve cette partition sous la forme des sphères d'influence respectives du Royaume-Uni et des Pays-Bas (voir paragraphes 81-101 ci-dessus). La lettre dite «de donation» du sultan Abdul Rahman à son frère Hussein confirmait cette scission.

116. En outre, la cession de Singapour et des autres îles par le sultan et le *temenggong* de Johor en 1824 n'aurait été possible que si le Sultanat de Johor avait détenu sur elles un titre valide. Cet acte de cession est intervenu peu après la conclusion du traité anglo-néerlandais de 1824, mais avant l'acte de «donation» des territoires comprenant ceux qui sont mentionnés dans le traité Crawford comme constituant l'objet de la cession. Cette succession d'événements ne peut se comprendre que comme venant renforcer l'interprétation donnée plus haut de l'acte de «donation». Si la Cour devait accepter la position avancée par Singapour (voir paragraphe 109 ci-dessus), il n'y aurait eu aucune base juridique sur laquelle le sultan Hussein et le *temenggong* de Johor auraient pu céder l'île de Singapour à la Compagnie des Indes orientales en 1824.

5.3.5. Conclusion

117. Compte tenu de ce qui précède, la Cour conclut que la Malaisie a établi à sa satisfaction que, à l'époque où les Britanniques commencèrent leurs préparatifs pour la construction du phare sur Pedra Branca/Pulau Batu Puteh, en 1844, cette île était sous la souveraineté du sultan de Johor.

5.4. *Legal status of Pedra Branca/Pulau Batu Puteh after the 1840s*

5.4.1. *Applicable law*

118. As the Court has shown in the preceding part of this Judgment, Johor had sovereignty over Pedra Branca/Pulau Batu Puteh at the time the planning for the construction of the lighthouse on the island began. Singapore does not contend that anything had happened before then which could provide any basis for an argument that it or its predecessors had acquired sovereignty. But Singapore does of course contend that it has acquired sovereignty over Pedra Branca/Pulau Batu Puteh since 1844. The Singapore argument is based on the construction and operation of Horsburgh lighthouse and the many other actions it took on, and in relation to Pedra Branca/Pulau Batu Puteh, as well as on the conduct of Johor and its successors. By contrast, Malaysia contends that all of those actions of the United Kingdom were simply actions of the operator of the lighthouse, being carried out precisely in terms of the permission which Johor granted in the circumstances which the Court will soon consider.

119. Whether Malaysia has retained sovereignty over Pedra Branca/Pulau Batu Puteh following 1844 or whether sovereignty has since passed to Singapore can be determined only on the basis of the Court's assessment of the relevant facts as they occurred since 1844 by reference to the governing principles and rules of international law. The relevant facts consist mainly of the conduct of the Parties during that period.

120. Any passing of sovereignty might be by way of agreement between the two States in question. Such an agreement might take the form of a treaty, as with the 1824 Crawford Treaty and the 1927 Agreement referred to earlier (paragraphs 22, 28 and 102). The agreement might instead be tacit and arise from the conduct of the Parties. International law does not, in this matter, impose any particular form. Rather it places its emphasis on the parties' intentions (cf. e.g. *Temple of Preah Vihear (Cambodia v. Thailand)*, *Preliminary Objections*, *I.C.J. Reports 1961*, pp. 17, 31).

121. Under certain circumstances, sovereignty over territory might pass as a result of the failure of the State which has sovereignty to respond to conduct *à titre de souverain* of the other State or, as Judge Huber put it in the *Island of Palmas* case, to concrete manifestations of the display of territorial sovereignty by the other State (*Island of Palmas Case (Netherlands/United States of America)*, Award of 4 April 1928, *RIAA*, Vol. II, (1949) p. 839). Such manifestations of the display of sovereignty may call for a response if they are not to be opposable to the State in question. The absence of reaction may well amount to acquiescence. The concept of acquiescence

5.4. Statut juridique de Pedra Branca/Pulau Batu Puteh après les années 1840

5.4.1. Le droit applicable

118. Ainsi que la Cour l'a démontré dans la partie précédente de l'arrêt, le Johor détenait la souveraineté sur Pedra Branca/Pulau Batu Puteh lorsque fut conçu le projet de construction du phare sur cette île. Singapour ne soutient pas que, avant cela, il y ait eu quoi que ce soit qui puisse étayer la thèse selon laquelle elle ou ses prédécesseurs auraient acquis cette souveraineté. Cependant, Singapour soutient, bien évidemment, avoir acquis la souveraineté sur Pedra Branca/Pulau Batu Puteh depuis 1844. Singapour fonde son argument sur la construction et l'exploitation du phare Horsburgh, et sur les nombreuses autres activités qu'elle a menées sur Pedra Branca/Pulau Batu Puteh et en rapport avec cette île, ainsi que sur le comportement du Johor et de ses successeurs. La Malaisie affirme, quant à elle, que toutes ces activités du Royaume-Uni entraînent simplement dans le cadre de l'exploitation du phare et qu'elles étaient menées précisément selon l'autorisation accordée par le Johor dans des conditions que la Cour examinera ultérieurement.

119. La réponse à la question de savoir si la Malaisie a conservé la souveraineté sur Pedra Branca/Pulau Batu Puteh après 1844 ou si cette souveraineté est ensuite passée à Singapour ne peut être apportée qu'à la lumière de l'appréciation que fera la Cour des faits pertinents qui se sont produits depuis cette date, au regard des principes et règles applicables du droit international. Les faits pertinents sont principalement le comportement des Parties au cours de cette période.

120. Un changement du titulaire de la souveraineté pourrait avoir résulté d'un accord entre les deux Etats en question, accord qui pourrait avoir pris la forme d'un traité, comme dans le cas du traité Crawford de 1824 ou de l'accord de 1927, mentionnés plus haut (paragraphes 22, 28 et 102), ou avoir été tacite et découler du comportement des Parties. Le droit international n'impose à cet égard aucune forme particulière. Il met en revanche l'accent sur les intentions des parties (voir par exemple *Temple de Préah Vihéar (Cambodge c. Thaïlande)*, arrêt, exceptions préliminaires, C.I.J. Recueil 1961, p. 17 et 31).

121. Dans certaines circonstances, la souveraineté sur un territoire peut passer à un autre Etat en l'absence de réaction de celui qui la détenait face au comportement de cet autre Etat agissant à titre de souverain, c'est-à-dire, pour reprendre les termes employés par le juge Max Huber dans l'affaire relative à l'*Ile de Palmas*, face à des manifestations concrètes de l'exercice de la souveraineté territoriale (*Ile de Palmas (Pays-Bas/Etats-Unis d'Amérique)* sentence, 4 avril 1928, RGDIP, t. XLII, 1935, p. 164 et 165 [traduction française]). De telles manifestations peuvent appeler une réponse, en l'absence de laquelle elles deviennent opposables à l'Etat en question. L'absence de réaction peut tout à fait valoir acquiescement. La notion d'acquiescement

“is equivalent to tacit recognition manifested by unilateral conduct which the other party may interpret as consent . . .” (*Delimitation of the Maritime Boundary in the Gulf of Maine Area (Canada/United States of America)*, *Judgment*, *I.C.J. Reports 1984*, p. 305, para. 130).

That is to say, silence may also speak, but only if the conduct of the other State calls for a response.

122. Critical for the Court’s assessment of the conduct of the Parties is the central importance in international law and relations of State sovereignty over territory and of the stability and certainty of that sovereignty. Because of that, any passing of sovereignty over territory on the basis of the conduct of the Parties, as set out above, must be manifested clearly and without any doubt by that conduct and the relevant facts. That is especially so if what may be involved, in the case of one of the Parties, is in effect the abandonment of sovereignty over part of its territory.

123. One feature of the arguments on the law presented by the Parties should be mentioned at this point. Singapore, as has already been discussed, contended that Pedra Branca/Pulau Batu Puteh was *terra nullius* in 1847 (see paragraph 40 above). Recognizing however that the Court might reject that contention, Singapore submitted that even in that event, that is to say on the basis that “Malaysia could somehow show an historic title over the island, Singapore would still possess sovereignty over Pedra Branca since Singapore has exercised continuous sovereignty over the island while Malaysia has done nothing”. It is true that it had shortly before said that “the notion of prescription . . . has no role to play in the present case” but that was said on the basis that, as Singapore saw the case, Malaysia had not made out its historic title.

124. Malaysia, in response to this argument on prescription, recognized that Singapore may have been intending to give the impression that there was “still some way in which the Court can override Johor’s title on the basis of Britain’s post-1851 conduct”. While Malaysia considered that that conduct could not properly be taken into account — Johor had the historic title and Singapore “quite properly acknowledge[d] that ‘an argument . . . predicated on the notion of prescription . . . has no role to play in the present case’” — Malaysia in its oral argument, as in its written pleadings, nevertheless addressed that post-1851 conduct at length, as of course did Singapore for which it was an essential part of its case, whatever the outcome of the submissions about historic title and *terra nullius*. And the “acknowledgment” by Singapore, to which Malaysia referred, was stated on the hypothesis that Pedra Branca/Pulau Batu Puteh was *terra nullius*.

125. The Court accordingly will now examine the relevant facts, par-

«équiv[aut] à une reconnaissance tacite manifestée par un comportement unilatéral que l'autre partie peut interpréter comme un consentement» (*Délimitation de la frontière maritime dans la région du golfe du Maine (Canada/États-Unis d'Amérique)*, arrêt, C.I.J. Recueil 1984, p. 305, par. 130).

Autrement dit, un silence peut aussi être éloquent, mais seulement si le comportement de l'autre État appelle une réponse.

122. Un point déterminant pour l'appréciation que fera la Cour du comportement des Parties tient à l'importance de premier plan que revêtent, en droit international et dans les relations internationales, la souveraineté étatique sur un territoire ainsi que le caractère stable et certain de cette souveraineté. De ce fait, tout changement du titulaire de la souveraineté territoriale fondé sur le comportement des Parties, tel qu'exposé ci-dessus, doit se manifester clairement et de manière dépourvue d'ambiguïté au travers de ce comportement et des faits pertinents. Cela vaut tout particulièrement si ce qui risque d'en découler pour l'une des Parties est en fait l'abandon de sa souveraineté sur une portion de son territoire.

123. L'un des points de l'argumentation développée par les Parties quant au droit doit être mentionné à ce stade. Ainsi qu'il a déjà été indiqué, Singapour a soutenu que Pedra Branca/Pulau Batu Puteh était *terra nullius* en 1847 (voir paragraphe 40 ci-dessus). Sachant bien, cependant, que la Cour pourrait rejeter cet argument, Singapour a avancé que, même dans une telle hypothèse, à savoir si la «Malaisie p[ouvait] prouver d'une façon ou d'une autre qu'elle détenait un titre historique sur l'île, Singapour conserverait la souveraineté sur Pedra Branca puisqu'elle a[vait] exercé des actes continus de souveraineté sur l'île alors que la Malaisie n'a[vait] rien fait». Il est vrai que, juste auparavant, Singapour avait indiqué que «la notion de prescription ... n'a[vait] aucun rôle à jouer en l'espèce», mais elle se fondait alors sur le fait que, selon elle, la Malaisie n'avait pas établi son titre historique.

124. Face à cet argument relatif à la prescription, la Malaisie s'est rendu compte que Singapour avait peut-être souhaité donner l'impression qu'il «demeur[ait] en quelque sorte possible pour la Cour de passer outre au titre du Johor sur la base du comportement suivi par la Grande-Bretagne après 1851». Même si, à son avis, cela ne pouvait être valablement retenu — le Johor détenait le titre historique et Singapour «recon[n]aissait fort justement qu'un «argument ... fond[é] ... sur la notion de prescription ... n'a[vait] aucun rôle à jouer en l'espèce» —, la Malaisie a néanmoins, dans ses plaidoiries comme dans ses écritures, longuement examiné le comportement postérieur à 1851, comme l'avait bien entendu fait Singapour puisqu'il s'agissait d'un aspect essentiel de son argumentation, indépendamment du sort réservé aux revendications relatives au titre historique et à l'argument du territoire sans maître. Par ailleurs, ce que la Malaisie mentionne comme «admis» par Singapour était fondé sur l'hypothèse que Pedra Branca/Pulau Batu Puteh était *terra nullius*.

125. Aussi la Cour va-t-elle maintenant examiner les faits pertinents,

ticularly the conduct of the Parties, relating to Pedra Branca/Pulau Batu Puteh, to determine whether or not sovereignty over it has passed and is now with Singapore.

5.4.2. The process for the selection of the site for Horsburgh lighthouse

126. James Horsburgh, who as hydrographer to the East Indies Company had prepared many charts and sailing instructions for the East Indies, China, New Holland, the Cape of Good Hope and intermediate ports, died in May 1836. Merchants and mariners resolved, initially in Canton, that the appropriate memorial and testimony of gratitude would be the construction and operation of one or more lighthouses. As early as November 1836 “Pedra Branca” was identified as a preferred location and, although other possibilities were mentioned in the following years, when Jardine Matheson & Co., Treasurer to the China Fund for a testimonial of the late James Horsburgh, first wrote to the Governor of Singapore, on 1 March 1842, “Pedra Branca” was the only locality they specifically mentioned. That letter is the first formal communication on behalf of the subscribers to the British authorities. The Treasurer advised the Governor that:

“At a general meeting of the subscribers, a wish was expressed that the contributions should, if possible, be devoted to the building of a Light House, bearing the name of Horsburgh, on Pedra Branca, at the entrance of the China Sea, but nothing definitive was resolved on.

As this is a design which can only be carried into effect and maintained under the immediate auspices of the British Government, we beg to express our readiness to hand over the above amount to you in the hope that you will have the goodness to cause a Light House (called after Horsburgh) to be erected either on Pedra Branca, or on such other locality as the Government of the Hon’ble East India Company may deem preferable.

The amount is far from adequate; but we trust the well known munificence of the Hon’ble Company will supply what additional funds may be wanting for an object of such eminent public utility, intended at the same time, to do Honor to the memory of one of the most meritorious of their servants.”

The Court notes the recognition by the private commercial interests that the British Government would have to carry the proposal into effect and provide the further funds.

127. In his reply of 4 April 1842, the Governor indicated his preference, which he had recommended to the Governor-General of India Council, for Tree Island or such other locality as the East India Company may deem feasible. (Tree Island, at the western end of the Straits,

et en particulier le comportement des Parties, en ce qui concerne Pedra Branca/Pulau Batu Puteh, afin de déterminer si la souveraineté sur celle-ci est passée à Singapour et est à présent détenue par elle.

5.4.2. *Le processus de sélection de l'emplacement du phare Horsburgh*

126. James Horsburgh, qui, en sa qualité d'hydrographe de la Compagnie des Indes orientales, avait établi de nombreuses cartes marines et instructions nautiques pour les Indes orientales, la Chine, la Nouvelle-Hollande, le cap de Bonne-Espérance et certains ports d'escale, mourut en mai 1836. Des négociants et navigateurs décidèrent — initialement à Canton — que la construction et l'exploitation d'un ou de plusieurs phares constitueraient le moyen de lui rendre hommage et de témoigner leur gratitude. Dès le mois de novembre 1836, le choix se porta sur «Pedra Branca» et — bien que d'autres emplacements aient été mentionnés dans les années qui suivirent —, lorsque Jardine Matheson & Co., trésorier du fonds chinois pour un hommage à la mémoire de feu James Horsburgh, écrivit pour la première fois au gouverneur de Singapour, le 1^{er} mars 1842, «Pedra Branca» était le seul emplacement expressément désigné. Cette lettre est la première communication officielle adressée aux autorités britanniques au nom des souscripteurs. Le trésorier indiquait au gouverneur ce qui suit :

«Réunis en assemblée générale, les souscripteurs ont exprimé le souhait que les contributions soient, dans la mesure du possible, affectées à la construction d'un phare portant le nom de Horsburgh sur Pedra Branca, à l'entrée de la mer de Chine, mais ils n'ont pas pris de décision définitive.

Un tel projet ne pouvant être mis en œuvre et poursuivi que sous les auspices directs du Gouvernement britannique, nous voudrions vous signifier que nous sommes prêts à vous remettre le montant susmentionné dans l'espoir que vous voudrez bien faire en sorte qu'un phare (portant le nom de Horsburgh) soit érigé soit sur Pedra Branca, soit en tout autre endroit que le gouvernement de l'honorable Compagnie des Indes orientales jugerait préférable.

Le montant est loin d'être suffisant, mais nous ne doutons pas que l'honorable Compagnie, dans sa munificence bien connue, apportera le complément de fonds nécessaire à la réalisation d'un objet d'une si grande utilité publique et conçu en même temps pour honorer la mémoire de l'un de ses serviteurs les plus méritants.»

La Cour relève que les milieux d'affaires reconnaissent ainsi qu'il revenait au Gouvernement britannique de donner effet à la proposition et d'apporter le complément de fonds nécessaire.

127. Dans sa réponse en date du 4 avril 1842, le gouverneur indiqua sa préférence, dont il avait fait part au gouverneur général des Indes en conseil, pour Tree Island ou tout autre site que la Compagnie des Indes orientales jugerait pratiquement envisageable. (Tree Island, située à

had been suggested in December 1836 by a number of merchants and mariners, along with Pedra Branca, in a memorial to the Government of India.) By July 1842 his preferred location was Barn Island, which was about 16 miles from Singapore, on the basis of a proposal by John Thomson, the newly appointed Government Surveyor at Singapore. That proposal, as recommended to the Government of India, had associated with it the imposition of a charge on vessels anchoring in Singapore Roads. Because the East India Company opposed the levying of harbour and anchorage duties and the British mercantile community, with the Company, attached importance to the preservation of the perfect freedom of trade at Singapore, the proposal was not even considered.

128. October and November of 1844 saw a number of significant developments. On 1 October Captain Sir Edward Belcher reported to W. J. Butterworth, who had become Governor of the Straits Settlements in 1843, his firm opinion that the Romania Outer Island was the most eligible site. The Parties agree that the island so identified is Peak Rock. On 20 November, Thomson reported in detail to the Governor on the structure of a lighthouse on Peak Rock, the method of constructing it, an estimate of the cost and an undertaking by a contractor to build the lighthouse according to the plan. Just days later Governor Butterworth received replies to letters which he had written to the Sultan and Temenggong of Johor. Notwithstanding the Parties' extensive research, the Governor's letters have not been found, but the Parties did provide to the Court copies of the translations of the replies, both dated 25 November 1844. The Sultan wrote as follows:

“I have received my friend's letter, and in reply desire to acquaint my friend, that I perfectly understand his wishes, and I am exceedingly pleased at the intention expressed therein, as it (a Light House) will enable Traders and others to enter and leave this Port with greater Confidence.”

The Temenggong said rather more:

“I have duly received my friend's communication, and understand the contents. My friend is desirous of erecting a Light House near Point Romania. I can have no possible objection to such a measure, indeed I am much pleased that such an undertaking is in contemplation. I wish to be guided in all matters by the Government, so much so, that the company are at full liberty to put up a Light House there, or any spot deemed eligible.

Myself and family for many years have derived support from Singapore, our dependence is wholly on the English Government, and we hope to merit the protection of, and be favoured by the Company on all occasions consistent with propriety.”

l'extrémité occidentale du détroit, avait été proposée avec Pedra Branca en décembre 1836 par un certain nombre de négociants et de navigateurs dans un mémoire adressé au Gouvernement des Indes.) En juillet 1842, sur la base d'un projet présenté par John Thomson, nouvellement nommé géomètre du gouvernement à Singapour, le choix du gouverneur s'était porté sur Barn Island, située à quelque 16 milles de Singapour. Dans ce projet, tel qu'il fut recommandé au Gouvernement des Indes, il était prévu de prélever des droits sur les navires mouillant dans la rade de Singapour. La Compagnie des Indes orientales s'étant opposée à la perception de droits de port et de mouillage et attachant, tout comme la communauté marchande britannique, de l'importance à la protection de la liberté de commerce la plus complète à Singapour, le projet ne fut même pas examiné.

128. Plusieurs faits marquants eurent lieu en octobre et en novembre 1844. Le 1^{er} octobre, le capitaine sir Edward Belcher déclara à W. J. Butterworth, qui était devenu gouverneur des Etablissements des détroits en 1843, être convaincu que l'île Romania, la plus au large, était l'emplacement qui convenait le mieux. Les Parties s'accordent à dire que l'île ainsi désignée est Peak Rock. Le 20 novembre, Thomson adressa au gouverneur un rapport détaillé concernant l'édification d'un phare sur Peak Rock, et exposant la méthode de construction, l'estimation du coût et l'engagement pris par un entrepreneur de bâtir le phare conformément au projet. Quelques jours plus tard à peine, le gouverneur Butterworth reçut des réponses aux lettres qu'il avait adressées au sultan et au *temenggong* de Johor. En dépit de recherches approfondies, les Parties ne sont pas parvenues à retrouver les lettres du gouverneur, mais elles ont communiqué à la Cour copie de la traduction des réponses, toutes deux datées du 25 novembre 1844. Le sultan écrivait :

«J'ai reçu la lettre de mon ami, et tiens en réponse à lui faire connaître que je comprends parfaitement ses souhaits et que je suis éminemment satisfait de l'intention qu'il y exprime, car cela (un phare) permettra aux marchands et autres d'entrer dans ce port et d'en sortir plus aisément.»

Le *temenggong* en disait plus long :

«J'ai dûment reçu la communication de mon ami et pris connaissance de son contenu. Mon ami désire ériger un phare à proximité de Point Romania; je ne saurais objecter à une telle mesure; en fait, je suis très heureux qu'une telle entreprise soit envisagée. Je souhaite être guidé en toutes matières par le gouvernement, si bien que la Compagnie est entièrement libre de construire un phare à cet endroit, ou en tout autre lieu qu'elle jugera approprié.

Ma famille et moi-même bénéficions depuis des années du soutien de Singapour, notre sujétion envers le Gouvernement anglais est totale et nous espérons mériter la protection et les faveurs de la Compagnie dans toutes les occasions qu'il siéra.»

129. Three days later, on 28 November 1844, the Governor wrote to the Secretary of the Government of India. He recalled the rejection of the Barn Island proposal because of the “restrictive measure on the freedom of the Port” involved in the proposed charges. The Governor then referred to the Belcher and Thomson reports, which he enclosed:

“The funds adverted to, amounting to 5513 Dollars or 12,978.84 Company’s Rupees, being still forthcoming, as will be perceived by the enclosed copy of a letter from Messrs. John Purvis & Co. (A), and feeling persuaded of the very great necessity for a Light House and the advantage it would prove to the growing Trade with China, I took upon myself to submit the subject for the consideration of Captain Sir Edward Belcher C.B. in the hope that some site might be determined upon which would be free from the objections referred to, and meet the object in view. The report (B) of that Scientific Officer I desire to lay before the Right Hon’ble the Governor General of India with the Plan and Section of the Rock therein alluded to, prepared by Mr. Thomson the Surveyor, together with an outline chart, shewing its position with reference to Pedra Branca, the main land of Johore, and Island of Romania situated about 32 miles in an E by N direction from Singapore. This Rock is part of the Territories of the Rajah of Johore, who with the Tamongong (C) have willingly consented to cede it gratuitously to the East India Company.”

The two replies from the Sultan and Temenggong of 25 November were also enclosed.

130. The Governor then listed vessels “Lost or injured by touching on the Rock in the vicinity of the site selected”, summarized the enclosed report from his Government Surveyor, mentioned the “opening of the four Ports in China and the Establishment of a Colony at Hong Kong”, discussed the arrangements for and costs of the operation of the light-house and concluded as follows:

“Trusting I have said sufficient to interest the Right Hon’ble the Governor General on a subject of such vast importance to the Trade of our country and the safety of the mariner, European and native, I venture most respectfully to entreat His Honor’s support to the measure with the Hon’ble Court of Directors, who may then be induced probably in conjunction with Her Majesty’s Govt, to furnish the additional sum required and order a Lantern to be at once constructed. In the meantime, if permitted, I will move the Trading Community in aid of a work which will perpetuate their gratitude, for the facilities afforded to the Navigation of these seas, by the indefatigable researches of James Horsburgh Esquire.”

131. Two central issues arise from this correspondence. The first is whether the correspondence extended to Pedra Branca/Pulau Batu Puteh or was limited to Peak Rock. The second is whether, in terms of the

129. Trois jours plus tard, le 28 novembre 1844, le gouverneur écrit au secrétaire du gouvernement des Indes. Il rappelait que Barn Island n'avait pas été retenue en raison de l'«entrave à la liberté du port» qui résultait de la redevance proposée. Le gouverneur faisait ensuite référence aux rapports établis par Belcher et Thomson, qu'il joignait à sa lettre :

«Dans la mesure où les fonds — dont le montant est supposé atteindre 5 513 dollars, soit 12 978,84 roupies de la Compagnie — ne sont pas encore arrivés (comme indiqué dans la copie ci-jointe d'une lettre de MM. John Purvis et Co.) et où je suis convaincu de la nécessité impérieuse d'un phare et de ses conséquences favorables à l'essor du commerce avec la Chine, je prends la liberté de soumettre la question au capitaine sir Edward Belcher C.B., dans l'espoir qu'il sera possible de déterminer un site dépourvu des inconvénients mentionnés et capable d'atteindre les objectifs énoncés. Je souhaite présenter au très honorable gouverneur général des Indes le rapport de cet officier, ainsi que le plan et la section du rocher dont il est question, établis par M. Thomson, géomètre, assortis d'une carte de référence indiquant sa position par rapport à Pedra Branca, au Johor continental et à l'île de Romania, à quelque 32 milles au nord-est de Singapour. Ce rocher fait partie des territoires du rajah de Johor, qui, avec le *tamongong*, a volontiers consenti à le céder à titre gracieux à la Compagnie des Indes orientales.»

Étaient également jointes les deux réponses du sultan et du *temenggong* en date du 25 novembre.

130. Le gouverneur énumérait ensuite les navires «perdus ou avariés en heurtant le rocher à proximité de l'emplacement retenu», résumait le rapport, joint à sa lettre, du géomètre du gouvernement, mentionnait «l'ouverture des quatre ports en Chine et l'établissement d'une colonie à Hong Kong», examinait les dispositions prises en vue de l'exploitation du phare ainsi que leur coût et concluait comme suit :

«Persuadé d'avoir assez disserté pour retenir l'intérêt du très honorable gouverneur général sur un sujet d'une importance aussi capitale pour le commerce de notre pays et la sécurité des navigateurs, qu'ils soient européens ou indigènes, j'ose respectueusement solliciter le soutien de Son Honneur à cette mesure et espérer que le directoire — probablement de conserve avec le gouvernement de Sa Majesté — fournira la somme complémentaire requise et ordonnera immédiatement la construction d'une lampe. En l'attente et avec votre permission, je vais appeler la communauté des marchands à aider un projet qui perpétuera l'expression de sa gratitude à l'égard des moyens qui facilitent la navigation dans ces eaux grâce aux travaux inlassables de James Horsburgh Esquire.»

131. Cette correspondance soulève deux questions essentielles. La première est de savoir si ces lettres concernaient aussi Pedra Branca/Pulau Batu Puteh ou portaient uniquement sur Peak Rock. La seconde est de

replies, the sovereignty of Johor over any place under its sovereignty which was chosen for the lighthouse was ceded or only a permission to build, maintain and operate a lighthouse was granted.

132. The Parties do agree that Peak Rock is “the Rock” referred to in the last paragraph of the Governor’s letter to the Government of India quoted in paragraph 129 above. But, Malaysia says, the consent by the Johor authorities was not limited to that Rock alone. Rather the responses, particularly from the Temenggong, were in general terms: the lighthouse might be erected near Point Romania or any spot deemed eligible. The East India Company, according to Malaysia’s reading of the correspondence, was free to choose between erecting the lighthouse near Point Romania or anywhere else on the territory of Johor considered suitable by the Singapore authorities for the purpose of providing guidance to shipping going to or leaving Singapore. Singapore responds that the contents of the Governor’s letter of 28 November 1844 and its antecedents indicate with certainty that the site which was the subject of his proposal was Peak Rock.

133. The Court is in no doubt that the proposal which the Governor put to the Government of India related to Peak Rock. Without knowing the contents of the Governor’s earlier letters to the Sultan and Temenggong, the Court is however left in real doubt about what the Governor proposed. Judging from the two replies, it would appear more likely than not that his letters were in general terms. While Peak Rock was clearly the site he and his advisers had in mind, the final site of the lighthouse had yet to be decided upon. That decision was to be taken in due course by the Government of India and the Court of Directors of the East India Company, following such further consultation as they considered appropriate. And, as Singapore accepts in its Reply, the British authorities had in mind possible locations other than Peak Rock.

134. Given the conclusion which the Court has already reached earlier in this Judgment — that Johor was sovereign over Pedra Branca/Pulau Batu Puteh in the period before the planning for and construction of the lighthouse began — it does not consider it need rule on Malaysia’s argument that in the 1844 correspondence the Governor acknowledged Johor’s sovereignty over the island. That sovereignty rests on the evidence of earlier periods which the Court has already reviewed (see in particular paragraphs 52-69 above). The Court would note in any event that the Malaysian contention about that acknowledgment faces the difficulty that the correspondence appears to be in the most general terms, in all likelihood without specifically identifying Pedra Branca/Pulau Batu Puteh.

135. The Court accordingly turns to the second issue it identified

déterminer si, aux termes des réponses qu'elles suscitérent, la souveraineté du Johor était cédée sur tout lieu qui serait retenu pour l'installation du phare ou si c'était seulement une autorisation de construire, d'entretenir et d'exploiter ce phare qui était accordée.

132. Les Parties conviennent que le «rocher» mentionné dans le dernier paragraphe de la lettre adressée par le gouverneur au Gouvernement des Indes — laquelle est citée au paragraphe 129 ci-dessus — est bien Peak Rock. La Malaisie affirme cependant que le consentement donné par les autorités du Johor ne portait pas sur ce seul rocher, mais que les réponses, et tout particulièrement celle du *temenggong*, étaient formulées en des termes généraux: le phare pouvait être érigé à proximité de Point Romania ou en tout lieu jugé approprié. Selon l'interprétation que la Malaisie fait de cette correspondance, la Compagnie des Indes orientales était libre de construire le phare à proximité de Point Romania ou en tout autre point du territoire du Johor où les autorités de Singapour le jugeraient utile pour guider les navires en direction ou en partance de Singapour. Singapour répond que le contenu de la lettre du gouverneur du 28 novembre 1844 et de la correspondance à laquelle elle fait suite indique de manière certaine que le site proposé était Peak Rock.

133. La Cour ne doute pas que la proposition faite par le gouverneur au Gouvernement des Indes portait bien sur Peak Rock. En revanche, n'ayant pas connaissance du contenu des lettres précédemment adressées par le gouverneur au sultan et au *temenggong*, la Cour ne sait pas quelle était au juste cette proposition. A en juger d'après les deux réponses, il semble probable que les lettres du gouverneur aient été formulées en des termes généraux. Bien que Peak Rock fût clairement le site que lui-même et ses conseillers avaient à l'esprit, l'emplacement définitif pour la construction du phare n'avait pas encore été arrêté. Cette décision devait être prise le moment venu par le Gouvernement des Indes et le directoire de la Compagnie des Indes orientales, à la suite de nouvelles consultations qu'ils jugeraient nécessaires. Or, ainsi que Singapour le reconnaît dans sa réplique, les autorités britanniques avaient à l'esprit d'autres lieux possibles que Peak Rock.

134. Compte tenu de la conclusion à laquelle elle est déjà parvenue dans le présent arrêt — à savoir que le Johor détenait la souveraineté sur Pedra Branca/Pulau Batu Puteh avant que la construction du phare ne fût envisagée ou entreprise —, la Cour n'estime pas devoir se prononcer sur l'argument de la Malaisie selon lequel le gouverneur aurait, dans le cadre de la correspondance échangée en 1844, reconnu la souveraineté du Johor sur l'île. Cette souveraineté est attestée par les éléments de preuve renvoyant à des temps plus anciens, que la Cour a déjà passés en revue (voir, en particulier, paragraphes 52-69 ci-dessus). La Cour notera en tout état de cause que cet argument de la Malaisie se heurte au fait que la correspondance semble être rédigée en des termes très généraux, et ne comporte selon toute vraisemblance aucune référence particulière à Pedra Branca/Pulau Batu Puteh.

135. La Cour se penchera donc sur la seconde question qu'elle a for-

above (see paragraph 131) which is whether Johor ceded sovereignty over the particular piece of territory which the United Kingdom would select for the construction and operation of the lighthouse for the stated purpose or granted permission only to that construction and operation. The correspondence could not be more inconclusive. The Sultan is “exceedingly pleased at the intention expressed [by Governor Butterworth]” because a lighthouse will allow for greater confidence; and the Temenggong had “no possible objection to” the erecting of a lighthouse; “wishing to be guided in all matters by the Government, so much so, that the Company are at full liberty to put up a Light House . . .”. That wording may be read, as Malaysia would have the Court read it, as limited to a permission to build and operate. The Sultan simply expresses pleasure and, so far as the Temenggong is concerned, the East India Company is at “full liberty” to put up a lighthouse.

136. While Governor Butterworth understood that the letters amounted to a gratuitous “cession” (see paragraph 129 above), the Court observes that that understanding was not communicated to the Sultan and Temenggong. Further, the Court would not give significant weight to the choice of just one word in the present context.

137. The Court notes, however, that, by the time of the correspondence, State practice in the South East Asian region, as beyond, recognized the various legal rights and interests that could be held over land and the associated maritime areas. The Court now gives some instances of that recognition.

138. Under the 1819 Agreements between Sir Stamford Raffles and the Temenggong and the Sultan of Johor for the establishment of a “factory” at Singapore, the East India Company agreed to pay 8,000 Spanish dollars annually so long as it maintained a “factory” on any part of the Sultan’s hereditary dominions; and arrangements were made or contemplated for the government and administration of justice over those belonging to the English factory or those settling in its vicinity, for the protection and regulation of the Port, and for the distribution of certain duties. It is apparent that the Johor authorities retained their sovereignty over all of the island of Singapore (see paragraph 21 above). Five years later, under the Crawford Treaty, they “ceded . . . in full sovereignty and property” to the East India Company the island of Singapore (see paragraph 22 above). The arrangements made in the Treaty in respect of the rights of the property held by the Sultan and Temenggong on the island, their followers and retainers also recognize the distinction between sovereignty and regular rights of property. Such distinctions are recognized as well in the final article of the Crawford Treaty which “abrogate[s] and annul[s] all earlier Conventions, Treaties and Agreements” between the parties, “with the exception of such prior conditions as have conferred on the Honourable the English East India Company any right or title to the occupation or pos-

mulée ci-dessus (voir paragraphe 131), consistant à déterminer si le Johor a cédé sa souveraineté sur toute portion de son territoire où le Royaume-Uni choisirait de construire et d'exploiter le phare aux fins indiquées ou s'il n'a accordé que l'autorisation de construire et d'exploiter un phare. La correspondance de 1844 pourrait difficilement être moins concluante à cet égard: le sultan s'y déclare «éminemment satisfait de l'intention [exprimée par le gouverneur Butterworth]», parce qu'un phare rendra l'accès plus aisé; le *temenggong* «ne saurai[t] objecter à» l'érection d'un phare et «souhaite être guidé en toutes matières par le gouvernement, si bien que la Compagnie est entièrement libre de construire un phare...». Cette formulation peut être ramenée, conformément à l'interprétation que la Malaisie souhaiterait voir retenir, à une simple autorisation de construction et d'exploitation. Mais le sultan se contente d'exprimer sa satisfaction et, pour ce qui est du *temenggong*, la Compagnie des Indes orientales est «entièrement libre» de construire un phare.

136. Si le gouverneur Butterworth a estimé que les lettres valaient «cession» à titre gracieux (voir paragraphe 129 ci-dessus), la Cour fait observer que cette interprétation n'a pas été portée à la connaissance du sultan ni à celle du *temenggong*. En outre, la Cour ne saurait, dans le présent contexte, accorder une importance décisive au choix d'un mot isolé.

137. La Cour note toutefois que, déjà à l'époque de cette correspondance, la pratique des Etats, en Asie du Sud-Est comme ailleurs, reconnaissait les droits et les intérêts juridiques divers qui pouvaient être détenus sur les terres et les zones maritimes qui s'y rapportaient. La Cour va à présent donner quelques exemples de cette reconnaissance.

138. Aux termes des accords de 1819 entre, d'une part, sir Stamford Raffles et, d'autre part, le *temenggong* et le sultan de Johor en vue de l'établissement d'une «factorerie» à Singapour, la Compagnie des Indes orientales accepta de verser la somme de 8000 dollars espagnols par an pendant toute la période où elle conserverait une «factorerie» sur une portion quelconque du domaine héréditaire du sultan; des dispositions furent également prises ou envisagées en ce qui concerne la forme de gouvernement et d'administration de la justice applicable aux personnes relevant de la factorerie ou s'établissant à proximité, la protection et la réglementation du port et la répartition de certains droits. Il est clair que les autorités du Johor conservaient leur souveraineté sur la totalité de l'île de Singapour (voir paragraphe 21 ci-dessus). Cinq ans plus tard, aux termes du traité Crawford, elles la «c[édèrent] en pleine souveraineté et propriété» à la Compagnie des Indes orientales (voir paragraphe 22 ci-dessus). La distinction entre la souveraineté et les droits de propriété ordinaires est par ailleurs reconnue dans les dispositions du traité relatives aux droits de propriété détenus sur l'île par le sultan et le *temenggong*, leurs sujets et leurs serviteurs. Elle l'est aussi dans le dernier article du traité Crawford, qui «abroge et annule l'ensemble des conventions, traités ou accords précédents» entre les parties «à l'exception des clauses conférant à l'honorable Compagnie des Indes orientales

session of the Island of Singapore and its dependencies, as above-mentioned”.

139. The long established distinction between sovereignty and property rights was also to be found in nineteenth century arrangements made in respect of lighthouses. The arrangements relating to lighthouses to which the Court was referred related to those on Cape Rachado (1860) and on Pulau Pisang (1885/1900) and that proposed for Pulau Aur (1901) (not in fact constructed), all involving the Governor of the Straits Settlements and the Sultan concerned. For Malaysia, the permission in those cases, including Pedra Branca/Pulau Batu Puteh, all shared a similar pattern. The Governor wrote to the authorities having sovereignty over the envisaged territory and those authorities gave permission. Malaysia argues that the exchanges cannot be called “informal” permissions, as Singapore characterizes them. These lighthouse arrangements characterized by Malaysia as “formalities” are the same in all four instances. They constituted an adequate basis for the construction of lighthouses by the United Kingdom in foreign territory. “They were not subordinated to any other formality.” For Singapore, by contrast a sharp division is to be made between the Rachado and Pulau Pisang cases on the one side and the Peak Rock and Pulau Aur cases on the other, with land grants being obtained in the former, but informal permissions in the latter not being followed up by formal grants because the British did not proceed with those two projects.

140. The Court observes that the documentation for the Cape Rachado and Pulau Pisang lighthouses is much more elaborate and precise than in the other cases. The first was the subject of a series of exchanges, including a proclamation of 23 August 1860, which has a formal style in which the Sultan of Selangor under his Royal Seal made over to the British Government Cape Rachado within his territory. That grant was matched by this reciprocal undertaking:

“That the English Government do covenant and agree to build and keep a Light house for the benefit of all nations in relation to their ships or boats upon the said Cape Rachado (commonly called Tanjong Tuan) and in the event of the English Government failing to abide by the said agreement, then and in such case, the cession upon my part to be null and void.”

141. The arrangements for Pulau Pisang consist of an agreement of 1885 between the Sultan of Johor and the Governor of the Straits Settlements followed by a five page Indenture of 1900 signed, sealed and delivered by the Sultan and Governor and registered in the Johor Registry of Deeds. The Sultan had earlier in the year, at the time of the correspondence relating to Pulau Aur discussed in the next paragraph, informed the Governor that he would be glad to execute the necessary formal

tout droit ou titre d'occupation ou de possession de l'île de Singapour et de ses dépendances, comme indiqué ci-dessus».

139. La distinction, établie de longue date, entre la souveraineté et les droits de propriété se retrouve également dans les dispositions relatives aux phares prises au XIX^e siècle. Celles d'entre elles qui ont été invoquées devant la Cour concernent les phares du cap Rachado (1860) et de Pulau Pisang (1885/1900), ainsi que le phare dont la construction fut proposée sur Pulau Aur en 1901 (mais qui ne fut jamais construit). Toutes impliquaient le gouverneur des Etablissements des détroits et le sultan concerné. Selon la Malaisie, les autorisations accordées dans ces cas, y compris celui de Pedra Branca/Pulau Batu Puteh, l'étaient toutes selon les mêmes modalités: le gouverneur s'adressait aux autorités souveraines sur le site envisagé et celles-ci accordaient leur autorisation. Pour la Malaisie, ces échanges ne sauraient être assimilés, comme le fait Singapour, à des autorisations «informelles». Les dispositions en question, que la Malaisie qualifie de «formalités», étaient les mêmes pour les quatre phares. Elles constituaient un cadre valable pour la construction de phares par le Royaume-Uni en territoire étranger. Celle-ci «n'était subordonnée ... à aucune autre formalité». Pour Singapour, en revanche, il convient de faire une nette distinction entre les cas du cap Rachado et de Pulau Pisang, d'une part, et ceux de Peak Rock et de Pulau Aur, de l'autre; dans les premiers, des concessions de terrain furent obtenues alors que, dans les seconds, les autorisations informelles accordées ne furent pas suivies de concessions formelles, car les Britanniques renoncèrent à exécuter ces projets.

140. La Cour fait observer que la documentation relative aux phares du cap Rachado et de Pulau Pisang est bien plus détaillée et précise qu'elle ne l'est dans les autres cas. Le premier fit l'objet d'une série d'échanges, et notamment d'une proclamation en date du 23 août 1860 rédigée en style officiel et marquée du sceau royal, aux termes de laquelle le sultan de Selangor cédait au Gouvernement britannique le cap Rachado, situé sur son territoire. Cette concession était assortie d'une clause de réciprocité ainsi formulée:

«Le Gouvernement anglais convient et accepte de construire et d'entretenir un phare à l'usage des navires et bateaux de toutes nations croisant au large dudit cap Rachado (communément appelé Tanjong Tuan). Dans l'hypothèse où le Gouvernement anglais ne se conformerait pas audit engagement, la cession serait, pour ce qui me concerne, nulle et non avenue.»

141. Les dispositions, en ce qui concerne Pulau Pisang, comprenaient un accord conclu en 1885 entre le sultan de Johor et le gouverneur des Etablissements des détroits, suivi d'un contrat synallagmatique de cinq pages conclu en 1900, signé, scellé et remis par le sultan et le gouverneur pour inscription au registre des actes du Johor. Le sultan avoit, dans le courant de cette même année, à l'époque de la correspondance concernant Pulau Aur examinée au paragraphe suivant, informé le gou-

grant, which should have been made under the terms of the 1885 Agreement. The preamble to the 1900 Indenture, making the formal grant, recalls that:

“Whereas in or about the month of February, 1885, it was agreed by and between His late Highness Abu Bakar, then Maharajah of Johore, and the Governor of the Straits Settlements that the said Maharajah should grant to the Government of the Straits Settlements a plot of ground in the Island of Pulau Pisang in the Straits of Malacca as a site for a Lighthouse and a roadway thereto from the beach and that the said Government should build and effectively maintain a Lighthouse upon the said Island, such grant as aforesaid to be void if a lighthouse was not erected within a reasonable time from the date of such grant or if the said Government neglected properly to keep and maintain such lighthouse when it was built.”

The preamble then recites that the Singapore Government in pursuance of the Agreement had built the lighthouse and had properly kept and maintained it but no grant had been made and that it was expedient that a grant be made. The Indenture accordingly proceeded to make the grant and set out the conditions which, among other things, required the Government to use the land only for the operation of the lighthouse and accorded the Sultan a right to repossess the land if the Government ceased to keep the lighthouse in good order and properly managed and worked.

142. The Pulau Aur proposal was raised in February 1900 by the Government of the Straits Settlements with the Sultan of Johor with the alternative proposals that, as that island lay within his territory of Johor, the Sultan would either erect a lighthouse there or permit the Straits Settlements Government (if the Secretary of State for the Colonies and the legislature agreed) to take that action. The Sultan supported the second option, and suggested that the arrangement should be the same as for the Pulau Pisang lighthouse. That arrangement and a deed of indenture were in fact not concluded since the British authorities decided not to proceed with the construction.

143. The Court was also referred to the Convention for the Cape Spartel lighthouse concluded in 1865 between Morocco and a number of maritime Powers which regulates in some detail the rights and obligations of the parties. Article I distinguishes between the Sultan’s sovereignty and proprietary right, on the one hand, and the direction of administration of the lighthouse by the other parties, on the other. The Convention was to continue in force for ten years and thereafter year by year, subject to a right of withdrawal on notice.

144. Against that background of extensive legal regulation in agreements between the sovereign of the territory where the lighthouse was to

verneur qu'il serait heureux de procéder à la concession formelle requise, qui aurait dû être accordée aux termes de l'accord de 1885. L'exposé de l'objet du contrat de 1900 établissant la concession formelle rappelle ce qui suit :

« Considérant que, vers le mois de février 1885, il a été convenu par feu S. A. Abou Bakar, ancien maharadjah de Johor, et le gouverneur des Etablissements des détroits, que ledit maharadjah pourrait concéder au gouvernement des Etablissements des détroits un terrain sur l'île de Pulau Pisang dans le détroit de Malacca comme site pour y construire un phare et une route reliant celui-ci à la plage et que le gouvernement se chargerait de leur construction et de leur entretien effectif, étant entendu que cette concession sera considérée comme nulle si le phare n'est pas construit dans un délai raisonnable à compter de la date de l'attribution de cette concession ou si ledit gouvernement n'assure pas la bonne administration et le bon entretien de ce phare une fois celui-ci construit. »

L'exposé de l'objet du contrat indique ensuite que, conformément à l'accord, le gouvernement de Singapour avait érigé un phare et l'avait dûment administré et entretenu, mais qu'aucune concession n'avait été faite, et qu'il y avait donc lieu d'en conclure une. Le contrat opérait donc la concession et en précisait les conditions : entre autres choses, celles-ci imposaient au gouvernement de n'utiliser le terrain cédé qu'aux fins de l'exploitation du phare et prévoyaient que le sultan aurait le droit d'en reprendre possession si le gouvernement cessait de dûment administrer, entretenir et exploiter le phare.

142. La proposition concernant Pulau Aur fut soumise au sultan de Johor par le gouvernement des Etablissements des détroits en février 1900, assortie de l'alternative suivante : cette île étant située sur son territoire, le sultan pouvait soit y ériger un phare, soit en laisser le soin au gouvernement des Etablissements des détroits (sous réserve de l'accord du secrétaire d'Etat aux colonies et du pouvoir législatif). Le sultan opta pour la seconde solution et proposa de suivre les mêmes modalités que pour le phare de Pulau Pisang. Les autorités britanniques ayant décidé de ne pas procéder à la construction du phare, tel ne fut toutefois pas le cas, et aucun contrat ne fut conclu.

143. La Cour a également été invitée à se reporter à la convention relative au phare du cap Spartel conclue en 1865 entre le Maroc et plusieurs puissances maritimes, qui régit de manière assez détaillée les droits et les obligations des parties. Son article premier fait la distinction entre, d'un côté, la souveraineté et les droits de propriété du sultan et, de l'autre, la direction et l'administration du phare par les autres parties. La convention devait rester en vigueur pendant dix ans et le demeurer ensuite pour une durée reconductible d'un an, les parties étant libres de s'en retirer moyennant préavis.

144. Face à cette abondance de dispositions réglementaires dans les accords entre les détenteurs de la souveraineté sur les territoires où

operate and European States, the Court observes the lack, in the case of Pedra Branca/Pulau Batu Puteh, of any written agreement between the Johor and the British authorities regulating in some detail the relationship between them and their related rights and obligations. The Johor authorities did not provide for instance for the maintenance of their sovereignty and their rights to repossess the land in the event that conditions relating to the operation of the lighthouse were not satisfied. Further, while at the hearing before the Court the Agent of Malaysia stated that “Malaysia has always respected the position of Singapore as operator of Horsburgh lighthouse and I would like to place formally on record that Malaysia will continue to do so”, Malaysia has at no time attempted to spell out in any detail at all the rights and obligations of “Singapore as operator”.

145. Given the lack of a written agreement relating to the lighthouse and the island on which it was to be constructed, the Court is not in a position to resolve the second issue raised in paragraph 131 above about the content of any agreement reached in November 1844. In any event, as will appear, what is decisive for the Court is the conduct of the authorities in Singapore (and India) and in Johor following the 1844 exchanges of correspondence.

146. In 1845 the choice of the site for the lighthouse was the subject of a further exchange between Singapore and the Government of India. On 22 August 1845 Governor Butterworth, referring to earlier correspondence which indicated support by the Government of India in a recommendation to the Court of Directors of the East India Company for the Peak Rock proposal, confirmed that preference and, given the number of vessels that had been wrecked in the vicinity of Pedra Branca/Pulau Batu Puteh and Point Romania, trusted that construction would soon begin “as a light in that quarters is becoming daily of more paramount importance”. On 15 October 1845 the Court of Directors of the Company authorized the Governor General of India in Council to provide for the levying of lighthouse dues at Singapore in support of a lighthouse on Peak Rock and in January 1846 Thomson attempted to land there to build brick pillars to help determine the method of constructing a lighthouse, but the violence of the seas prevented his landing.

147. But later in 1846 things changed. In April of that year the Court of Directors of the East India Company was informed that the Lords of the Admiralty in London were inclined to think that Pedra Branca/Pulau Batu Puteh was the best point for the lighthouse for reasons they stated. The Government Surveyor and Captain S. Congalton, commander of the East India Company’s steamer, the *Hooghly*, undertook surveys in May and August, the latter following receipt of the letter setting out the Admiralty’s opinion. In their report of 25 August they said they were “decidedly of opinion that Pedra Branca is the only proper position for a Light to be placed . . . for the safety of Shipping whether entering or departing

devaient être exploités les phares et les Etats européens, la Cour constate l'inexistence, dans le cas de Pedra Branca/Pulau Batu Puteh, de tout accord écrit conclu entre les autorités britanniques et celles du Johor et régissant de manière un tant soit peu détaillée leurs relations mutuelles et les droits et obligations en découlant. Par exemple, les autorités du Johor ne prévirent aucune disposition concernant le maintien de leur souveraineté ou de leur droit de reprendre possession du territoire en cas de non-respect de certaines conditions ayant trait à l'exploitation du phare. De surcroît, alors que, à l'audience, l'agent de la Malaisie a affirmé que celle-ci «a[vait] toujours respecté la position d'exploitant du phare Horsburgh dans laquelle se trouve Singapour et [tenait] à déclarer officiellement qu'elle continuera[it] à la respecter», la Malaisie n'a à aucun moment cherché à préciser la nature des droits et des obligations de Singapour en tant qu'«exploitant».

145. En raison de l'inexistence d'un accord écrit relatif au phare et à l'île sur laquelle celui-ci devait être construit, la Cour n'est pas en mesure de répondre à la seconde question soulevée plus haut au paragraphe 131 quant à la teneur de ce qui avait pu être convenu en novembre 1844. Quoi qu'il en soit, ainsi qu'il apparaîtra plus loin, c'est le comportement des autorités à Singapour (et aux Indes) ainsi que de celles du Johor après les échanges de lettres de 1844 qui est décisif pour la Cour.

146. En 1845, le choix de l'emplacement du phare fit l'objet d'un nouvel échange de lettres entre Singapour et le Gouvernement des Indes. Le 22 août 1845, le gouverneur Butterworth, se référant à une précédente lettre indiquant que le Gouvernement des Indes appuyait une recommandation en faveur du choix de Peak Rock adressée au directoire de la Compagnie des Indes orientales, confirma cette préférence et déclara espérer, au vu du nombre des naufrages survenus au voisinage de Pedra Branca/Pulau Batu Puteh et de Point Romania, que les travaux commenceraient peu de temps après, «car la présence d'un phare dans ces eaux dev[enait] chaque jour plus impérative». Le 15 octobre 1845, le directoire de la Compagnie autorisa le gouverneur général des Indes en conseil à prévoir la levée de droits de phare à Singapour en vue de la construction d'un phare sur Peak Rock et, en janvier 1846, Thomson essaya de débarquer sur l'île pour y édifier des piliers de briques aux fins de choisir la méthode de construction du phare; une très forte mer l'empêcha cependant d'accéder à l'île.

147. L'année 1846, toutefois, fut marquée par un revirement. En avril, le directoire de la Compagnie des Indes orientales fut informé que les lords de l'Amirauté à Londres inclinaient à voir dans Pedra Branca/Pulau Batu Puteh le meilleur emplacement pour un phare, pour des raisons qu'ils explicitaient. Le géomètre du gouvernement et le capitaine S. Congalton, commandant du vapeur *Hooghly*, de la Compagnie des Indes orientales, réalisèrent des levés en mai et en août, le second faisant suite à la lettre dans laquelle était exposée la position de l'Amirauté. Dans leur rapport du 25 août, ils indiquaient être «résolument d'avis que Pedra Branca se trouv[ait] être le seul emplacement approprié aux

for the Straits of Singapore . . .”. The following day the Governor in a handwritten letter to the Government of India stated that the Government “will at once perceive that Pedra Branca is the only true position” for the lighthouse. One word in this letter is unclear and was the subject of opposing expert opinions submitted by each of the Parties. The disputed word is either “care” or “case” and appears in the following sentence, in which the Governor stated that “the whole of the details for the care/case of Light Houses as set forth” in his letter of 28 November 1844 relating to the proposal for a lighthouse on Peak Rock (paragraphs 129-130 above) “will be equally applicable to the new Position”. As mentioned, the Parties disagree on their reading of the word “care” or “case”. Did the Governor refer to the whole of the details “for the care” of the lighthouse or “for the case” of the lighthouse? Singapore supports the former reading and Malaysia the latter. For Singapore the word “care” carries the implication that it was only the details of the earlier despatch relating to the care, maintenance and operation of the lighthouse that would apply to Pedra Branca/Pulau Batu Puteh, now that it had been chosen. Malaysia, by contrast, considers that the “whole of the details for the case of Light Houses” includes the permission granted by the Johor authorities for the construction of the lighthouse. The Court does not find it necessary to resolve the clash of expert opinions on this matter. On 30 October 1846, the President in Council in India approved Pedra Branca/Pulau Batu Puteh as the site, on 24 February 1847 the Court of Directors informed the Indian Government of its approval, and on 10 May 1847 the Government of India requested Governor Butterworth to take measures for the construction of a lighthouse on Pedra Branca/Pulau Batu Puteh according to the Plan and Estimates submitted with the letter of 28 November 1844.

148. The Court observes that there is nothing at all in the record before it to suggest that the authorities in Singapore considered it necessary or even desirable to inform the Johor authorities of the decision about the siting of the lighthouse or to seek any consent in respect of it. That conduct may be interpreted in one of two ways: it may indicate, as Malaysia contends, that what it sees as Johor’s 1844 consent to the building and operation of a lighthouse on one of its islands simply applied to Pedra Branca/Pulau Batu Puteh as it would have to any of its islands. Or it may indicate, as Singapore contends, that the Johor authorities had no rights in respect of this project and that such was the perception in 1847 of the responsible British authorities. On the basis of the case file, the Court is not in a position to reach a conclusion on that issue.

fins de bâtir un phare ... destiné à assurer la sécurité du trafic maritime à l'entrée ou au départ du détroit de Singapour». Le lendemain, le gouverneur, dans une lettre manuscrite adressée au Gouvernement des Indes, déclarait que ce dernier «s'aperceva[it] immédiatement que Pedra Branca [était] le seul site approprié» pour le phare. Un mot, dans cette lettre, est difficilement lisible et les experts ont formulé à son sujet des avis divergents, que les Parties ont soumis à la Cour. Le mot en question est soit «care» (entretien), soit «case» (affaire), et il apparaît dans la phrase où le gouverneur déclare que «l'ensemble des détails concernant l'entretien/l'affaire des phares» fournis dans sa lettre du 28 novembre 1844 relative au projet de phare sur Peak Rock (paragraphe 129 et 130 ci-dessus) «ser[ai]ent également applicables au nouvel emplacement». Comme indiqué ci-dessus, les Parties divergent quant à la lecture qu'il convient de faire du mot en question — «care» ou «case». Le gouverneur faisait-il référence à l'ensemble des détails relatifs «à l'entretien» (*care*) du phare ou «à l'affaire» (*case*) du phare? Singapour penche pour la première hypothèse et la Malaisie pour la seconde. Pour Singapour, le mot «care» implique que, pour Pedra Branca/Pulau Batu Puteh, maintenant que le choix s'était porté sur elle, seuls restaient à régler les détails relatifs à l'entretien et à l'exploitation du phare, mentionnés dans la précédente lettre. La Malaisie, en revanche, considère que «l'ensemble des détails relatifs à l'affaire des phares» inclut l'autorisation de construire le phare accordée par les autorités du Johor. La Cour ne juge pas nécessaire de se prononcer sur les expertises contradictoires formulées par les experts à cet égard. Le 30 octobre 1846, le président en conseil de la Compagnie des Indes orientales approuva le choix du site de Pedra Branca/Pulau Batu Puteh; le 24 février 1847, le directoire fit part au Gouvernement des Indes de son approbation; et, le 10 mai 1847, le Gouvernement des Indes demanda au gouverneur Butterworth de prendre des mesures en vue de la construction, sur Pedra Branca/Pulau Batu Puteh, d'un phare d'après le plan et le devis joints à sa lettre du 28 novembre 1844.

148. La Cour note que rien dans le dossier ne tend à indiquer que les autorités de Singapour jugeaient nécessaire, voire seulement souhaitable, d'informer les autorités du Johor de la décision concernant l'emplacement du phare ou de solliciter leur consentement à ce sujet. Ce comportement peut être interprété de deux manières: il peut signifier, comme le soutient la Malaisie, que ce que celle-ci considère comme le consentement donné par le Johor en 1844 en vue de la construction et de l'exploitation d'un phare sur l'une de ses îles valait pour Pedra Branca/Pulau Batu Puteh aussi bien que pour toute autre de ses îles. Il peut aussi signifier, ainsi que le prétend Singapour, que les dirigeants du Johor n'avaient aucun droit à l'égard de ce projet et que telle était l'appréciation portée en 1847 par les autorités britanniques compétentes. La Cour n'est pas en mesure, au vu des éléments du dossier de l'affaire, de tirer une conclusion sur ce point.

5.4.3. *The construction and commissioning of Horsburgh lighthouse, 1850-1851*

149. The facts about the construction and commissioning of the lighthouse on Pedra Branca/Pulau Batu Puteh — and indeed for the most part its operation over the many years since — are not themselves the subject of significant dispute between the Parties. They also agree on the law: it “requires an intention to acquire sovereignty, a permanent intention to do so and overt action to implement the intention and to make the intention to acquire manifest to other States”. There is some disagreement on whether practice also requires elements of formality. Symbolic acts accompanying the acquisition of territory are very common both generally and in British practice. They are not however always present. The Court does not consider that the practice demonstrates a requirement that there be a symbolic act. Rather the intention to acquire sovereignty may appear from the conduct of the Parties, particularly conduct occurring over a long period.

150. The Parties do however dispute the evaluation of the facts. Malaysia’s basic position is that essentially everything that the United Kingdom and Singapore did was no more than constructing and commissioning the lighthouse and later operating it, within the very consent conferred by the Sultan of Johor and the Temenggong in November 1844. They were not actions on the basis of which Singapore could claim sovereignty over Pedra Branca/Pulau Batu Puteh. There is no evidence, says Malaysia, of a British intention to acquire sovereignty and it did not claim sovereignty during the construction of the lighthouse at its commissioning and or at any time during its operation. Singapore, by contrast, says that the United Kingdom acquired title to Pedra Branca/Pulau Batu Puteh in the period of 1847-1851 when it took lawful possession of the island in connection with building the lighthouse on it. According to Singapore, thereafter, for over 150 years the United Kingdom and later Singapore engaged in the effective administration and control of Pedra Branca/Pulau Batu Puteh as sovereign and not simply as the operator of the lighthouse for over 150 years. The Court now turns to the facts.

151. The planning for the construction and the construction itself were in the hands of the Government Surveyor of Singapore, John Thomson, who was appointed as Architect of the project by Governor Butterworth. To meet the deficiency in the funds available in Singapore, the Government of India, in agreement with the Court of Directors of the East India Company, on 12 November 1849 authorized the preparation of a law by Governor Butterworth imposing a duty on shipping and requested him to take immediate measures to begin constructing the lighthouse. It will be observed that the opposition to the levying of the harbour and anchorage

5.4.3. *La construction et la mise en service du phare Horsburgh entre 1850 et 1851*

149. Les faits relatifs à la construction et à la mise en service du phare sur Pedra Branca/Pulau Batu Puteh — et même la plupart des faits relatifs à son exploitation au cours des nombreuses années écoulées depuis lors — ne font pas eux-mêmes l'objet d'un réel désaccord entre les Parties. Celles-ci s'accordent également à propos du droit applicable, qui exige «une intention d'acquérir la souveraineté — une intention permanente à cette fin — et une action publique visant à mettre l'intention à exécution et à la rendre manifeste aux autres Etats». Leurs vues divergent quelque peu sur le point de savoir si la pratique exige aussi l'accomplissement de formalités particulières. Les actes symboliques accompagnant une acquisition de territoire sont très courants, tant de manière générale que dans la pratique britannique. Ils ne sont toutefois pas toujours présents. La Cour n'estime pas que la pratique démontre une obligation d'accomplir un acte symbolique. Au contraire, l'intention d'acquérir la souveraineté peut ressortir de la conduite des Parties, en particulier sur une longue période.

150. Les Parties s'opposent en revanche sur l'appréciation des faits. La position fondamentale de la Malaisie consiste à affirmer que le Royaume-Uni et Singapour n'ont, pour l'essentiel, rien fait de plus que de construire le phare, le mettre en service, puis l'exploiter — ce qui relevait strictement du consentement donné en novembre 1844 par le sultan de Johor et le *temenggong*. Ce ne sont pas des activités sur lesquelles Singapour pourrait fonder sa revendication de souveraineté sur Pedra Branca/Pulau Batu Puteh. Selon la Malaisie, rien ne prouve que le Royaume-Uni ait eu l'intention d'acquérir la souveraineté sur l'île; il ne l'a pas revendiquée pendant la construction du phare, ni lors de sa mise en service, ni encore alors qu'il l'exploitait. Singapour affirme, au contraire, que le Royaume-Uni a acquis la souveraineté sur Pedra Branca/Pulau Batu Puteh entre 1847 et 1851, période au cours de laquelle il a légalement pris possession de l'île à l'occasion de la construction du phare qui s'y trouve. Par la suite, le Royaume-Uni puis Singapour ont, selon cette dernière, effectivement assuré l'administration et le contrôle de Pedra Branca/Pulau Batu Puteh pendant plus de cent cinquante ans en qualité de souverain, et pas simplement en tant qu'exploitant du phare. La Cour va à présent considérer les faits.

151. John Thomson, géomètre du gouvernement à Singapour qui avait été nommé architecte du projet par le gouverneur Butterworth, était chargé des préparatifs de la construction proprement dite. Pour remédier à l'insuffisance des ressources disponibles à Singapour, le Gouvernement des Indes, d'un commun accord avec le directoire de la Compagnie des Indes orientales, autorisa, le 12 novembre 1849, le gouverneur Butterworth à rédiger une loi établissant un droit sur la navigation et lui demanda de prendre des mesures immédiates pour commencer à construire le phare. Il convient de noter que l'opposition qui s'était

duties expressed in 1842 and earlier (see paragraph 127 above) was no longer an issue, and had not been for some years (see paragraph 146 above); indeed as early as 1842, when the Horsburgh lighthouse proposal was first raised with the Government, it was contemplated that government money would be needed (see paragraph 126 above).

152. In December 1849 the Government Surveyor began organizing the construction which was to begin on Pedra Branca/Pulau Batu Puteh in late March or early April 1850 and to continue with a break over the following monsoon season into 1851. In the course of the construction up to 50 workmen were to be on the island. The organization included arranging shipping to supply the island and to protect the supplies from pirates, the quarrying of the granite and other stone needed, and arranging the construction and shipping of the lantern and related equipment.

153. In February 1850 Governor Butterworth forwarded to the Government of India a draft Act for the levy of dues on vessels entering Singapore alone (but not other ports). That statute was enacted by the Governor-General of India in Council on 30 January 1852 and is discussed later (see paragraphs 170-172 below). The Preamble to the Act recites that the sums of money subscribed by private individuals were insufficient to defray the costs of the building, that the East India Company agreed to build the lighthouse and to advance certain sums to complete it on condition that they were repaid by a levy on ships entering Singapore harbour, that the lighthouse had been built and it was desirable that the expense of building it and maintaining the light should be defrayed out of the monies arising from the toll, and that other lights or beacons might be established in the Straits of Malacca or nearby. The Act provided for the payment of the toll by ship owners and operators, the ownership and management of the lighthouse, and the prospect of the building of further lights or beacons and their operation from the toll once the advance from the East India Company had been repaid and after the current expenses of maintaining Horsburgh lighthouse had been met.

154. The work had progressed to the point that on 24 May 1850, Queen Victoria's birthday, the foundation stone was laid. Malaysia stresses that it was the Master of the Masonic Lodge Zetland in the East No. 749 who with his brethren laid the stone, it was not an official governmental occasion and there was no proclamation of British sovereignty or any other formal act. Singapore, by contrast, emphasizes that it was the Governor who invited the Master and members of the Lodge to undertake the task and who arranged their transport from Singapore to the Rock. Governor Butterworth also invited the Naval Commander in Chief of the East India Station and Thomas Church, the Resident Councillor at Singapore and Thomson's immediate supervisor, to accompany

manifestée en 1842 et auparavant contre la levée de droits de port et de mouillage (voir paragraphe 127 ci-dessus) n'était plus un obstacle et ce, depuis déjà quelques années (voir paragraphe 146 ci-dessus); en effet, dès 1842, lorsque le projet du phare Horsburgh fut pour la première fois présenté au gouvernement, il avait été envisagé de recourir à des fonds publics (voir paragraphe 126 ci-dessus).

152. En décembre 1849, le géomètre du gouvernement commença à organiser les travaux: ceux-ci devaient débiter sur Pedra Branca/Pulau Batu Puteh à la fin du mois de mars ou au début du mois d'avril 1850 et se prolonger en 1851, après une interruption pendant la saison de la mousson; plus de cinquante ouvriers seraient présents sur l'île. Il organisa notamment le transport par bateau de matériaux et d'équipements requis ainsi que leur protection contre les pirates, l'extraction du granit et des autres pierres nécessaires, la construction et le transport de la lampe et de son matériel annexe.

153. En février 1850, le gouverneur Butterworth communiqua au Gouvernement des Indes un projet de loi instituant un droit à percevoir sur les seuls navires entrant dans le port de Singapour (et non dans d'autres ports). Cette loi, qui fut promulguée par le gouverneur général des Indes en conseil le 30 janvier 1852, sera examinée plus loin (voir paragraphes 170-172 ci-dessous). Son préambule précise que les sommes souscrites par des particuliers ne suffisaient pas à couvrir les coûts du bâtiment, que la Compagnie des Indes orientales s'était engagée à construire le phare et à avancer certaines sommes pour le terminer à condition qu'elles lui soient restituées grâce au produit d'un droit à percevoir sur les navires entrant dans le port de Singapour, que le phare était désormais construit et qu'il était souhaitable que les dépenses engagées pour sa construction et son entretien soient compensées par les recettes de ce droit de port, et que d'autres phares ou balises pourraient être mis en place dans le détroit de Malacca ou à proximité. La loi contenait des dispositions relatives au paiement du droit par les propriétaires de navires et les armateurs, à la propriété du phare et à son administration, et prévoyait de construire et d'exploiter d'autres phares ou balises une fois que les fonds avancés par la Compagnie des Indes orientales seraient remboursés et que les dépenses courantes d'entretien du phare Horsburgh seraient couvertes par les recettes.

154. Les travaux avaient si bien avancé que le 24 mai 1850, jour de l'anniversaire de la reine Victoria, il fut procédé à la pose de la première pierre. La Malaisie fait valoir que ce furent le maître et les frères de la loge maçonnique Zetland in the East n° 749 qui s'en chargèrent, qu'il ne s'agissait pas d'une manifestation officielle du gouvernement et qu'il n'y eut à cette occasion aucune proclamation de souveraineté britannique ni aucun autre acte formel. Singapour, pour sa part, insiste sur le fait que ce fut le gouverneur qui invita le maître et les membres de la loge à accomplir cette tâche et qui organisa leur acheminement depuis Singapour. Le gouverneur Butterworth invita également à se joindre à lui le commandant en chef des forces navales du poste des Indes orientales ainsi que

him. Also present, at the Governor's invitation, were several foreign consuls, merchants and civil and military members of the Singapore community. The members of the Lodge were received on Pedra Branca/Pulau Batu Puteh by the Governor who requested them to proceed with the ceremony which they did. The Master in his address praised the Governor, the merchants and mariners who had provided the nucleus of the fund, the East India Company for advancing the balance and James Horsburgh. The opening lines of the inscription on the plate gave the date by reference to the year of the Queen's reign, named the Governor-General, recorded that the Foundation Stone was laid by the Master and Brethren of the Lodge in the presence of the Governor and others and ends with "J. T. Thomson, *Architect*".

155. The Court observes that no Johor authorities were present at the ceremony. There is no indication that they were even invited by the Governor to attend. That might suggest — the Court puts it no higher than that — consistently with the references to the Queen and the role of the Singapore Governor, Architect and the East India Company, that the British and Singapore authorities did not consider it necessary to apprise Johor of their activities on Pedra Branca/Pulau Batu Puteh. That they were alert to matters of Johor sovereignty at that very time appears from the rejection of a proposal made by Thomson to Church later in November 1850. In his report of 2 November 1850 on the completion of the season's operations on Pedra Branca/Pulau Batu Puteh for the construction of the lighthouse, which had now reached a height of 64 feet, Thomson proposed, referring to shore support arrangements for British lighthouse keepers and the local threat of piracy, the establishment of a station near Point Romania. Church, in reporting to the Governor, doubted that:

“such is absolutely necessary, or commensurate with the permanent expense which such an establishment must necessarily occasion. Romania moreover belongs to the Sovereign of Johore, where the British possess no legal jurisdiction; it will of course, be necessary for the Steamer or Gun Boats to visit Pedro Branca weekly; some benefits would also accrue by requesting His Highness the Tumongong to form a village at Romania under the control of a respectable Panghuloo to render assistance to the inmates of the Light House in a case of emergency.”

The matter was not taken any further, with Thomson communicating to Church the following July that access to Pedra Branca/Pulau Batu Puteh was not going to be closed for four or five months, as earlier supposed, and that the establishment of a station at Point Romania was consequently unnecessary.

156. Nine days after the laying of the foundation stone on 24 May 1850

Thomas Church, le résident conseiller à Singapour, et le supérieur immédiat de Thomson. Le gouverneur avait également convié à la cérémonie plusieurs consuls étrangers, des négociants ainsi que des membres de la communauté civile et militaire de Singapour. Les membres de la loge furent accueillis sur Pedra Branca/Pulau Batu Puteh par le gouverneur, qui les invita à conduire la cérémonie, ce qu'ils firent. Dans son discours, le maître fit l'éloge du gouverneur, celui des négociants et des navigateurs qui avaient fourni l'essentiel des fonds, celui de la Compagnie des Indes orientales pour avoir avancé le reste et celui de James Horsburgh. La plaque portait une inscription dont les premières lignes mentionnaient la date, sous la forme de l'année du règne de la reine, ainsi que le nom du gouverneur général, rappelaient que la première pierre avait été posée par le maître et les frères de la loge en présence du gouverneur et d'autres personnes, puis indiquaient le nom de «J. T. Thomson, *architecte*».

155. La Cour constate que les autorités du Johor n'étaient pas présentes à la cérémonie. Rien n'indique qu'elles aient même été invitées par le gouverneur à y assister. Cela pourrait donner à penser — la Cour ne s'engage pas plus avant —, au vu par ailleurs des références à la reine et du rôle joué par le gouverneur de Singapour, l'architecte et la Compagnie des Indes orientales, que les autorités britanniques et singapouriennes ne jugeaient pas nécessaire d'informer le Johor de leurs activités sur Pedra Branca/Pulau Batu Puteh. Qu'elles aient été, dès cette époque, tout à fait conscientes des questions relatives à la souveraineté du Johor ressort du rejet d'une proposition faite ultérieurement par Thomson à Church, en novembre 1850. Dans son rapport établi le 2 novembre 1850, à la fin de la saison des travaux de construction sur Pedra Branca/Pulau Batu Puteh, alors que le phare atteignait 64 pieds de haut, Thomson proposait, en se référant aux dispositions d'appui terrestre prises à l'égard des gardiens de phare britanniques et compte tenu de la menace de la piraterie locale, de créer un poste près de Point Romania. Dans son rapport au gouverneur, Church écrivait :

«je doute qu'une telle mesure soit absolument nécessaire, ou proportionnée à la dépense permanente qu'un tel établissement occasionnerait nécessairement; en outre, Romania appartient au souverain de Johore, où les Britanniques n'ont en droit aucune compétence. Le vapeur ou les canonnières devront bien sûr se rendre à Pedro Branca chaque semaine et il serait utile de demander à Son Altesse le *tumongong* de constituer à Romania un village placé sous l'autorité d'un respectable *panghooloo* en vue de prêter main-forte aux occupants du phare en cas d'urgence.»

La question en resta là, et Thomson informa Church au mois de juillet suivant que, contrairement à ce qui avait été envisagé auparavant, l'accès à Pedra Branca/Pulau Batu Puteh ne serait pas fermé pendant quatre ou cinq mois et que la création d'un poste à Point Romania n'était donc pas nécessaire.

156. Neuf jours après la pose de la première pierre le 24 mai 1850,

the Temenggong of Johor did visit the rock, accompanied by 30 of his followers. Thomson referred to him as “the most powerful native chief in these parts, allied to British interests. He remained at my house for two days, employing his leisure in fishing . . .” That is the only visit by either the Sultan or the Temenggong and their successors recorded in the evidence before the Court.

157. The building of the lighthouse continued through the middle of 1850 until 21 October. After the monsoon, work resumed in April 1851. On 8 July the Resident Councillor in Singapore and his party “minutely” inspected all the works, and during August the lantern, machinery and apparatus arrived in Singapore and in September were hoisted to the top of the tower which was about 95 feet high.

158. Thomson gave this account of the final official act on Pedra Branca/Pulau Batu Puteh before the permanent lighting of Horsburgh lighthouse on 15 October 1851:

“On the 27th September, the Honorable Colonel Butterworth C.B., Governor of the Straits Settlements, with a party consisting of Sir William Jeffcott, Recorder of the Straits Settlements, Colonel Messiter, commanding the troops, Captain Barker, H.M.S. ‘Amazon’, Mr. Purvis and the principal merchants of Singapore, together with several military officers, arrived off the rock at 1 p.m. when they landed and minutely inspected the Pharos.”

159. On 15 October the light was shown, as had been advertised in two Singapore newspapers by way of a Notice to Mariners which set out the specification of the lighthouse by “Mr. J. T. Thomson, Government Surveyor” and which was signed by W. J. Butterworth as Governor. By 2 November the two gun boats had provided the lighthouse with stores to last until the end of March and on 17 November the *Hooghly* arrived and Thomson departed on it for Singapore on 18 November 1851. He had been on Pedra Branca/Pulau Batu Puteh supervising the construction of the lighthouse for much of the periods from April to October 1850 and from April to November 1851. When the construction was underway in the course of those periods, supplies, especially of building materials, were brought by the *Hooghly*, the two gun boats and two lighters. From time to time, particularly when Thomson was needed elsewhere, for instance at the quarry, his roles were taken over by his foreman, Mr. Bennett.

160. Thomson concluded his *Account of the Horsburgh Lighthouse* (1852), published in the *Journal of the Indian Archipelago and Eastern Asia* (Vol. 6, p. 376), with an appendix “particularly [about] the measures taken by Government to advance the views of the promoters of this public work”. He mentioned the principal subscribers and said this in the final paragraph of Appendix VII to his *Account*:

le *temenggong* de Johor se rendit effectivement sur le rocher, accompagné de trente membres de sa suite. Thomson en parle en ces termes : «C'est le plus puissant chef indigène de ces contrées, allié des Britanniques. Il est descendu chez moi pendant deux jours, employant ses loisirs à la pêche ...» C'est la seule visite effectuée par le sultan ou le *temenggong* et leurs successeurs qui soit établie par les éléments de preuve soumis à la Cour.

157. La construction du phare se poursuivit en 1850 jusqu'au 21 octobre. Les travaux reprirent après la mousson, en avril 1851. Le 8 juillet, le résident conseiller à Singapour et le groupe qui l'accompagnait inspectèrent «minutieusement» l'ensemble des travaux. La lampe, son mécanisme et son appareillage arrivèrent à Singapour au mois d'août et furent hissés, en septembre, au sommet de la tour haute d'environ 95 pieds.

158. Thomson relate le dernier acte officiel effectué sur Pedra Branca/Pulau Batu Puteh, avant la mise en service du phare Horsburgh qui eut lieu le 15 octobre 1851, en ces termes :

«Le 27 septembre, l'honorable colonel Butterworth, gouverneur des Etablissements des détroits, accompagné d'un groupe composé de sir William Jeffcott, *Recorder* des Etablissements des détroits, du colonel Messitter, commandant des forces armées, du capitaine Barker, du H.M.S. *Amazon*, de M. Purvis et des principaux négociants de Singapour, ainsi que de plusieurs officiers, arrivèrent à proximité du rocher à 13 heures, débarquèrent et inspectèrent minutieusement le phare.»

159. Le phare fut éclairé le 15 octobre, comme il avait été annoncé dans deux journaux de Singapour par un avis aux navigateurs qui comportait un descriptif du phare établi par «M. J. T. Thomson, géomètre du gouvernement» et qui était signé par W. J. Butterworth, en sa qualité de gouverneur. Le 2 novembre, les deux canonnières avaient apporté au phare des réserves qui devaient durer jusqu'à la fin du mois de mars et, le 18 novembre 1851, Thomson partit pour Singapour à bord du *Hooghly*, qui avait accosté la veille. Thomson avait supervisé la construction du phare sur Pedra Branca/Pulau Batu Puteh durant une bonne partie des saisons allant d'avril à octobre 1850 et d'avril à novembre 1851. Au cours de la construction du phare durant ces périodes, les fournitures, notamment les matériaux de construction, furent apportées par le *Hooghly*, les deux canonnières et les deux allèges. De temps à autre, en particulier lorsque Thomson était appelé ailleurs, par exemple à la carrière, ses fonctions étaient assumées par son contremaître, Bennett.

160. Thomson clôt son rapport intitulé *Account of the Horsburgh Lighthouse* (1852), et publié dans le *Journal of the Indian Archipelago and Eastern Asia* (vol. 6, p. 376), par un appendice «[portant] notamment sur les mesures prises par le gouvernement à l'appui des projets des promoteurs de cet ouvrage public». Il mentionne les principaux souscripteurs et indique ce qui suit au dernier paragraphe de l'appendice VII de son rapport :

“The remainder of the funds necessary to the completion of the Testimonial was advanced by the Government, to be repaid by a Light-house due on shipping. There was otherwise extensive aid afforded in the employment of their Steamers, gun-boats and officers, none of the expense of which was charged against the works. I have already had the pleasure of mentioning the highly gratifying assistance of the Dutch Authorities of Rhio, in placing gun-boats as tenders to the operations.”

161. Again it may be said that these actions, too, are primarily directed at the construction of the lighthouse, but the “extensive aid” mentioned in the Appendix VII of Thomson’s *Account* quoted above may be seen as having a sovereign character — British Government vessels made a major contribution to the whole process of the construction of the lighthouse, a contribution which was at no charge to the potential commercial users of the light. That sovereign characterization may also be applied to the tablet in the Visitors Room on which is inscribed the names of W. J. Butterworth as “Governor” and J. T. Thomson as “Architect”. John Horsburgh is also mentioned and again reference is made to “the enterprize of British merchants and . . . the liberal aid of the East India Company”. As at the laying of the foundation stone, the Sultan of Johor and Temenggong of Johor had no role. But, as also on that occasion, no specific acts of proclamation of sovereignty, as frequently appeared in British practice, were to be seen.

162. The Court does not draw any conclusions about sovereignty based on the construction and commissioning of the lighthouse. Rather it sees those events as bearing on the issue of the evolving views of the authorities in Johor and in Singapore about sovereignty over Pedra Branca/Pulau Batu Puteh. Malaysia contends that Johor, having permitted the building of the lighthouse, had no reason to have any involvement in its construction and commissioning. The Court however notes that the only time the Johor authorities were present throughout that process was the two-day visit of the Temenggong and his followers in early June 1850.

163. In light of the above, the Court will now consider the conduct of the Parties after the construction of the lighthouse on Pedra Branca/Pulau Batu Puteh to ascertain whether this provides a basis for concluding that sovereignty over the island was passed from Johor to the United Kingdom, Singapore’s predecessor.

5.4.4. *The conduct of the Parties, 1852-1952*

164. The Parties refer to activities undertaken by them and their predecessors in title between 1852 and 1980, and indeed beyond. Given the nature of the conduct, the changing constitutional position of the Parties

«Le gouvernement a avancé le reste des fonds nécessaires à l'exécution de l'hommage, lesquels devaient être remboursés par le prélèvement de droits de phare sur la navigation. Les autorités fournirent par ailleurs une assistance considérable en allouant leurs bateaux à vapeur, canonnières et fonctionnaires, sans qu'aucune de ces dépenses n'ait été imputée sur les travaux. J'ai déjà eu le plaisir de mentionner l'aide que les autorités néerlandaises à Rhio nous ont apportée en mettant des canonnières à notre disposition pour le ravitaillement et dont nous nous félicitons vivement.»

161. Là encore, ces activités peuvent elles aussi être considérées comme concernant principalement la construction du phare, mais «l'assistance considérable» dont il est question dans l'appendice VII précité du rapport Thomson peut aussi être qualifiée d'acte à caractère souverain — les bâtiments de la marine britannique apportèrent une contribution majeure à l'ensemble du processus de construction du phare, contribution qui ne coûta rien aux futurs bénéficiaires. Cette qualification de souveraineté peut également s'appliquer à la plaque de la salle des visiteurs sur laquelle sont inscrits les noms de W. J. Butterworth, en sa qualité de «gouverneur», et de J. T. Thomson, en sa qualité d'«architecte». John Horsburgh y est également mentionné et il est, une fois de plus, fait référence à «l'initiative de négociants britanniques et ... [à] l'aide généreuse de la Compagnie des Indes orientales». De même que lors de la pose de la première pierre, le sultan et le *temenggong* de Johor ne jouèrent aucun rôle. Mais, tout comme en cette occasion, il n'y eut aucun acte particulier de proclamation de souveraineté tels que ces actes se manifestaient fréquemment dans la pratique britannique.

162. La Cour ne tire de la construction et de la mise en service du phare aucune conclusion quant à la souveraineté. Elle considère plutôt que ces événements sont à prendre en considération pour apprécier l'évolution des vues des autorités au Johor et à Singapour à propos de la souveraineté sur Pedra Branca/Pulau Batu Puteh. La Malaisie affirme que le Johor, qui avait autorisé la construction du phare, n'avait aucune raison de participer de quelque manière que ce fût à l'entreprise. La Cour note cependant que la visite de deux jours effectuée par le *temenggong* et sa suite au début du mois de juin 1850 représente le seul moment, au cours de ces opérations, où les autorités du Johor ont été présentes.

163. Compte tenu de ce qui précède, la Cour examinera à présent le comportement des Parties après la construction du phare sur Pedra Branca/Pulau Batu Puteh afin de déterminer si l'on peut en conclure que la souveraineté du Johor sur l'île passa au Royaume-Uni, le prédécesseur de Singapour.

5.4.4. *Le comportement des Parties entre 1852 et 1952*

164. Les Parties invoquent un ensemble d'activités qu'elles et leurs prédécesseurs en titre ont menées entre 1852 et 1980, et même au-delà. Compte tenu de la nature de ces activités, de l'évolution du statut

and their predecessors and an exchange of correspondence in 1953 to which the Parties have given a great deal of attention, the Court finds it convenient to divide the conduct between events occurring before 1953 and those occurring after. The division is not precise since some conduct runs through the whole period.

165. At this stage it is also convenient for the Court to put to one side as not relevant to sovereignty over Pedra Branca/Pulau Batu Puteh a number of matters mentioned by Singapore but which relate essentially to the maintenance and operation of the lighthouse and nothing more — the improvement of the lighthouse, the exercise of authority over its personnel, and the collection of meteorological information (on the last matter see also paragraph 265).

(a) *Straits lights system and related British and Singapore legislation*

166. The British and Singapore legislation relating to Horsburgh lighthouse and others in the region is to be seen in the broader context of the law and practice relating to lighthouses and in the more specific context of the Straits lights system. As a matter of law, a lighthouse may be built on the territory of one State and administered by another State — with the consent of the first State. As a matter of fact that has happened not infrequently, as instanced by the Middle East Navigation Aids Service, a non-profit corporation registered in the United Kingdom, which owns and administers lighthouses and other aids to navigation in Kuwait, the United Arab Emirates, Qatar and elsewhere in the region, and the Cape Spartel Treaty and the Pulau Pisang and Cape Rachado lighthouses discussed earlier in this Judgment (see paragraphs 139-143 above).

167. As indicated, a central element in Malaysia's argument is that because Horsburgh lighthouse was built on an island over which Johor was sovereign — a proposition which the Court accepts, as appears earlier in this Judgment — all the actions of the British authorities and, following them, the Singaporean authorities are simply actions pursued in the normal course of the operation of the lighthouse. Malaysia includes among such actions the investigation of marine hazards and the publication of notices to mariners, regulation of activities associated with the lighthouse, adding additional structures and facilities, permission to undertake scientific and technical surveys, control of access to lighthouses and their associated facilities, and the flying of ensigns. Singapore, by contrast, says that some of the actions are not matters simply of the operation of the lighthouse but are, in whole or part, acts *à titre de souverain*. The Court considers them in following sections of this Judgment. First, it turns its attention to the legislation, invoked by Singapore, relating to the lighthouses in the Straits area, particularly Horsburgh lighthouse.

constitutionnel des Parties et de leurs prédécesseurs, et d'un échange de correspondance en 1953 auquel les Parties ont accordé une grande attention, la Cour estime commode de distinguer, dans le comportement des Parties, ce qui a eu lieu avant 1953 de ce qui s'est produit après cette date. Cette distinction ne peut être faite de façon précise puisque certaines de ces activités ont été menées tout au long de la période considérée.

165. A ce stade, il convient également d'écarter un certain nombre de points mentionnés par Singapour qui ne sont pas pertinents au regard de la question de la souveraineté sur Pedra Branca/Pulau Batu Puteh et qui se rapportent essentiellement à l'entretien et à l'exploitation du phare et rien d'autre — les perfectionnements apportés au phare, l'exercice de l'autorité à l'égard de son personnel ainsi que la collecte de données météorologiques (sur ce dernier point, voir également paragraphe 265).

a) *Le système des phares des détroits et la législation britannique et singapourienne y afférente*

166. La législation britannique et singapourienne relative au phare Horsburgh et à d'autres phares dans la région est à considérer à la fois dans le cadre plus large du droit et de la pratique relatifs aux phares et dans le cadre plus spécifique du système des phares des détroits. En droit, un phare peut être construit sur le territoire d'un Etat et administré par un autre — avec le consentement du premier. Cela n'est d'ailleurs pas rare, comme le montrent les exemples du Middle East Navigation Aids Service, société à but non lucratif immatriculée au Royaume-Uni, qui possède et administre des phares et autres aides à la navigation au Koweït, aux Emirats arabes unis, au Qatar et ailleurs dans la région, du traité du cap Spartel ainsi que des phares de Pulau Pisang et du cap Rachado examinés plus haut dans le présent arrêt (voir paragraphes 139-143 ci-dessus).

167. Comme il a été indiqué, l'argumentation de la Malaisie repose sur l'idée centrale que le phare Horsburgh a été construit sur une île relevant de la souveraineté du Johor — proposition acceptée par la Cour, ainsi qu'il est mentionné plus haut dans le présent arrêt — et que, partant, toutes les activités menées sur cette île par les autorités britanniques et, ultérieurement, par les autorités singapouriennes ne font que s'inscrire dans le cadre ordinaire de l'exploitation du phare. La Malaisie inclut, parmi ces activités, les enquêtes menées sur les dangers pour la navigation et la publication d'avis aux navigateurs, la réglementation d'activités associées au phare, l'adjonction d'édifices et d'installations, l'autorisation d'entreprendre des études scientifiques et techniques, le contrôle de l'accès aux phares et à leurs installations connexes, ainsi que le déploiement de pavillons. Singapour affirme à l'inverse que certaines de ces activités ne concernent pas seulement l'exploitation du phare mais constituent, en tout ou partie, des actes à titre de souverain. La Cour les examinera plus loin. Elle va d'abord considérer la législation relative aux phares de la région des détroits, notamment au phare Horsburgh, invoquée par Singapour.

168. Singapore, in support of its contention that it has continuously exercised state and sovereign authority over Pedra Branca/Pulau Batu Puteh, refers to legislation which it and its predecessors in title enacted specifically relating to the island. The legislation regulated the defraying of costs of establishing and operating the lighthouse, vesting control of it under various governmental bodies, and regulating the activities of persons residing, visiting and working on Pedra Branca/Pulau Batu Puteh. All the measures were open and notorious and drew no protests from Malaysia.

169. Malaysia replies that it and its predecessors had no need to respond. The actions to which Singapore refers are yet again an aspect of the Straits lights system administered by Singapore, a system which included lights which had no territorial connection with Singapore. The system was not about sovereignty but about the maintenance and operation of the lights system. Moreover, the legislation was about private law matters and not about sovereignty over Pedra Branca/Pulau Batu Puteh as a matter of international law. And in some respects, says Malaysia, the enactments are a recognition by Singapore that it does not have jurisdiction over the island.

170. Singapore refers to the Light Dues Act 1852 (India), the Light Dues Act 1854 (India) which replaced that of 1852, the Light-Houses Ordinance 1912 (Straits Settlements) which repealed the 1854 Act and an amendment to it, the Light Dues Ordinance 1957 (Singapore) establishing the Singapore Light Dues Board and the Light Dues Repeal Act 1973 which transferred the assets, liabilities and employees of the Board to the Port of Singapore Authority and repealed the 1957 ordinance.

171. The 1852, 1854 and 1912 enactments expressly mention the lighthouse at Pedra Branca/Pulau Batu Puteh. They deal with property in the lighthouse and the 1912 measure adds “all such lighthouses as are now established in or near to the Straits of Malacca or Singapore”. The lighthouses and appurtenances were the property of and vested in the East India Company (1852 and 1854) and Singapore (1912). The statutes also dealt with the management and control not only of the lighthouses but also of the Straits lights such as that on the 2.5 fathom bank in the Malacca Strait (1854 Act): management and control were vested in and maintained by the Government. The enactments are exercises of wide law-making power which, it was understood, could extend to such matters of property, management and control beyond the territories of India and Singapore.

172. Taken as a whole, the enactments do not, in the Court’s view, demonstrate British sovereignty over the areas to which they apply. For

168. A l'appui de son affirmation selon laquelle elle aurait exercé une autorité étatique et souveraine continue sur Pedra Branca/Pulau Batu Puteh, Singapour fait état de la législation visant expressément l'île et promulguée par elle-même et ses prédécesseurs. Cette législation régissait la prise en charge des coûts d'installation et d'exploitation du phare, son administration par divers organes gouvernementaux ainsi que les activités des personnes résidant, séjournant et travaillant sur Pedra Branca/Pulau Batu Puteh. Il s'agissait de mesures notoires qui ne suscitèrent aucune protestation de la part de la Malaisie.

169. La Malaisie répond que ni ses prédécesseurs ni elle-même n'avaient de raison de réagir à ces mesures. Selon elle, les activités invoquées par Singapour s'inscrivent une fois de plus dans le cadre du système des phares des détroits administré par celle-ci, lequel comprenait des phares qui ne se trouvaient pas sur le territoire de Singapour. Ce système, qui avait été conçu pour assurer l'entretien et l'exploitation des phares, était indépendant de toute notion de souveraineté. De plus, la législation invoquée se rapportait à des questions de droit privé et ne concernait en rien la souveraineté sur Pedra Branca/Pulau Batu Puteh au regard du droit international. Selon la Malaisie, elle constituait même à certains égards une reconnaissance par Singapour du fait que l'île ne relevait pas de sa juridiction.

170. Singapour se réfère à la loi de 1852 relative aux droits de phare (Indes), à la loi de 1854 relative aux droits de phare (Indes) remplaçant celle de 1852, à l'ordonnance de 1912 sur les phares (Etablissements des détroits) portant abrogation de la loi de 1854 et d'un amendement à celle-ci; elle se réfère en outre à l'ordonnance de 1957 sur les droits de phare (Singapour) portant création du conseil des droits de phare de Singapour et à la loi d'abrogation de 1973 relative aux droits de phare portant transfert de l'actif, du passif et du personnel du conseil des droits de phare à l'autorité portuaire de Singapour et portant abrogation de l'ordonnance de 1957.

171. Les textes de 1852, 1854 et 1912 ci-dessus mentionnent expressément le phare de Pedra Branca/Pulau Batu Puteh. Il y est question de la propriété du phare, le texte de 1912 précisant: «tous les phares à présent établis dans les détroits de Malacca ou de Singapour ou à proximité». Les phares et leurs dépendances étaient la propriété de la Compagnie des Indes orientales (1852 et 1854) et de Singapour (1912), et placés sous leur autorité. Par ailleurs, ces textes régissent non seulement les activités de gestion et de contrôle des phares, mais aussi celles qui concernent les autres feux des détroits, comme celui situé sur le haut-fond «2,5 Fathom Bank» dans le détroit de Malacca (loi de 1854), dont la gestion et le contrôle avaient été confiés au gouvernement. Ces textes constituent la manifestation de larges pouvoirs législatifs qui, était-il alors entendu, pouvaient s'étendre à des questions de propriété, de gestion et de contrôle au-delà des territoires de l'Inde et de Singapour.

172. Dans l'ensemble, la Cour n'estime pas que ces textes législatifs démontrent la souveraineté britannique sur les régions où ils s'appli-

one thing the ownership provision in the 1912 ordinance applies equally to the lighthouses on Pulau Pisang and at Cape Rachado — both undoubtedly on Johor territory — as it does to that on Pedra Branca/Pulau Batu Puteh. For another, they extend to lights operating on the high seas. And the provisions say nothing expressly about sovereignty as opposed to ownership and management and control, each of which they specifically regulate.

173. Malaysia, the Court recalls, contends that the legislation supports its position for two reasons. The first relates to a 1958 amendment to the 1957 Ordinance and the 1969 Light Dues Act which incorporated the same provisions. The 1957 Ordinance required the Light Dues Board to spend money from the fund it administered on the maintenance and improvement of “navigational aids in the waters of the Colony”, defined as “those parts of the territorial waters of the Colony which are outside the limits of any port”. In 1958, the definition of “waters of the colony” was deleted and the phrase just quoted from the 1957 provision was replaced by “lighthouses, buoys, beacons and other navigational aids in Singapore including those at Pedra Branca (Horsburgh) and at Pulau Pisang”. For Malaysia, the references to the lighthouse at Pedra Branca/Pulau Batu Puteh along with that on Pulau Pisang indicate that Singapore recognized that the former island is not part of Singapore. Singapore replies that under the 1957 Ordinance the Board had been authorized to spend moneys on the maintenance of navigational aids only if they were in the waters of the colony but not within any port. The purpose of the amendment was to remove that limit, enabling the Board to spend moneys on “lights and navigational aids within the port limits and *on the maintenance of the light at Pulau Pisang which is not within territorial waters*” (emphasis added). Further, the drafting history includes an express statement that Pedra Branca/Pulau Batu Puteh is Singapore’s.

174. In the Court’s view, the original 1957 wording is not clear in respect of the present issue since it appears to include both lighthouses “in Singapore” and that is wrong at least so far as Pulau Pisang is concerned. The 1958 wording, by contrast, gradually expands its geographical scope, from the port of Singapore, to its approaches, and to the two named lighthouses. The Court considers that the change, particularly given the express reference to Pulau Pisang in the statement of purpose and the statement that Pedra Branca/Pulau Batu Puteh is Singapore’s in the drafting history, does give support to Singapore’s contentions.

175. Malaysia’s second reason for contending that in its legislation Singapore recognizes that Pedra Branca/Pulau Batu Puteh is not within its sovereignty turns on the Foreign Jurisdiction Act of 1843, the first in

quent. D'une part, les dispositions relatives à la propriété exposées dans l'ordonnance de 1912 s'appliquent aussi bien aux phares établis sur Pulau Pisang et au cap Rachado — tous deux incontestablement situés sur le territoire du Johor — qu'à celui qui se trouve sur Pedra Branca/Pulau Batu Puteh. D'autre part, elles s'appliquent aussi aux feux installés en haute mer. Et ces dispositions traitent expressément non pas de la souveraineté mais de la propriété, de la gestion et du contrôle, questions qu'elles réglementent expressément.

173. La Cour rappelle que la Malaisie avance que la législation en question vient à l'appui de son argument pour deux raisons. La première a trait à l'ordonnance de 1958 portant modification de celle de 1957 et à la loi relative aux droits de phare de 1969, qui reprend les mêmes dispositions. Aux termes de l'ordonnance de 1957, le conseil des droits de phare est tenu d'affecter les ressources du fonds qu'il administre à l'entretien et au perfectionnement « d'aides à la navigation dans les eaux de la colonie », celles-ci étant définies comme « les parties des eaux territoriales de la colonie situées au-delà de toute limite portuaire ». En 1958, la définition des « eaux de la colonie » fut supprimée et l'expression précitée, qui figurait dans la disposition de 1957, fut remplacée par « les phares, bouées, balises et aides à la navigation à Singapour, y compris ceux de Pedra Branca (Horsburgh) et de Pulau Pisang ». Pour la Malaisie, la mention du phare de Pedra Branca/Pulau Batu Puteh et de celui de Pulau Pisang signifie que Singapour reconnaît que la première île ne fait pas partie de Singapour. Singapour répond que, en application de l'ordonnance de 1957, le conseil des droits de phare avait été autorisé à affecter des ressources à l'entretien des seules aides à la navigation situées dans les eaux de la colonie, et non dans les ports. La modification apportée en 1958 visait à lever cette restriction et à permettre au conseil d'affecter les ressources aux « feux et aides à la navigation dans les limites portuaires *et à l'entretien du phare de Pulau Pisang, qui ne se trouve pas dans les eaux territoriales* » (les italiques sont de la Cour). En outre, l'historique de la rédaction de ce texte contient la mention expresse selon laquelle Pedra Branca/Pulau Batu Puteh appartient à Singapour.

174. De l'avis de la Cour, le libellé du texte initial de 1957 n'éclaire pas la présente question, puisqu'il semble situer les deux phares « à Singapour », ce qui est faux, au moins en ce qui concerne Pulau Pisang. En revanche, selon le libellé du texte de 1958, la portée géographique de l'ordonnance est élargie progressivement, celle-ci s'appliquant d'abord au port de Singapour, puis à ses abords, et ensuite aux deux phares cités. Etant donné en particulier qu'il est expressément fait mention de Pulau Pisang dans l'énoncé des objectifs de l'ordonnance et que l'historique de sa rédaction contient la déclaration selon laquelle Pedra Branca/Pulau Batu Puteh est la propriété de Singapour, la Cour estime que cette modification vient à l'appui des allégations de Singapour.

175. La seconde raison pour laquelle la Malaisie affirme que Singapour reconnaît dans sa législation que Pedra Branca/Pulau Batu Puteh ne relève pas de sa souveraineté a trait à la loi de 1843 relative à la juridic-

a series of Foreign Jurisdiction Acts — Acts which were invoked only at the oral stage of the proceedings. These statutes of the Imperial Parliament at Westminster were enacted “to remove doubts as to the exercise of Power and Jurisdiction by Her Majesty within diverse Countries and Places out of Her Majesty’s Dominions, and to render the same more effectual”. Those powers and jurisdictions, the 1843 Act recites, were conferred “by treaty, capitulation, grant, usage, sufferance and any other lawful means”. In terms of the Act and later Acts it was

“lawful for Her Majesty to hold, exercise, and enjoy any Power or Jurisdiction which Her Majesty now hath or may at any Time hereafter have within any Country or Place out of Her Majesty’s Dominions, in the same and as ample a Manner as if Her Majesty had acquired such Power or Jurisdiction by the Cession or Conquest of Territory”.

Malaysia contends that the Indian and Singapore statutes, in so far as they relate to Horsburgh lighthouse, were enacted under that authority and accordingly they recognize that Pedra Branca/Pulau Batu Puteh was “out of Her Majesty’s Dominions”; while they do not expressly refer to that authority, a point made by Singapore in response, British law, says Malaysia, does not require such reference. Singapore also argues that no instrument — treaty, capitulation — of the kind referred to in the 1843 and following Acts exists.

176. The 1843 Foreign Jurisdiction Act, the Court understands, was particularly directed at doubts which had arisen in respect of the powers of British consuls in the Ottoman Empire and especially about the limits that might be imposed by English law on the powers, rather than about the existence of the powers themselves. The Court’s understanding is also that the power conferred by the 1843 and later Acts was exercised, not by an enactment of a particular colonial legislature, but by some formal Royal instrument such as an Order in Council or Letters Patent. There is no indication at all that the Crown delegated to the Indian or Straits Settlements legislature, under the 1843 or later Acts, the powers in issue here. Further, there is strong support for the proposition that the Act did not extend the jurisdiction of the Crown at all; it provided only for the manner of exercising it. (See the authorities, including *Sobhuza II v. Miller* [1926] AC 518 and *Secretary of State v. Sardar Rustan Khan* (1941) LR 68 IA 109, decisions of the British Privy Council, and *Nyali v. Attorney-General* [1956] 1 QB 1, a decision of the English Court of Appeal, as well as the official Report which appears to have led to the enactment of the 1843 Statute, conveniently gathered by Sir Kenneth Roberts-Wray, Q.C., in *Commonwealth and Colonial Law* (1966), pp. 185-203.)

177. Accordingly the Court is unable to see any sufficient basis for

tion extraterritoriale, la première d'une série de lois adoptées dans ce domaine — ces textes n'ont été invoqués qu'au stade de la procédure orale. Ces lois du Parlement impérial de Westminster furent adoptées afin de «lever tout doute concernant l'exercice du pouvoir et de la juridiction de Sa Majesté dans divers pays et lieux situés en dehors de ses possessions, et à rendre cet exercice plus efficace». La loi de 1843 indique que ces pouvoirs et juridictions ont été conférés «par traité, capitulation, donation, tolérance, usage et autres moyens licites». Aux termes de ce texte et des lois ultérieures,

«Sa Majesté est en droit de détenir, d'exercer, et de jouir de tout pouvoir ou juridiction qu'elle possède actuellement ou pourrait, à l'avenir, posséder dans tout pays ou en tout lieu situé en dehors de ses possessions, de manière identique et aussi large que si Sa Majesté avait acquis ce pouvoir ou cette juridiction par cession ou conquête de territoire».

La Malaisie affirme que les lois indiennes et singapouriennes, dans la mesure où elles se rapportent au phare Horsburgh, furent promulguées en vertu de ce texte et que, partant, Pedra Branca/Pulau Batu Puteh était considérée comme située «en dehors des possessions» de Sa Majesté. En réponse, Singapour avance l'argument selon lequel les lois en question ne font pas expressément état de ce texte; la Malaisie affirme, quant à elle, que le droit britannique n'exige pas qu'il y soit fait référence. Singapour soutient également qu'aucun instrument — «traité, capitulation...» — du type visé par la loi de 1843 et les textes ultérieurs ne s'appliquait à Pedra Branca/Pulau Batu Puteh.

176. Selon la Cour, la loi de 1843 relative à la juridiction extraterritoriale visait tout particulièrement à lever les doutes sur les pouvoirs des consuls britanniques de l'Empire ottoman, notamment à propos des limitations que le droit anglais pouvait leur imposer et non de leur existence proprement dite. La Cour estime également que le pouvoir conféré par la loi de 1843 et les textes ultérieurs s'exerce non par l'adoption d'un texte législatif colonial spécifique mais par quelque instrument royal officiel, tel qu'un ordre en conseil ou une lettre patente. Rien n'indique que la Couronne ait délégué les pouvoirs en cause au corps législatif des Indes ou des Etablissements des détroits aux termes de la loi de 1843 ou d'une loi ultérieure. Il existe par ailleurs de solides arguments à l'appui de la proposition selon laquelle la loi n'élargit aucunement la juridiction de la Couronne, mais ne fait que préciser les modalités de son exercice. (Voir la jurisprudence rassemblée par sir Kenneth Roberts-Wray, Q.C., dans l'ouvrage intitulé *Commonwealth and Colonial Law*, 1966, p. 185-203, notamment les décisions du Privy Council britannique dans les affaires *Sobhuza II v. Miller* [1926] AC 518 et *Secretary of State v. Sardar Rustan Khan* (1941) LR 68 IA 109, la décision de la Court of Appeal d'Angleterre dans l'affaire *Nyali v. Attorney-General* [1956] 1 QB 1, ainsi que le rapport officiel qui semble avoir conduit à l'adoption de la loi de 1843.)

177. En conséquence, la Cour ne peut considérer comme suffisamment

Malaysia's contentions based on the 1843 Act and later Acts.

178. The Court does however see some significance in one proposal relating to the funding and administration of the lights. After 1912 the duties levied on ships passing through the Straits were abolished and the States concerned defrayed the costs of the lights on a co-operative basis. Singapore refers to the fact that in 1913 the Chief Secretary of the Government of the Federated Malay States proposed an appropriation to meet a share of the costs of the Cape Rachado Light and the One Fathom Bank Light but not for Horsburgh lighthouse. But, as Malaysia points out, Johor was not at that time one of those States. What is of some significance however is that in 1952 the Director of Marine of the Federation of Malaya of which Johor was then a part raised the question whether the Federation should assume responsibility for the Pulau Pisang lighthouse, "as it is close to the coast of the Federation" but made no such suggestion in respect of Pedra Branca/Pulau Batu Puteh.

179. Singapore, when referring to legislation relating to Pedra Branca/Pulau Batu Puteh, also cites the Protected Places Order 1991 which prohibits entry, without permit, to that island. According to Malaysia this action comes long after the critical date and is not "a normal continuation of prior acts" (*Sovereignty over Pulau Ligitan and Pulau Sipadan (Indonesia/Malaysia)*, *Judgment*, *I.C.J. Reports 2002*, p. 682, para. 135). Singapore contends that it is a "normal continuation" since it is simply one more element in a long stream of governmental authority exercised over Pedra Branca/Pulau Batu Puteh.

180. In the Court's opinion, Singapore puts the matter far too broadly when it contends it may rely on what it characterizes as one more element of the exercise of governmental authority occurring after the date the dispute crystallized. The conduct in question must be the same as, or of the same kind as, the prior acts which are being invoked. The 1991 Order is clearly distinct from the other conduct on which Singapore relies occurring before the date the dispute crystallized. Accordingly, the Court does not give any weight to the 1991 Order.

(b) *Constitutional developments and official descriptions of Singapore and Malaysia*

181. In terms of constitutional developments, Malaysia begins with the 1927 Straits Settlement and Johor Territorial Waters Agreement between the Straits Settlements and Johor. The 1927 Agreement amends the 1824 Crawford Treaty concluded soon after the Settlement of Singapore was established and discussed earlier in this Judgment (see paragraphs 102-107 above); and it is convenient to begin a brief account of the constitutional development from that time. In 1826 Singapore and the other British Settlements in the Malay Peninsula were amalgamated into a single unit known as the Strait Settlements (see paragraph 24

fondées les affirmations de la Malaisie ayant trait à la loi de 1843 et aux textes ultérieurs.

178. La Cour estime en revanche assez pertinente une proposition relative au financement et à l'administration des phares. Après 1912, les droits de phare prélevés sur les navires empruntant le détroit furent abolis et les Etats intéressés prirent en charge conjointement les coûts relatifs aux phares. Singapour indique que, en 1913, le secrétaire principal du gouvernement des Etats malais fédérés proposa d'ouvrir un crédit budgétaire pour couvrir une part des coûts des phares du cap Rachado et de One Fathom Bank mais non du phare Horsburgh. Toutefois, comme la Malaisie le fait observer, le Johor ne faisait pas partie, à l'époque, des Etats malais fédérés. Il est en revanche à noter que, en 1952, le directeur de la marine de la Fédération de Malaya, dont le Johor faisait alors partie, souleva la question de l'éventuelle prise en charge du phare de Pulau Pisang par la Fédération, «comme il est proche de la côte de la Fédération», mais qu'il ne fit aucune proposition analogue en ce qui concerne Pedra Branca/Pulau Batu Puteh.

179. Singapour, se rapportant aux textes relatifs à Pedra Branca/Pulau Batu Puteh, mentionne également le décret sur les sites protégés de 1991, qui interdit l'entrée sur cette île sans autorisation. Selon la Malaisie, cette mesure est intervenue bien après la date critique et ne constitue pas «la continuation normale d'activités antérieures» (*Souveraineté sur Pulau Ligitan et Pulau Sipadan (Indonésie/Malaisie)*, arrêt, C.I.J. Recueil 2002, p. 682, par. 135). Singapour soutient qu'il s'agit d'une «continuation normale» puisque cette mesure ne fait que compléter une longue série d'actes de l'autorité publique exercés sur Pedra Branca/Pulau Batu Puteh.

180. La Cour estime que Singapour présente la question d'une manière beaucoup trop générale lorsqu'elle invoque ce qu'elle qualifie d'élément supplémentaire de l'exercice de l'autorité publique postérieur à la date de cristallisation du différend. Ce comportement doit être identique aux activités antérieures invoquées ou de même nature. Le décret de 1991 diffère manifestement des activités antérieures à la date de cristallisation du différend sur lesquelles se fonde Singapour. En conséquence, la Cour n'accorde aucun poids au décret de 1991.

b) *Evolution constitutionnelle et descriptions officielles de Singapour et de la Malaisie*

181. En ce qui concerne l'évolution constitutionnelle, la Malaisie invoque en premier lieu l'accord relatif aux eaux territoriales des Etablissements des détroits et du Johor, signé en 1927 entre les Etablissements des détroits et le Johor. Cet accord porte amendement du traité Crawford de 1824 conclu peu après la création de l'Etablissement de Singapour et examiné plus haut dans le présent arrêt (voir paragraphes 102-107 ci-dessus); il convient donc de procéder à un bref récapitulatif de l'évolution constitutionnelle amorcée à cette époque. En 1826, Singapour et les autres Etablissements britanniques de la péninsule malaise furent

above). It was governed by the East India Company as a dependency of the Bengal Government of India. In 1867 the responsibility passed to the Colonial Office in London, with the Straits Settlements becoming a Crown Colony. The statutory territorial description of the Colony included “and their Dependencies”.

182. The 1927 Agreement had as its stated purpose to “retrocede” to the Sultan of Johor certain of the seas, straits and islets which had been ceded to the East India Company in 1824. The boundary between the territorial waters of the Settlement of Singapore and those of the State and Territory of Johor was to be the line following the centre of the deep-water channel between the mainland of Johor and the northern shore of the island of Singapore and three smaller named islands immediately to its north and east. Islands on the Johor side of the line were retroceded if they were under British sovereignty. Malaysia contends that the retrocession arrangements did not concern Pedra Branca/Pulau Batu Puteh since it was never part of the territory of Singapore. The 1927 Agreement, with its link back to that of 1824, is evidence of the continuing appreciation that Pedra Branca/Pulau Batu Puteh and its surrounding waters were not part of the territory of Singapore.

183. The creation of the separate Colony of Singapore in 1946 (also described as including “its dependencies”), with the other Straits Settlements joining the Malay States to form the Malayan Union (from 1948 the Malayan Federation), made no changes, according to Malaysia, in respect of territory and in particular in respect of Pedra Branca/Pulau Batu Puteh; it remained part of Johor and accordingly of the new Union and the Federation which became independent in 1957.

184. In 1959 the Colony of Singapore was granted self government as the State of Singapore, comprising the territories included in the Colony of Singapore immediately before the passing of the Act.

185. In 1963 Singapore became part of the newly formed Federation of Malaysia. It withdrew in 1965. The Parties agree that these changes are of no consequence for the present proceedings.

186. The Court considers that the various constitutional changes do not help resolve the question of sovereignty over Pedra Branca/Pulau Batu Puteh. The constitutional documents refer to the island of Singapore and “its dependencies” or to “all islands and places which on [a specific date] were administered as part of [the Colony of] Singapore”. That wording refers the Court back to the question of whether Pedra Branca/Pulau Batu Puteh may be seen as a dependency of Singapore or administered by it. It does not assist in finding the answer to those questions.

réunis en une même entité appelée «Etablissements des détroits» (voir paragraphe 24 ci-dessus). Celle-ci était administrée par la Compagnie des Indes orientales comme une dépendance du gouvernement du Bengale en Inde. En 1867, la responsabilité passa aux mains du Colonial Office à Londres et les Etablissements des détroits devinrent une colonie de la Couronne. La définition du statut territorial de la colonie comprenait la mention «ainsi que leurs dépendances».

182. L'accord de 1927 avait pour but déclaré de «rétrocéder» au sultan de Johor une partie des eaux, détroits et îlots qui avaient été cédés à la Compagnie des Indes orientales en 1824. La limite entre les eaux territoriales de l'Etablissement de Singapour et celles de l'Etat et du territoire de Johor était constituée par la ligne médiane du chenal en eau profonde, entre la partie continentale de l'Etat du Johor et les côtes septentrionales de l'île de Singapour et de trois îles plus petites, dont les noms étaient cités et qui se trouvaient immédiatement au nord et à l'est de celle-ci. Celles des îles situées du côté du Johor par rapport à cette ligne et placées sous souveraineté britannique furent rétrocédées. La Malaisie soutient que les dispositions relatives à la rétrocession ne concernaient pas Pedra Branca/Pulau Batu Puteh, étant donné que celle-ci n'avait jamais fait partie du territoire de Singapour. L'accord de 1927, qui renvoie au traité Crawford de 1824, prouve, selon elle, que Pedra Branca/Pulau Batu Puteh et ses eaux environnantes ont toujours été considérées comme ne faisant pas partie du territoire de Singapour.

183. La transformation de Singapour en une colonie distincte en 1946 (qui était aussi censée comprendre ses «dépendances»), alors que les autres Etablissements des détroits s'associaient aux Etats malais pour constituer l'Union malaise (qui devint en 1948 la Fédération de Malaya), n'entraîna selon la Malaisie aucun changement, ni du point de vue territorial, ni en particulier pour Pedra Branca/Pulau Batu Puteh; celle-ci continua à faire partie du Johor et, par voie de conséquence, de la nouvelle Union, puis de la Fédération, qui accéda à l'indépendance en 1957.

184. En 1959, la colonie de Singapour se vit accorder l'autonomie en tant qu'Etat de Singapour, qui comprenait les territoires relevant de la colonie de Singapour immédiatement avant l'adoption de la loi.

185. En 1963, Singapour devint membre de la Fédération de Malaisie nouvellement constituée. Elle s'en retira en 1965. Les Parties s'accordent à reconnaître que ces changements sont sans conséquence en l'espèce.

186. La Cour estime que l'examen des différents changements constitutionnels ne lui permet pas de régler la question de la souveraineté sur Pedra Branca/Pulau Batu Puteh. Dans les documents constitutionnels, il est fait état de l'île de Singapour et de «ses dépendances» ou de «toutes les îles ou lieux qui, [à une date donnée], étaient administrés en tant que partie intégrante de [la colonie de] Singapour». Cette formulation conduit la Cour à se demander si Pedra Branca/Pulau Batu Puteh peut être considérée comme une dépendance de Singapour ou comme une entité administrée par elle. Elle ne permet pas de répondre à la question.

187. The geographical description in the 1927 Agreement is of course specific and it does not expressly mention Pedra Branca/Pulau Batu Puteh. Malaysia contends that that provides a significant recognition at that time by Singapore that it (or the United Kingdom) did not have sovereignty over Pedra Branca/Pulau Batu Puteh.

188. The Court observes that the Agreement has to be read as a whole and in context. As its preamble says the purpose was to “retrocede” certain of the said seas, straits and islets to Johor, that is certain of the areas that were ceded by Johor to the East India Company in 1824, and those areas were all within 10 miles of the main island of Singapore. They could not have included Pedra Branca/Pulau Batu Puteh; it was simply not within the scope of the Agreement. Accordingly the Court concludes that the 1927 Agreement does not assist the Malaysian case.

189. Malaysia also refers the Court to a Curfew Order made in Singapore in 1948 in response to civil unrest in the Colony. No one was to be in the specified area between 6.30 p.m. and 6.30 a.m. without a police permit. The specified area was defined in the same terms as in the 1927 Agreement, that is without including Pedra Branca/Pulau Batu Puteh. But as Singapore points out, there was no reason in terms of its purpose for extending the ban to such a distant island anymore than there was for extending it to the Cocos and Christmas Islands, some great distance away in the Indian Ocean, which at the time were part of the Colony of Singapore.

(c) *Johor regulation of fisheries in the 1860s*

190. Malaysia contends that the Temenggong continued to control fishing in the neighbourhood of Pedra Branca/Pulau Batu Puteh after the construction of the lighthouse, granting licences and exercising criminal jurisdiction there, and that that exercise of authority showed the island was Johor’s territory. The Parties refer in particular to an exchange of correspondence between Johor and the British authorities in Singapore in 1861.

191. The Court observes that the exchange relates in part to events occurring within 10 miles of the island of Singapore and nothing can be made of the fact that the Singapore authorities did not in that context refer to jurisdiction over the waters of Pedra Branca/Pulau Batu Puteh. Another incident occurred further along the Johor coast and involved Singapore fishermen returning from fishing in the neighbourhood of Horsburgh lighthouse. In the Court’s opinion, on the basis of the available records, the facts cannot be clearly established and the wording of the Singapore reports are too vague to provide any assistance in determining the understanding at that time by the authorities in Singapore of sovereignty over Pedra Branca/Pulau Batu Puteh.

187. Si l'accord de 1927 en fait une description géographique précise, il ne mentionne pas expressément Pedra Branca/Pulau Batu Puteh. La Malaisie soutient que cela constitue une reconnaissance valable de la part de Singapour à l'époque, selon laquelle celle-ci (comme le Royaume-Uni) n'avait pas la souveraineté sur Pedra Branca/Pulau Batu Puteh.

188. La Cour fait observer que l'accord doit être lu dans son ensemble et placé dans son contexte. Comme l'indique le préambule, il était prévu de «rétrocéder» une partie des eaux, détroits et îlots au Johor, c'est-à-dire une partie des espaces maritimes qui avaient été cédés par le Johor à la Compagnie des Indes orientales en 1824 et qui se trouvaient tous à moins de 10 milles de l'île principale de Singapour. Ceux-ci n'auraient pas pu englober Pedra Branca/Pulau Batu Puteh, étant donné qu'elle n'était pas couverte par l'accord. La Cour en conclut donc que l'accord de 1927 ne va pas dans le sens de la thèse de la Malaisie.

189. La Malaisie a également appelé l'attention de la Cour sur un arrêté de couvre-feu pris à Singapour en 1948 en raison de troubles civils dans la colonie. Nul n'était autorisé à se trouver dans la zone visée entre 18 h 30 et 6 h 30 sans l'autorisation de la police. Ladite zone était définie dans les mêmes termes que dans l'accord de 1927, c'est-à-dire qu'elle n'incluait pas Pedra Branca/Pulau Batu Puteh. Cependant, comme Singapour le fait observer, il n'était pas davantage justifié d'étendre l'interdiction à une île aussi éloignée que de l'étendre aux îles Cocos et Christmas, situées très loin dans l'océan Indien et qui à l'époque faisaient partie de la colonie de Singapour.

c) *La réglementation de la pêche par le Johor dans les années 1860*

190. La Malaisie soutient que le *temenggong* continua de contrôler les activités de pêche au voisinage de Pedra Branca/Pulau Batu Puteh après la construction du phare, accordant des permis à cet effet et y exerçant sa juridiction pénale, et que l'exercice de cette autorité attestait que l'île faisait partie du territoire de Johor. Les Parties se réfèrent notamment à un échange de correspondance entre le Johor et les autorités britanniques de Singapour en 1861.

191. La Cour note que l'échange porte en partie sur des événements qui se produisirent dans un rayon de 10 milles de l'île de Singapour et rien ne peut être inféré du fait que les autorités singapouriennes n'invoquèrent pas à cette occasion leur juridiction sur les eaux de Pedra Branca/Pulau Batu Puteh. Un autre incident eut lieu plus loin le long de la côte du Johor, impliquant des pêcheurs singapouriens qui revenaient de leur pêche au voisinage du phare Horsburgh. La Cour est d'avis que les faits ne peuvent être clairement établis au vu des éléments dont elle dispose et que la teneur des rapports singapouriens est trop imprécise pour lui permettre de se prononcer sur les vues des autorités de Singapour, à l'époque, en ce qui concerne la souveraineté sur Pedra Branca/Pulau Batu Puteh.

5.4.5. *The 1953 correspondence*

192. On 12 June 1953 the Colonial Secretary of Singapore wrote as follows to the British Adviser to the Sultan of Johor:

“I am directed to ask for information about the rock some 40 miles from Singapore known as Pedra Branca on which the Horsburgh Lighthouse stands. The matter is relevant to the determination of the boundaries of the Colony’s territorial waters. It appears this rock is outside the limits ceded by Sultan Hussain and the Dato Tumunggong to the East India Company with the island of Singapore in the Treaty of 1824 (extract at ‘A’). It was however mentioned in a despatch from the Governor of Singapore on 28th November 1844 (extract at ‘B’). The lighthouse was built in 1850 by the Colony Government who have maintained it ever since. This by international usage no doubt confers some rights and obligations on the Colony.

2. In the case of Pulau Pisang which is also outside the Treaty limits of the colony it has been possible to trace an indenture in the Johore Registry of Deeds dated 6th October, 1900. This shows that a part of Pulau Pisang was granted to the Crown for the purposes of building a lighthouse. Certain conditions were attached and it is clear that there was no abrogation of the sovereignty of Johore. The status of Pisang is quite clear.

3. It is how [now] desired to clarify the status of Pedra Branca. I would therefore be most grateful to know whether there is any document showing a lease or grant of the rock or whether it has been ceded by the Government of the State of Johore or in any other way disposed of.

4. A copy of this letter is being sent to the Chief Secretary, Kuala Lumpur.”

193. The extract from the 1824 Treaty which was attached to the letter set out the title and Article II. Under that Article, Johor ceded the island of Singapore to the East India Company “together with adjacent seas, straits and islets, to the extent of ten geographical miles, from the coast of the said main island of Singapore” (see paragraph 102 above). The extract from the despatch of 28 November 1844 (see paragraph 129 above), as attached, read as follows: “This Rock [i.e. Pedra Branca] is part of a territory of the Rajah of Johore who with the Tumunggong has willingly consented to cede it gratuitously to the East India Company.”

194. The expression “[i.e. Pedra Branca]” appeared in handwriting in the attached typewritten copy of the extract from the 1844 despatch. That explains why the letter of 12 June expressly says that “Pedra Branca” was mentioned in the 1844 despatch.

195. Later in June 1953 the Secretary to the British Adviser to the Sul-

5.4.5. *La correspondance de 1953*

192. Le 12 juin 1953, le secrétaire colonial de Singapour adressa au conseiller britannique du sultan de Johor la lettre suivante :

« J'ai pour instruction de vous demander des renseignements sur le rocher appelé Pedra Branca, qui se trouve à environ 40 milles de Singapour et sur lequel est situé le phare Horsburgh. La question est d'importance pour la détermination des limites des eaux territoriales de la colonie. Ce rocher se trouve apparemment à l'extérieur des limites du territoire cédé en même temps que l'île de Singapour à la Compagnie des Indes orientales par le sultan Hussain et le *dato tumenggong* dans le traité de 1824 (voir extrait sous « A »). Cependant, il en était fait mention dans une dépêche du gouverneur de Singapour datée du 28 novembre 1844 (voir extrait sous « B »). Ce phare fut construit en 1850 par le gouvernement de la colonie, qui en a toujours assuré l'entretien depuis lors, ce qui, de par l'usage international, confère sans doute à la colonie certains droits et obligations.

2. Dans le cas de Pulau Pisang, qui se trouve également à l'extérieur des limites de la colonie établies par le traité, nous avons pu retrouver dans le *Johore Registry of Deeds* un acte, daté du 6 octobre 1900, qui montre qu'une partie de Pulau Pisang fut accordée à la Couronne dans le but d'y construire un phare. Cet acte était assorti de certaines conditions et, de toute évidence, ne mettait pas fin à la souveraineté de Johore. Le statut de Pisang est donc très clair.

3. Il y a lieu à présent de clarifier le statut de Pedra Branca. Je vous serais donc très reconnaissant de bien vouloir me faire savoir s'il existe des documents indiquant que le rocher a fait l'objet d'un bail ou d'une concession, ou si le gouvernement de l'Etat du Johore l'a cédé ou en a disposé de toute autre manière.

4. Copie de la présente est transmise au secrétaire principal à Kuala Lumpur. »

193. L'extrait du traité de 1824 qui était joint à la lettre apporte des précisions quant au titre et à l'article 2. En vertu de cet article, le Johor cédait l'île de Singapour à la Compagnie des Indes orientales « ainsi que les eaux, détroits et îles adjacents situés à moins de 10 milles géographiques de la côte de ladite île principale de Singapour » (voir paragraphe 102 ci-dessus). L'extrait de la dépêche du 28 novembre 1844 (paragraphe 129 ci-dessus), qui y est joint, se lit comme suit : « Ce rocher [c'est-à-dire Pedra Branca] fait partie du territoire du rajah de Johor, qui, avec le *temenggong*, a consenti volontairement à le céder à titre gracieux à la Compagnie des Indes orientales. »

194. La mention « [c'est-à-dire Pedra Branca] » a été ajoutée à la main sur la copie dactylographiée de l'extrait de la dépêche de 1844. Voilà pourquoi il était expressément indiqué dans la lettre du 12 juin que « Pedra Branca » était mentionnée dans la dépêche de 1844.

195. Plus tard au cours du mois de juin 1953, le secrétaire du conseiller

tan of Johor advised the Colonial Secretary that the Adviser had passed the letter to the State Secretary of Johor who would

“doubtless wish to consult with the Commissioner for Lands and Mines and Chief Surveyor and any existing archives before forwarding the views of the State Government to the Chief Secretary”.

196. Three months later, in a letter dated 21 September 1953, the Acting State Secretary of Johor replied as follows:

“I have the honour to refer to your letter . . . dated 12th June 1953, addressed to the British Adviser, Johore, on the question of the status of Pedra Branca Rock some 40 miles from Singapore and to inform you that the Johore Government does not claim ownership of Pedra Branca.”

No further correspondence followed and the Singapore authorities took no public action. That was so although, as mentioned later, officials of Singapore did consider the matter in an internal memorandum (see paragraph 224 below).

197. In their pleadings before the Court the Parties take sharply different positions on the significance of this correspondence. Malaysia places most emphasis on the initial Singapore letter. According to Malaysia, the enquiry in that letter indicated the absence of any conviction on Singapore’s part that Pedra Branca/Pulau Batu Puteh was part of its territory; it wished to clarify Singapore’s rights and obligations regarding the management and control of the lighthouse. The letter, Malaysia continues, “clearly references the Crawford Treaty of 1824 as determining the relevant territorial limits of Singapore, and the 1844 permission of Johor to the building of the lighthouse”. Malaysia also calls attention to virtually contemporaneous correspondence between Singapore officials about territorial waters, referring to the 1824 Treaties and the 1927 Agreement, as showing that the Singapore authorities had a very precise understanding of the extent of the Colony’s sovereignty, that this flowed from the 1824 Treaties, and that it did not extend to Pedra Branca/Pulau Batu Puteh. Next, the reference to the position of Pulau Pisang indicates, Malaysia says, an understanding on the part of the Colonial Secretary that the management of the lighthouse was distinct from and not determinative of the sovereign status on the territory on which it was constructed.

198. The reply from Johor, Malaysia continues, is not “a model of clarity”. In any event it is about ownership, not about sovereignty over Pedra Branca/Pulau Batu Puteh. Malaysia also contends that the Acting State Secretary was “definitely not authorized” and did not have “the legal capacity to write the 1953 letter”.

britannique du sultan de Johor informa le secrétaire colonial que le conseiller avait transmis la lettre au secrétaire d'Etat du Johor, indiquant que celui-ci

«souhaitera[it] certainement consulter le commissaire à l'aménagement du territoire et aux mines, ainsi que le géomètre en chef, et examiner toutes archives existantes, avant de communiquer l'avis du gouvernement de l'Etat au secrétaire principal».

196. Trois mois plus tard, dans une lettre datée du 21 septembre 1953, le secrétaire d'Etat par intérim du Johor répondit :

«J'ai l'honneur de me référer à votre lettre ... du 12 juin 1953 adressée au conseiller britannique à Johore concernant la question du statut du rocher Pedra Branca à quelque 40 milles de Singapour et de vous informer que le gouvernement du Johore ne revendique pas la propriété de Pedra Branca.»

Il n'y eut pas d'autre lettre et les autorités de Singapour ne donnèrent aucune suite officielle à cette réponse. Comme indiqué plus loin (voir paragraphe 224 ci-dessous), cette question fut toutefois étudiée dans un mémorandum interne par des responsables singapouriens.

197. Dans leurs écritures et à l'audience, les Parties ont adopté des positions diamétralement opposées quant à l'importance de cette correspondance. La Malaisie insiste beaucoup sur la lettre initiale de Singapour. Selon elle, la demande de renseignements contenue dans cette lettre révèle l'absence de toute certitude de la part de Singapour selon laquelle Pedra Branca/Pulau Batu Puteh faisait partie de son territoire; elle ne visait qu'à clarifier les droits et obligations de Singapour concernant la gestion et le contrôle du phare. La lettre, poursuit la Malaisie, «se réfère clairement au traité Crawford de 1824 en tant que texte définissant les limites territoriales pertinentes de Singapour, et à l'autorisation de construire le phare accordée par le Johor en 1844». La Malaisie attire aussi l'attention sur une correspondance échangée presque à la même date entre des fonctionnaires de Singapour au sujet des eaux territoriales, invoquant les traités de 1824 et l'accord de 1927, montrant que les autorités de Singapour avaient une idée très précise de l'étendue de la souveraineté de la colonie, laquelle était déterminée par les traités de 1824, et qu'elle ne s'étendait pas à Pedra Branca/Pulau Batu Puteh. En outre, la mention faite de la position de Pulau Pisang montre, selon la Malaisie, que, aux yeux du secrétaire colonial, la gestion du phare et la souveraineté sur le territoire où il était construit étaient deux choses distinctes, et que la première ne déterminait pas la seconde.

198. La réponse du Johor, poursuit la Malaisie, n'était pas «un modèle de clarté». En tout état de cause, il y est question de la propriété, et non de la souveraineté sur Pedra Branca/Pulau Batu Puteh. La Malaisie soutient aussi que le secrétaire d'Etat par intérim n'était «absolument pas autorisé à écrire la lettre de 1953» et «n'avait pas juridiquement qualité pour ce faire».

199. Finally, Malaysia calls attention to the actions of the Singapore authorities following the receipt of the Johor letter and particularly their failure to take steps to claim Pedra Branca/Pulau Batu Puteh.

200. Singapore sees the correspondence quite differently. It admits that in its initial letter it was seeking information to assist it to clarify the status of Pedra Branca/Pulau Batu Puteh. The enquiry concerned the determination of the colony's territorial waters. The Treaties of 1824 and the 1927 Agreement were irrelevant to that matter. The 1844 despatch could not be read as a showing that permission was sought from Johor to build a lighthouse on the island. So far as the reference to Pulau Pisang was concerned, Singapore accepts that the management of the lighthouse and the status of the territory on which it is built can be different, but the author of the Singapore letter was making a comparison in which he acknowledges Johor's sovereignty over Pulau Pisang but not over Pedra Branca/Pulau Batu Puteh.

201. For Singapore the Johor reply is crystal clear and straightforward. In the context it is clear that ownership refers to title. Singapore rejects Malaysia's argument that the Acting Secretary of State of Johor did not have authority to write the letter.

202. The internal Singapore correspondence, after the Johor letter was received, simply meant that Singapore could now authoritatively regard Pedra Branca/Pulau Batu Puteh as Singapore territory since Johor's "express disclaimer of title" had removed all doubts arising from the incomplete state of the Singapore archives.

203. The Court considers that this correspondence and its interpretation are of central importance for determining the developing understanding of the two Parties about sovereignty over Pedra Branca/Pulau Batu Puteh. The Court gives its primary attention to those matters of which they both had notice — the initial letter, the interim reply and the final reply.

204. The Singapore letter of 12 June 1953 seeks information about "the rock" as a whole and not simply about the lighthouse. The information, the letter says, is relevant to the determination of the Colony's territorial waters, a matter, the Court observes, which is dependent on sovereignty over the island.

205. The immediately following reference to the Crawford Treaty shows the same focus on sovereignty: the rock appears not to be among the territories ceded by the Treaty by the Sultan and Temenggong. The apparent irrelevance of the Treaty provides one reason for seeking information. The next sentence says that the rock was however mentioned in the 1844 despatch, in the extract attached to the letter. That statement is not accurate (see paragraphs 129-132 above) but whether it is accurate or not the Johor authorities were put on notice that in 1953 the Singapore

199. Enfin, la Malaisie appelle l'attention sur l'action des autorités de Singapour après qu'elles eurent reçu la lettre du Johor et notamment sur le fait qu'elles ne prirent aucune mesure pour revendiquer Pedra Branca/Pulau Batu Puteh.

200. Singapour porte une appréciation totalement différente sur la correspondance. Elle admet avoir, par sa lettre initiale, cherché à obtenir des renseignements pour l'aider à préciser le statut de Pedra Branca/Pulau Batu Puteh. La demande de renseignements avait pour objet de déterminer la limite des eaux territoriales de la colonie. Les traités de 1824 et l'accord de 1927 étaient sans rapport avec cette question. La dépêche de 1844 ne pouvait pas être interprétée comme sollicitant l'autorisation du Johor de construire un phare sur l'île. En ce qui concerne la mention de la position de Pulau Pisang, Singapour reconnaît que l'administration d'un phare peut relever d'un autre État que celui sur le territoire duquel ce phare est construit. Cependant, l'auteur de la lettre de Singapour établissait un parallèle par lequel il reconnaissait la souveraineté du Johor sur Pulau Pisang mais non sur Pedra Branca/Pulau Batu Puteh.

201. Pour Singapour, la réponse du Johor est limpide et sans équivoque. Dans le contexte, il est clair que la propriété se rapporte au titre. Singapour rejette l'argument de la Malaisie selon lequel le secrétaire d'État par intérim du Johor n'était pas habilité à écrire la lettre.

202. La correspondance interne de Singapour, après réception de la lettre du Johor, signifiait simplement que Singapour pouvait dorénavant considérer de source sûre Pedra Branca/Pulau Batu Puteh comme un territoire de Singapour, puisque la «renonciation expresse ... au titre» avait balayé tous les doutes nés du caractère incomplet des archives de Singapour.

203. La Cour considère que cette correspondance ainsi que la manière dont elle est interprétée sont essentielles pour déterminer comment ont évolué les vues des deux Parties à propos de la souveraineté sur Pedra Branca/Pulau Batu Puteh. La Cour s'attache principalement aux éléments dont l'une et l'autre avaient connaissance — contenus dans la lettre initiale, la réponse provisoire et la réponse définitive.

204. La lettre de Singapour du 12 juin 1953 vise à obtenir des renseignements concernant non seulement le phare mais «le rocher» dans sa totalité. Comme l'indique la lettre, les renseignements sont d'importance pour la délimitation des eaux territoriales de la colonie, une question à propos de laquelle la Cour fait remarquer qu'elle dépend de la souveraineté sur l'île.

205. Le renvoi au traité Crawford qui vient immédiatement après montre une même attention portée à la souveraineté: le rocher semble ne pas faire partie des territoires cédés par le sultan et le *temenggong* dans le traité. L'apparente absence de pertinence du traité constitue une raison pour chercher à obtenir des renseignements. La phrase suivante indique que le rocher fut cependant mentionné dans la dépêche de 1844, dont l'extrait pertinent est joint à la lettre. Cette déclaration n'est pas exacte (voir paragraphes 129-132 ci-dessus), mais, qu'elle le soit ou non, les

authorities understood, as indicated in the annotated extract from the 1844 letter which was attached (see paragraph 193 above), that their predecessors thought that Pedra Branca/Pulau Batu Puteh had been ceded “gratuitously” by the Sultan and the Temenggong to the East India Company.

206. The letter next calls attention to the building in 1850 and maintaining ever since of the lighthouse, this activity by “international usage no doubt conferr[ing] some rights and obligations on the Colony”. That comment appears to the Court to be equivocal since, as Singapore accepts, a distinction is to be drawn between the maintenance and operation of a lighthouse and the sovereignty over the territory on which it stands.

207. More significant is the following particular reference to Pulau Pisang where the same distinction is at play. The Singapore authorities report that they have traced in the Johor Registry of Deeds the indenture of 1900 relating to the lighthouse on that island. Under that indenture, or, as already discussed, under the agreement of 1885 which preceded it, part of the island was granted to the Crown for the purpose of building a lighthouse; it is clear, says Singapore in its 1953 letter, “that there was no abrogation of the sovereignty of Johore. The status of [Pulau] Pisang is quite clear.” That is, it remained under Johor’s sovereignty.

208. It was against that background that Singapore decided to clarify the status of Pedra Branca/Pulau Batu Puteh and accordingly asked the Johor Government whether there was “any document showing a lease or grant of the rock or whether it had been ceded by the Government of the State of Johore or in any other way disposed of”.

209. The Court recalls that, according to Malaysia, the Singapore enquiry implied the absence of any conviction on its part that Pedra Branca/Pulau Batu Puteh was part of its territory. The Court reads the letter of enquiry about the status of the island as showing that the Singapore authorities were not clear about events occurring over a century earlier and that they were not sure that their records were complete, a caution which is understandable in the circumstances.

210. The interim reply from the British Adviser anticipates that the State Secretary of Johor, the senior official in its Government, would consult with the Commissioner for Lands and Mines and the Chief Surveyor and research the matter in any existing archives. While Malaysia submits that the two officers would be concerned with such matters as leases and property under local law, the Court attaches little significance to that, given Singapore’s reference to the Pulau Pisang indenture and its request for any document showing a lease or grant of the rock; further, the archives which would also be consulted might well have thrown light not only on those issues but also on the matter of any ces-

autorités du Johor étaient ainsi averties que, en 1953, les autorités de Singapour considéraient, sur la base de l'extrait annoté du traité de 1844 qui était joint à la lettre (voir paragraphe 193 ci-dessus), que, dans l'esprit de leurs prédécesseurs, Pedra Branca/Pulau Batu Puteh avait été cédée «à titre gracieux» à la Compagnie des Indes orientales par le sultan et le *temenggong*.

206. La lettre appelle ensuite l'attention sur la construction du phare en 1850 et son entretien depuis lors, activité qui, «en vertu de l'usage international, ... conférerait sans aucun doute à la colonie de Singapour certains droits et obligations». Cette observation apparaît équivoque à la Cour car, comme le reconnaît Singapour, il faut distinguer entre l'entretien et l'exploitation d'un phare, d'une part, et la souveraineté sur le territoire où il est situé, de l'autre.

207. Vient ensuite la référence particulière, plus importante, à Pulau Pisang, où cette même distinction intervient. Les autorités singapouriennes signalent qu'elles ont retrouvé, dans le *Johore Registry of Deeds*, la mention du contrat synallagmatique de 1900 relatif au phare situé sur cette île. En vertu de ce contrat, ou, ainsi qu'il a déjà été examiné, en vertu de l'accord de 1885 qui l'a précédé, une partie de l'île fut concédée à la Couronne britannique dans le but d'y construire un phare; il est évident, indique Singapour dans sa lettre de 1953, que cet acte «ne mettait pas fin à la souveraineté de Johore. Le statut de [Pulau] Pisang est donc très clair»; c'est-à-dire que cette île demeurait sous la souveraineté du Johor.

208. C'est dans ce contexte que Singapour décida de clarifier le statut de Pedra Branca/Pulau Batu Puteh et demanda donc au gouvernement du Johor «s'il exist[ait] des documents indiquant que le rocher a[avait] fait l'objet d'un bail ou d'une concession, ou si le gouvernement de l'Etat du Johore l'a[avait] cédé ou en a[avait] disposé de toute autre manière».

209. La Cour rappelle que, selon la Malaisie, la demande de renseignements de Singapour révèle que celle-ci n'était pas du tout convaincue que Pedra Branca/Pulau Batu Puteh fit partie de son territoire. Pour la Cour, la lettre tendant à obtenir des renseignements sur le statut de l'île montre que les autorités singapouriennes n'étaient pas au clair sur des événements ayant eu lieu plus d'un siècle auparavant et n'étaient pas certaines de disposer de toutes les informations s'y rapportant, faisant ainsi preuve d'une prudence compréhensible compte tenu des circonstances.

210. Dans la réponse provisoire, le conseiller britannique prévoyait que le secrétaire d'Etat du Johor, le plus haut dirigeant du gouvernement de cet Etat, consulterait le commissaire à l'aménagement du territoire et aux mines ainsi que le géomètre en chef, et rechercherait dans toutes les archives existantes des renseignements sur cette question. La Malaisie affirme qu'il fallait consulter ces deux fonctionnaires sur des questions relatives aux cessions à bail ou en propriété au regard du droit local, mais la Cour n'y accorde guère d'importance compte tenu de la mention, par Singapour, du contrat concernant Pulau Pisang et de sa demande visant à obtenir tout document montrant que le rocher avait fait l'objet d'un

sion or other disposal of Pedra Branca/Pulau Batu Puteh. It will be noted that the Singapore letter gives no indication at all that the initial letters from Governor Butterworth to the Sultan and Temenggong had been located.

211. The Court now turns to the reply from the Acting State Secretary of Johor. It first considers the Malaysian contention that the Acting State Secretary “was definitely not authorized” and did not have

“the legal capacity to write the 1953 letter, or to renounce, disclaim, or confirm title of any part of the territories of Johore”.

Malaysia invokes provisions of two Agreements of 21 January 1948 which were in force in 1953: the Johor Agreement between the British Crown and the Sultan of Johor (one of nine almost identical treaties with each of the Malay States) and the Federation of Malaya Agreement between the British Crown and nine Malay States (including Johor). Under the 1948 treaties, says Malaysia, “Johor, a sovereign State, transferred to Great Britain all its rights, powers and jurisdiction on matters relating to defence and external affairs”. Those powers and authorities rested only with the (federal) High Commissioner, appointed by the United Kingdom, and not with the State Secretary. Under Clause 3 of the Johor Agreement the British Crown had complete control of the defence and of all the external affairs of the State of Johor and the Sultan undertook that:

“without the knowledge and consent of His Majesty’s Government, he will not make any treaty, enter into any engagement, deal in or correspond on political matters with, or send envoys to, any foreign State”.

Clause 15, entitled “Sovereignty of the Ruler”, provided that:

“The prerogatives, power and jurisdiction of His Highness within the State of Johore shall be those which His Highness the Sultan of Johore possessed on the first day of December, 1941, subject nevertheless to the provisions of the Federation Agreement and this Agreement.”

212. Malaysia indicates that Clause 4 of the Federation of Malaya Agreement, like Clause 3 of the Johor Agreement, provided that the British Crown had “complete control of the defence and of all the external affairs of the Federation”. Clause 16 of the Federation of Malaya Agree-

bail ou d'une concession; en outre, les archives qui seraient également consultées pourraient bien éclaircir non seulement ces questions mais également celle de savoir si Pedra Branca/Pulau Batu Puteh avait été cédée ou s'il en avait été disposé de toute autre manière. On notera que la lettre de Singapour ne donnait absolument aucune indication selon laquelle les lettres initiales adressées par le gouverneur Butterworth au sultan et au *temenggong* avaient été localisées.

211. La Cour en vient maintenant à l'examen de la réponse du secrétaire d'Etat par intérim du Johor. Elle considère tout d'abord l'affirmation de la Malaisie selon laquelle le secrétaire d'Etat par intérim

«n'était absolument pas autorisé à écrire la lettre de 1953, et ... n'avait pas juridiquement qualité pour ce faire; il n'était absolument pas autorisé à renoncer à un titre, à déclarer ne pas revendiquer un titre ou à confirmer un titre sur une partie quelconque du territoire du Johore».

La Malaisie invoque les dispositions de deux accords du 21 janvier 1948 qui étaient en vigueur en 1953, à savoir celui qui avait été conclu relativement au Johor entre la Couronne britannique et le sultan de Johor (l'un des neuf accords pratiquement identiques conclus avec chacun des Etats malais) et l'accord relatif à la Fédération de Malaya, conclu entre la Couronne britannique et neuf Etats malais (dont le Johor). En vertu des traités de 1948, indique la Malaisie, «le Johor, Etat souverain, transférait à la Grande-Bretagne tous ses droits, pouvoirs et compétences dans les matières touchant à la défense et aux affaires extérieures». Ces pouvoirs et compétences n'appartenaient qu'au seul haut commissaire (fédéral), nommé par le Royaume-Uni, et non au secrétaire d'Etat. En vertu de l'article 3 de l'accord relatif au Johor, la Couronne britannique assumait pleinement le contrôle de la défense et des affaires extérieures de l'Etat du Johor et le sultan s'engageait

«à ne conclure aucun traité et aucun contrat, à ne pas traiter de questions politiques, ni entretenir de correspondance sur des questions politiques avec aucun Etat étranger, et à ne pas envoyer d'émissaires à aucun Etat étranger, à l'insu et sans le consentement du gouvernement de Sa Majesté».

L'article 15, intitulé «souveraineté du dirigeant», disposait:

«Les prérogatives, pouvoirs et compétences de Son Altesse dans l'Etat du Johore seront ceux que Son Altesse le sultan de Johore possédait au premier décembre 1941, sous réserve néanmoins des dispositions de l'accord relatif à la Fédération et du présent accord.»

212. La Malaisie indique que l'article 4 de l'accord relatif à la Fédération de Malaya, comme l'article 3 de l'accord relatif au Johor, disposait que la Couronne britannique «assum[ait] pleinement le contrôle de la défense et des affaires extérieures de la Fédération». L'article 16 de

ment provided that the executive authority of the Federation extended among their matters to “external affairs” including:

- “(a) the implementing of treaties, conventions and agreements with other countries or international organizations;
- (b) obligations of the Federation in relation to the British Empire and any part thereof”.

Malaysia adds that the legislative power of the (Federal) Legislative Council also included those matters. Under Clause 48 it had power “to make laws for the peace, order and good government of the Federation with respect to the matters set out in the Second Schedule to this Agreement and subject to any qualifications therein”.

213. Malaysia emphasizes the final phrase of this provision and the fact that the schedule in its second column does not provide for the conferral on the States or Settlements of authority in respect of external affairs. For Malaysia, these provisions meant that Johor “had no power, no competence to deal with matters pertaining to external affairs or to promulgate such laws”.

214. For Singapore the issue is not whether the Acting State Secretary had the power to renounce, disclaim, or confirm title of any part of the territories of Johor. Rather its contention is “simply that, by declaring that Johor did not claim Pedra Branca, the . . . letter had the effect of confirming Singapore’s title to Pedra Branca and of confirming that Johor had no title, historic or otherwise, to the island”. It recalls that, as it said in its Memorial the “disclaimer” to which it refers can only be regarded as unequivocal recognition by Johor of Singapore’s title. The solemn declaration by Johor was clear evidence supporting Singapore’s sovereignty.

215. Nothing, says Singapore, turns on the Johor Agreement since the United Kingdom was not a “foreign State” in terms of its Clause 3 (2) and it would be absurd to require Johor to seek Britain’s permission to correspond with Britain itself. Nor did the external affairs provision of Clause 4 of, and the second schedule to, the Federation of Malaya Agreement assist: there was no authoritative interpretation of the expression “external affairs” and in practice during the period of the Agreement Johor officials continued to correspond routinely with their counterparts in Singapore on matters under their charge. “By the same token, the 1953 letter did not encroach on the external affairs power of the Federation”. Nor could it be seen as an exercise of “executive authority” over “External Affairs”. None of the five high officials involved saw any problem with the Acting State Secretary handling the matter;

l'accord relatif à la Fédération de Malaya prévoyait que le pouvoir exécutif de la Fédération s'étendait notamment à des domaines tels que «les affaires extérieures», y compris :

- «a) la mise en œuvre des traités, conventions et accords conclus avec d'autres pays ou des organisations internationales;
- b) les obligations de la Fédération à l'égard de l'Empire britannique et de toute partie de celui-ci».

La Malaisie ajoute que les pouvoirs du conseil législatif (fédéral) s'étendaient également à ces questions. En vertu de l'article 48, celui-ci avait le pouvoir de «légiférer en vue de la paix, du maintien de l'ordre et de la bonne administration de la Fédération, sur toutes les matières énumérées dans la deuxième annexe au présent accord et sous réserve de toute limitation qui y figure».

213. La Malaisie insiste sur la dernière phrase de cette disposition et sur le fait que l'annexe, dans sa deuxième colonne, ne prévoit pas de conférer aux Etats ou aux Etablissements de pouvoirs dans le domaine des affaires extérieures. Selon la Malaisie, ces dispositions signifiaient que le Johor était «dépourvu de pouvoirs ou de compétences pour traiter d'affaires extérieures ou légiférer en la matière».

214. Pour Singapour, la question n'est pas de savoir si le secrétaire d'Etat par intérim avait le pouvoir de renoncer à un titre, de déclarer ne pas revendiquer un titre ou de confirmer un titre sur une partie quelconque du territoire du Johor. Elle se contente d'affirmer que, «en indiquant que le Johor ne revendiquait pas Pedra Branca, [la] lettre a eu pour effet de confirmer le titre singapourien sur Pedra Branca et l'absence de titre, historique ou autre, du Johor sur l'île». Singapour rappelle que, comme elle l'a dit dans son mémoire, la seule manière de considérer «la déclaration de non-revendication» à laquelle elle se réfère est de l'interpréter comme une reconnaissance sans ambiguïté du titre de Singapour par le Johor. La déclaration solennelle du Johor était un élément de preuve manifeste à l'appui de la souveraineté de Singapour.

215. Rien, selon Singapour, ne permet d'appliquer l'accord relatif au Johor, car le Royaume-Uni n'était pas un «Etat étranger» aux termes du paragraphe 2 de l'article 3 et il aurait été absurde d'imposer au Johor de demander à la Grande-Bretagne l'autorisation de correspondre avec elle-même. Il serait aussi inutile d'invoquer la disposition relative aux affaires extérieures de l'article 4 et de la seconde annexe de l'accord relatif à la Fédération de Malaya: il n'y avait pas d'interprétation autorisée de l'expression «affaires extérieures» et, en pratique, pendant la période au cours de laquelle l'accord fut en vigueur, les responsables du Johor continuaient d'entretenir une correspondance régulière avec leurs homologues de Singapour sur des questions de leur ressort. «De même, la lettre de 1953 n'empiétait pas sur l'autorité exercée par la Fédération sur les affaires extérieures.» Elle ne saurait pas non plus être interprétée comme relevant de l'exercice d'une «autorité exécutive» sur les «affaires extérieures».

the maxim *omnia praesumuntur rite esse acta* applies to the 1953 letter.

216. Singapore also calls attention to the decision in 1952 of the Judicial Committee of the British Privy Council given on appeal from the Court of Appeal of Singapore based on a letter from the responsible British Minister, in which the Minister “categorically asserted” that the Rulers of the Malay States, including the Sultan of Johor, were independent sovereigns (*Sultan of Johor v. Tunku Abubakar* [1952] AC 318) and to Clause 155 of the Federation of Malaya Agreement which, like Clause 15 of the Johor Agreement (see paragraph 211 above), contains a provision about the “Sovereignty and jurisdiction of their Highnesses the Rulers”: “Save as expressed herein, this Agreement shall not affect the sovereignty and jurisdiction of Their Highnesses the Rulers in their several States.”

217. Malaysia’s argument did not make it clear, according to Singapore, whether Malaysia was relying on the Federation of Malaya Agreement as a constitution or treaty. In either event, says Singapore, the effect of the 1953 letter in international law remains unchanged.

218. The Court considers that the Johor Agreement is not relevant since the correspondence was initiated by a representative of Her Britannic Majesty’s Government which at that time was not to be seen as a foreign State and no question of its having to consent could arise; further, it was the British Adviser to the Sultan of Johor who passed the initial letter on to the Secretary of State of the Sultanate.

219. The Court is also of the view that the Federation of Malaya Agreement does not assist the Malaysian argument because the action of responding to a request for information is not an “exercise” of “executive authority”. Moreover, the failure of Malaysia to invoke this argument, both throughout the whole period of bilateral negotiations with Singapore and in the present proceedings until late in the oral phase, lends support to the presumption of regularity invoked by Singapore.

220. As a consequence, the Court cannot uphold the Malaysian argument that the Acting State Secretary did not have the authority and capacity to write the 1953 letter. The Court now turns its attention to the contents of that letter.

221. The reply of Johor does not provide any document “relevant to the determination of the boundaries of the Colony’s territorial waters” — the very reason, the Court recalls, for Singapore’s request. In particular, Johor does not provide any documents relating to Pedra Branca/Pulau Batu Puteh or the lighthouse, specifically of lease, grant, cession or disposal. It does not challenge in any way whatever action the Colony might have been contemplating to propose in relation to the determination of its territorial waters around Pedra Branca/Pulau Batu Puteh. Rather it

Aucun des cinq hauts responsables intéressés ne vit d'inconvénient à la prise en charge de cette affaire par le secrétaire d'Etat par intérim; l'adage *omnia praesumuntur rite esse acta* s'applique à la lettre de 1953.

216. Singapour signale également la décision rendue en 1952 par le comité judiciaire du Privy Council britannique statuant en appel d'une décision de la cour d'appel de Singapour fondée sur une lettre du ministre britannique compétent, dans laquelle celui-ci avait «catégoriquement affirmé» que les dirigeants des Etats malais, dont le sultan du Johor, étaient des souverains indépendants (*Sultan du Johor c. Tunku Abubakar* [1952] AC 318), et sur l'article 155 de l'accord relatif à la Fédération de Malaya, qui contient, comme l'article 15 de l'accord relatif au Johor (paragraphe 211 ci-dessus), une disposition relative à la «souveraineté et [la] juridiction de Leurs Altesses les dirigeants»: «A l'exception des cas prévus dans le présent accord, celui-ci ne portera pas atteinte à la souveraineté ni à la compétence de Leurs Altesses les dirigeants dans leurs différents Etats.»

217. Singapour affirme que la Malaisie n'a pas précisé dans son argumentation si, lorsqu'elle se réfère à l'accord relatif à la Fédération de Malaya, elle le considérait comme une constitution ou comme un traité. Dans un cas comme dans l'autre, l'effet de la lettre de 1953 en droit international n'est selon elle pas modifié.

218. La Cour estime que l'accord relatif au Johor n'est pas pertinent car l'échange de correspondance fut engagé par un représentant du gouvernement de Sa Majesté britannique; or, le Royaume-Uni n'était pas à confondre à l'époque avec un Etat étranger, et la question d'un consentement de sa part ne pouvait donc se poser. En outre, c'est le conseiller britannique auprès du sultan de Johor qui transmet la lettre initiale au secrétaire d'Etat du Sultanat.

219. La Cour estime aussi que la Malaisie ne peut tirer argument de l'accord relatif à la Fédération de Malaya, car répondre à une demande de renseignements ne constitue pas un «exercice» de «l'autorité exécutive». En outre, le fait que la Malaisie n'ait invoqué cet argument ni pendant la période des négociations bilatérales avec Singapour ni avant un stade avancé de la procédure orale en l'instance vient renforcer la présomption de régularité invoquée par Singapour.

220. En conséquence, la Cour ne peut retenir l'argument de la Malaisie selon lequel le secrétaire d'Etat par intérim n'avait ni l'autorité ni la capacité nécessaires pour rédiger la lettre de 1953. La Cour examinera maintenant le contenu de cette lettre.

221. La réponse du Johor ne fournit aucun document «d'importance pour la détermination des limites des eaux territoriales de la colonie» — la seule raison, rappelle la Cour, de la demande formulée par Singapour. En particulier, le Johor ne fournit aucun document concernant Pedra Branca/Pulau Batu Puteh ou le phare, notamment aucun bail, ni aucune concession, cession ou disposition. Il ne conteste en aucune manière les mesures que la colonie pouvait envisager de proposer relativement à la détermination de ses eaux territoriales autour de Pedra

refers to the rock (7.7 miles from its coast) as some 40 miles from Singapore (words used in Singapore's letter). It then, crucially, "inform[s]" the Colonial Secretary "that the Johore Government does not claim ownership of Pedra Branca".

222. It is true of course that in law "ownership" is distinct from "sovereignty", but the enquiry here was directed at Singapore's sovereignty over Pedra Branca/Pulau Batu Puteh. Johor does not put that matter in doubt in any way at all. In international litigation "ownership" over territory has sometimes been used as equivalent to "sovereignty" (see, e.g. *Territorial Sovereignty and Scope of the Dispute, Eritrea/Yemen* (1998) 22 *RIAA*, pp. 209, 219, para. 19 and pp. 317-318, para. 474).

223. In the Court's view, the Johor reply is clear in its meaning: Johor does not claim ownership over Pedra Branca/Pulau Batu Puteh. That response relates to the island as a whole and not simply to the lighthouse. When the Johor letter is read in the context of the request by Singapore for elements of information bearing on the status of Pedra Branca/Pulau Batu Puteh, as discussed above (see paragraphs 204-209), it becomes evident that the letter addresses the issue of sovereignty over the island. The Court accordingly concludes that Johor's reply shows that as of 1953 Johor understood that it did not have sovereignty over Pedra Branca/Pulau Batu Puteh. In light of Johor's reply, the authorities in Singapore had no reason to doubt that the United Kingdom had sovereignty over the island.

224. As already indicated, the Court has given its primary attention in considering the 1953 correspondence to those matters of which both Parties had notice at the time — the Singapore request, the interim reply and the final Johor response. The steps taken by the Singapore authorities in reaction to the final response were not known to the Johor authorities and have limited significance for the Court's assessment of any evolving understanding shared by the Parties. The case file shows that, on receipt of the Johor reply, the Colonial Secretary of Singapore, on 1 October 1953, sent an internal memorandum to the Attorney-General saying that he thought that "[o]n the strength of [the reply], we can claim Pedra Branca . . .". The Attorney-General stated that he agreed and the Master Attendant, Marine, who had raised the issue on 6 February 1953, following earlier internal memoranda of 1952, was informed. The Singapore authorities, so far as the case file shows, took no further action. They had already received related communications from London, to which the Court now turns.

225. Internal Singapore correspondence of July 1953 indicates that the Foreign Office and Colonial Office in London were involved in a wider examination of issues relating to territorial waters, with the then recent Judgment of this Court in the *Fisheries* case (*United Kingdom v. Norway*)

Branca/Pulau Batu Puteh. Il mentionne en revanche le rocher (situé à 7,7 milles de sa côte) comme se trouvant à quelque 40 milles de Singapour (termes employés dans la lettre de Singapour). Il «informe» ensuite d'une manière décisive le secrétaire colonial «que le gouvernement du Johore ne revendique pas la propriété de Pedra Branca».

222. Il est bien évidemment exact que «la propriété» se distingue en droit de «la souveraineté», mais la demande de renseignements visait en l'occurrence la souveraineté de Singapour sur Pedra Branca/Pulau Batu Puteh. Le Johor ne met absolument pas en doute cette question. En matière de litiges internationaux, la «propriété» d'un territoire a parfois été employée comme synonyme de «souveraineté» (voir, par exemple, *Erythréel Yémen, souveraineté territoriale et champ du différend, Permanent Court of Arbitration Award Series*, T.M.C. Asser Press, 2005, p. 288, par. 19, et p. 423, par. 474).

223. Selon la Cour, la réponse du Johor revêt une signification claire: le Johor ne revendique pas la propriété de Pedra Branca/Pulau Batu Puteh. Cette réponse concerne l'île dans son intégralité, et pas seulement le phare. Lue dans le contexte de la demande de renseignements de Singapour concernant le statut de Pedra Branca/Pulau Batu Puteh telle qu'examinée ci-dessus (voir paragraphes 204-209), cette lettre vise clairement la question de la souveraineté sur l'île. La Cour en conclut que la réponse du Johor montre que, en 1953, celui-ci considérait que la souveraineté sur Pedra Branca/Pulau Batu Puteh ne lui appartenait pas. Au vu de cette réponse, les autorités à Singapour n'avaient aucune raison de douter que le Royaume-Uni détenait la souveraineté sur l'île.

224. Comme elle l'a déjà indiqué, la Cour s'est attachée à examiner la correspondance de 1953 en tenant surtout compte des éléments dont les deux Parties avaient connaissance à l'époque — la demande de Singapour, la réponse provisoire et la réponse définitive du Johor. Les mesures prises par les autorités singapouriennes comme suite à la réponse définitive n'étaient pas connues des autorités du Johor et ont une importance limitée pour que la Cour apprécie une éventuelle évolution des vues partagées par les Parties. Le dossier de l'affaire montre que, dès réception de la réponse du Johor, le secrétaire colonial de Singapour adressa à l'*Attorney-General*, le 1^{er} octobre 1953, un mémorandum interne dans lequel il déclarait que, «sur le fondement [de cette réponse], [il] [était] possible de revendiquer Pedra Branca». L'*Attorney-General* indiqua dans une note qu'il était du même avis et le *Master Attendant* de la marine, qui avait soulevé la question le 6 février 1953 à la suite d'un mémorandum interne antérieur de 1952, en fut informé. Les autorités singapouriennes ne prirent, d'après les éléments versés au dossier, aucune autre mesure. Elles avaient déjà reçu de Londres sur cette question des communications que la Cour va à présent examiner.

225. Comme l'indique une correspondance interne de Singapour datée de juillet 1953, les services du Foreign Office et du Colonial Office à Londres se livraient à un vaste examen des questions relatives aux eaux territoriales. L'arrêt qu'avait peu avant rendu la Cour en l'affaire des

(*Judgment, I.C.J. Reports 1951*, p. 116) constituting an important element (that Judgment was rendered on 11 December 1951). The conclusion reached in Singapore by the Colonial Secretary was that because of geographical circumstances, the colony would gain very little from the new methods of defining territorial waters. On the other hand, “an application of the new principles by neighbouring countries” could “only result in an undesirable restriction to fishing grounds normally used by Singapore fishermen”. “For general reasons also any enclosure of the high seas by foreign States is contrary to the interest of this densely populated maritime Colony dependent on sea-borne trade.” The internal letter of July 1953 concluded by mentioning an understanding reached on the former methods of defining territorial waters with Indonesia in July 1951, and a concern not to disturb the relationship which then existed between the Colony and Indonesia. In all the circumstances, the fact that the authorities in Singapore — or in London for that is where the final decision-making power lay — took no action at that time is not at all surprising.

226. To conclude its consideration of the 1953 correspondence, the Court refers to three related aspects of the way in which counsel for Singapore presented its submissions based on it. First, Singapore referred to the Johor reply as a “formal” or “express disclaimer of title”; second, it invoked estoppel; and, third, it contended that the reply was a binding unilateral undertaking.

227. Regarding the first submission, the Court does not consider the Johor reply as having a constitutive character in the sense that it had a conclusive legal effect on Johor. Rather it is a response to an enquiry seeking information. It will be seen that, in the circumstances, this submission is closely related to the third.

228. Regarding the second submission, the Court points out that a party relying on an estoppel must show, among other things, that it has taken distinct acts in reliance on the other party’s statement (*North Sea Continental Shelf, Judgment, I.C.J. Reports 1969*, p. 26, para. 30). The Court observes that Singapore did not point to any such acts. To the contrary, it acknowledges in its Reply that, after receiving the letter, it had no reason to change its behaviour; the actions after 1953 to which it refers were a continuation and development of the actions it had taken over the previous century. While some of the conduct in the 1970s, which the Court next reviews, has a different character, Singapore does not contend that those actions were taken in reliance on the Johor response given in its letter of 1953. The Court accordingly need not consider whether other requirements of estoppel are met.

Pêcheries (Royaume-Uni c. Norvège) (arrêt, C.I.J. Recueil 1951, p. 116) constituait un élément important de cet examen (cet arrêt avait été rendu le 11 décembre 1951). Le secrétaire colonial de Singapour était parvenu à la conclusion que, en raison des circonstances géographiques, la colonie avait très peu à gagner des nouvelles méthodes de définition des eaux territoriales. En revanche, «l'application des nouveaux principes par les Etats voisins ... ne pou[v]ait qu'entraîner une restriction peu souhaitable des zones de pêche généralement utilisées par les pêcheurs de Singapour». «Par ailleurs, pour des raisons d'ordre général, la fermeture d'espaces de haute mer par des Etats étrangers [était] contraire à l'intérêt de cette colonie maritime densément peuplée, tributaire du commerce maritime.» La lettre interne de juillet 1953 mentionnait en conclusion qu'une entente pour s'en tenir aux méthodes antérieures de définition des eaux territoriales avait été trouvée avec l'Indonésie en juillet 1951 et faisait état du souci de ne pas perturber les relations qu'entretenaient alors la colonie et l'Indonésie. Dans ces conditions, l'absence de réaction de la part des autorités à Singapour — ou à Londres, car c'est là qu'étaient prises les décisions en dernier ressort — est loin d'être surprenante.

226. Pour conclure son examen de la correspondance de 1953, la Cour relèvera trois aspects connexes de l'argumentation développée par les conseils de Singapour à partir de celle-ci. Premièrement, Singapour a présenté la réponse du Johor comme une «déclaration de non-revendication expresse» ou «officielle» du titre sur Pedra Branca/Pulau Batu Puteh; deuxièmement, elle a invoqué la notion d'*estoppel*; troisièmement, elle a fait valoir que la réponse du Johor équivalait à un engagement unilatéral obligatoire.

227. Pour ce qui est du premier argument, la Cour ne considère pas la réponse du Johor comme revêtant un caractère constitutif au sens où elle aurait eu pour celui-ci un effet juridique décisif. Il s'agit plutôt d'une réponse à une demande de renseignements. Ainsi qu'il apparaîtra plus loin, cet argument est, compte tenu des circonstances, étroitement lié au troisième.

228. Pour ce qui est du deuxième argument, la Cour fait observer qu'une partie invoquant l'*estoppel* doit notamment démontrer qu'elle a accompli des actes précis en se fondant sur la déclaration de l'autre partie (*Plateau continental de la mer du Nord, arrêt, C.I.J. Recueil 1969, p. 26, par. 30*). La Cour relève que Singapour n'a invoqué aucun acte de ce type. Au contraire, Singapour reconnaît dans sa réplique que, après avoir reçu la lettre en question, elle n'avait aucune raison de changer de comportement, et affirme que les activités postérieures à 1953 auxquelles elle se réfère n'ont été que la continuation et le développement de celles qu'elle avait entreprises tout au long du siècle précédent. Si certaines des activités qui ont été menées dans les années 1970 — activités que la Cour examinera plus loin — sont d'une autre nature, Singapour ne prétend cependant pas qu'elles aient été accomplies comme suite à la réponse donnée par le Johor dans sa lettre de 1953. La Cour n'a donc pas besoin de rechercher si d'autres critères de l'*estoppel* sont remplis.

229. Finally, on the third submission about the Johor reply amounting to a binding unilateral undertaking, the Court recalls that when it is claimed that “States make statements by which their freedom of action is to be limited, a restrictive interpretation is called for” (*Nuclear Tests (Australia v. France)*, Judgment, I.C.J. Reports 1974, p. 267, para. 44; *Nuclear Tests (New Zealand v. France)*, Judgment, I.C.J. Reports 1974, p. 473, para. 47). The Court also observes that the statement was not made in response to a claim made by Singapore or in the context of a dispute between them, as was the case in the authorities on which Singapore relies. To return to the discussion of the first submission, Johor was simply asked for information. Its denial of ownership was made in that context. That denial cannot be interpreted as a binding undertaking.

230. The above findings on Singapore’s three additional arguments relating to the 1953 correspondence do not affect the Court’s conclusion stated in paragraph 223 that as of 1953 Johor understood that it did not have sovereignty over Pedra Branca/Pulau Batu Puteh and that in light of Johor’s reply, the authorities in Singapore had no reason to doubt that the United Kingdom had sovereignty over the island.

5.4.6. *The conduct of the Parties after 1953*

(a) *Investigation by Singapore of shipwrecks in the waters around Pedra Branca/Pulau Batu Puteh*

231. Singapore contends that it and its predecessors have exercised sovereign authority over Pedra Branca/Pulau Batu Puteh by investigating and reporting on maritime hazards and shipwrecks within the island’s territorial waters. It says that the only Malaysian protest against this conduct was in 2003. It also refers to two notices to mariners issued in 1981 and 1983.

232. Malaysia responds that the United Nations Convention on the Law of the Sea and the Convention on the Safety of Life at Sea impose duties in respect of the investigation of hazards to the safety of navigation and the publication of information about such hazards. Inasmuch as Singapore acted to investigate and publish, it was acting in accordance with best practice and not *à titre de souverain* in respect of the island. Further, a lighthouse operator has certain responsibilities in those matters. Next, the circumstances of the particular investigations meant that the ability of Singapore to carry them out was not based on its sovereignty over the island. Finally, a number of the investigations occurred after 1980, when the dispute crystallized, and given the insubstantial nature of the earlier practice they cannot provide a foundation for Singapore’s claim.

233. The first investigation to which Singapore refers was into a colli-

229. Enfin, s'agissant du troisième argument assimilant la réponse du Johor à un engagement unilatéral obligatoire, la Cour rappelle que, lorsqu'il est allégué que «des Etats font des déclarations qui limitent leur liberté d'action future, une interprétation restrictive s'impose» (*Essais nucléaires (Australie c. France)*, arrêt, *C.I.J. Recueil 1974*, p. 267, par. 44; *Essais nucléaires (Nouvelle-Zélande c. France)*, arrêt, *C.I.J. Recueil 1974*, p. 473, par. 47). La Cour relève également que la déclaration du Johor ne répondait pas à une revendication de Singapour ni ne s'inscrivait dans le cadre d'un différend entre les Parties, contrairement à ce qui est le cas dans la jurisprudence invoquée par Singapour. Pour en revenir à l'examen du premier argument, le Johor avait simplement reçu une demande de renseignements. C'est dans ce contexte qu'il déclara ne pas revendiquer la propriété de l'île. Cette déclaration ne saurait être interprétée comme un engagement obligatoire.

230. Ces considérations relatives aux trois arguments additionnels consacrés par Singapour à la correspondance de 1953 ne modifient pas la conclusion à laquelle la Cour est parvenue au paragraphe 223, à savoir que, en 1953, il était clair pour le Johor que la souveraineté sur Pedra Branca/Pulau Batu Puteh ne lui appartenait pas et que, à la lumière de sa réponse, les autorités de Singapour n'avaient aucune raison de douter que le Royaume-Uni détenait la souveraineté sur cette île.

5.4.6. *Le comportement des Parties après 1953*

a) *Enquêtes menées par Singapour sur les naufrages survenus dans les eaux entourant Pedra Branca/Pulau Batu Puteh*

231. Singapour affirme avoir exercé, ainsi que ses prédécesseurs, l'autorité souveraine sur Pedra Branca/Pulau Batu Puteh en enquêtant et en informant sur les dangers pour la navigation et les accidents survenus dans les eaux territoriales de l'île. Elle indique que la Malaisie n'a protesté contre ce comportement qu'une seule fois, en 2003. Elle mentionne également deux avis aux navigateurs publiés en 1981 et en 1983.

232. La Malaisie répond que la convention des Nations Unies sur le droit de la mer et la convention pour la sauvegarde de la vie humaine imposent des obligations en ce qui concerne les enquêtes sur les dangers pour la sécurité de la navigation et la publication d'informations à ce sujet. Attendu que Singapour a agi pour enquêter et publier, elle l'a fait conformément à la meilleure pratique et non pas à titre de souverain s'agissant de l'île. En outre, un exploitant de phare a certaines responsabilités en ce qui concerne ces questions. Ensuite, les circonstances des enquêtes présentées signifiaient que Singapour ne tenait pas la faculté de les mener de la souveraineté qu'elle avait sur l'île. Enfin, plusieurs des enquêtes ont été menées après 1980, date de la cristallisation du différend, et, compte tenu de l'absence de fondement de la pratique antérieure, elles ne peuvent servir à étayer la prétention de Singapour.

233. La première enquête que mentionne Singapour concernait une

sion within 2 miles of the island in 1920 between British and Dutch vessels. (This is one of the instances referred to in paragraph 164 above where it is convenient to consider pre-1953 conduct at this stage.) The report of the investigation does not identify the jurisdictional basis on which it was undertaken. Of some significance for the Court is that the enquiry was undertaken by Singapore and not Johor. The next investigation Singapore invokes was into the grounding of a British vessel on a reef adjacent to the island in 1963, when, it will be recalled, Singapore was part of the Federation of Malaysia. According to Singapore, the only basis on which it could undertake the enquiry under its Merchant Shipping Ordinance was that the shipping casualty had occurred “on or near the coast of [Singapore]” which must be understood to be the island, given the distance from the grounding to the main island of Singapore. Malaysia responds in a general way, mentioning that the Ordinance provides other grounds of jurisdiction. While the points of Singapore law may be subject to dispute, again the Court would note that it was the authorities in Singapore, rather than those in Johor, that undertook the investigation. The last marine casualty occurring before 1980 and investigated by Singapore was the running aground of a Panamanian vessel off the island in 1979. The Court considers that this enquiry in particular assists Singapore’s contention that it was acting *à titre de souverain*. This conduct, supported to some extent by that of 1920 and 1963, provides a proper basis for the Court also to have regard to the enquiries into the grounding of five vessels (three of foreign registry) between 1985 and 1993, all within 1,000 m of the island.

234. The Court accordingly concludes that this conduct gives significant support to the Singapore case. It also recalls that it was only in June 2003, after the Special Agreement submitting the dispute to the Court had come into force, that Malaysia protested against this category of Singapore conduct.

(b) *Visits to Pedra Branca/Pulau Batu Puteh*

235. Singapore invokes in support of its claim its exercise of exclusive control over visits to Pedra Branca/Pulau Batu Puteh and the use of the island. When appropriate, it has authorized access to the island by officials from Singapore as well as from other States including Malaysia. Among those visiting from Singapore were ministers, including the Minister of Communications and the Minister of Home Affairs, a member of Parliament, and military and police officials, activities which took place without any objection from Malaysia. Singapore gives particular emphasis to visits by Malaysian officials wishing to conduct scientific surveys. At no point, says Singapore, did Malaysia protest against Singapore’s requiring those officials to obtain permits from it. Malaysia responds that this control is no more than the control regularly and properly exercised

collision survenue, en 1920, à moins de 2 milles de l'île entre un navire britannique et un navire néerlandais. (Il s'agit de l'un des cas où, comme indiqué au paragraphe 164 ci-dessus, il est opportun de considérer à ce stade le comportement antérieur à 1953.) Le rapport d'enquête ne précise pas sur quelle base de compétence cette enquête fut conduite. Le fait qu'elle fut menée par Singapour et non par le Johor revêt une importance pour la Cour. L'enquête que Singapour invoque ensuite concernait l'échouement d'un navire britannique sur un récif adjacent à l'île en 1963, lorsque, rappelons-le, Singapour faisait partie de la Fédération de Malaisie. Selon Singapour, la seule base qui lui permettait de conduire l'enquête en application de son ordonnance sur la marine marchande était que l'accident s'était produit «sur la côte [de Singapour] ou à proximité», ce qui, compte tenu de la distance séparant le lieu de l'échouement de l'île principale de Singapour, doit être interprété comme renvoyant à l'île de Pedra Branca/Pulau Batu Puteh. La Malaisie répond d'une manière générale en indiquant que l'ordonnance prévoit d'autres bases de compétence. Les questions de droit singapourien peuvent certes prêter à discussion, mais la Cour relève encore une fois que ce sont les autorités de Singapour et non celles du Johor qui conduisirent l'enquête. Le dernier accident antérieur à 1980 et sur lequel une enquête ait été menée par Singapour concernait l'échouement d'un navire panaméen au large de l'île en 1979. La Cour estime que cette enquête appuie particulièrement l'affirmation de Singapour selon laquelle elle agissait à titre de souverain. Ce comportement, confirmé dans une certaine mesure par celui de 1920 et de 1963, justifie que la Cour se penche également sur les enquêtes relatives aux échouements de cinq navires (dont trois immatriculés à l'étranger) entre 1985 et 1993, tous survenus à moins de 1000 mètres de l'île.

234. La Cour conclut en conséquence que ce comportement vient étayer de manière appréciable la thèse de Singapour. Elle rappelle également que ce n'est qu'en juin 2003, après que les Parties eurent soumis le différend à la Cour par voie de compromis, que la Malaisie a protesté contre cette expression du comportement de Singapour.

b) *Visites sur Pedra Branca/Pulau Batu Puteh*

235. Singapour invoque à l'appui de sa revendication l'exercice de son contrôle exclusif des visites sur Pedra Branca/Pulau Batu Puteh et de l'utilisation de cette île. Elle a, dans les cas appropriés, autorisé des visiteurs de Singapour ainsi que d'autres Etats, dont la Malaisie, à se rendre sur l'île à titre officiel. Parmi ceux qui venaient de Singapour se trouvaient des ministres, dont le ministre chargé des communications et le ministre de l'intérieur, un parlementaire, des représentants de l'armée et de la police, sans que la Malaisie n'ait opposé d'objection à ces activités. Singapour insiste tout particulièrement sur les visites effectuées par des ressortissants malaisiens qui souhaitaient mener des études scientifiques. Singapour affirme que l'obligation qu'elle faisait à ceux-ci de lui demander des autorisations n'a jamais suscité de protestation de la part de la

by a lighthouse keeper over access to the lighthouse and its environs. The Standing Orders and Instructions relating to access to which Singapore refers are, Malaysia emphasizes, Orders and Instructions relating to every lighthouse operated by Singapore, including, for instance, that on Pulau Pisang.

236. The Court agrees with Malaysia that many of the visits by Singaporean personnel related to the maintenance and operation of the lighthouse and are not significant in the present case. As indicated, however, Singapore gives emphasis to visits by Malaysian officials, particularly in 1974 and 1978.

237. The 1974 case concerned a tidal survey by a team from Indonesia, Japan, Malaysia and Singapore over a seven to eight week period. An officer of the Port of Singapore Authority wrote to the Commanding Officer of the Royal Malaysian Navy survey vessel, K.D. *Perantau*. “In order to facilitate the necessary approval from the various government ministries concerned . . .”, he asked for a list of the Malaysian members who would be staying at the lighthouse, seeking their names, passport numbers, nationality and the duration of their stay. They had in fact already arrived and interim permission was granted in the letter. The Malaysian Commanding Officer provided four names and their details. They would be at the lighthouse for another three months and were manning the Responder and Auditor and carrying out tide readings. Others would come for brief periods to replenish the Tide Team with food and water, to provide emergency repairs for the Responder and to carry out triangulation. Since it was a joint survey, a participant from the Port of Singapore Authority would be present at all times.

238. In 1978 the Malaysian High Commission in Singapore sought clearance for a Government vessel “to enter Singapore territorial waters” and inspect tide gauges over the course of three weeks. Among the points identified was Horsburgh lighthouse station. The project was consonant with the memorandum of understanding between Malaysia, Indonesia and Singapore on joint studies in the Straits of Malacca and Singapore. The Singapore Ministry of Foreign Affairs acceded to the request. Just a few weeks earlier, the light keeper “politely informed” two people who claimed to be from the Survey Department, West Malaysia and whose purpose was to carry out triangulation observations that they could not remain unless prior permission had been obtained from the Port of Singapore Authority. They left. Malaysia made no protest. The action did however cause concern in Kuala Lumpur. On 13 April 1978 the Counsellor in the Singapore High Commission there reported to his Ministry that a Principal Assistant Secretary at the Malaysian Ministry of Foreign Affairs had informed him that the Malaysian Government was “some-

Malaisie. La Malaisie répond que ces mesures de contrôle ne sont autres que celles, concernant l'accès aux phares et à leurs environs, qui sont habituellement et à juste titre appliquées par les gardiens de phare. Elle fait valoir que les règlements et instructions relatifs à l'accès invoqués par Singapour s'appliquent à l'ensemble des phares exploités par celle-ci, y compris, par exemple, à celui de Pulau Pisang.

236. La Cour estime, comme la Malaisie, que nombre de visites effectuées par du personnel singapourien concernaient l'entretien et l'exploitation du phare et qu'elles ne sont pas pertinentes en la présente espèce. Cependant, comme indiqué plus haut, Singapour accorde une importance particulière aux visites effectuées par certains ressortissants malaisiens, notamment en 1974 et en 1978.

237. L'exemple de 1974 concerne une étude sur les marées menée par une équipe dont les membres étaient indonésiens, japonais, malaisiens et singapouriens, et qui devait se dérouler sur une période de sept à huit semaines. Un agent de l'autorité portuaire de Singapour écrit à ce sujet au commandant du navire de la marine royale malaisienne utilisé pour l'étude, le K.D. *Perantau*. Afin de «faciliter l'approbation requise par les différents ministères compétents du gouvernement», il réclama une liste des membres malaisiens qui séjourneraient au phare, demandant leurs noms, leurs numéros de passeport, leur nationalité et la durée de leur séjour. En réalité, les personnes en question étaient déjà arrivées et cette lettre leur accordait une autorisation provisoire. Le commandant malaisien communiqua quatre noms et les renseignements relatifs à ces personnes. Celles-ci séjourneraient au phare pendant encore trois mois, assurant la conduite du transpondeur et de l'*auditor* et effectuant des relevés des marées. D'autres viendraient de temps à autre pour réapprovisionner l'équipe en nourriture et en eau, faire des réparations urgentes sur le transpondeur et effectuer une triangulation. Etant donné qu'il s'agissait d'une étude conjointe, un membre de l'autorité portuaire de Singapour serait présent en permanence.

238. En 1978, le haut commissariat malaisien à Singapour demanda qu'un navire officiel fût autorisé à «pénétrer dans les eaux territoriales de Singapour» afin d'y inspecter les marégraphes sur une période de trois semaines. Parmi les coordonnées géographiques mentionnées se trouvaient celles de la station du phare Horsburgh. Ce projet était conforme à l'accord conclu entre la Malaisie, l'Indonésie et Singapour sur des études conjointes dans les détroits de Malacca et de Singapour. Le ministère singapourien des affaires étrangères fit droit à cette demande. A peine quelques semaines auparavant, le gardien du phare avait «informé poliment» deux personnes qui affirmaient avoir été envoyées par le service géographique de Malaisie occidentale et qui étaient chargées d'effectuer des observations en vue d'une triangulation qu'elles ne pouvaient rester dans le phare sans autorisation préalable de l'autorité portuaire de Singapour. Les deux personnes repartirent. La Malaisie n'émit pas de protestation. Cette mesure fut néanmoins une source de préoccupation à Kuala Lumpur. Le 13 avril 1978, le conseiller du haut commissariat de

what upset” over certain actions of Singapore concerning Horsburgh lighthouse island: “Firstly, Singapore had flown the Singapore flag over the island. Secondly, when certain Malaysian marine boats tried to dock on the island recently for some survey work, they were refused permission to land.” The Malaysian official told his counterpart that his Government would be writing officially claiming sovereignty over Pedra Branca/Pulau Batu Puteh. As the Singapore Counsellor mentioned to his Ministry, this communication followed Singapore’s agreement to the conduct of the joint survey.

239. In the Court’s opinion, this Singaporean conduct is to be seen as conduct *à titre de souverain*. The permission granted or not granted by Singapore to Malaysian officials was not simply about the maintenance and operation of the lighthouse and in particular its protection. Singapore’s decisions in these cases related to the survey by Malaysian officials of the waters surrounding the island. The conduct of Singapore in giving permission for these visits does give significant support to Singapore’s claim to sovereignty over Pedra Branca/Pulau Batu Puteh.

(c) *Naval patrols and exercises around Pedra Branca/Pulau Batu Puteh by Malaysia and Singapore*

240. Both Parties contend that their naval patrols and exercises around Pedra Branca/Pulau Batu Puteh since the formation of their respective navies constitute displays of their sovereign rights over the island. Malaysia and Singapore both argue that these activities demonstrate each Party’s understanding that the island was under its respective sovereignty. The Royal Malayan Navy, later to become the Royal Malaysian Navy, came under the control of the Malayan Government in 1958 following the independence of Malaya in the previous year. It continued to be based at the Woodlands Naval Base in Singapore Harbour until 1997. The Republic of Singapore Navy was formed in 1975 from units of the Maritime Command of the Singapore Armed Forces. Ships from both navies patrolled in the area of Pedra Branca/Pulau Batu Puteh.

241. The Court does not see this activity as significant on one side or the other. It first observes that naval vessels operating from Singapore harbour would as a matter of geographical necessity often have to pass near Pedra Branca/Pulau Batu Puteh. Next, patrols would frequently have been undertaken under (1) the 1957 Agreement between the United Kingdom and Malaya, with which Australia and New Zealand were associated, and under which Malaya had responsibilities in respect of the

Singapour en Malaisie informa son ministère qu'un secrétaire adjoint principal du ministère malaisien des affaires étrangères lui avait fait savoir que le Gouvernement malaisien était «quelque peu contrarié» par certaines mesures prises par Singapour au sujet de l'île qui abritait le phare Horsburgh: «Tout d'abord, Singapour a planté son drapeau sur l'île. Ensuite, lorsque certains navires malaisiens ont récemment tenté d'accoster l'île pour y effectuer des relevés, ils n'en ont pas reçu l'autorisation.» Le représentant malaisien informa son homologue que son gouvernement formulerait une revendication officielle de souveraineté sur Pedra Branca/Pulau Batu Puteh. Comme l'indiqua le conseiller de Singapour à son ministère, cette communication intervenait après que Singapour eut accepté de mener l'étude conjointe.

239. De l'avis de la Cour, il convient de considérer ce comportement de Singapour comme un comportement à titre de souverain. Les autorisations accordées ou non par Singapour à des ressortissants malaisiens ne concernaient pas simplement l'entretien et l'exploitation du phare, et en particulier sa protection. Les décisions prises par Singapour, dans les cas susmentionnés, concernaient les études que souhaitaient mener des ressortissants malaisiens dans les eaux environnantes. Le comportement de Singapour consistant à assujettir ces visites à son autorisation étaye de façon appréciable sa revendication de souveraineté sur Pedra Branca/Pulau Batu Puteh.

c) *Patrouilles et exercices effectués autour de Pedra Branca/Pulau Batu Puteh par les marines malaisienne et singapourienne*

240. Les deux Parties affirment que les patrouilles et exercices qu'effectuent, depuis leur création, leurs marines respectives autour de Pedra Branca/Pulau Batu Puteh constituent des manifestations de l'exercice de leurs droits souverains sur l'île. La Malaisie et Singapour soutiennent l'une et l'autre que ces activités démontrent que chacune d'elles considérerait l'île comme étant sous sa souveraineté. La marine royale de la Fédération de Malaya, puis de Malaisie, passa sous le contrôle du Gouvernement de la Fédération de Malaya en 1958, par suite de l'indépendance de la Malaya proclamée l'année précédente. Elle continua à être stationnée à la base navale de Woodlands, dans le port de Singapour, jusqu'en 1997. La marine de la République de Singapour fut constituée en 1975 à partir d'unités du commandement maritime des forces armées singapouriennes. Des navires des deux marines effectuaient des patrouilles dans la zone de Pedra Branca/Pulau Batu Puteh.

241. La Cour ne considère pas que cette activité pèse d'un côté ou de l'autre. Elle relève tout d'abord que, pour des raisons d'ordre géographique, les navires de la marine patrouillant à partir du port de Singapour passaient souvent à proximité de Pedra Branca/Pulau Batu Puteh. Par ailleurs, des patrouilles auraient été fréquemment effectuées en application de 1) l'accord conclu en 1957 entre le Royaume-Uni et la Malaya, auquel étaient associées l'Australie et la Nouvelle-Zélande, et en vertu

defence of Singapore, (2) the 1965 Agreement relating to the Separation of Singapore from Malaysia under which Malaysia would afford reasonable and adequate assistance to the external defence of Singapore which in turn would afford to Malaysia its right to operate its bases in Singapore, and (3) the five power arrangements between Malaysia, Singapore, the United Kingdom, Australia and New Zealand. The integrated co-operative nature of this naval and other military activity is illustrated by the communiqué of the 1968 Conference of those five States which was called following the United Kingdom's decision to withdraw its troops from Malaysia and Singapore by 31 December 1971. It included this declaration:

“The representatives of Singapore and Malaysia declared that the defence of the two countries was indivisible and required close and continuing co-operation between them. This declaration was welcomed by the representatives of the other three Governments. All representatives at the Conference regarded it as an indispensable basis for future defence co-operation. The representative of Malaysia and Singapore said that their Governments were resolved to do their utmost for their own defence and they would welcome the co-operation and assistance of the other three Governments.”

The Court observes that patrols by the navies of both States and others which are described by the Parties only in general terms, cannot in these circumstances assist the one or the other in support of its position.

242. Malaysia also placed weight on an internal confidential document entitled “Letter of Promulgation” issued on 16 July 1968 by the Chief of the Malaysian navy, attached to which were charts indicating the outer limits of Malaysian territorial waters. One of the charts attached to the letter showed Pedra Branca/Pulau Batu Puteh and also Middle Rocks and South Ledge as within Malaysia's territorial waters. Singapore made a related reference to the 1975 Operations Instructions of the Singapore navy designating a patrol area in the vicinity of Pedra Branca/Pulau Batu Puteh.

243. The Court observes that the Malaysian chart and the Singaporean Instructions were acts of one Party, which were unknown to the other Party, the documents were classified and they were not made public until these proceedings were brought. The Court considers that, like the patrols themselves, neither can be given weight.

(d) *The display of the British and Singapore ensigns on Pedra Branca/Pulau Batu Puteh*

244. For Singapore, the flying of the British and Singapore ensigns

duquel la Malaisie avait des responsabilités à l'égard de la défense de Singapour, 2) l'accord de 1965 entre la Malaisie et Singapour portant séparation entre ces deux Etats, en vertu duquel la Malaisie fournirait une assistance raisonnable et adéquate à la défense externe de Singapour, qui, quant à elle, donnerait à la Malaisie le droit d'opérer sur ses bases à Singapour, et 3) les engagements pris entre les cinq puissances, à savoir la Malaisie, Singapour, le Royaume-Uni, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Le caractère coopératif et intégré de cette activité navale et d'autres activités militaires est illustré par le procès-verbal de la conférence de ces cinq Etats, dont la tenue fut décidée après la décision britannique de retirer ses troupes de la Malaisie et de Singapour au plus tard le 31 décembre 1971. Ce procès-verbal contenait la déclaration suivante :

« Les représentants de Singapour et de la Malaisie déclarent que la défense des deux pays est une question indivisible appelant une coopération étroite et continue entre eux. Les représentants des trois autres gouvernements se félicitent de cette déclaration. Il s'agit, pour l'ensemble des représentants présents à la conférence, d'un élément indispensable de la coopération future en matière de défense. Les représentants de la Malaisie et de Singapour précisent que leurs gouvernements sont résolus à tout mettre en œuvre pour assurer leur propre défense et se disent favorables à la coopération et à l'aide des trois autres gouvernements. »

La Cour relève que les patrouilles effectuées par les marines des deux Etats et par d'autres, uniquement mentionnées en termes généraux par les Parties, ne peuvent dans ces conditions être invoquées par l'une ou l'autre à l'appui de sa prétention.

242. La Malaisie a également accordé de l'importance à un document confidentiel à usage interne, intitulé « Lettre de promulgation », émis le 16 juillet 1968 par le chef de sa marine et auquel étaient jointes des cartes marines indiquant les limites extérieures de ses eaux territoriales. L'une de ces cartes situait Pedra Branca/Pulau Batu Puteh, ainsi que Middle Rocks et South Ledge, à l'intérieur des eaux territoriales malaisiennes. Dans le même ordre d'idées, Singapour a fait référence aux instructions opérationnelles de la marine singapourienne de 1975 définissant une zone de patrouille dans le voisinage de Pedra Branca/Pulau Batu Puteh.

243. La Cour relève que la carte marine malaisienne et les instructions opérationnelles singapouriennes étaient des actes d'une Partie dont l'autre n'avait pas connaissance et qu'il s'agissait de documents tenus secrets, qui n'ont été rendus publics qu'une fois la Cour saisie de la présente affaire. La Cour estime que, pas davantage qu'aux patrouilles elles-mêmes, il n'y a lieu d'accorder du poids à ces deux éléments.

d) *Le déploiement des pavillons britannique et singapourien sur Pedra Branca/Pulau Batu Puteh*

244. Pour Singapour, le déploiement des pavillons britannique et sin-

from Horsburgh lighthouse from the time of its commissioning to the present day is a clear display of sovereignty. This contention is supported, it says, by its positive response to a request in 1968 made by Malaysia that it “bring down the Singapore flag from Malaysian soil at Pulau Pisang”. By contrast, no such request was made in respect of the flag on Pedra Branca/Pulau Batu Puteh.

245. Malaysia responds that the flying of an ensign, associated with maritime matters, is to be distinguished from the flying of the national flag. Ensigns are not marks of sovereignty but of nationality. Moreover, there must also be a showing of sovereign intent and Singapore has not demonstrated that here. The Pulau Pisang incident involved a matter of domestic political sensibility and it was resolved between the two Parties. It was not an acknowledgment of sovereignty in relation to an issue not under dispute, far removed from the location. Malaysia also makes the point that Pulau Pisang is much larger than Pedra Branca/Pulau Batu Puteh and has a small local population.

246. The Court accepts the argument of Malaysia that the flying of an ensign is not in the usual case a manifestation of sovereignty and that the difference in size of the two islands must be taken into account. It considers that some weight may nevertheless be given to the fact that Malaysia, having been alerted to the issue of the flying of ensigns by the Pulau Pisang incident, did not make a parallel request in respect of the ensign flying at Horsburgh lighthouse. As already mentioned the Malaysian authorities did in 1978 express concern about the flag at Horsburgh lighthouse (see paragraph 238 above).

(e) *The installation by Singapore of military communications equipment on the island in 1977*

247. In July 1976 the Singapore Navy explained to the Port of Singapore Authority its need, shared by the Singapore Air Force, for a military rebroadcast station on Pedra Branca/Pulau Batu Puteh to overcome communication difficulties. It wished to install two radio sets in the lighthouse, with a power source, and requested the co-operation of the Authority “in order that communications needs for both security and defence could be met”. The Port Authority responded positively, making it clear that it had no responsibility for operating or maintaining the relay station: the station was exclusively for the use of the Navy which was responsible for its establishment and maintenance. The relay station was installed on 30 May 1977. Singapore says that the installation was carried out openly, involving the transportation of equipment by military helicopters which have also been involved in the maintenance of the station. This action, says Singapore, was obviously an exercise of their authority

gapourien sur le phare Horsburgh, à partir du moment de son inauguration et jusqu'à l'époque actuelle, est une manifestation indéniable de souveraineté. Cette affirmation est étayée, dit-elle, par sa réponse positive à une demande faite en 1968 par la Malaisie de «retirer le drapeau singapourien du territoire malaisien de Pulau Pisang». En revanche, aucune demande de cette nature ne fut formulée à l'égard du pavillon flottant sur Pedra Branca/Pulau Batu Puteh.

245. La Malaisie répond qu'il convient de faire la distinction entre le déploiement d'un pavillon, hissé pour des raisons d'ordre maritime, et le déploiement du drapeau national. Les pavillons ne sont pas des marques de souveraineté mais de nationalité. En outre, il doit aussi y avoir une manifestation de l'intention d'agir à titre de souverain dont Singapour n'a pas fait preuve en l'occurrence. L'incident de Pulau Pisang était lié à une question de sensibilité politique nationale et il fut réglé par les deux Parties. Il ne s'agissait pas d'une reconnaissance de souveraineté se rapportant à une question non controversée et sans rapport avec le lieu. La Malaisie fait également observer que Pulau Pisang est beaucoup plus grande de Pedra Branca/Pulau Batu Puteh et qu'elle a quelques habitants.

246. La Cour souscrit à l'argument de la Malaisie selon lequel le déploiement d'un pavillon n'est habituellement pas une manifestation de souveraineté et que la différence de taille entre les deux îles doit être prise en compte. Elle estime qu'un certain poids peut être néanmoins attribué au fait que la Malaisie, dont l'attention avait été appelée sur la question du déploiement des pavillons par suite de l'incident de Pulau Pisang, ne formula pas de demande similaire au sujet du pavillon hissé sur le phare Horsburgh. En revanche, comme il a déjà été indiqué plus haut, les autorités malaisiennes exprimèrent en 1978 leur préoccupation à propos du drapeau déployé au phare Horsburgh (voir paragraphe 238 ci-dessus).

e) *L'installation de matériel de communication militaire par Singapour sur l'île en 1977*

247. En juillet 1976, la marine de Singapour exposa à l'autorité portuaire de Singapour la nécessité, pour elle et pour l'armée de l'air singapourienne, d'installer une station relais militaire sur Pedra Branca/Pulau Batu Puteh pour faire face à des difficultés de communication. La marine souhaitait installer deux postes de radio et un bloc d'alimentation dans le phare et demandait la coopération de l'autorité portuaire «afin de satisfaire aux exigences de la sécurité et de la défense en matière de communication». L'autorité portuaire de Singapour répondit par l'affirmative, tout en précisant clairement qu'elle ne se chargerait pas du service et de l'entretien de la station relais. Cette-ci était réservée exclusivement à l'usage de la marine de la République de Singapour, qui était responsable de son installation et de son entretien. La station relais fut installée le 30 mai 1977. Singapour affirme que cette installation, pour laquelle il fallut transporter du matériel sur Pedra Branca à bord d'hélicoptères mili-

disconnected from the operation of the lighthouse. Malaysia does not dispute that characterization; on the contrary this conduct by Singapore, in Malaysia's opinion "has raised serious concerns about Singapore's use of Horsburgh lighthouse for non-light (and especially military) purposes". In its Agent's words "[t]his conduct does not fall within the consent given for the construction and operation of the lighthouse". Malaysia also says that the installation was undertaken secretly and that it became aware of it only on receipt of Singapore's Memorial.

248. The Court is not able to assess the strength of the assertions made on the two sides about Malaysia's knowledge of the installation. What is significant for the Court is that Singapore's action is an act *à titre de souverain*. The conduct is inconsistent with Singapore recognizing any limit on its freedom of action.

(f) *Proposed reclamation by Singapore to extend the island*

249. In 1978 the Port of Singapore Authority, on the direction of the Government of Singapore studied the possibilities, which had also been considered in 1972, 1973 and 1974, of reclaiming areas around Pedra Branca/Pulau Batu Puteh. The Authority's survey contemplated a reclamation of 5,000 sq m of land — the island is about 8,560 sq m at low tide. At that time the communications tower for the Vessel Traffic Information System (VTIS) and the helipad which today occupy much of the eastern half of the island had not been constructed. The Authority sought tenders for "Reclamation and Shore Protection works at Horsburgh lighthouse" in a newspaper advertisement. Although three companies tendered for the project, the proposal was not taken further. According to Singapore, this was classic conduct *à titre de souverain*. Malaysia emphasizes the fact that the proposal was not taken further and the fact that some of the documentation on which Singapore relies was secret and could not have prompted any reaction from Malaysia. The Malaysian Agent makes the point that Singapore "does not need a bigger island for a better lighthouse. What does it need a bigger island for?" He then raises questions about the effect on the environment and on navigation and especially about security arrangements at the eastern entry to the Straits.

250. The Court observes that while the reclamation was not proceeded with and some of the documents were not public, the tender advertisement was public and attracted replies. Further, as the Malaysian Agent

taires, fut menée au grand jour. Ces hélicoptères servaient aussi pour l'entretien de la station relais. Pour Singapour, cette installation constitue de toute évidence un exercice de son autorité non lié à l'entretien du phare. La Malaisie ne conteste pas cette interprétation, mais elle estime que le comportement de Singapour «suscit[e] de vives préoccupations à propos de l'utilisation du phare Horsburgh par Singapour à des fins autres que la signalisation lumineuse (et en particulier à des fins militaires)». Selon l'agent de la Malaisie, «ce comportement ne relève pas du consentement donné pour la construction et l'exploitation d'un phare». La Malaisie affirme également que l'installation s'est déroulée dans le secret et qu'elle n'en a eu connaissance que lorsqu'elle a reçu le mémoire de Singapour.

248. La Cour n'est pas en mesure d'évaluer la valeur probante des déclarations faites par les deux Parties sur la question de savoir si la Malaisie avait connaissance ou non de l'installation de la station relais. Ce que la Cour relève, c'est que l'acte accompli par Singapour est un acte à titre de souverain. Ce comportement n'est pas compatible avec la reconnaissance par Singapour d'une quelconque limite à sa liberté d'action.

f) *Projet singapourien de récupération de terres en vue d'agrandir l'île*

249. En 1978, l'autorité portuaire de Singapour, sur instructions du Gouvernement singapourien, étudia la possibilité, comme cela avait déjà été fait en 1972, 1973 et 1974, de récupérer des terres sur la mer autour de Pedra Branca/Pulau Batu Puteh. L'étude effectuée par l'autorité envisageait de récupérer 5000 mètres carrés de terres — l'île a une superficie d'environ 8560 mètres carrés à marée basse. A l'époque, la tour de communication reliée au système d'information sur le trafic maritime (VTIS) et l'hélistation qui occupent aujourd'hui la plus grande partie de la moitié orientale de l'île n'avaient pas été construites. Par la voie d'un avis publié dans la presse, l'autorité sollicita des offres pour des «travaux de récupération de terre et de protection du rivage au phare Horsburgh». Bien que trois sociétés aient soumissionné, il ne fut pas donné suite au projet. Selon Singapour, il s'agit là d'un exemple classique de comportement à titre de souverain. La Malaisie souligne qu'il ne fut pas donné suite au projet et que, une partie des documents invoqués par Singapour étant secrets, ils ne pouvaient susciter de réaction de sa part. L'agent de la Malaisie fait valoir que Singapour «n'a pas besoin d'une île plus grande pour y installer un meilleur phare. Pourquoi donc a-t-elle alors besoin d'une île plus grande?». Il évoque ensuite les effets possibles sur l'environnement et sur la navigation, et en particulier sur le dispositif de sécurité à l'entrée orientale du détroit.

250. La Cour fait observer que, bien qu'il n'ait pas été donné suite au projet et que certains documents n'aient pas été publics, l'appel d'offres le fut et recueillit des soumissions. De surcroît, ainsi que le reconnaît l'agent

recognizes, the proposed action, as advertised, did go beyond the maintenance and operation of the lighthouse. It is conduct which supports Singapore's case.

(g) *A Malaysian Petroleum Agreement 1968*

251. In 1968 the Government of Malaysia and the Continental Oil Company of Malaysia concluded an agreement which authorized the Company to explore for petroleum in the whole of the area of the continental shelf off the east coast of West Malaysia south of latitude 5° 00' 00" North "extending to the International Boundaries wherever they may be established"; the southern limits of the area were defined at "1° 13'" and "1° 17' (approx.)", "but excluding the islands of the States [of Johore, Pahang and Trengganu] and an area three miles from the base lines from which the territorial waters of such islands are measured". According to counsel for Malaysia, the limits broadly followed the anticipated boundaries of the 1969 Indonesia-Malaysia Continental Shelf Agreement.

252. Malaysia submits that the Agreement is evidence of its appreciation that the entire concession area fell within its continental shelf, that it is actual conduct, conduct *à titre de souverain*, and that the agreement was concluded openly and was widely published; Singapore nevertheless made no protest. Singapore replies that it had no reason to protest. The map did not show Pedra Branca/Pulau Batu Puteh, not a matter of surprise since islands and their territorial waters were expressly excluded. Moreover, the description of the area covered was without prejudice to the question of boundaries where they had not been agreed. Further, the co-ordinates were not published and no exploration ever occurred in the area near Pedra Branca/Pulau Batu Puteh, an area which was part of a larger portion of the concession relinquished by the oil company.

253. Given the territorial limits and qualifications in the concession and the lack of publicity of the co-ordinates, the Court does not consider that weight can be given to the concession.

(h) *The delimitation of Malaysia's territorial sea 1969*

254. By legislation of 1969 Malaysia extended its territorial waters from 3 to 12 nautical miles. The Ordinance declared that breadth was to be measured in accordance with provisions of the 1958 Geneva Convention on the Territorial Sea which were scheduled. Provisions were made for the publication by the Government of a large scale map indicating the low water marks, the base lines, the outer limits and the areas of territorial water of Malaysia, and for the modification of the areas of territorial waters in accordance with

de la Malaisie, le projet, tel que présenté, allait au-delà d'activités relevant simplement de l'entretien et de l'exploitation du phare. Il s'agit là d'un comportement qui étaye la thèse de Singapour.

g) *Accord pétrolier conclu par la Malaisie en 1968*

251. En 1968, le Gouvernement malaisien et la Continental Oil Company of Malaysia conclurent un accord qui autorisait cette société à mener des activités d'exploration pétrolière dans toute la zone du plateau continental, au large de la côte est de la Malaisie occidentale et au sud du parallèle 5° 00' 00" de latitude nord, cette zone «s'étendant jusqu'aux frontières internationales partout où elles pourraient être établies»; les limites de la zone au sud étaient fixées à «1° 13'» et «1° 17' (environ)», «mais à l'exclusion des îles des Etats [de Johor, Pahang et Trengganu] et d'une zone à 3 milles des lignes de base à partir desquelles les eaux territoriales de celles-ci sont mesurées». Selon le conseil de la Malaisie, les limites de la concession suivaient d'une manière générale les frontières qui apparaissaient à l'époque comme devant être celles du futur accord de 1969 entre l'Indonésie et la Malaisie relatif au plateau continental.

252. La Malaisie fait valoir que l'accord atteste qu'elle considérait que toute la zone de concession était située sur son plateau continental, qu'il s'agit d'un comportement effectif et d'un comportement à titre de souverain, et que l'accord a été conclu ouvertement et a reçu une large publicité; or Singapour n'a pas protesté. Singapour répond qu'elle n'avait aucune raison de protester. Pedra Branca/Pulau Batu Puteh n'apparaissait pas sur la carte, ce qui n'est pas surprenant puisque les îles et leurs eaux territoriales étaient expressément exclues de la concession. De plus, la description de la zone considérée était sans préjudice de la question des frontières lorsque celles-ci n'avaient pas fait l'objet d'un accord. En outre, les coordonnées ne furent pas publiées et aucune activité d'exploration ne fut menée dans la zone voisine de Pedra Branca/Pulau Batu Puteh, une zone qui faisait partie d'un secteur plus large de la concession abandonné par la compagnie pétrolière.

253. Etant donné les limites territoriales et conditions définies dans la concession, et l'absence de publication des coordonnées, la Cour considère qu'elle ne peut accorder aucun poids à la concession.

h) *La délimitation de la mer territoriale malaisienne en 1969*

254. En 1969, par la voie d'une ordonnance, la Malaisie porta les limites de ses eaux territoriales de 3 à 12 milles marins. Ce texte précisait que la largeur de la mer territoriale devait être mesurée conformément aux dispositions de la convention de Genève de 1958 sur la mer territoriale qui y étaient énumérées. L'ordonnance prévoyait de plus la publication par le gouvernement d'une carte à grande échelle indiquant la laisse de basse mer, les lignes de base, les limites extérieures et l'étendue des eaux territoriales de la Malaisie, ainsi que la modification de cette

any agreement concluded between Malaysia and any other coastal State.

255. Malaysia says that the legislation

“extended Malaysian territorial waters to and beyond Pulau Batu Puteh. There was no sense at the time that Pulau Batu Puteh and its surrounding waters were anything other than Malaysian territory. The legislation drew no protest from Singapore.”

Singapore answers that it had absolutely no reason to protest since the legislation did not identify in any way the territories, baselines, outer limits and areas of territorial waters. As soon as a chart was published, in 1979, relating in fact to the continental shelf rather than the territorial sea, Singapore did protest.

256. In the Court’s opinion the very generality of the 1969 legislation means that Malaysia’s argument based on it must fail. It does not identify the areas to which it is to apply except in the most general sense: it says only that it applies “throughout Malaysia”. In terms of the legislation, necessary precision would come only with the publication “as soon hereafter as may be possible” of the large-scale map for which the legislation provided.

(i) *Indonesia-Malaysia Continental Shelf Agreement 1969 and Territorial Sea Agreement 1970*

257. Malaysia calls attention to the fact that one of the agreed boundary points in the 1969 Indonesia-Malaysia Continental Shelf Agreement was only 6.4 nautical miles from Pedra Branca/Pulau Batu Puteh. In a related press release the delegations of the two States recognized the need for their governments to discuss related problems of territorial sea boundaries, a matter the subject of a Territorial Sea Agreement concluded the following year. Singapore, Malaysia continues, did not at any point assert any interest in or raise any objection to this maritime delimitation. Singapore again says it was not obliged to react: the Agreement was *res inter alios acta* and, more significantly, the Agreement “carefully avoided any intrusion into the area in the vicinity of [Pedra Branca/Pulau Batu Puteh]”. It also emphasizes that the press release clearly excludes the Strait of Singapore and for good reason: it was not possible for Indonesia and Malaysia to delimit their respective maritime areas in the Strait without the participation of Singapore “which has sovereignty over [Pedra Branca/Pulau Batu Puteh] and the adjacent features”.

258. While Malaysia had, very recently, extended its territorial waters to 12 nautical miles, Singapore had not yet taken that step. Given that fact and the fact that the line stops 6.4 nautical miles to the east of Pedra Branca/Pulau Batu Puteh and begins again beyond the western end of the

étendue conformément à tout accord qui pourrait être conclu entre la Malaisie et un autre Etat côtier.

255. La Malaisie déclare que, par l'effet de cette ordonnance,

«les eaux territoriales de la Malaisie s'étendaient jusqu'à Pedra Branca/Pulau Batu Puteh et au-delà. Le sentiment que Pedra Branca/Pulau Batu Puteh et ses eaux environnantes pussent être autre chose que territoire malaisien n'existait pas à l'époque. Le texte ne suscita aucune protestation de la part de Singapour.»

Singapour répond qu'elle n'avait absolument aucune raison de protester puisque l'ordonnance n'identifiait d'aucune manière les territoires, lignes de base, limites extérieures et étendue des eaux territoriales. Dès que la carte fut publiée, en 1979, carte qui d'ailleurs concernait davantage le plateau continental que la mer territoriale, Singapour protesta.

256. De l'avis de la Cour, en raison de la généralité même des termes de l'ordonnance de 1969, l'argument de la Malaisie fondé sur ce texte doit être rejeté. Cette ordonnance n'identifie pas, sauf de la manière la plus générale, les zones auxquelles elle s'applique: elle indique simplement qu'elle est applicable «sur l'ensemble du territoire malaisien». Du point de vue de la législation, les précisions nécessaires ne seraient données qu'avec la publication «[d]ès que possible» de la carte à grande échelle prévue dans le texte.

i) *Accord de 1969 relatif au plateau continental et accord de 1970 relatif à la mer territoriale conclus entre l'Indonésie et la Malaisie*

257. La Malaisie appelle l'attention sur le fait que l'un des points de la frontière convenue dans l'accord de 1969 entre l'Indonésie et la Malaisie relatif au plateau continental n'était situé qu'à 6,4 milles marins de Pedra Branca/Pulau Batu Puteh. Dans un communiqué de presse y relatif, les délégations des deux Etats reconnurent la nécessité pour leurs gouvernements de s'entretenir de la question connexe de la frontière entre leurs mers territoriales, question qui fit l'objet d'un accord l'année suivante. Singapour, poursuit la Malaisie, n'a à aucun moment manifesté d'intérêt pour cette délimitation maritime ni formulé d'objection. Singapour déclare là encore qu'elle n'était pas tenue de réagir: l'accord était *res inter alios acta* et, ce qui est plus important, il «évitait soigneusement toute intrusion dans la zone entourant [Pedra Branca/Pulau Batu Puteh]». Singapour souligne également que le communiqué de presse exclut clairement le détroit de Singapour, et cela pour une bonne raison: l'Indonésie et la Malaisie ne pouvaient pas délimiter leurs espaces maritimes respectifs dans ce détroit sans la participation de Singapour, détentrice de «la souveraineté sur [Pedra Branca/Pulau Batu Puteh] et les formations adjacentes».

258. La Malaisie avait, très peu de temps auparavant, porté à 12 milles marins la largeur de ses eaux territoriales, mais Singapour ne l'avait pas encore fait. Par conséquent, et comme la ligne s'interrompt à 6,4 milles marins à l'est de Pedra Branca/Pulau Batu Puteh pour reprendre au-delà

Straits of Singapore, the Court does not consider that the 1970 Territorial Sea Agreement can have any significance in this case.

(j) *The Indonesia-Singapore Territorial Sea Agreement 1973*

259. The 1973 Indonesia-Singapore Territorial Sea Agreement determines a boundary line in the Straits of Singapore in the area south of the main island of Singapore but not extending for its full length. It does not refer to Pedra Branca/Pulau Batu Puteh or delimit the territorial sea between it and the Indonesian island of Pulau Bintan which lies 7.5 nautical miles to its south. For Malaysia this Agreement supports the conclusion that in 1973 Singapore did not consider it had sovereignty over Pedra Branca/Pulau Batu Puteh. It took no steps in the Agreement or by way of any statement to reserve its position in respect of the island. Singapore in reply contends that the agreement affects only a partial delimitation within the Straits of Singapore, one of the busiest shipping channels in the world. Further, a full delimitation would have required tripartite negotiations, involving Malaysia as well, and it was significant that the 1970 Indonesia-Malaysia Territorial Sea Agreement similarly did not deal with the area around Pedra Branca/Pulau Batu Puteh, as would have been expected had Malaysia considered the island to be part of its territory. The Court does not consider that the 1973 Agreement can be given any weight in respect of sovereignty over Pedra Branca/Pulau Batu Puteh. Like the Malaysia-Indonesia Agreements in 1969 and 1970, the issue is not covered in the 1973 Indonesia-Singapore Territorial Sea Agreement.

(k) *Inter-State co-operation in the Straits of Singapore*

260. Singapore invokes the joint statement relating to co-operation in the Straits of Malacca and Singapore adopted in 1971 by Indonesia, Malaysia and Singapore, and the new routing system adopted in 1977 by the Assembly of the Intergovernmental Maritime Consultative Organization. Singapore contends that the failure of Malaysia, when those documents were adopted, to express or reserve a claim to Pedra Branca/Pulau Batu Puteh is significant. The Court agrees with Malaysia's submission that the documents are not concerned with territorial rights but with the facilitation and safety of navigation through the Straits as a whole. The Court similarly does not see as significant for the purposes of the present proceedings the co-operation of the two Parties, in some cases with Indonesia and other States, in the Straits of Singapore, in implementing the traffic separation scheme, conducting joint hydrographic surveys, and promoting environ-

de l'extrémité ouest du détroit de Singapour, la Cour n'estime pas que l'accord relatif à la mer territoriale de 1970 puisse revêtir une quelconque importance en l'espèce.

j) *L'accord de 1973 entre l'Indonésie et Singapour relatif à la mer territoriale*

259. L'accord de 1973 entre l'Indonésie et Singapour relatif à la mer territoriale détermine, dans le détroit de Singapour, une ligne frontière qui est située au sud de l'île principale de Singapour mais ne s'étend pas sur toute sa longueur. Il ne mentionne pas Pedra Branca/Pulau Batu Puteh ni ne délimite la mer territoriale entre celle-ci et l'île indonésienne de Pulau Bintan, située à 7,5 milles marins au sud. Pour la Malaisie, cet accord étaye sa conclusion selon laquelle, en 1973, Singapour ne se considérait pas comme le souverain de Pedra Branca/Pulau Batu Puteh, parce qu'elle ne réserve sa position en ce qui la concerne ni dans l'accord ni dans une déclaration. Singapour répond à cela que cet accord ne concerne qu'une délimitation partielle dans le détroit de Singapour, l'un des chenaux de navigation les plus fréquentés du monde. De plus, une délimitation complète aurait nécessité des négociations tripartites, auxquelles aurait également participé la Malaisie, et il est révélateur que l'accord de 1970 délimitant les mers territoriales de l'Indonésie et de la Malaisie n'ait pas non plus mentionné la zone entourant Pedra Branca/Pulau Batu Puteh, ce à quoi on aurait pu s'attendre si la Malaisie avait réellement considéré celle-ci comme faisant partie de son territoire. La Cour ne considère pas qu'un poids quelconque puisse être accordé à l'accord de 1973 s'agissant de la souveraineté sur Pedra Branca/Pulau Batu Puteh. De même que les accords conclus entre la Malaisie et l'Indonésie en 1969 et 1970, celui de 1973 entre l'Indonésie et Singapour relatif à la mer territoriale ne couvre pas la question.

k) *Coopération interétatique dans le détroit de Singapour*

260. Singapour invoque la déclaration commune relative à la coopération dans les détroits de Malacca et de Singapour adoptée en 1971 par l'Indonésie, la Malaisie et Singapour, ainsi que le nouveau dispositif de navigation adopté en 1977 par l'Assemblée de l'organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime. Singapour soutient qu'il est révélateur que, lorsque ces documents furent adoptés, la Malaisie n'ait pas formulé de prétention à l'égard de Pedra Branca/Pulau Batu Puteh ou ne s'en soit pas réservé la possibilité. La Cour souscrit à la thèse de la Malaisie selon laquelle ces documents concernent non pas des droits territoriaux mais la facilitation et la sécurité de la navigation dans l'ensemble des détroits. De même, la Cour ne considère pas qu'il importe, aux fins de la présente procédure, que les deux Parties aient coopéré, parfois avec l'Indonésie et d'autres Etats, dans le détroit de Singapour aux fins de la mise en place du dispositif de séparation du trafic, de la réalisation de

mental protection; that is not conduct concerned with territorial rights.

(1) *Official publications*

261. According to Malaysia, official publications of the Government of Singapore which describe its territory are notable for their absence of any reference to Pedra Branca/Pulau Batu Puteh among the approximately 60 islands that are included in those descriptions. The lists in *Singapore Facts and Pictures 1972* include islands which are even smaller, are uninhabited and which have lighthouses on them. It was not until 1992 that Pedra Branca/Pulau Batu Puteh was first included in that publication. Similarly the Annual Reports of the Rural Board of Singapore from 1953 to 1956 did not include it. In the 1927 Agreement, the Curfew Order of 1948 and the published lists, all official texts extending over 53 years to the critical date, when the Singapore authorities have evidently paid very close attention to the extent of their territory, there was never any indication that Pedra Branca/Pulau Batu Puteh was part of Singapore. Singapore replies that *Singapore Facts and Pictures* does not provide a legally comprehensive description of its territory but is a publication giving general information, providing a broad overview. Neither the 1972 nor 1992 editions were comprehensive, nor are they designed to be authoritative; they are for reference rather than having an administrative effect. Further, the 1972 list was of small islands “within the territorial waters” of the island of Singapore and omitted at least eight other islands which belonged to Singapore. The Rural Board Report of 1953 was intended to include all the neighbouring islands, some neighbouring islands were in fact omitted, and the impetus for the 1953 extension of the Board’s jurisdiction was the revision of electoral boundaries. That was not relevant for the lighthouse crew who were stationed on Pedra Branca/Pulau Batu Puteh on rotation, a month at a time; and the other functions of the Rural Board were also not relevant to the island. Singapore points out in addition that Malaysia conveniently overlooks the fact that it cannot point to any contemporaneous official document in which Pedra Branca/Pulau Batu Puteh is listed as belonging to it. On the contrary, in 1953, the very year of the Rural Board’s report which, Malaysia cites, its predecessor, Johor, expressly disclaimed ownership of Pedra Branca/Pulau Batu Puteh in official correspondence.

262. Given the purpose of the publications and their non-authoritative and essentially descriptive character, even if official, the Court does not consider that they can be given any weight.

levés hydrographiques conjoints et de la protection de l'environnement ; il ne s'agit pas là d'un comportement lié aux droits territoriaux.

1) *Publications officielles*

261. Selon la Malaisie, les publications officielles du Gouvernement de Singapour qui contiennent des descriptions du territoire de celle-ci se distinguent par leur absence totale de référence à Pedra Branca/Pulau Batu Puteh parmi les soixante autres îles environ qui sont incluses dans ces descriptions. Les listes publiées dans *Singapore Facts and Pictures 1972* incluent des îles qui sont encore plus petites, qui sont inhabitées et où se trouvent des phares. C'est seulement en 1992 que Pedra Branca/Pulau Batu Puteh a commencé à être incluse dans cette publication. De même, les rapports annuels établis de 1953 à 1956 par le bureau des affaires rurales de Singapour (Rural Board of Singapore) ne l'incluaient pas. Dans l'accord de 1927, dans l'arrêté de couvre-feu de 1948 et dans les listes publiées, soit autant de textes officiels couvrant une période de plus de cinquante-trois ans avant la date critique et établis en des occasions où les autorités singapouriennes se sont manifestement intéressées de très près à l'étendue du territoire, il n'y a jamais la moindre indication selon laquelle Pedra Branca/Pulau Batu Puteh ferait partie de Singapour. Singapour répond que *Singapore Facts and Pictures* ne contient pas une description faisant foi et exhaustive de son territoire, mais qu'il s'agit d'une brochure d'information générale qui donne une vue d'ensemble du pays. Ni l'édition de 1972 ni celle de 1992 n'étaient exhaustives ou destinées à faire autorité ; elles visent à donner des éléments d'information et n'ont pas de portée administrative. En outre, la liste de 1972 énumère les petites îles situées « dans [les] eaux territoriales » de l'île principale de Singapour, mais en omet au moins huit autres appartenant à celle-ci. Dans le rapport du bureau des affaires rurales de 1953, l'intention était d'inclure toutes les îles voisines, mais certaines d'entre elles furent en fait omises ; la raison pour laquelle la juridiction du bureau avait été élargie cette année-là tenait à la révision des circonscriptions électorales. Cela ne s'appliquait pas au personnel du phare, qui était constitué d'équipes séjournant sur Pedra Branca/Pulau Batu Puteh par roulements d'un mois ; les autres attributions du bureau des affaires rurales ne concernaient pas davantage l'île. Singapour fait en outre observer que la Malaisie oublie opportunément le fait qu'elle ne peut citer aucun document officiel publié par elle à l'époque, où Pedra Branca/Pulau Batu Puteh serait mentionnée comme lui appartenant. Au contraire, en 1953, l'année même de la parution du rapport du bureau des affaires rurales de Singapour cité par la Malaisie, le prédécesseur de celle-ci, le Johor, déclarait expressément dans une correspondance officielle qu'il ne revendiquait pas la propriété de Pedra Branca/Pulau Batu Puteh.

262. Etant donné le but des publications et le fait que, même si elles étaient des documents officiels, elles n'étaient pas censées faire autorité et étaient essentiellement de nature descriptive, la Cour ne considère pas qu'un poids de quelque importance puisse leur être attribué.

263. The same is also true of a passage which Malaysia quotes from a monograph by J. A. L. Pavitt who was for many years the Director of Marine, Singapore. The book is *First Pharos of the Eastern Seas: Horsburgh Lighthouse*, published by the Singapore Light Dues Board in 1966. The passage reads in part as follows:

“The Board, formed by statute in 1957, is responsible for the provision and upkeep of all ship navigational aids in Singapore waters, and for the outlying stations at Pedra Branca (Horsburgh) in the South China Sea and Pulau Pisang in the Malacca Strait. Within Singapore waters, the Board maintains Raffles, Sultan Shoal and Fullerton Lighthouses, 33 light beacons, 29 unlit beacons, 15 light buoys, and 8 unlit buoys.”

Malaysia stresses that this undoubted authority distinguished between “aids ‘in Singapore waters’” and “‘the outlying stations’” of Horsburgh and Pulau Pisang and that he linked together those two lighthouses, suggesting they have a common status.

264. The Court agrees with Singapore’s reading of the passage that the descriptions are simply geographical, the aids in “Singapore waters”, are those in territorial and internal waters of the main island of Singapore, and they are contrasted with “outlying” stations, an apt description for facilities which are 33 and 43 miles distant from Singapore by contrast to Raffles and Sultan Shoal which are only 11 and 13 miles distant.

265. Singapore calls to the Court’s attention the way in which Malaya and Malaysia referred in official publications to Singapore’s collection of meteorological information on Pedra Branca/Pulau Batu Puteh. The Court has already observed that the fact of collection is no more than an aspect of the administration of a lighthouse (see paragraph 165 above). As Singapore points out, Malaya in 1959 listed Horsburgh lighthouse as one of the “Singapore” Stations, along with the Sultan Shoal and Raffles lighthouses. It further adds that Malaysia and Singapore listed Horsburgh lighthouse in the same way in a joint publication in 1966 (the year after Singapore had withdrawn from the Federation). By contrast Malaysia omitted any reference to it in 1967 when the two Parties began reporting meteorological information separately. The three reports list a number of stations in Johor. (Pulau Pisang does not appear in any of the lists.) Malaysia responds that Horsburgh lighthouse was a Singapore rainfall station; this is not an acknowledgment of sovereignty.

266. The Court does consider as significant in Singapore’s favour the inclusion of Horsburgh lighthouse as a “Singapore” Station in the

263. La même appréciation peut être portée à propos d'un passage, cité par la Malaisie, d'une monographie écrite par J. A. L. Pavitt, qui, pendant de nombreuses années, fut le directeur des affaires maritimes de Singapour. Cet ouvrage, intitulé *First Pharos of the Eastern Seas: Horsburgh Lighthouse*, a été publié en 1966 par le conseil des droits de phares de Singapour. Le passage en question indique notamment ce qui suit :

«Le conseil, institué par la loi de 1957, est chargé de la fourniture et de l'entretien de tous types d'aides à la navigation dans les eaux de Singapour, ainsi que pour les stations plus éloignées de Pedra Branca (Horsburgh) en mer de Chine méridionale et de Pulau Pisang dans le détroit de Malacca. Dans les eaux de Singapour, le conseil entretient les phares Raffles, Sultan Shoal et Fullerton, trente-trois balises lumineuses, vingt-neuf balises non lumineuses, quinze bouées lumineuses et huit bouées non lumineuses.»

La Malaisie souligne que ce spécialiste incontesté de la question fait une distinction entre les aides à la navigation «dans les eaux de Singapour» et celles des «stations plus éloignées» de Horsburgh et Pulau Pisang, et qu'il établit un lien entre ces deux derniers phares, donnant à penser qu'ils ont le même statut.

264. La Cour est d'accord avec l'interprétation que fait Singapour de ce passage, selon laquelle il s'agit là de descriptions qui sont d'ordre purement géographique, en ce sens que les aides situées dans «les eaux de Singapour» sont celles qui se trouvent dans les eaux territoriales ou intérieures de l'île principale de Singapour, par opposition aux stations «plus éloignées», terme approprié pour désigner les installations qui sont à 33 et 43 milles de Singapour, alors que les phares de Raffles et Sultan Shoal n'en sont distants que de 11 et 13 milles.

265. Singapour appelle l'attention de la Cour sur la manière dont la Malaya puis la Malaisie ont fait état, dans leurs publications officielles, de la collecte de données météorologiques que Singapour effectuait sur Pedra Branca/Pulau Batu Puteh. La Cour a déjà fait observer que la collecte de données météorologiques n'est qu'un aspect de l'administration d'un phare (voir paragraphe 165 ci-dessus). Singapour relève que la Malaya classait en 1959 le phare Horsburgh parmi les stations de «Singapour», au même titre que les phares de Sultan Shoal et Raffles. Elle ajoute qu'en 1966 (l'année qui suivit celle du retrait de Singapour de la Fédération), la Malaisie et Singapour présentaient pareillement le phare Horsburgh dans une publication commune. En revanche, en 1967, alors que les Parties avaient commencé à publier des données météorologiques chacune de son côté, la Malaisie ne faisait plus la moindre mention du phare. Les trois publications répertorient plusieurs stations du Johor (Pulau Pisang n'apparaît dans aucune des listes). La Malaisie répond que le phare Horsburgh était une station pluviométrique singapourienne, et que l'admettre ne constitue pas une reconnaissance de souveraineté.

266. La Cour n'en considère pas moins, au bénéfice de Singapour, qu'il n'est pas sans intérêt que le phare Horsburgh apparaisse comme

1959 and 1966 reports and its omission from the 1967 Malaysian report.

(m) *Official maps*

267. The Parties referred the Court to nearly 100 maps. They agreed that none of the maps establish title in the way, for instance, that a map attached to a boundary delimitation agreement may. They do contend however that some of the maps issued by the two Parties or their predecessors have a role as indicating their views about sovereignty or as confirming their claims.

268. Malaysia emphasizes that of all the maps before the Court only one published by the Singapore Government included Pedra Branca/Pulau Batu Puteh as within its territory and that map was not published until 1995. Malaysia also refers to three maps published in 1926 and 1932 by the Surveyor-General of the Federation of Malay States and Straits Settlements which may indicate that the island is within Johor. If those maps have any significance, which the Court is inclined to doubt, that significance is by far outweighed by the more recent maps published by Malaya and Malaysia to which the Court now turns.

269. Singapore places considerable weight on six maps published by the Malayan and Malaysian Surveyor General and Director of National Mapping in 1962 (two maps), 1965, 1970, 1974 and 1975. Those maps include Pedra Branca/Pulau Batu Puteh with four lines of information under it:

“Lighthouse 28,
P. Batu Puteh,
(Horsburgh),
(SINGAPORE) or (SINGAPURA).”

Exactly the same designation “(SINGAPORE)” or “(SINGAPURA)” appears on the maps under the name of another island which unquestionably is under Singapore’s sovereignty. Further, in a map in the same series relating to Pulau Pisang, the site of the other Singapore administered lighthouse, no similar annotation appears, that omission indicating that its inclusion has nothing to do with ownership or management of the lighthouse. Singapore argues that the six maps are significant admissions against interest by Malaysia.

270. Malaysia responds that (1) the annotating may be assessed differently, (2) maps do not create title, (3) maps can never amount to admissions except when incorporated in treaties or used in inter-State negotiations and (4) the maps in issue contained a disclaimer.

l'une des stations de «Singapour» dans les publications de 1959 et de 1966 mais ne soit plus mentionné dans la publication malaisienne de 1967.

m) *Cartes officielles*

267. Les Parties ont invité la Cour à se reporter à près de cent cartes. Elles sont convenues qu'aucune de ces cartes n'établit de titre au sens où le ferait, par exemple, une carte jointe à un accord de délimitation frontalière. Les Parties affirment cependant que certaines des cartes qu'elles ou leurs prédécesseurs ont publiées doivent être prises en compte en ce qu'elles indiquent leurs vues quant à la souveraineté ou confirment leur prétention.

268. La Malaisie souligne que, de toutes les cartes présentées à la Cour, une seule, publiée par le Gouvernement de Singapour, représentait Pedra Branca/Pulau Batu Puteh comme appartenant à son territoire; encore ne l'a-t-elle été qu'en 1995. La Malaisie mentionne par ailleurs trois cartes publiées en 1926 et 1932 par le géomètre général de la Fédération des Etats malais et des Etablissements des détroits qui pourraient indiquer que l'île appartient au Johor. Si ces cartes revêtent une quelconque pertinence — ce dont la Cour tend à douter —, celle-ci est bien moindre que celle des cartes publiées plus récemment par la Malaya et la Malaisie, que la Cour va maintenant examiner.

269. Singapour accorde une grande importance à six cartes publiées par le géomètre général de la Fédération de Malaya et le directeur de la cartographie nationale de la Malaisie en 1962 (deux cartes), 1965, 1970, 1974 et 1975. Ces cartes incluent Pedra Branca/Pulau Batu Puteh, sous laquelle on peut lire les quatre lignes de légende suivantes:

«Lighthouse 28,
P. Batu Puteh,
(Horsburgh),
(SINGAPORE) ou (SINGAPURA).»

Cette même mention «(SINGAPORE)» ou «(SINGAPURA)» figure sur ces cartes sous le nom d'une autre île relevant incontestablement de la souveraineté singapourienne. En outre, sur une carte de la même série représentant Pulau Pisang, où se trouve l'autre phare administré par Singapour, cette mention n'apparaît pas, ce qui montre qu'elle n'a rien à voir avec la propriété ou la gestion du phare. Singapour affirme que ces six cartes constituent clairement de la part de la Malaisie des déclarations allant à l'encontre des intérêts de leur auteur.

270. La Malaisie répond que 1) l'annotation en question peut être interprétée différemment, 2) les cartes ne créent pas le titre, 3) les cartes ne peuvent équivaloir à des déclarations, sauf lorsqu'elles sont intégrées à des traités ou utilisées dans le cadre de négociations entre Etats et 4) les cartes en question comportaient une note d'avertissement.

271. On Malaysia's first contention it does appear to the Court that the annotations are clear and support Singapore's position. On the second point, the Court sees strength in Singapore's more limited argument that the maps give a good indication of Malaysia's official position rather than being creative of title. On the third there is authority for the proposition that admissions may appear in other circumstances (e.g. *Frontier Dispute (Benin/Niger)*, *I.C.J. Report 2005*, p. 119, para. 44). The disclaimer, the subject of the fourth Malaysian contention, says that the map must not be considered an authority on the delimitation of international or other boundaries. (The 1974 formula is a little different.) The Court is not here concerned with a boundary but with a distinct island and in any event as the Boundary Commission in the *Eritrean/Ethiopia* case said:

“The map still stands as a statement of geographical fact, especially when the State adversely affected has itself produced and disseminated it, even against its own interest.” (Decision regarding Delimitation of the Border between the State of Eritrea and the Federal Democratic Republic of Ethiopia, 13 April 2002, p. 28, para. 3.28.)

272. The Court recalls that Singapore did not, until 1995, publish any map including Pedra Branca/Pulau Batu Puteh within its territory. But that failure to act is in the view of the Court of much less weight than the weight to be accorded to the maps published by Malaya and Malaysia between 1962 and 1975. The Court concludes that those maps tend to confirm that Malaysia considered that Pedra Branca/Pulau Batu Puteh fell under the sovereignty of Singapore.

5.5. Conclusion

273. The question to which the Court must now respond is whether in the light of the principles and rules of international law it stated earlier and of the assessment it has undertaken of the relevant facts, particularly the conduct of the Parties, sovereignty over Pedra Branca/Pulau Batu Puteh passed to the United Kingdom or Singapore.

274. The conduct of the United Kingdom and Singapore was, in many respects, conduct as operator of Horsburgh lighthouse, but that was not the case in all respects. Without being exhaustive, the Court recalls their investigation of marine accidents, their control over visits, Singapore's installation of naval communication equipment and its reclamation plans, all of which include acts *à titre de souverain*, the bulk of them after 1953. Malaysia and its predecessors did not respond in any way to that conduct, or the other conduct with that character identified earlier in this

271. En ce qui concerne la première affirmation de la Malaisie, il semble bien à la Cour que les annotations sont claires et qu'elles viennent à l'appui de la thèse de Singapour. En ce qui concerne le deuxième point, la Cour juge pertinent l'argument plus mesuré de Singapour, selon lequel les cartes, certes, ne créent pas le titre, mais donnent une bonne indication de la position officielle de la Malaisie. S'agissant du troisième point, la jurisprudence semble étayer l'idée selon laquelle des admissions peuvent apparaître en d'autres circonstances (par exemple, *Différend frontalier (Bénin/Niger)*, C.I.J. Recueil 2005, p. 119, par. 44). La note d'avertissement, qui fait l'objet du quatrième point soulevé par la Malaisie, précise que la carte ne doit pas être considérée comme une référence en matière de délimitation des frontières internationales ou autres. (La formulation, dans la carte de 1974, est un peu différente.) Or, la Cour n'a pas ici affaire à une frontière, mais à une île distincte et, en tout état de cause, ainsi que l'a relevé la commission de délimitation des frontières en l'affaire *Erythréel/Ethiopie*,

«La carte reste une indication de fait géographique, en particulier lorsque l'Etat désavantagé l'a lui-même établie et distribuée, même contre ses propres intérêts.» (Décision relative à la délimitation des frontières entre l'Erythrée et la République fédérale démocratique d'Ethiopie, en date du 13 avril 2002, p. 28, par. 3.28.)

272. La Cour rappelle que jamais avant 1995 Singapour n'a publié de carte représentant Pedra Branca/Pulau Batu Puteh comme appartenant à son territoire. Elle estime cependant que cette abstention revêt un bien moins grande importance que celle qu'il convient d'accorder aux cartes publiées par la Malaya puis par la Malaisie entre 1962 et 1975. La Cour conclut que ces cartes tendent à confirmer que la Malaisie considèrerait que Pedra Branca/Pulau Batu Puteh relevait de la souveraineté de Singapour.

5.5. Conclusion

273. La question à laquelle la Cour doit à présent répondre est celle de savoir si, à la lumière des principes et des règles de droit international qu'elle a énoncés plus haut et de son examen des faits pertinents, notamment le comportement des Parties, la souveraineté sur Pedra Branca/Pulau Batu Puteh est passée au Royaume-Uni ou à Singapour.

274. Le comportement du Royaume-Uni et de Singapour se rattachait, à bien des égards, à l'exploitation du phare Horsburgh, mais tel n'était pas toujours le cas. Sans prétendre à l'exhaustivité, la Cour rappellera, d'une part, les enquêtes sur les accidents maritimes menées par l'un et l'autre ainsi que leur contrôle sur les visites au phare et, d'autre part, l'installation par Singapour de matériel de communication militaire et ses projets visant à gagner des terres, autant d'actes accomplis à titre de souverain, dont la plupart sont postérieurs à 1953. La Malaisie et ses prédé-

Judgment, of all of which (but for the installation of the naval communication equipment) it had notice.

275. Further, the Johor authorities and their successors took no action at all on Pedra Branca/Pulau Batu Puteh from June 1850 for the whole of the following century or more. And, when official visits (in the 1970s for instance) were made, they were subject to express Singapore permission. Malaysia's official maps of the 1960s and 1970s also indicate an appreciation by it that Singapore had sovereignty. Those maps, like the conduct of both Parties which the Court has briefly recalled, are fully consistent with the final matter the Court recalls. It is the clearly stated position of the Acting Secretary of the State of Johor in 1953 that Johor did not claim ownership of Pedra Branca/Pulau Batu Puteh. That statement has major significance.

276. The Court is of the opinion that the relevant facts, including the conduct of the Parties, previously reviewed and summarized in the two preceding paragraphs, reflect a convergent evolution of the positions of the Parties regarding title to Pedra Branca/Pulau Batu Puteh. The Court concludes, especially by reference to the conduct of Singapore and its predecessors *à titre de souverain*, taken together with the conduct of Malaysia and its predecessors including their failure to respond to the conduct of Singapore and its predecessors, that by 1980 sovereignty over Pedra Branca/Pulau Batu Puteh had passed to Singapore.

277. For the foregoing reasons, the Court concludes that sovereignty over Pedra Branca/Pulau Batu Puteh belongs to Singapore.

6. SOVEREIGNTY OVER MIDDLE ROCKS AND SOUTH LEDGE

6.1. *Arguments of the Parties*

278. As stated earlier (see paragraph 18 above), Middle Rocks and South Ledge are maritime features located respectively at 0.6 and 2.2 nautical miles from Pedra Branca/Pulau Batu Puteh and 8.0 and 7.9 nautical miles from the Malaysian mainland. It is common ground between the Parties that Middle Rocks consist of some rocks that are permanently above water and stand 0.6 to 1.2 m high, whereas South Ledge is a low-tide elevation.

279. Singapore's position is that sovereignty in respect of Middle Rocks and South Ledge goes together with sovereignty over Pedra Branca/Pulau Batu Puteh. Thus, according to Singapore, whoever owns Pedra Branca/Pulau Batu Puteh owns Middle Rocks and South Ledge, which, it claims, are dependencies of the island of Pedra Branca/Pulau

cesseurs n'ont jamais réagi à ce comportement, ni à d'autres formes de comportement de même nature dont il a été question plus haut dans cet arrêt et qui toutes (sauf en ce qui concerne l'installation du matériel de communication) avaient été portées à sa connaissance.

275. En outre, les autorités du Johor et leurs successeurs n'ont pas mené la moindre activité sur Pedra Branca/Pulau Batu Puteh après juin 1850 et ce, pendant tout un siècle, voire plus. Et, lorsque des visites officielles (dans les années 1970, par exemple) ont été effectuées, elles l'ont été avec l'autorisation expresse de Singapour. Il ressort aussi de ses cartes officielles des années 1960 et 1970 que la Malaisie considérait la souveraineté comme singapourienne. Celles-ci, de même que le comportement des deux Parties que la Cour vient brièvement de rappeler, cadrent entièrement avec le dernier élément que rappellera la Cour. Il s'agit de la déclaration, faite dans des termes clairs en 1953 par le secrétaire d'Etat par intérim de l'Etat du Johor, selon laquelle le Johor ne revendiquait pas la propriété de Pedra Branca/Pulau Batu Puteh. Cette déclaration revêt une importance capitale.

276. La Cour est d'avis que les faits pertinents, dont le comportement des Parties, examinés plus haut et résumés aux deux paragraphes précédents témoignent d'une évolution convergente des positions de celles-ci concernant le titre sur Pedra Branca/Pulau Batu Puteh. La Cour conclut, au vu, notamment, du comportement à titre de souverain de Singapour et de ses prédécesseurs, considéré conjointement avec celui de la Malaisie et de ses prédécesseurs, et notamment avec le fait que celle-ci soit demeurée sans réaction face au comportement de Singapour et de ses prédécesseurs, que, en 1980, la souveraineté sur Pedra Branca/Pulau Batu Puteh était désormais détenue par Singapour.

277. Pour les raisons qui précèdent, la Cour conclut que la souveraineté sur Pedra Branca/Pulau Batu Puteh appartient à Singapour.

6. LA SOUVERAINETÉ SUR MIDDLE ROCKS ET SOUTH LEDGE

6.1. *Argumentation des Parties*

278. Comme précédemment indiqué (voir paragraphe 18 ci-dessus), Middle Rocks et South Ledge sont des formations maritimes situées à respectivement 0,6 et 2,2 milles marins de Pedra Branca/Pulau Batu Puteh et 8 et 7,9 milles marins de la Malaisie continentale. Les Parties s'accordent sur le fait que Middle Rocks consiste en divers rochers découverts de manière permanente et d'une élévation comprise entre 0,6 et 1,2 mètre, tandis que South Ledge est un haut-fond découvrant.

279. La position de Singapour est que la souveraineté sur Middle Rocks et South Ledge va de pair avec la souveraineté sur Pedra Branca/Pulau Batu Puteh. Ainsi, selon Singapour, quiconque détient Pedra Branca/Pulau Batu Puteh détient Middle Rocks et South Ledge, qui, affirme-t-elle, sont des dépendances de l'île de Pedra Branca/Pulau Batu

Batu Puteh and form with the latter a single group of maritime features. Singapore advances specifically the following two theses:

- “(a) first, both Middle Rocks and South Ledge form geographically and morphologically a single group of maritime features; and
- (b) second, Malaysia is unable to show that it has appropriated these maritime features through any acts of sovereignty. Since these uninhabited, unoccupied reefs have never been independently appropriated by Malaysia, they belong to Singapore by virtue of them falling within Singapore’s territorial waters generated by Pedra Branca.”

280. In support of the first argument, Singapore quotes the following dictum from the *Island of Palmas* case:

“As regards groups of islands, it is possible that a group may under certain circumstances be regarded as in law a unit, and that the fate of the principal part may involve the rest.” (*Island of Palmas Case (Netherlands/United States of America)*, Award of 4 April 1928, *RIAA*, Vol. II (1949), p. 855.)

281. It further cites the Judgment of a Chamber of this Court in the *El Salvador/Honduras* case, where the Chamber stated, in applying the test of “effective possession and control”, that:

“As regards Meanguerita the Chamber does not consider it possible, in the absence of evidence on the point, that the legal position of that island could have been other than identical with that of Meanguera.” (*Land, Island and Maritime Frontier Dispute (El Salvador/Honduras: Nicaragua intervening)*, Judgment, *I.C.J. Reports* 1992, p. 579, para. 367.)

282. As a further justification for treating Pedra Branca/Pulau Batu Puteh and its dependencies as a group, Singapore relies upon the geomorphological evidence that the three features of Pedra Branca/Pulau Batu Puteh, Middle Rocks and South Ledge form a single physical unit. It claims that geological examination of rock samples taken from Pedra Branca/Pulau Batu Puteh, Middle Rocks and South Ledge shows that the three features are constituted with the same rock type (namely, a light, coarse-grained biotite granite), which shows that the three features belong to the same rock body.

283. In support of the second argument, Singapore argues that both Middle Rocks and South Ledge are not capable of independent appropriation, and that even if Middle Rocks can be regarded as “islands capable of autonomous appropriation, *quod non*”, Malaysia is “unable to show any exercise of sovereignty over Middle Rocks to establish a title to them”, while Singapore claims that it has constantly and consistently

Puteh et forment avec cette dernière un seul et même groupe. Singapour avance en particulier les deux thèses suivantes :

- «a) premièrement, tant Middle Rocks que South Ledge forment, d'un point de vue géographique et morphologique, un seul et même groupe de formations maritimes; et
- b) deuxièmement, la Malaisie n'est pas en mesure de démontrer qu'elle s'est approprié ces formations maritimes par quelque acte de souveraineté que ce soit. Etant donné qu'elle ne s'est jamais approprié isolément l'un ou l'autre de ces récifs inhabités et inoccupés, ceux-ci appartiennent à Singapour puisqu'ils se trouvent dans les eaux territoriales singapouriennes qui sont engendrées par Pedra Branca.»

280. A l'appui de la première thèse, Singapour cite le passage suivant de la sentence rendue en l'affaire de l'*Ile de Palmas* :

«Pour ce qui est des groupes d'îles, il est possible qu'un archipel puisse, dans certains cas, être regardé en droit comme une unité, et que le sort de la partie principale décide du reste.» (*Ile de Palmas (Pays-Bas/États-Unis d'Amérique)*, sentence, 4 avril 1928, *RGDIP*, t. XLII, 1935, p. 183 [traduction française].)

281. Singapour cite en outre l'arrêt rendu par une chambre de la Cour en l'affaire *El Salvador/Honduras*, dans lequel celle-ci, en appliquant le critère de la «possession et [du] contrôle effectifs», a déclaré :

«[q]uant à Meanguerita, en l'absence d'éléments de preuve sur ce point, la Chambre n'estime pas que le régime juridique de cette île ait pu différer en rien de celui de Meanguera» (*Différend frontalier terrestre, insulaire et maritime (El Salvador/Honduras; Nicaragua (intervenant))*, arrêt, *C.I.J. Recueil 1992*, p. 579, par. 367).

282. Une autre raison de traiter Pedra Branca/Pulau Batu Puteh et ses dépendances comme un groupe serait fournie, selon Singapour, par les éléments de preuve géomorphologiques attestant que les trois formations, à savoir Pedra Branca/Pulau Batu Puteh, Middle Rocks et South Ledge, constituent une seule entité physique. Elle soutient qu'un examen géologique d'échantillons rocheux prélevés sur Pedra Branca/Pulau Batu Puteh, Middle Rocks et South Ledge indique que les trois formations sont constituées du même type de roche (à savoir une variété de granit clair à biotite et à gros grains), ce qui montrerait que les trois formations appartiennent à la même masse rocheuse.

283. A l'appui de la seconde thèse, Singapour fait valoir que ni Middle Rocks ni South Ledge n'est susceptible d'appropriation isolément et que, quand bien même les rochers de Middle Rocks pourraient être considérés comme «des îles susceptibles d'appropriation à titre individuel, ce qui n'est pas le cas», la Malaisie «ne pourrait apporter la preuve qu'a été accompli sur ces rochers un quelconque acte de souve-

exercised sovereign authority in the surrounding waters. In such circumstances, Singapore concludes that as sovereignty over Pedra Branca/Pulau Batu Puteh clearly belongs to Singapore, so does sovereignty over Middle Rocks and South Ledge which fall within the territorial waters of Pedra Branca/Pulau Batu Puteh.

284. Malaysia on the other hand argues that these three features of Pedra Branca/Pulau Batu Puteh, Middle Rocks, and South Ledge do not constitute one identifiable group of islands in historical or geomorphological terms. It specifically claims that the historical record shows that these three features were never formally described as a group or as an island and its appurtenant rocks, nor were they ever given a collective title, while the three features were identified as a danger to shipping which should be avoided by sailing well to the north or south.

285. On this basis, Malaysia claims that Middle Rocks and South Ledge have always been considered as features falling within Johor/Malaysian jurisdiction. According to Malaysia, they were under Johor sovereignty at the time of the 1824 Anglo-Dutch Treaty and fell within the British sphere of influence under that Treaty.

286. With regard to the exercise of sovereignty over them by Malaysia, Malaysia argues that it exercised consistent acts of sovereignty over them, within the limits of their character. By way of illustration, it refers to the use of and the granting of oil concessions by the Malaysian Government in 1968 which extended to the area of South Ledge and Middle Rocks, to the fact that South Ledge was taken as a base point in defining the outer limit of Malaysian territorial waters in the chartlet attached to the Letter of Promulgation dated 16 July 1968 by the Chief of Navy (see paragraphs 242 and 251-252 above). It also refers to the fact that the features were included within Malaysian fisheries waters under the 1985 Fisheries Act.

287. Malaysia contends that by contrast Singapore not only failed to protest against Malaysia's manifestations of sovereignty, as mentioned above, but did not advance any claims of its own to Middle Rocks and South Ledge either, even after Singapore began to assert that Pedra Branca/Pulau Batu Puteh was Singaporean. Thus it argues that on the occasion when Singapore claimed sovereignty over Pedra Branca/Pulau Batu Puteh for the first time in 1980, no reference was made to South Ledge and Middle Rocks — although both features clearly appeared within Malaysian territorial waters in the map published by Malaysia on 21 December 1979 — and that as the same situation was repeated later when Malaysia issued a reprint of the same map in 1984, Singapore's protest against the map in 1989 was exclusively limited to Pedra Branca/Pulau Batu Puteh.

raineté propre à établir son titre à leur égard», tandis qu'elle-même aurait constamment et invariablement exercé son autorité souveraine dans les eaux environnantes. Dans ces conditions, Singapour conclut que, puisqu'il est clair que la souveraineté sur Pedra Branca/Pulau Batu Puteh lui appartient, la souveraineté sur Middle Rocks et South Ledge, qui se trouvent dans les eaux territoriales de Pedra Branca/Pulau Batu Puteh, lui appartient aussi.

284. La Malaisie soutient quant à elle que les trois formations — Pedra Branca/Pulau Batu Puteh, Middle Rocks et South Ledge — ne constituent pas un groupe d'îles identifiable d'un point de vue historique ou géomorphologique. Elle affirme en particulier que les documents historiques montrent que ces trois formations n'ont jamais été officiellement décrites comme un groupe, ni comme une île dotée de dépendances, et qu'elles n'ont jamais non plus porté un nom collectif, alors même qu'elles étaient signalées toutes les trois comme un danger pour la navigation qu'il convenait d'éviter en passant nettement au nord ou au sud.

285. Au vu de ce qui précède, la Malaisie affirme que les formations de Middle Rocks et de South Ledge ont toujours été considérées comme relevant de la juridiction du Johor ou de la sienne. Elles auraient ainsi été sous la souveraineté du Johor à l'époque du traité anglo-néerlandais de 1824, en vertu duquel elles seraient ensuite tombées dans la sphère d'influence britannique.

286. En ce qui concerne l'exercice d'une souveraineté sur ces formations par la Malaisie, celle-ci soutient avoir régulièrement accompli des actes de souveraineté à leur égard, dans les limites imposées par leur nature. A titre d'exemple, elle cite l'utilisation et l'octroi en 1968 par le Gouvernement malaisien de concessions pétrolières s'étendant jusqu'à la zone de South Ledge et Middle Rocks et le fait que South Ledge ait été pris comme point de base pour définir la limite extérieure des eaux territoriales malaisiennes sur la carte jointe à la «Lettre de promulgation» du 16 juillet 1968 émanant du chef de la marine (voir paragraphes 242 et 251-252 ci-dessus). Elle invoque également le fait que la loi sur la pêche de 1985 a inclus ces formations dans la zone de pêche malaisienne.

287. La Malaisie soutient que, quant à elle, Singapour non seulement n'a pas protesté contre ses manifestations de souveraineté, ainsi qu'indiqué plus haut, mais n'a pas non plus formulé de revendication propre sur Middle Rocks et South Ledge, même après avoir commencé à affirmer que Pedra Branca/Pulau Batu Puteh lui appartenait. Ainsi la Malaisie affirme-t-elle que, lorsque Singapour revendiqua la souveraineté sur Pedra Branca/Pulau Batu Puteh pour la première fois, en 1980, elle ne fit nulle mention de South Ledge et Middle Rocks — bien que, sur la carte publiée par la Malaisie le 21 décembre 1979, ces deux formations apparaissent clairement comme situées dans les eaux territoriales malaisiennes — et que, lorsque la même situation se reproduisit, la Malaisie ayant réédité cette carte en 1984, la protestation de Singapour contre celle-ci, formulée en 1989, visait exclusivement Pedra Branca/Pulau Batu Puteh.

6.2. *Legal status of Middle Rocks*

288. With respect to these contentions of the two sides, the Court wishes to observe first of all that the issue of the legal status of Middle Rocks is to be assessed in the context of the Court's reasoning on the principal issue in the present case, namely the legal grounds on which the Court has come to decide on the issue of title to Pedra Branca/Pulau Batu Puteh, as stated above.

289. As the Court has stated above (see paragraphs 273-277), it has reached the conclusion that sovereignty over Pedra Branca/Pulau Batu Puteh rests with Singapore under the particular circumstances surrounding the present case. However these circumstances clearly do not apply to other maritime features in the vicinity of Pedra Branca/Pulau Batu Puteh, i.e., Middle Rocks and South Ledge. None of the conduct reviewed in the preceding part of the Judgment which has led the Court to the conclusion that sovereignty over Pedra Branca/Pulau Batu Puteh passed to Singapore or its predecessor before 1980 has any application to the cases of Middle Rocks and South Ledge.

290. Since Middle Rocks should be understood to have had the same legal status as Pedra Branca/Pulau Batu Puteh as far as the ancient original title held by the Sultan of Johor was concerned, and since the particular circumstances which have come to effect the passing of title to Pedra Branca/Pulau Batu Puteh to Singapore do not apply to this maritime feature, original title to Middle Rocks should remain with Malaysia as the successor to the Sultan of Johor, unless proven otherwise, which the Court finds Singapore has not done.

6.3. *Legal status of South Ledge*

291. With regard to South Ledge, however, there are special problems to be considered, inasmuch as South Ledge, as distinct from Middle Rocks, presents a special geographical feature as a low-tide elevation.

292. Article 13 of the United Nations Convention on the Law of the Sea provides as follows:

“1. A low-tide elevation is a naturally formed area of land which is surrounded by and above water at low tide but submerged at high tide. Where a low-tide elevation is situated wholly or partly at a distance not exceeding the breadth of the territorial sea from the mainland or an island, the low-water line on that elevation may be used as the baseline for measuring the breadth of the territorial sea.

2. Where a low-tide elevation is wholly situated at a distance exceeding the breadth of the territorial sea from the mainland or an island, it has no territorial sea of its own.”

293. Malaysia asserts the fact that South Ledge, which lies 1.7 nautical

6.2. *Statut juridique de Middle Rocks*

288. Ayant pris note des arguments ainsi avancés par les deux Parties, la Cour tient tout d'abord à faire observer que la question du statut juridique de Middle Rocks doit être appréciée dans le cadre de son raisonnement sur la principale question à trancher en l'espèce, à savoir celle des fondements juridiques de sa décision relative à la question du titre sur Pedra Branca/Pulau Batu Puteh, tel que décrit plus haut.

289. La Cour, ainsi qu'elle l'a indiqué plus haut (voir paragraphes 273-277), est parvenue à la conclusion que, étant donné les circonstances particulières de l'espèce, la souveraineté sur Pedra Branca/Pulau Batu Puteh appartenait à Singapour. Or, ces circonstances n'existent manifestement pas s'agissant des formations maritimes voisines de Pedra Branca/Pulau Batu Puteh, à savoir Middle Rocks et South Ledge. Aucun des éléments du comportement analysé dans la partie précédente de l'arrêt et ayant conduit la Cour à conclure que la souveraineté sur Pedra Branca/Pulau Batu Puteh était passée à Singapour ou à son prédécesseur avant 1980 n'est pertinent en ce qui concerne Middle Rocks et South Ledge.

290. Le statut juridique de Middle Rocks au regard du titre originaire détenu par le sultan de Johor devant être considéré comme identique à celui de Pedra Branca/Pulau Batu Puteh, mais les conditions particulières qui ont ensuite amené Singapour à devenir le titulaire du titre sur Pedra Branca/Pulau Batu Puteh ne s'appliquant pas à Middle Rocks, la Malaisie, en sa qualité de successeur du sultan de Johor, doit être considérée comme ayant conservé le titre originaire sur cette dernière formation, sauf preuve contraire que Singapour n'a pas rapportée.

6.3. *Statut juridique de South Ledge*

291. S'agissant de South Ledge, cependant, certains problèmes particuliers doivent être pris en considération, dans la mesure où cette formation, à la différence de Middle Rocks, présente une caractéristique géographique particulière, à savoir qu'il s'agit d'un haut-fond découvrant.

292. L'article 13 de la convention des Nations Unies sur le droit de la mer est ainsi libellé :

«1. Par «hauts-fonds découvrants», on entend les élévations naturelles de terrain qui sont entourées par la mer, découvertes à marée basse et recouvertes à marée haute. Lorsque des hauts-fonds découvrants se trouvent, entièrement ou en partie, à une distance du continent ou d'une île ne dépassant pas la largeur de la mer territoriale, la laisse de basse mer sur ces hauts-fonds peut être prise comme ligne de base pour mesurer la largeur de la mer territoriale.

2. Lorsque des hauts-fonds découvrants se trouvent entièrement à une distance du continent ou d'une île qui dépasse la largeur de la mer territoriale, ils n'ont pas de mer territoriale qui leur soit propre.»

293. La Malaisie affirme que South Ledge, qui est situé à 1,7 mille

miles from Middle Rocks and 2.2 miles from Pedra Branca/Pulau Batu Puteh, would attach to Middle Rocks rather than to Pedra Branca/Pulau Batu Puteh, for the simple reason that it is located within the territorial sea appertaining to Middle Rocks. Malaysia, citing the following passage from the Judgment in the case concerning *Maritime Delimitation and Territorial Questions between Qatar and Bahrain (Qatar v. Bahrain)*: “a coastal State has sovereignty over low-tide elevations which are situated within its territorial sea, since it has sovereignty over the territorial sea itself . . .” (*Merits, Judgment, I.C.J. Reports 2001*, p. 101, para. 204), claims that it has sovereignty over South Ledge.

294. Singapore argues that “contrary to Middle Rocks, South Ledge is a low-tide elevation which, as such, cannot be subject to separate appropriation”. In its support, Singapore also cites a passage from the Judgment in the case concerning *Maritime Delimitation and Territorial Questions between Qatar and Bahrain (Qatar v. Bahrain)*, as confirmed in the recent Judgment of the Court in the case concerning *Territorial and Maritime Dispute between Nicaragua and Honduras in the Caribbean Sea (Nicaragua v. Honduras) (Judgment, I.C.J. Reports 2007*, p. 704, para. 144).

295. The Court notes that the issue of whether a low-tide elevation is susceptible of appropriation or not has come up in its jurisprudence in the past. Thus in the *Qatar v. Bahrain* case, the Court made the following observation:

“a coastal State has sovereignty over low-tide elevations which are situated within its territorial sea, since it has sovereignty over the territorial sea itself . . . The decisive question for the present case is whether a State can acquire sovereignty by appropriation over a low-tide elevation situated within the breadth of its territorial sea when that same low-tide elevation lies also within the breadth of the territorial sea of another State.” (*Maritime Delimitation and Territorial Questions between Qatar and Bahrain (Qatar v. Bahrain), Merits, Judgment, I.C.J. Reports 2001*, p. 101, para. 204.)

296. The Court went on to say as follows:

“International treaty law is silent on the question whether low-tide elevations can be considered to be ‘territory’. Nor is the Court aware of a uniform and widespread State practice which might have given rise to a customary rule which unequivocally permits or excludes appropriation of low-tide elevations . . .

The few existing rules do not justify a general assumption that low-tide elevations are territory in the same sense as islands. It has never been disputed that islands constitute terra firma, and are subject to the rules and principles of territorial acquisition; the difference in effects which the law of the sea attributes to islands and low-

marin de Middle Rocks et à 2,2 milles marins de Pedra Branca/Pulau Batu Puteh, devrait se rattacher à Middle Rocks et non à Pedra Branca/Pulau Batu Puteh, pour la simple raison qu'il se trouve dans la mer territoriale de Middle Rocks. Citant le passage suivant de l'arrêt rendu en l'affaire de la *Délimitation maritime et des questions territoriales entre Qatar et Bahreïn (Qatar c. Bahreïn)*, la Malaisie soutient que la souveraineté sur South Ledge lui appartient car «un Etat côtier exerce sa souveraineté sur les hauts-fonds découvrants situés dans sa mer territoriale, puisqu'il exerce sa souveraineté sur la mer territoriale elle-même» (*arrêt, fond, C.I.J. Recueil 2001*, p. 101, par. 204).

294. Singapour plaide que, «contrairement à Middle Rocks, South Ledge constitue un haut-fond découvrant qui, en tant que tel, n'est pas susceptible d'appropriation autonome». A l'appui de ses dires, elle cite également un passage de l'arrêt rendu en l'affaire de la *Délimitation maritime et des questions territoriales entre Qatar et Bahreïn (Qatar c. Bahreïn)*, tel que confirmé dans l'arrêt que la Cour a rendu récemment en l'affaire concernant le *Différend territorial et maritime entre le Nicaragua et le Honduras dans la mer des Caraïbes (Nicaragua c. Honduras)* (*arrêt, C.I.J. Recueil 2007*, p. 704, par. 144).

295. La Cour relève que la question de savoir si un haut-fond découvrant est susceptible d'appropriation s'est déjà posée dans sa jurisprudence. Ainsi en l'affaire *Qatar c. Bahreïn*, la Cour a fait l'observation suivante :

«un Etat côtier exerce sa souveraineté sur les hauts-fonds découvrants situés dans sa mer territoriale, puisqu'il exerce sa souveraineté sur la mer territoriale elle-même... La question décisive, aux fins de la présente espèce, est de savoir si un Etat peut, par voie d'appropriation, acquérir la souveraineté sur un haut-fond découvrant situé dans les limites de sa mer territoriale lorsque le même haut-fond se situe également dans les limites de la mer territoriale d'un autre Etat.» (*Délimitation maritime et questions territoriales entre Qatar et Bahreïn (Qatar c. Bahreïn)*, *fond, arrêt, C.I.J. Recueil 2001*, p. 101, par. 204.)

296. La Cour a poursuivi en ces termes :

«Le droit international conventionnel est muet sur la question de savoir si les hauts-fonds découvrants peuvent être considérés comme des «territoires». A la connaissance de la Cour, il n'existe pas non plus de pratique étatique uniforme et largement répandue qui aurait pu donner naissance à une règle coutumière autorisant ou excluant catégoriquement l'appropriation des hauts-fonds découvrants...

Les quelques règles existantes ne justifient pas que l'on présume de façon générale que les hauts-fonds découvrants constituent des territoires au même titre que les îles. Il n'a jamais été contesté que les îles constituent de la terre ferme et qu'elles sont soumises aux règles et principes de l'acquisition territoriale; il existe en revanche une

tide elevations is considerable. It is thus not established that in the absence of other rules and legal principles, low-tide elevations can, from the viewpoint of the acquisition of sovereignty, be fully assimilated with islands or other land territory.” (*Maritime Delimitation and Territorial Questions between Qatar and Bahrain (Qatar v. Bahrain)*, *Merits, Judgment, I.C.J. Reports 2001*, pp. 101-102, paras. 205-206.)

297. In view of its previous jurisprudence and the arguments of the Parties, as well as the evidence presented before it, the Court will proceed on the basis of whether South Ledge lies within the territorial waters generated by Pedra Branca/Pulau Batu Puteh, which belongs to Singapore, or within those generated by Middle Rocks, which belongs to Malaysia. In this regard the Court notes that South Ledge falls within the apparently overlapping territorial waters generated by the mainland of Malaysia, Pedra Branca/Pulau Batu Puteh and Middle Rocks.

298. The Court recalls that in the Special Agreement and in the final submissions it has been specifically asked to decide the matter of sovereignty separately for each of the three maritime features. At the same time the Court has not been mandated by the Parties to draw the line of delimitation with respect to the territorial waters of Malaysia and Singapore in the area in question.

299. In these circumstances, the Court concludes that for the reasons explained above sovereignty over South Ledge, as a low-tide elevation, belongs to the State in the territorial waters of which it is located.

* * *

7. OPERATIVE CLAUSE

300. For these reasons,

THE COURT,

(1) By twelve votes to four,

Finds that sovereignty over Pedra Branca/Pulau Batu Puteh belongs to the Republic of Singapore;

IN FAVOUR: *Vice-President, Acting President, Al-Khasawneh; Judges Ranjeva, Shi, Koroma, Buergenthal, Owada, Tomka, Keith, Sepúlveda-Amor, Bennouna, Skotnikov; Judge ad hoc Sreenivasa Rao;*

AGAINST: *Judges Parra-Aranguren, Simma, Abraham; Judge ad hoc Dugard;*

(2) By fifteen votes to one,

Finds that sovereignty over Middle Rocks belongs to Malaysia;

importante différence entre les effets que le droit de la mer attribue aux îles et ceux qu'il attribue aux hauts-fonds découvrants. Il n'est donc pas établi que, en l'absence d'autres règles et principes juridiques, les hauts-fonds découvrants puissent, du point de vue de l'acquisition de la souveraineté, être pleinement assimilés aux îles et autres territoires terrestres.» (*Délimitation maritime et questions territoriales entre Qatar et Bahreïn (Qatar c. Bahreïn)*, fond, arrêt, C.I.J. Recueil 2001, p. 101-102, par. 205-206.)

297. Au vu de sa jurisprudence, des arguments des Parties ainsi que des éléments de preuve qui lui ont été soumis, la Cour retient le principe selon lequel il faut établir si South Ledge se trouve dans les eaux territoriales générées par Pedra Branca/Pulau Batu Puteh, qui appartient à Singapour, ou dans celles générées par Middle Rocks, qui appartient à la Malaisie. La Cour observe à cet égard que South Ledge relève des eaux territoriales générées par la Malaisie continentale, par Pedra Branca/Pulau Batu Puteh et par Middle Rocks, eaux territoriales qui semblent se chevaucher.

298. La Cour rappelle que, bien qu'elle ait été spécifiquement priée, dans le compromis et dans les conclusions finales des Parties, de se prononcer sur la question de la souveraineté sur chacune des trois formations maritimes prises séparément, elle n'a pas reçu pour mandat de tracer la ligne de délimitation des eaux territoriales de la Malaisie et de Singapour dans la zone en question.

299. Dans ces conditions, la Cour conclut que, pour les raisons exposées ci-dessus, la souveraineté sur South Ledge, en tant que haut-fond découvrant, appartient à l'Etat dans les eaux territoriales duquel il est situé.

* * *

7. DISPOSITIF

300. Par ces motifs,

LA COUR,

1) Par douze voix contre quatre,

Dit que la souveraineté sur Pedra Branca/Pulau Batu Puteh appartient à la République de Singapour;

POUR : M. Al-Khasawneh, *vice-président*, faisant fonction de président en l'affaire; MM. Ranjeva, Shi, Koroma, Buergenthal, Owada, Tomka, Keith, Sepúlveda-Amor, Bennouna, Skotnikov, *juges*; M. Sreenivasa Rao, *juge ad hoc*;

CONTRE : MM. Parra-Aranguren, Simma, Abraham, *juges*; M. Dugard, *juge ad hoc*;

2) Par quinze voix contre une,

Dit que la souveraineté sur Middle Rocks appartient à la Malaisie;

IN FAVOUR: *Vice-President, Acting President*, Al-Khasawneh; *Judges* Ranjeva, Shi, Koroma, Parra-Aranguren, Buergenthal, Owada, Simma, Tomka, Abraham, Keith, Sepúlveda-Amor, Bennouna, Skotnikov; *Judge ad hoc* Dugard;

AGAINST: *Judge ad hoc* Sreenivasa Rao;

(3) By fifteen votes to one,

Finds that sovereignty over South Ledge belongs to the State in the territorial waters of which it is located.

IN FAVOUR: *Vice-President, Acting President*, Al-Khasawneh; *Judges* Ranjeva, Shi, Koroma, Buergenthal, Owada, Simma, Tomka, Abraham, Keith, Sepúlveda-Amor, Bennouna, Skotnikov; *Judges ad hoc* Dugard, Sreenivasa Rao;

AGAINST: *Judge* Parra-Aranguren.

Done in English and in French, the English text being authoritative, at the Peace Palace, The Hague, this twenty-third day of May, two thousand and eight, in three copies, one of which will be placed in the archives of the Court and the others transmitted to the Government of Malaysia and the Government of the Republic of Singapore, respectively.

(*Signed*) Awn Shawkat AL-KHASAWNEH,
President.

(*Signed*) Philippe COUVREUR,
Registrar.

Judge RANJEVA appends a declaration to the Judgment of the Court; Judge PARRA-ARANGUREN appends a separate opinion to the Judgment of the Court; Judges SIMMA and ABRAHAM append a joint dissenting opinion to the Judgment of the Court; Judge BENNOUNA appends a declaration to the Judgment of the Court; Judge *ad hoc* DUGARD appends a dissenting opinion to the Judgment of the Court; Judge *ad hoc* SREENIVASA RAO appends a separate opinion to the Judgment of the Court.

(*Initialed*) A.K.
(*Initialed*) Ph.C.

POUR : M. Al-Khasawneh, *vice-président, faisant fonction de président en l'affaire*; MM. Ranjeva, Shi, Koroma, Parra-Aranguren, Buergenthal, Owada, Simma, Tomka, Abraham, Keith, Sepúlveda-Amor, Bennouna, Skotnikov, *juges*; M. Dugard, *juge ad hoc*;

CONTRE : M. Sreenivasa Rao, *juge ad hoc*;

3) Par quinze voix contre une,

Dit que la souveraineté sur South Ledge appartient à l'Etat dans les eaux territoriales duquel il est situé.

POUR : M. Al-Khasawneh, *vice-président, faisant fonction de président en l'affaire*; MM. Ranjeva, Shi, Koroma, Buergenthal, Owada, Simma, Tomka, Abraham, Keith, Sepúlveda-Amor, Bennouna, Skotnikov, *juges*; MM. Dugard, Sreenivasa Rao, *juges ad hoc*;

CONTRE : M. Parra-Aranguren, *juge*.

Fait en anglais et en français, le texte anglais faisant foi, au Palais de la Paix, à La Haye, le vingt-trois mai deux mille huit, en trois exemplaires, dont l'un restera déposé aux archives de la Cour et les autres seront transmis respectivement au Gouvernement de la Malaisie et au Gouvernement de la République de Singapour.

Le président,

(*Signé*) Awn Shawkat AL-KHASAWNEH.

Le greffier,

(*Signé*) Philippe COUVREUR.

M. le juge RANJEVA joint une déclaration à l'arrêt; M. le juge PARRA-ARANGUREN joint à l'arrêt l'exposé de son opinion individuelle; MM. les juges SIMMA et ABRAHAM joignent à l'arrêt l'exposé de leur opinion dissidente commune; M. le juge BENNOUNA joint une déclaration à l'arrêt; M. le juge *ad hoc* DUGARD joint à l'arrêt l'exposé de son opinion dissidente; M. le juge *ad hoc* SREENIVASA RAO joint à l'arrêt l'exposé de son opinion individuelle.

(*Paraphé*) A.K.

(*Paraphé*) Ph.C.